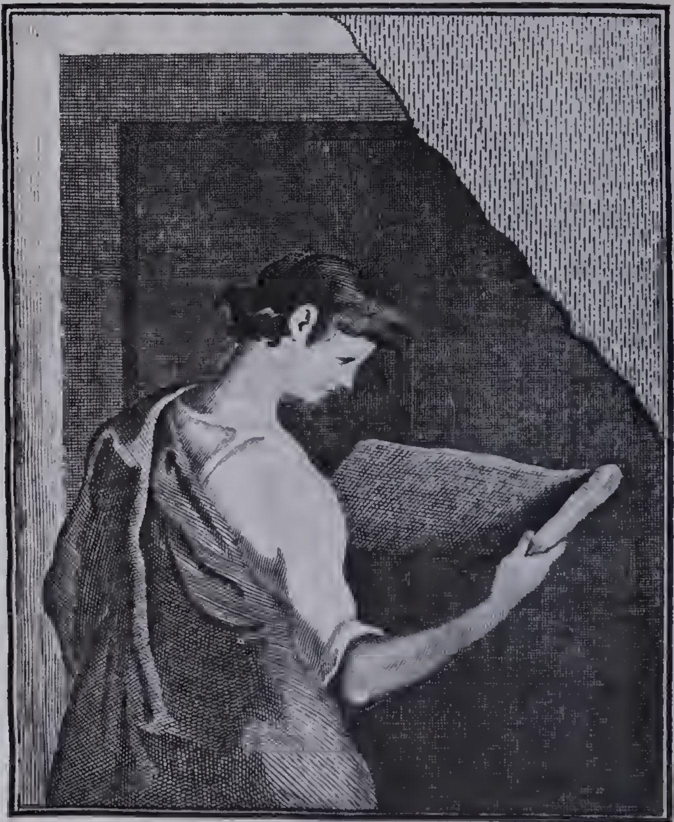

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Octobre 1713

CES MEMOIRES ON
commencé au Mois de Janvi
1701. & se vendent 15 s. le mo
en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	10. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *l*
Journaux de Verdun depuis leur commen
ment jusqu'à present, & tous les mois
debite les nouveaux.

Coll. ...
Soc. Jesu
Catal. Inscrip.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Octobre 1713.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXIII.
Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1713.

ARTICLE CXXXVIII.

GENEALOGIÆ VIGINTI illustrium in Hispaniâ familiarum &c. *La genealogie de vingt maisons illustres d'Espagne, rangées par ordre alphabetique, avec leurs armoiries, & des remarques historiques. Par Jacques-Guillaume Imhof.* A Lipsic, chez Jean Frederic Gleditsch & son fils, 1712. *in folio, pages* 360.

CET ouvrage porte sa recommandation dans le nom de son Auteur, connu depuis long-tems par plusieurs autres semblables. D'ail-

leurs, nous nous interessons maintenant en France plus qu'auparavant à la gloire de l'Espagne, & c'est nous faire plaisir de nous instruire de ce qui la concerne. Mr. Imhof a restreint ses recherches genealogiques à vingt Maisons ; ce n'est pas qu'en Espagne il n'y en ait plusieurs autres très-nobles, mais il faut recevoir d'un Auteur ce qu'il donne. Un extrait ne comporte pas la longue suite de ces genealogies, & il doit paroître suffisant à nos Lecteurs, qu'on leur indique l'origine de ces vingt maisons.

1. Celle d'Arellano, d'où sont sortis des Comtes d'Aguilar & des Marquis de Hinoiosa, tire la sienne des Rois de Navarre. Garsias Ramirés Roi de Navarre, arriere petit-fils de Garsias VI. eut un frere naturel nommé Rodrigue, qui fut pere de Sanche, Seigneur d'Arellano, dont la posterité a continüé jusqu'à Jean Dominique Ramirés Comte d'Aguilar & Villamor, Marquis de Hinoiosa. Celui-ci eut un fils qui mourut jeune, & une fille mariée à Rodrigue Manuel Manrique de Lara en 1670.

2. On nomme pour Auteur de la maiſon d'Arias d'Avila, un Arias Gonſalidas, dont les deux fils, Martin & Rodrigue, ſe ſignalerent en la bataille qu'Alphonſe Roi de Caſtille donna aux Maures l'an 1212. Diégue Arias naquit d'un de ces deux freres, & depuis lui la deſcendance eſt plus connuë. Il fut pere de Gonſalve, & grand-pere de Diégue Seigneur de Pugno en Roſtro, qui adminiſtra les finances de Henri IV. Roi de Caſtille, & eut un grand crédit. La terre de Pugno en Roſtro fut érigée en Comté en faveur de Jean-Arias d'Avila ſon petit-fils, & celle de Caſaſola en Marquis at pour Arias Gonſalve en 1684.

3. La maiſon de Baſan prend ſon nom & ſon origine d'une vallée du Royaume de Navarre, où elle a commencé, dit-on, par Inigne Ximenes, qui vivoit en 1127. Depuis Garſias-Gonſalés de Baſan qui mourut en 1329. il n'y a plus de difficulté. Elle eſt diviſée entre les Marquis de ſainte Croix & de Viſo, premierement appellez Vicomtes de Valduerna, & les Seigneurs de Penalva,

& ceux de la Granja. Le nom d'Alvare y a été heureux. Alvare III. de Baſan Marquis de ſainte Croix acheva de ruiner les affaires d'Antoine de Portugal par deux celebres victoires navales.

4. Tout le monde ſçait que la maiſon de Borgia, ou Borja, doit beaucoup à deux Papes, Calixte III. & Alexandre VI. L'un a commencé ſon élevation, l'autre l'a pouſſée plus loin, & a continüé la poſterité. Elle eſt originaire de Xativa dans le Royaume de Valence; & parmi les diverſes opinions touchant ſa premiere origine, il eſt difficile de décider. 1°. Il y en a qui la font deſcendre de Garſias fils de Ramire I. Roi d'Arragon. 2°. Platina, Ciaconius, Mariana, Garibaje diſent qu'Alexandre VI. n'étoit neveu de Calixte III. & Borgia, que par ſa mere, qui avoit épouſé un nommé Lanzol. 3°. Eſcolan aſſûre, qu'Iſabelle ſœur de Calixte III. fut mariée à Geoffroi Borgia de la même maiſon, & qu'elle en eut Alexandre VI. & une fille nommée Jeanne, alliée à Pierre Guillaume Lanzol Seigneur de Ville-

longue & Baron de Caſtelnou, dont les enfans prirent le nom de Borgia. 4°. Zurica rapporte qu'il y avoit à Xativa deux familles du nom de Borgia, l'une noble, l'autre populaire. De la ſeconde étoit Dominique pere d'Alphonſe, qui fut le Pape Calixte III. De la premiere, Rodrigue Gil pere de Geoffroi, qui épouſa Iſabelle ſœur de Calixte III.

Quoi qu'il en ſoit, les Ducs de Gandie deſcendent d'Alexandre VI. par ſon troiſiéme fils Jean; le quatriéme, Geoffroi, avoit fait la branche des Princes de Squillace dans le Royaume de Naples, laquelle ne ſubſiſte plus. Le Duché de Villa-hermoſa tomba en cette maiſon par le mariage de Marie-Loüiſe fille du Duc de Villa-hermoſa avec Charles, un des petits-fils de Saint François de Borgia. Les Marquis d'Alcanizes forment une branche par Alvare, troiſiéme fils de Saint François de Borgia.

5. La maiſon de Centurione, de laquelle ſont les Marquis de Eſtepa & d'Almugnan en Eſpagne, eſt originaire de Genes, & on la dit deſcenduë de celle des Urſins.

6. Mr. Imhof commence la genealogie de la maison de Cordoüe par Dominique Magnoz, ou Nugnez, surnommé Adalild, qui étoit un emploi militaire. Il rendit des services importans à la prise de Cordoüe sur les Maures, & y eut un grand établissement, d'où le nom de Cordouë est demeuré à sa posterité, laquelle après s'être étendûë en plusieurs branches qui remplissent douze planches, ne subsiste plus que dans Christophe de Cordoüe & Alagon Comte de Satrago, Grand d'Espagne, qui a deux fils. Il descend de Martin-Alphonse, second arriere petit-fils de Dominique Mugnoz.

Le celebre Gonsalve Fernandez de Cordouë, surnommé le grand-Capitaine, a ajouté un grand lustre à sa maison. Il eut trois filles : les deux ainées moururent jeunes, la troisiéme, Elvire, fut mariée à Louïs Fernandez de Cordouë Comte de Cabra, à qui elle apporta les Duchez de Sesa, Terranova, Sant Angelo, qui de lui passerent par Françoise sa fille à Alphonse de Zuniga & Sotomajor.

7. Hugues de Beltran, ou Ber-

trand, cousin germain de Bertrand du Guesclin, ayant épousé en Espagne Marie Fernandez de la Cueva, son fils Diégue Fernandez prit le nom de sa mere, & le laissa à sa posterité, qui s'est continüée dans les Marquis de Bedmar & les Ducs d'Albuquerque.

8. Dès l'an 1035. Ladron de Guevara étoit le premier Seigneur du Royaume de Navarre, & possedoit de grands biens dans la province d'Avala & la Biscaye. Il fut pere de Velés, & grand pere de Jean Velés. Il n'est pas certain que ce dernier ait été pere de Beltran, ou Bertrand Velés de Guevara, quoi qu'il n'y ait pas à douter que Bertrand tient aux premiers dont on vient de parler, portant le même nom & ayant un grand établissement dans la même province. De lui sont sortis les Comtes d'Ognate & Villamediana, Marquis de Guevara. D'autres branches se sont terminées en des filles.

Dans le Royaume de Naples il y avoit deux maisons de Guevara, l'une des Comtes de Potenza, l'autre des Ducs de Bovino; la premie-

re eſt éteinte. On ne connoît point quelle liaiſon elles ont entre elles, ni avec celle d'Eſpagne.

9. Tout ce qui ſe dit de la maiſon de Guzman avant Rodrigue Nugnes de Guzman en 1134. n'eſt que conjectures. Pellicier raconte qu'Alphonſe III. Roi des Aſturies, d'Oviedo & de Galice, avoit quatre freres, qu'il fit crever les yeux à trois, & qu'un, nommé Nugnes, échapa à ſa barbarie & ſe ſauva chez Rodrigue Comte de Caſtille, dont il épouſa une couſine & eut deux fils; à ſçavoir, Nugnes Comte d'Amaja, qui bâtit le Château de Roa, & Rodrigue Nugnes, qui bâtit celui de Guzman, & dont l'arriere-petit-fils fut ce Rodrigue Nugnes reconnu conſtamment pour tige de cette illuſtre maiſon. Mais ſelon François de Sota il fut le petit-fils de Pierre Gonzalés de Lara.

Il eut trois fils, Alvare, Pierre & Ferdinand, pere de Saint Dominique. La poſterité fut continuée par Pierre, duquel ſont deſcendus les Ducs de Medina de las Torres, de Medina Sidonia, de Saint Lucar;

les Marquis de Montalegre, de Quintana, d'Alvala, d'Ardales; les Comtes de Niebla, & d'autres branches, qui font huit tables. Le Comte-Duc d'Olivarés, premier Miniſtre du Roi Catholique Philippe IV. étoit de cette maiſon: il n'eut qu'une ſille nommée Marie, qu'il maria à Ranimire Nugnes de Guzman Marquis de Toral, & qu'il eut la douleur de voir mourir en couche de ſon premier enfant, qui ne ſurvécut pas; ainſi ſes grands biens paſſerent à Loüis Mendés de Haro, qui avoit épouſé ſa ſœur Françoiſe de Guzman.

10. Gonſalve Fernandés Comte de Caſtille & de Burgos environ l'an 900. & petit-fils de Rodrigue, auſſi Comte de Caſtille, eſt le premier qui paroît dans la genealogie de la maiſon de Lara. De ſon fils, nommé Ferdinand, nacquirent Gonſalve, Sanche & Garſias: les deux premiers étant morts avant leur pere, & la repréſentation n'ayant point de lieu, Garſias ſe mit en poſſeſſion de la Caſtille, qui par le mariage de ſa petite-fille paſſa à Sanche Roi de Navarre l'an 1000.

Gonſalve fils aîné de Ferdinand

demeura Seigneur de Lara, & peut par cette raiſon être conſideré comme la tige de cette maiſon, qui a été diviſée en pluſieurs branches des de Lara, des Vicomtes de Narbonne, des Manriques; & ceux-ci qui ſe ſont encore ſubdiviſez, ſubſiſtent dans les Comtes de Montehermoſo, Fuenſaldague & Altamira. Les Marquis d'Embid deſcendent des Vicomtes de Narbonne.

11. La maiſon de Mendoze remonte juſqu'à Inigues Lopés Seigneur de Biſcaye, qui vivoit vers le milieu de l'onziéme ſiécle. De lui deſcendoit Didaque Lopés de Mendoza environ l'an 1170. qui ayant épouſé Eleonore Hurtado, tranſmit à ſa poſtérité les deux noms de Mendoze & Hurtado. Elle a été très-nombreuſe en pluſieurs branches, des Comtes de Galve, des Ducs de l'Infantade & Marquis de Santillane, des Marquis de Mondejar & Comtes de Tendille, des Comtes de Priégo, des Marquis d'Almanzan, des Marquis de Cagne, des Comtes de Corzana, & en d'autres branches: elle eſt preſque réduite aujourd'hui au Comte de Corzana.

C'est une chose mémorable, qu'en 1559. Philippe II. Roi d'Espagne ayant demandé en mariage Madame Isabelle de France Sœur de François II. & ayant envoyé vers elle le Cardinal François Mendoze, & Inigues Lopés Mendoze Duc de l'Infantade, ils furent accompagnez de plus de dix Seigneurs de la même maison. Le Cardinal étoit de la branche des Marquis de Cagnete, & n'étoit que parent éloigné du Duc de l'Infantade, non pas son frere, comme l'a écrit Mr. de Thou.

Ce Didaque Lopés mis comme la tige des Mendoze eut quatre fils, Lopés Diaz, Hurtado Diaz, Pierre Diaz, Ferdinand Hurtado. De l'aîné sont sorties toutes les branches dont on vient de parler : le troisiéme s'établit à Seville, où sa posterité est demeurée sans parvenir aux honneurs: le quatriéme alla en Portugal, où ses descendans ont tenu un rang considerable.

12. La maison de Moura prend son nom de la ville de Moura en Portugal, qui fut enlevée aux Maures l'an 1165. par Pierre & Alvare Rodri-

gue freres, & en 1184. donnée à Vasquez Martinez petit-fils de Pierre, par Beatrix veuve d'Alphonse III. Roi de Portugal. Cette maison doit sa principale illustration à Christophe Marquis de Castel-Rodrigo, qui rendit des services importans à Philippe II. dans la conquête du Portugal.

13. Celle d'Ossorio a eû des Comtes de Trastamare, de Lemos, d'Altamire, Montaigu, Villeneuve, Cagnedo; des Marquis d'Almazan, Cerralvo. Dom Ossorio, dont elle descend, vivoit en 1149. Alvare Nugnes Ossorio en 1328. fut créé Comte de Trastamare & de Lemos par Alphonse XI. en la maniere que raconte Mariana : » Après avoir mis » trois morceaux de pain en une tasse » de vin, le Roi & le Comte se prierent » l'un l'autre par trois fois d'en pren- » dre:le Roi prit le premier morceau, » le Comte prit le second. Ensuite » il eut droit de chaudiere dans le » camp & de banniére, avec blason » à l'armée. Sur quoi fut pris acte, » qui fut récité à haute voix, & toute » l'assemblé avec de grands cris féli-

cita le nouveau Comte, & lui ſouhaita toute proſperité.

14. La maiſon de Pimantel eſt Portugaiſe d'origine, & commence ſa genealogie par Alphonſe Novaes, qui accompagna Henri premier Comte de Portugal. Jean Alphonſe Pimantel avoit épouſé Jeanne Tellez de Menezez ſœur d'Eleonore, mariée à Ferdinand, le dernier des Rois de Portugal deſcendus de Henri par des mariages legitimes, & qui n'eut qu'une fille, nommée Beatrix. Beatrix porta ſes droits ſur la Couronne de Portugal à Jean I. Roi de Caſtille. Pimantel les appuya de tout ſon pouvoir contre Jean, frere naturel de Ferdinand; & à cette occaſion, obligé de ſe retirer en Caſtille, il eut le Comté de Benavente, en recompenſe des places de Bragance & de Vinaes en Portugal, où il avoit laiſſé des garniſons, & qu'il ceda au Roi de Caſtille. De lui ſont deſcendans les Comtes de Benavente, de Bayone & de Feyra; les Marquis de Tavara, de Viane & Villar; & d'autres.

15. Les Genealogiſtes Eſpagnols

ne conviennent pas des Ancêtres de Pierre Ponce, auquel Alphonſe IX. Roi de Leon donna en mariage Aldoncia ſa fille naturelle, & dont les deſcendans en conſéquence de cette alliance ſe ſont nommez Ponces de Leon. Ils ont poſſedé Cadis à titre de Marquiſat, & poſſedent encore les Duchez d'Arcos & de Terras novas.

16. Jean Rodriguez de Portocarrero a établi ſa maiſon en Caſtille, où il vint de Portugal avec la charge de Major-dome de la Reine Beatrix, fille de Ferdinand Roi de Portugal. Il eſt néanmoins certain qu'avant lui il y avoit des Portocarrero en Caſtille. Il deſcendoit en ſixiéme generation de Henri Fernandez, ſurnommé Elmagro, & fils de Ferdinand Alphonſe de Tolede; & ſa poſterité continuë dans les Marquis de Caſtrillo.

En 1331. Gilles Boccanegra, frere de Simon Doge de Genes, ayant mené un ſecours de vingt Galeres à Alphonſe X. pour recompenſe de ſes ſervices eut la terre de Palma, & épouſa Françoiſe Portocarrero, d'une branche differente de celle dont

on vient de parler, ſes enfans prirent le nom de Portocarrero; & le Cardinal Portocarrero, dernier Archevêque de Tolede, étoit de cette branche inſerée.

17. Alphonſe III. Roi des Aſturies, d'Oviedo & de Galice, laiſſa trois fils, Garſias, Ordonius & Froila, qui regnerent les uns après les autres. Froila en laiſſa quatre, Alphonſe, Ordonius, Ranimir, Aznares Froila: les trois premiers eurent les yeux crevez par ordre de Ranimir leur couſin, le dernier fut biſayeul de Guttierez, & celui-ci triſayeul de Gomez Paez de Silva, tige de la maiſon de Silva qui a pouſſé un grand nombre de branches, dont Mr. Imhof a rempli quinze tables. Sous la fin du regne de Philippe II. elle poſſedoit ſoixante & un titres, de Ducs, de Princes, de Marquis, de Comtes & de Vicomtes. Elle s'eſt répanduë en Caſtille, en Arragon & en Portugal, où elle a des Grands. Elle ſubſiſte en la perſonne de Ferdinand Comte de Cifuentes, & de ſon frere Comte de Monteſanto, d'Emmanüel Marquis d'Aguila, de

Loüis Comte d'Aveiras en Portugal, de Jean Duc de Paſtrane, de l'Infande & de Lerme, des enfans de Frideric Duc d'Hijar & Marquis d'Oran. Le Prince d'Eboli favori de Philippe II. étoit de cette maiſon, & de lui deſcendent les Ducs de Paſtrane.

18. M. Imhof commence la genealogie de la maiſon de Tolede par Ferdinand Alvarez, Alcade Major de Tolede, dont les deux fils, Garſias Alvarez de Tolede & Ferdinand Alvarez, environ l'an 1359. formerent deux branches principales, qui ſe ſont diviſées en pluſieurs autres. La poſterité de Garſias finit en Jean Alvarez Comte d'Oropeſa & de Deleytoſa, qui laiſſa une fille nommée Beatrix, épouſe d'Edoüard de Bragance, d'où deſcendent les Comtes d'Oropeſa d'aujourd'hui.

Celle de Ferdinand a eû plus d'éclat & de durée, ayant produit les Ducs d'Albe & les Ducs de Ferrandine. Le Duc d'Albe, mort à Paris en 1711. avoit eû deux fils d'Iſabelle Ponce de Leon fille du Duc d'Arcos, mais ils ſont morts jeunes & avant lui : il avoit un oncle, Fran-

çois de Tolede Marquis de Carpio, Duc de Montero, & Comte-Duc d'Olivarés, qui a une fille unique. Pierre Alvarez de Tolede, ſecond fils de Ferdinand ſecond Duc d'Albe, fut Vice-Roi de Naples en 1532. & de lui ſont iſſus les Marquis de Villa-franca Ducs de Ferrandine.

19. Pierre Fernandez de Velaſco, qui paroît à la tête de la genealogie de la Maiſon de Velaſco, deſcendoit en la cinquiéme generation de Jean Sanchez, connu en 1115. & a été pere d'une nombreuſe & illuſtre poſterité, diviſée en Comtes de Haro & Salazar, & Ducs de Frias; en Comtes de Sirvela, Colmenar & Fuenſalida, en Comtes de Revilla & Ducs de Najar.

Pierre Fernandez de Velaſco Comte de Haro, arriere-petit-fils de ce premier Pierre, fut fait Connêtable hereditaire de Caſtille, par Henri IV. Roi de Caſtille en 1473. & ſon fils, nommé Bernardin, fut fait Duc de Frias. Ces deux dignitez ſont encore continuées dans la même maiſon, qui ſubſiſte auſſi dans les Comtes de Fuenſalida.

20. La maiſon de Zuniga tire ſon origine doublement des Rois de Navarre, en ce que Sancha Dame de Zuniga, qui fut mariée à Alphonſe Ramirez ſecond fils de Garſias IV. Roi de Navarre, deſcendoit de Garſias, qui regna en Navarre depuis l'an 893. juſqu'en 905. La poſterité d'Alphonſe prit le nom de Zuniga, & s'eſt étenduë en diverſes branches des Comtes de Plaſencia, des Marquis de Huelalmo & Mirabel, des Comtes de Fuenſalida, de Bugnares, des Ducs de Bejar, des Marquis d'Ayamonte & d'Agoilafuente, & d'autres. Elle ne ſubſiſte plus, du moins dans les branches les plus illuſtrées, & le Duc de Bejar d'aujourd'hui eſt de la maiſon de Sotomayor, en laquelle eſt tombée celle de Zuniga, par le mariage de Thereſe fille unique de François Marquis d'Ayamont, & heritiere d'Alvare ſon oncle Duc de Bejar, avec François de Sotomayor Comte de Belalcazar; Thereſe mourut en 1565.

Henri Roi de Navarre & Comte de Champagne, mort en 1274. laiſſa

une fille unique, nommée Jeanne, heritiere de ſes Etats, & cauſe de grandes diviſions entre les Navarrois, les uns voulant que leur jeune Reine fût mariée en Caſtille, les autres en Arragon. Elle & la Reine ſa mere, Blanche d'Artois, avoient leur inclination pour la France leur patrie : elles s'y retirerent, & Jeanne l'année ſuivante épouſa Philippe fils de Philippe le Hardi, & qui fut enſuite Roi de France, ſurnommé le Bel. Inigue Ortiz de Zuniga s'étoit déclaré pour les Caſtillans, & il lui en coûta tous ſes biens, qui furent confiſquez : il fut donc contraint de chercher un azyle en Caſtille, où le Roi Alphonſe VI. ſurnommé le Sage, le reçut, & tâcha de le dédommager.

ARTICLE CXXXIX.

JOANNIS MARCKII hiſtoria Paradiſi illuſtrata libris quatuor. C'eſt à dire, *L'hiſtoire du Paradis terreſtre éclaircie en quatre livres. Par Jean Marckius, qui a ajouté un diſcours Academique tou-*

chant les merveilles de la propagation du Christianisme. A Amsterdam, chez Gerard Borstius Libraire, 1705. *in* 4°. *pages* 885.

MOnsieur Marckius nous apprend qu'en 1676. n'étant âgé que de vingt ans, il commença à enseigner la Théologie à Franequere, d'où six ans après il passa à Groningue, & ensuite à Leide. Il s'appliqua dès l'an 1681. à ce qui concerne l'histoire du Paradis terrestre, & en proposa quelques theses pour des disputes publiques. L'ouvrage s'est accrû & rempli dans l'espace de vingt-cinq ans, & on peut l'appeller *spissum opus*, non seulement par rapport à l'épaisseur du volume, mais à cause de l'abondance des matieres qui y sont assez serrées. Car il ne comprend pas seulement la description du Paradis terrestre, mais aussi tout ce qui s'y est passé à l'égard de l'homme, son premier état d'innocence, sa chûte, sa reparation, ou son rétablissement à la grace. D'ailleurs l'Auteur rapporte les sentimens des autres, & en porte son

 juge

jugement. Il ſeroit impoſſible de le ſuivre en tout : on tâchera pourtant de donner une idée aſſez juſte de ſon travail, & d'expoſer ſes opinions.

Le premier livre contient la deſcription du Paradis terreſtre en vingt & un chapitres, dont le premier eſt contre ceux qui ont tourné en allegories ce que Moyſe en a écrit : tels ont été Philon, les heretiques Seleuciens & Valentiniens, Origene. Mr. Marckius prétend mettre Saint Ambroiſe au nombre de ces Allegoriſans.

Touchant le nom, il y a à remarquer que le texte Hebreu en la Geneſe ch. 2. v. 8. porte que *Dieu planta un jardin en Eden*, qui eſt enſuite appellé *le jardin d'Eden.* Or ce nom, *Eden*, ſe peut prendre, ou comme propre, pour ſignifier une certaine région & un païs, ou comme appellatif, qui ſignifie délices, plaiſirs, volupté. Les Septante ſemblent déſigner un nom propre de région dans l'endroit de la Geneſe qu'on vient de citer, & qu'ils traduiſent, παράδεισον ἐν Ἐδέμ ; & ailleurs ils mettent un nom appellatif,

παράδεισοι τῆς τρυφῆς. Philon & Symmaque ne se servent que du nom appellatif, de même que la Vulgate. M. Marckius soutient, après les Rabbins, que c'est le nom propre d'une contrée. Quant à ce que le Paradis terrestre est appellé le jardin de Dieu, cette expression peut signifier qu'il étoit très-délicieux, selon l'observation de Kimhi, que ce terme, *de Dieu*, marque l'excellence de la chose, & vaut un superlatif, comme en ces phrases, *les montagnes de Dieu*, *les cedres de Dieu*, *les camps de Dieu*, & en d'autres semblables. Cependant Glassius rejette cette observation Rabbinique, & veut que le nom *de Dieu* soit toûjours pris en son sens propre; de sorte que ce soit le jardin que Dieu a planté. Pour le nom de Paradis, il est incertain si dans sa premiere origine il est Hebreu, ou Persan. Salomon l'a employé dans le Cantique ch.4. v.13. avant que les Hebreux eussent de commerce avec les Perses.

Dans les trois chapitres suivans l'Auteur rapporte & refute diverses opinions de la situation du Paradis

terreſtre. Quelques-uns ſe ſont imaginé qu'il étoit hors de la terre, ſoit au deſſus & dans les airs, ſoit au deſſous; d'autres ont penſé que c'étoit la terre même en toute ſon étenduë: d'autres l'ont placé en des régions éloignées de nôtre continent & ſéparées par de vaſtes mers, dans l'Amerique, dans l'Iſle de Ceilan, dans les terres auſtrales. Les plus raiſonnables ſont peutêtre ceux qui diſent que perſonne n'en ſçait rien, & c'eſt ce qu'ont penſé Théodoret, Saint Auguſtin, Bellarmin, Tirin. Cependant; ſelon l'opinion la plus commune aujourd'hui, il étoit dans le païs de Babylone, ou aux environs, où coulent l'Euphrate & le Tigre.

Afin de dire quelque choſe de plus précis ſur le lieu du Paradis terreſtre, Mr. Marckius óbſerve au chap. 7. ces paroles de Moyſe, *Dieu planta un jardin en Eden,* מקדם. Ce mot Hebreu, *kedem*, avec la particule *me*, peut s'entendre en deux manieres, ou que Dieu planta le jardin au commencement, *in principio*, ou qu'il le planta à l'O-

rient, *ad Orientem.* La Vulgate l'a pris en la premiere ſignification, qui a auſſi été adoptée par Symmaque & Theodotion, & par la paraphraſe Chaldaïque de Jonathan. Les Septante ſe ſont déclarez pour la ſeconde, & ont entrainé tous les Peres Grecs : Mr. Marckius la ſoutient, & cite pour elle Pererius.

Comme cette expreſſion, *à l'Orient*, eſt relative, l'Auteur aſſûre qu'il la faut entendre par rapport à l'endroit où Moyſe écrivoit, ou à la terre de Chanaan, & non pas au païs d'Eden, comme l'ont crû de ſçavans Auteurs. Il approuve ce que dit Pererius, que l'Ecriture par le terme d'Orient ne déſigne que les régions voiſines de la Paleſtine, comme la Syrie, l'Arabie, la Méſopotamie, la Perſe, ſans l'étendre au delà du détroit de Perſe & aux Indes ; mais il déſapprouve que le même Auteur mette l'Idumée & l'Armenie entre ces régions orientales, étant plûtôt au ſeptentrion.

Au chap. huitiéme il ſoutient, contre le P. Abram Jeſuite, que le nom d'Eden, en tous les endroits de

l'Ecriture où il se trouve, ne signifie que le même païs ; & qu'étant joint dans Isaïe & dans Ezechiel avec celui de Haran & de Charan, il doit être cherché dans la Mesopotamie, ou dans les environs de Babylone.

Les cinq chapitres suivans traitent fort au long du fleuve qui arrosoit le Paradis terrestre, & qui de là, selon Mr. Marckius, se divisoit en quatre fleuves. Il n'omet rien de ce que les anciens Historiens & Géographes ont écrit de l'Euphrate, & du Tigre, que Moyse nomme Prath, ou Phrath, & Hiddekel.

Il y a plus de difficulté à décider touchant les deux autres fleuves. Le Pishon, ou le Phison, est le premier ; & Moyse, afin de le faire mieux connoître, dit qu'il passoit par la terre de Havilah, ou Chavilah, ou Hevilath, qui est abondante en or très-fin, en *bdellium*, & en pierres précieuses. Les Interpretes ne sont pas d'accord de la signification du *bdellium*, si c'est un arbre & une gomme odoriferante qui en découle, ou du cristal, ou un diamant, ou des

perles; & ils ne conviennent pas davantage ſur le genre des pierres précieuſes, ſi c'eſt des eſcarboucles, ou des émeraudes, ou des agates.

Quoiqu'il en ſoit, la queſtion principale eſt de trouver cette terre d'Hevilath, qui ne ſe découvre qu'à l'aide de quelques conjectures tirées du nom de deux des premiers deſcendans de Noé. Entre les enfans de Jectan fils d'Heber eſt nommé Havila, avec Ophir & Jobah ſes freres], qui dans le partage de la terre eurent leur établiſſement dans les Indes, ſelon Joſeph & Euſebe, ou dans l'Arabie heureuſe, ſelon Bochart, ou dans la Perſe & la Suſiane, ſelon d'autres. L'autre Havila fils de Chus & petit-fils de Cham habita dans l'Arabie déſerte. Il faut s'en tenir au premier, & il doit paſſer pour conſtant, que ſoit qu'il ait avancé juſque dans les Indes, ſoit qu'il n'ait pas paſſé la Perſe, ou l'Arabie heureuſe, ces païs étoient abondans en toutes les richeſſes dont Moyſe fait mention. Les Anciens qui lui ont aſſigné ſon partage dans les Indes, ont crû conſéquemment

que le Gange étoit marqué par le nom de Phiſon ; opinion qui ne paroit pas vraiſemblable , vû l'éloignement du Gange au Tigre & à l'Euphrate. D'autres ont penſé que c'eſt le Phaſis, l'Oxus , la riviere qui paſſe à Damas , & même le Danube. Mr. Marckius ſe réduit au ſentiment de Scaliger, de Pererius & de Mr. Hüet,qu'il dit être auſſi de Calvin , que l'Euphrate & le Tigre s'étant unis, & ayant coulé enſemble par quelque eſpace, forment enſuite deux lits , par leſquels ils tombent dans le golphe de Perſe , & que l'un eſt le Phiſon , & l'autre le Gehon. Le Phiſon eſt-il à l'Orient, comme l'aſſûrent Scaliger & Mr. Hüet ? Eſt - il à l'occident, comme le prétend Bochart ? C'eſt une queſtion où l'Auteur ne juge pas à propos d'entrer.

Le Gehon , ou le Gihon , ou le Gichon, arroſoit le païs de Cush , c'eſt à dire , l'Ethiopie , ſelon les Septante & la Vulgate ; ce qui a fait penſer unanimement aux Anciens , qui ne faiſoient pas tant d'attention à la diſtance des lieux , que ce fleuve

eſt le Nil. Comme il eſt ſouvent fait mention dans l'Ecriture de Cush & des Cushites, que la Vulgate traduit Ethiopiens, Bochart comparant les differens endroits où il eſt parlé d'eux, fixe leur premiere habitation ſur les bords de la mer Rouge, partie dans l'Arabie heureuſe, & partie dans l'Arabie pierreuſe, ou Pétrée. De là une Colonie paſſa le Tigre, & s'établit dans la Province appellée de leur nom, Chush, Cuth par les Chaldéens, Κίσσια, Kiſſie & Suſſiane par les Grecs, Chuzetan par les Perſes; & il conjecture qu'elle leur fut donnée par Nemrod en reconnoiſſance de leurs ſervices dans ſes conquêtes. Mr. Hüet ajoute, qu'une autre Colonie traverſa le détroit de la mer Rouge, & pénetra dans l'Ethiopie. Mr. Marckius dit, que faiſant attention à ce que ces Sçavans apportent chacun pour leur opinion, il eſt perſuadé que ſous le nom de Chush étoit compriſe une grande étenduë de terres, l'Arabie entiere, vers l'occident l'Ethiopie, & vers l'Orient juſqu'à la Suſiane. On ne voit en cela que

deux inconvéniens ; le premier, que la terre de Chus convient en partie, c'eſt à dire, au delà du Tigre & dans la Suſiane, avec celle d'Hevilath : le ſecond, qu'elle n'eſt point un indice pour reconnoître le cours du Gehon. Le Gehon eſt-il le Pyrame, l'Araxe, l'Oxus, l'Oronte ? Divers Auteurs ſe ſont là-deſſus partagez, & ne ſemblent pas avoir raiſon. L'Euphrate & le Tigre, comme on l'a dit, après s'être joints ſe diviſent en deux bras, qui ſont le Phiſon & le Gehon.

Il s'enſuit, que le Paradis terreſtre étoit dans le païs de Babylone & dans la Meſopotamie, ou aux environs, ſans pouvoir décider avec certitude & préciſément en quel endroit ; ſi c'étoit à l'orient du fleuve, ou à l'occident, ou des deux côtez ; & d'ailleurs il y a grande apparence que depuis ce tems là les choſes ſont bien changées. C'eſt ce que l'Auteur expoſe au chapitre 14^{e}. & dans le ſuivant : il refute en particulier ceux qui ont prétendu le placer dans le païs de Chanaan & la Paleſtine.

Le Paradis terreſtre étoit planté d'arbres, les uns pour l'ornement ſeulement & la beauté, les autres portoient du fruit. Entre ceux-ci étoient l'arbre de vie, & celui de la ſcience du bien & du mal, dont l'Auteur traite fort au long en trois chapitres. Il juge vraiſemblable que ces deux arbres n'étoient pas uniques en leur eſpece, & qu'ils étoient multipliez en divers lieux. Quoique l'arbre de vie, dit-il, portât d'excellens fruits, capables de faire une bonne nourriture & d'entretenir la ſanté, Dieu pourtant ne l'avoit pas ainſi nommé à cauſe de ſes qualitez naturelles & phyſiques, mais parcequ'il l'avoit donné comme un mémorial & une aſſûrance à l'homme, que lui ayant donné la vie, il la lui conſerveroit, tandis qu'il le verroit fidelle à ſes ordres. Monſieur Marckius ne doute pas qu'Adam & Eve, pendant leur ſéjour dans le Paradis terreſtre, n'ayent mangé de cet excellent fruit de vie. Il dit que la ſcience du bien & du mal n'eſt autre que la conſcience, dont Adam devoit ſentir les paiſibles mouve-

mens, ou les reproches, ſelon qu'il s'abſtiendroit,ou mangeroit du fruit défendu. De quelle eſpece étoient ces arbres, & étoient-ils ſemblables à aucun de ceux qui reſtent maintenant ſur la terre? C'eſt ce qu'on ignore parfaitement. Il n'oublie pas les fables Rabbiniques à ce ſujet, ni les jardins d'Alcinoüs & des Heſperides.

Il reſte trois chapitres, où l'Auteur traite de la fertilité & de la beauté du Paradis terreſtre, du tems qu'il a été créé & planté, & de celui qu'il a duré. Il dit que le Cherubin avec l'épée de flamme, mis pour en défendre l'entrée, marque plûtôt la deſtruction, que la conſervation de ce lieu de délices.

On avertira que Steuchus d'Eugubio & Pererius ſont les ſources d'où il a puiſé largement.

On donnera moins d'étenduë à l'extrait des autres livres, parcequ'on n'y a gueres trouvé que des choſes communes & aſſez connuës d'ailleurs, ou les hereſies des Calviniſtes Supralapſaires & outrez. Le ſecond livre, diviſé en quinze cha-

pitres, considere l'homme dans le premier état d'innocence & d'intégrité. Dans les cinq premiers chapitres ce sont des recherches de l'étymologie du nom de *l'homme*, des reflexions, ou des dissertations sur la création de l'homme, sur le corps, sur l'ame, & sur ce qu'il a été créé à l'image & à la ressemblance de Dieu. Mr. Marckius fait consister cette ressemblance principalement en la sainteté, qu'il reconnoit avoir été habituelle, & une qualité infuse & inhérente en l'ame: & comme il assûre que Saint Paul, par le renouvellement auquel il nous exhorte, entend la même sainteté, il renverse absolument le systeme Calviniste de la justification par la seule imputation des merites de JESUS-CHRIST.

Le reste du livre est employé à expliquer la nature & la forme d'un pacte, par lequel, comme parle l'Auteur, Dieu stipula avec le premier homme, en lui promettant, non seulement sur la terre une vie exemte de toute incommodité & de la necessité de mourir, mais aussi une

vie éternelle dans le Ciel, & exigeant de lui l'obéïſſance à ſes commandemens ; & d'une autre part, l'homme acceptant ce qui lui étoit ainſi propoſé.

On remarquera ſommairement quelques articles. Selon M. Marckius les commandemens dont Dieu demanda l'obſervation ſont toute la loi naturelle, auſſi bien que le précepte poſitif de ne point manger du fruit défendu. 2°. Il ſe trouve extremement embarraſſé à expliquer quelle devoit être l'obéïſſance d'Adam, qui ne pouvoit agir, qu'étant déterminé par une motion antécedente. Et quand la queſtion eſt pouſſée juſqu'à demander comment Dieu n'a pas été l'auteur du peché, il avoüe qu'il y ſuccombe. 3°. Il dit que c'eſt ſe mocquer de ce que Moyſe rapporte, d'avancer, comme l'a oſé faire M. le Clerc, que le fruit n'étoit défendu que parce que c'étoit un poiſon, qui ſur le champ auroit donné la mort à Adam, ſi Dieu n'avoit arrêté ſa malignité. Il reprend encore juſtement Mr. le Clerc, d'avoir dit, qu'il ne faut pas

user de tant de ſubtilité en interpretant l'Ecriture, comme ſi l'on ne pouvoit découvrir le ſens des paroles qui y ſont rapportées, ſans rechercher exactement leur ſignification propre, vû que les Hiſtoriens ſacrez n'ont pas fait un ſi grand choix de celles dont ils ſe ſont ſervis. 4°. Quelque veneration qu'ait l'Auteur pour Calvin, il ne peut s'empêcher de remarquer en lui une contradiction. Calvin aſſûre que l'homme, même dans l'état d'innocence, étoit trop bas pour approcher de Dieu ſans un médiateur, & que par conſéquent l'Incarnation étoit abſolument neceſſaire : cependant il aſſûre auſſi qu'il n'y auroit point eû d'Incarnation, ſi Adam n'avoit pas peché. On n'a pas d'interêt de défendre Calvin, & on ne l'excuſera ici de contradiction, qu'en revelant ſon impieté. Comme il a crû que tout arrive par une neceſſité abſoluë, il n'a pû regarder l'hypotheſe qu'Adam ne pechât point, que comme une hypotheſe chimerique; & qui n'empêche pas la neceſſité réelle de l'Incarnation. 5°. Il dit que

le pacte a été annullé par le peché d'Adam, entant que Dieu ne peut convenir avec l'homme pecheur, qui n'est désormais que soumis à sa haine & à sa vengeance.

Le troisiéme livre traite de la chûte de l'homme, en seize chapitres, dont les cinq premiers sont employez à examiner la nature & les circonstances du peché d'Adam. Ce fut infidélité & superbe, & il y eut aussi de la gourmandise. Il est difficile de concevoir, comment des sentimens si dereglez pûrent entrer dans l'ame d'Adam, laquelle étoit droite, & hors des atteintes de la concupiscence; ce qui doit pareillement s'entendre d'Eve, qui étoit dans le même état d'innocence. M. Marckius dit, qu'il a suffi qu'Eve & Adam ayent donné quelque attention aux vaines & flateuses paroles du serpent, afin que Dieu retirât sa grace, & les laissât concevoir ces pensées criminelles.

Trois autres chapitres sont destinez à décrire la tentation à laquelle le serpent fit premierement succomber Eve, & puis Adam.

Dans le reste du livre il explique la condamnation, la punition, & les suites funestes du premier peché. On ne fera que deux remarques. La premiere, il donne un sens assez naturel à ce que Dieu dit à Adam après son peché, dans la Genese chap. 3. v. 22. *Voilà qu'Adam*, pour avoir mangé du fruit de l'arbre défendu, *est devenu semblable à un de nous, sçachant le bien & le mal :* il faut *donc maintenant* le mettre hors du Paradis terrestre, *afin qu'il ne porte pas la main à l'arbre de vie, qu'il ne prenne pas de son fruit, en mange & vive à jamais.* C'est, dit-il, une ironie continüée, pour signifier à Adam que le fruit de l'arbre de vie lui étoit désormais défendu, & que ce seroit à lui une présomption aussi vaine d'en attendre l'exemption de la mort, que de s'être flaté, mangeant de l'autre fruit, de devenir semblable à Dieu en la science du bien & du mal. Cette explication néanmoins suppose ce qu'on a déja vû du même Auteur, que le fruit de l'arbre de vie n'avoit pas en soi une vertu naturelle & physique de perpétuer la

vie, mais qu'il étoit ſeulement un ſymbole que Dieu la conſerveroit.

La ſeconde remarque, Mr. Marckius ſoutient, que le peché actüel d'Adam n'a paſſé à tous les hommes que par une ſimple imputation, en conſéquence du pacte que Dieu avoit fait avec lui. Parler ainſi, c'eſt annéantir le peché originel, & ne pas ſe ſouvenir de ce qu'il avoit dit, que la juſtice & la ſainteté originelle étoit une qualité infuſe & inhérente.

Dans le titre du quatriéme livre il promet d'y parler de la reparation du genre humain; mais de dix chapitres, les cinq premiers ne ſont qu'un long commentaire ſur la malediction que Dieu porta contre le ſerpent, laquelle, dit-il, regarde & le ſerpent dont le Démon ſe ſervit comme d'un organe, & le Démon, qui eſt le vieux ſerpent & le ſerpent infernal. Il veut que dans un ſens étendu & phyſique la poſterité de la femme ſoit tous les hommes, qu'ils haïront toujours les ſerpens, les auront en horreur, & leur écraſeront la tête autant qu'ils

pourront ; que dans un ſens reſtreint & moral ce ſoient les Elûs qui ſeront en perpétuelle inimitié avec le Démon, & ſinguliérement JESUS-CHRIST, à qui il attribüe proprement d'avoir écraſé la tête du ſerpent. On ne voit pas pourquoi il s'échauffe ſi fort contre ceux qui reconnoiſſent ſa ſainte mere en cet endroit, juſqu'à dire qu'ils ſont emportez par une fureur d'idolatrie, *oeſtro idololatriæ*. Il eſt lui même enſuite contraint de ſe rapprocher de leur ſentiment, par la conſideration que la ſainte Vierge a eû l'honneur d'être la mere de JESUS-CHRIST.

Il dit au chap. 6ᵉ. que Dieu promit dès lors un médiateur & un reparateur aux hommes. Il trouve dans les habits de peau, dont Dieu couvrit Adam & Eve, un ſymbole de l'alliance de grace, en laquelle Dieu nous couvre des merites de JESUS-CHRIST ; & ces peaux, ſelon lui, étoient celles des bêtes qu'Adam avoit ſacrifiées.

Au chap. 8ᵉ. il juge qu'Eve fut nommée *la mere des vivans*, par rapport à la vie naturelle des hommes qui naîtroient d'elle.

Il examine dans le chap. 9^e^. les paroles d'Eve après avoir mis au jour ſon fils aîné Caïn : *Poſſedi hominem per Deum* » J'ai poſſedé, j'ai ac- » quis, j'ai eû un homme par le ſe- » cours de Dieu. Quelques Juifs Cabbaliſtes, au rapport de Reuchlin, ont penſé qu'Eve, prévenüe de l'eſperance du médiateur qui devoit naître d'elle, s'étoit écriée qu'il étoit né, comme ſi elle avoit dit : *Poſſedi hominem Deum* ; » J'ai enfanté l'hom- » me Dieu. Cette interpretation a plû à Luther, à Pfeiffer & à Fagius : Mr. Marckius ne l'approuve que comme pieuſe.

Enfin dans le chap. 10^e^. il ſoutient qu'Adam & Eve ont fait pénitence, & obtenu le pardon de leur peché, & qu'il n'y a pas à douter de leur ſalut.

Le diſcours academique de Mr. Marckius, mis à la fin de ce volume, n'eſt pas merveilleux : c'eſt en raccourci, & d'un ſtile qui n'a nulle élevation, ce qui ſe dit ordinairement ſur l'établiſſement de la Religion Chrétienne.

Octobre 1713.

Article CXL.

EXPLICATION D'UN PASSAGE DES reflexions de l'Empereur Marc-Antonin. l. II. *§.* 3.

LEs paſſages des Auteurs Payens où il eſt fait quelque mention du Chriſtianiſme meritent une attention particuliere, & il n'en eſt aucun dont nous ne puiſſions tirer avantage. En effet, ſi ces ennemis des Chrétiens leur rendent quelquefois juſtice ; s'ils conviennent de l'innocence & de la ſainteté de leurs mœurs, comme a fait Pline le jeune, dans ſa fameuſe lettre à Trajan, (*l.* 10. *Ep.* 97.) ces loüanges ne ſçauroient être ſuſpectes, elles ſont arrachées par la force de la verité. D'un autre côté leurs objections ſont ſi frivoles, leurs accuſations ont ſi peu de fondement, & leurs reproches ſont même quelquefois ſi glorieux à la Religion, qu'ils ne ſervent qu'à faire mieux ſentir qu'elle eſt hors de toute atteinte.

J'en trouve un exemple remar-

quable dans un paſſage des reflexions de l'Empereur Marc Antonin, *au livre onziéme ſection* 3. qui me paroît n'avoir pas encore été aſſez bien expliqué.

Cet Empereur Philoſophe, après avoir donné une méthode pour apprendre à mépriſer tout ce qui eſt capable d'ébranler l'ame, ſoit par le plaiſir, ou par la douleur, ajoute les paroles ſuivantes : οἵα ἐστὶν ἡ ψυχὴ ἡ ἕτοιμος, ἐὰν ἤδε ἀπολυθῆναι δέν τοῦ σώματος, καὶ ἤτοι σβεσθῆναι, ἢ σκεδασθῆναι, ἢ συμμεῖναι. Τὸ δὲ ἕτοιμον τοῦτο ἵνα ἀπὸ ἰδικῆς κρίσεως ἔρχηται, μὴ κατὰ ψιλὴν παράταξιν, ὡς οἱ Χριστιανοὶ, ἀλλὰ λελογισμένως, καὶ σεμνῶς, καὶ ὥστε καὶ ἄλλον πεῖσαι, ἀτραγῴδως.

Xylander traduit ainſi ce paſſage : *Qualis eſt anima quæ parata ſit, ſi jam debeat à corpore ſolvi, & vel extingui, vel diſſipari, vel conſtare. Ut autem ſic parata ſit, à peculiari judicio venit; non ut ſimpliciter mortem aliquis ſubeat, id quod Chriſtiani faciunt, ſed benè ſubductis rationibus, & cum gravitate, ita ut & alteri hoc ſine verborum exaggeratione perſuadere poſſis.*

Il s'agit de bien démêler ce que

Marc-Antonin trouve à redire dans la maniere dont les Martyrs alloient à la mort. C'eſt ce qu'il eſt impoſſible de faire dans cette traduction, *non ut ſimpliciter mortem aliquis ſubeat, id quod Chriſtiani faciunt.* Les Traducteurs qui n'entendent pas bien un paſſage ſe ſauvent à la faveur de quelques termes ambigus, qui ne préſentent aucune idée préciſe. Xylander, qui ſentit combien ſa traduction étoit défectueuſe, corrigea cet endroit dans une ſeconde édition, & rendit ces mots, μὴ κατὰ ψιλὴν παράταξιν, par ceux-ci, *non ex merâ obſtinatione*; en quoi il a été ſuivi par Gataker, ſçavant Anglois, qui a fait un commentaire ſur cet ouvrage.

Monſieur & Madame Dacier ont ſuivi le même ſens, dans l'excellente traduction qu'ils ont donnée en nôtre langue des reflexions de l'Empereur Marc-Antonin. Voici le paſſage entier ſelon leur traduction. *Combien eſt heureuſe l'ame qui eſt toujours prête à ſe ſéparer du corps, ſoit qu'après cette ſéparation elle ſoit éteinte, ou diſſipée, ou qu'elle ſubſiſte encore!*

Mais il faut que cette bonne résolution vienne de son propre jugement, & non pas d'une opiniatreté obstinée, comme celle des Chrétiens. Il faut qu'elle se porte à cette action avec raison, avec gravité, & sans aucun faste, pour persuader aux autres de l'imiter.

L'autorité de ce sçavant Homme, & celle de son illustre épouse, l'ornement de son sexe & de la Republique des Lettres, m'inspire une juste défiance sur ma conjecture. J'ose pourtant la proposer, persuadé que le hazard nous fait quelquefois découvrir le sens d'un passage obscur qui aura échapé aux plus sçavans Hommes.

Je crois donc qu'il falloit traduire, μὴ κατὰ ψιλὴν παράταξιν, *non morte velitum*; non point en enfans perdus, comme font les Chrétiens. Les Grecs appelloient ψιλοὺς στρατιώτας, ceux que les Romains appelloient, *velites*, *levis armaturæ milites*. παράταξις ne signifie, soit dans le sens propre, ou dans le sens figuré, qu'ordre de bataille, armée rangée, & quelquefois le combat même. Je ne crois pas que ce terme ait

un autre ſens dans les bons Auteurs. Ψιλὴ παράταξις ſignifie donc le corps des enfans perdus, l'Infanterie armée à la legere. C'eſt ce que Thucydide appelle ψιλὸν ὅμιλον, (v. l. 4. page 335. de la ſeconde édition de Henri Etienne.) Cette Infanterie armée à la legere commençoit preſque toujours les combats. Ces troupes compoſées des ſoldats les plus jeunes & les plus diſpos étoient propres à un coup de main. C'étoit ſi l'on veut les Grenadiers, ou les Dragons de ce tems-là. Je traduirois donc le paſſage entier de cette maniere.

Tel eſt l'état d'une ame prête à ſe ſéparer du corps, dans cet inſtant même, s'il le faut; ſoit qu'elle doive s'éteindre, ou ſe diſſiper, ou qu'elle doive ſubſiſter encore après la mort. Mais cette diſpoſition doit être l'effet de nôtre propre jugement & de nos reflexions. Il faut bien ſe garder d'aller à la mort en enfans perdus, comme les Chrétiens; mais que ce ſoit avec raiſon, avec gravité, d'une maniere propre à perſuader les autres, & ſans faire le Heros de Théatre.

Il réſulte de là, que Marc-Anto-

nin ne trouvoit pas aſſez de gravité dans nos Martyrs. La joye qui brilloit ſur leurs viſages, l'ardeur dont ils brûloient de mourir pour JESUS-CHRIST, & ce courage heroïque qui bravoit les Tyrans, ne convenoit pas à l'inſenſibilité Stoïcienne. Ces faux ſages, qui n'enviſageoient après la mort que l'annéantiſſement, ou du moins un triſte avenir, ne comprenoient rien dans ces tranſports qu'inſpiroit aux Martyrs la grace toutepuiſſante de JESUS-CHRIST, & l'eſperance des biens éternels.

Après ce qu'on vient de dire, on croit qu'il n'eſt pas neceſſaire de refuter une nouvelle interpretation que M. le Clerc a donnée à ce paſſage dans *ſon Art critique tom.* 1. *part.* 2. *ſect.* 1. *cap.* 16. *pag.* 493. *Docet (Antoninus) virum fortem oportere paratum eſſe mori... non ex ſimplici, quod Chriſtiani faciunt, perturbatione; ſed ex ratiocinatione & graviter, & ut alios perſuadere poſſit, ſine tragico verborum apparatu.*

Jamais παράταξις n'a ſignifié *perturbatio*, trouble, paſſion. Mais cette

faute n'eſt rien, en comparaiſon de la temerité ſcandaleuſe avec laquelle il oſe en cet endroit blâmer nos Martyrs, & les traiter de vains déclamateurs. On a peine à comprendre, qu'un homme qui fait profeſſion d'être Chrétien, puiſſe donner dans un tel égarement.

Cette diſſertation eſt de Monſieur Dugas, Preſident en la Cour des monnoyes, Senechauſſée & Préſidial de Lyon, Magiſtrat auſſi recommandable par ſa pieté, que par l'amour qu'il a pour la juſtice & pour les Sciences. C'eſt un des fruits que le Public doit eſperer de l'Academie de Lyon, commencée par les ſoins de cet illuſtre Magiſtrat, de Mr. Broſſette, Auteur de la derniere hiſtoire de Lyon, & du feu Pere de Saint Bonnet Jeſuite, diſtingué par une grande connoiſſance des Mathematiques & une rare pieté.

Elle fut d'abord composée de ces trois Academiciens, de Mr. Falconet le fils, fameux Medecin, de feu Mr. Puget, de Mr. Villemot, & du pere Fellon Jeſuite, connu

par deux poëmes Latins sur l'aimant & sur le Caffé. La mort du Pere de Saint Bonnet, le départ de Mr. Falconet pour Paris, & d'autres contretems, auroient détruit cette sçavante assemblée, si le zele pour l'avancement des Lettres, & le goût exquis de Mr. Trudaine, aujourd'hui Conseiller d'Etat, alors Intendant, ne lui eût inspiré d'appeller chez lui la nouvelle Academie. Il en a été l'ame pendant son séjour à Lyon; trop court pour le bonheur de cette Province. L'Academie regarde Monsieur Trudaine comme son fondateur. Le nouvel Intendant a continüé de la proteger, & de l'animer par sa presence. Elle est composée de Messieurs les Présidens de la Valette & Dugas, de Mr. de Glatigni Avocat du Roi, de Messieurs Villemot & Brossette, dont nos Memoires ont parlé, de Messieurs Aubert, Mahudel, de Serre, de Mr. l'Abbé Tricaut Docteur de Sorbonne, des Peres Brun & Colonia Jesuites. Ils s'assemblent toutes les semaines, & chacun lit à son tour une dissertation sur la matiere qu'il

a choiſie. L'Academie embraſſe toutes les Sciences, & laiſſe à ſes ſujets la liberté de s'appliquer chacun ſelon ſon talent & ſon génie. Un établiſſement ſi ſage promet beaucoup à la Republique des Lettres.

ARTICLE CXLI.

MORAL REFLECTIONS on the Epiſtles and Goſpols &c. C'eſt à dire, *Reflexions morales ſur les Epitres & les Evangiles de tous les Dimanches de l'année, en quatre parties. Premiere partie*, in 12. *pages* 344. A Londres, 1711.

IL paroît tous les jours tant de livres de dévotion, que l'Auteur eſt perſuadé que leur nombre ſurpaſſera bientôt celui des Lecteurs. Si on liſoit les bons livres pour s'inſtruire, pour connoître d'abord, & enſuite pour pratiquer les devoirs du Chriſtianiſme, il ſemble que les nouveaux livres ſpirituels ſeroient aſſez inutiles; car que peut-on ſouhaiter de plus plein, de plus inſtructif, & en même tems de plus tou-

chant, que les œuvres de Grenade, que les Resolutions du P. Persoris &c. Ces livres démasquent le vice, & font voir la vertu dans toute sa beauté. Il faut qu'un pecheur, qui lit attentivement ces ouvrages, & qui ne se convertit point, ou ne croye pas les grandes veritez qui y sont exposées, ou que ses débauches lui ayent fait perdre tout sentiment de Religion.

Mais le mal est, que les mêmes livres qui étoient à la mode il y a quelques années, ne le sont plus aujourd'hui, la nouveauté charme les hommes, ils en veulent même dans leurs pratiques de dévotion : c'est pour cette raison, dit nôtre Auteur, que l'on affecte en Angleterre de faire ses prieres en François, & de n'y lire de livres spirituels, que ceux qui sont écrits dans une langue étrangere.

Nôtre Auteur, pour s'accommoder au goût du siécle, a entrepris aussi de donner au Public un livre nouveau. Le motif le plus pressant qui l'a engagé de le publier, c'est que depuis quelques années il se ré-

pand en Angleterre une infinité de mauvais livres, qui corrompent les mœurs, & ſapent les fondemens de la Religion. Rien de plus ordinaire que d'y voir *des prétendües démonſtrations contre la Trinité, contre l'immortalité de l'ame &c.* Les Lecteurs ne doivent donc pas s'étonner, s'ils trouvent que l'on combat dans cet ouvrage ces damnables maximes; c'eſt particulierement pour les Anglois qu'il a été fait, nous pouvons cependant aſſûrer qu'il peut être utile à toutes ſortes de perſonnes.

Voici maintenant la méthode que nôtre Auteur a gardée en le compoſant. Ayant remarqué que l'Egliſe Anglicane avoit retenu dans ſa Liturgie les mêmes Epitres & les mêmes Evangiles qu'on lit tous les Dimanches à la Meſſe dans l'Egliſe Romaine, il a crû qu'une explication morale de ces Epitres & de ces Evangiles ſeroit utile à édifier les Catholiques, à les confirmer dans la foi, & à détromper les Proteſtans des erreurs où ils ſont malheureuſement engagez. Il ne prétend pas, dit-il, donner dans cet ouvrage

une morale nouvelle, il s'attache uniquement à expliquer celle de Jesus-Christ. Les maximes outrées pourroient déſeſperer les Fidelles, de trop moderées ne ſerviroient qu'à les abuſer. C'eſt pour cette raiſon qu'il évite avec ſoin ces deux extremitez, en s'attachant exactement à la doctrine contenuë dans les livres ſaints qu'il explique.

Au reſte, ſi on en croit l'Auteur, on ne trouvera dans tout cet ouvrage que des penſées communes & des expreſſions ſimples. Il ne cherche pas, dit-il, tant à plaire, qu'à ſe faire entendre. Nous pouvons cependant aſſûrer les Lecteurs, qu'il y a peu de livres de dévotion écrits en Anglois avec plus de politeſſe & d'amenité que celui-ci, & que ſi les penſées ſont communes, le tour en eſt nouveau & agréable. Quelques autres livres de la façon de l'Auteur de ces Reflexions répondent du ſuccès de celui-ci. Les éditions multipliées qui en ont été faites à Londres nous le font aſſez connoître.

ARTICLE CXLII.

NOUVEAU TRAITE' DES ſerins de Canarie, contenant la maniere de les élever, de les apparier, pour en avoir de belles races, avec des remarques auſſi curieuſes que neceſſaires ſur les ſignes & les cauſes de leurs maladies, & pluſieurs ſecrets pour les guerir; dédié à ſon Alteſſe Sereniſſime, Madame la Princeſſe. Seconde édition, revûë, corrigée & augmentée, par M. Hervieux. A Paris, chez Claude Prudhomme, au Palais, au ſixiéme pilier de la grand'-ſalle, vis-à-vis l'eſcalier de la Cour des Aides, à la Bonne-foi couronnée, 1713. *In octavo, pages* 356.

LEs ſerins ſe ſont tellement mis à la mode, & tant de perſonnes, même de diſtinction, & d'ailleurs occupées, ſe font un agréable amuſement d'en élever, qu'un traité complet de ces aimables oiſeaux n'a pû manquer d'être reçu favorablement. Une premiere édition s'eſt bientôt

envolée de chez le Libraire, pour ainſi dire, & a échapé à ces Memoires : on ſe conſole de n'en avoir pas parlé ; parceque cette ſeconde a été retouchée par l'Auteur, & eſt plus parfaite. On a lû ce traité avec beaucoup de plaiſir, quoiqu'on n'ait, ni voliere, ni oiſeau. Qu'eſt-ce donc de ceux qui s'y divertiſſent, ſans parler de ceux qui en font trafic, & auxquels il paroît très-utile ? Mr. Hervieux s'eſt proportionné à ſon ſujet : il a écrit d'un ſtile leger, amuſant & enjoüé, & dans ſon livre il fait aimer les ſerins.

L'ouvrage eſt diviſé en vingt-ſept chapitres. Le premier chapitre eſt à la loüange des ſerins, que l'Auteur releve au deſſus de tous les autres oiſeaux ; premierement, pour la douceur de leur chant, qui continüe preſque pendant toute l'année, leur facilité à apprendre & à prononcer quelques paroles, leur habileté à réciter des airs de l'opera ; ſecondement, pour la beauté & la varieté de leur plumage ; troiſiémement, pour leur docilité, s'apprivoiſant aiſément, & juſqu'à careſſer

& becqueter leur maître. Les Eſpagnols ont été les premiers à faire connoître les ſerins , & ils les ont apportez des Canaries ; depuis il en eſt venu du Tirol, & de quelques autres lieux de l'Alemagne.. S'ils ne ſont pas originaires de France, ils s'y ſont naturaliſez , & tellement multipliez , qu'ils ne doivent plus paſſer pour étrangers.

Ils ſe diſtinguent par la diverſité de leur plumage. Il y en a de gris, de blonds , de jaunes , de couleur d'agate, d'iſabelles, de blancs, de panachez ; en quelques-uns ces couleurs ſont mêlées & jointes à une queuë blanche ; il y en a de dorez, qui tirent ſur la jonquille, qui ſont au duvet, aux yeux rouges ; les ſerins pleins ſont maintenant les plus eſtimez.

Comme on s'eſt aviſé de les accoupler avec d'autres oiſeaux, comme brüants, pinçons, linotes, chardonnets, les petits qui en naiſſent, ſont nommez mulets de brüants,&c. C'eſt principalement avec les chardonnets qu'on les accouple. C'eſt ce que l'Auteur explique dans le ſe-

cond chapitre, & dans le ſuivant il donne la forme des cages, & des cabanes où les ſerins ſont renfermez pour ménager. Il veut que ces cabanes ſoient faites de bois de chêne, ou de noyer bien ſain, qu'elles laiſſent la liberté aux ſerins de voir & d'être vûs, afin qu'ils en deviennent d'autant plus familiers. Il y a même de l'adreſſe à placer la mangeoire & l'abrevoir dans les cages, afin que n'étant pas continüellement ſous les yeux des ſerins, ils n'y ſoient pas toujours & s'engraiſſent trop.

Dans le chapitre quatriéme & les trois ſuivans Mr. Hervieux décrit ce qu'il faut obſerver en accouplant les ſerins, & quelle nourriture leur convient en ce tems-là. Lorſque le ſoleil commence à avoir de la force ſur la fin de Mars, il eſt tems de les mettre deux à deux dans de petites cages; & quand après dix ou douze jours ils commencent à ſe faire des amitiez, il faut les faire paſſer dans les cabanes. La meilleure matiere à leur donner pour nid, eſt du foin bien ſec & délié & haché, avec une pincée de mouſſe bien ſechée, &

une autre pincée de bourre de cerf. Comme cette bourre est fort chaude, elle n'est bonne qu'à la premiere couvée, & avant que l'air soit échauffé. Le nid doit être posé dans un petit panier d'ozier, & la cabane exposée au soleil levant. On renvoye au livre pour le reste du détail, en avertissant que la nourriture des serins en ménage doit être plus succulente.

Leur nourriture ordinaire est composée d'un demi litron de chenevis, d'autant d'alpisée, d'un litron de millet, & de six litrons de navette, à quoi il est bon d'ajouter un petit morceau d'échaudé, ou de biscuit dur, quand ils sont accouplez. La veille que les petits doivent éclorre, & qui est le treiziéme depuis que la femelle couve, il faut avoir soin de tout nettoyer, de leur donner dans une petite sauciére un quartier d'œuf dur & haché fort menu, avec un morceau d'échaudé trempé dans de l'eau & pressé dans la main ; leur graine ordinaire doit avoir fait un boüillon, & avoir ensuite été lavée dans une

nouvelle eau, afin d'être douce. Il faut encore leur donner de la verdure, du mouron, du ſeneçon; & à leur défaut, d'un cœur de laituë, de la chicorée, du plantin bien mûr. Toutefois cette verdure doit leur être donnée avec épargne ; car ils s'y jettent, & en nourriſſant leurs petits, ils leur font un mauvais corps. Outre cela on leur préſente de tems en tems des graines d'euillette, de laituë & d'argentine, mêlées enſemble.

Il s'agit aux chapitres huitiéme & neuviéme de nourrir les petits ſerins à la brochette ; c'eſt à dire, de les ſevrer, & de décharger leurs peres & leurs meres du ſoin de les élever. Pour le tems, il y a un milieu à prendre, & qui n'eſt pas le même pour toutes les eſpeces de ſerins, qu'ils ſoyent un peu forts & emplumez, & que néanmoins ils ne connoiſſent pas trop leurs peres & leurs meres. Pour la nourriture, voici comme l'Auteur l'ordonne. Les trois premiers jours qu'il commence à donner la becquée aux petits ſerins, il prend un morceau d'é-

chaudé en ôtant la croute à cause de son amertume, & un très-petit morceau de biscuit, l'un & l'autre doivent être durs; il les réduit en poudre, & ajoute une moitié de jaune d'œuf dur; il dilaye ce composé avec un peu d'eau, pour en faire une pâte; prenant garde qu'il n'y ait point de durillon, & qu'elle ait de la consistence; car si elle est trop liquide, outre qu'elle ne nourrit pas assez, elle peut causer un devoyement. Ces trois jours passez, & quand les serins ont pris plus de force, il ajoute à cette pâte une pincée de navette boüillie, & ensuite bien lavée; & de tems en tems il y mêle encore une amande douce pelée & bien pilée. Si les serins paroissent échauffez, il met dans leur pâte une pincée de graine de mouron: s'ils sont dévoyez, il dilaye leur pâte avec du lait de chenevis, qui se fait ainsi. Vous prendrez une poignée de chenevis que vous laverez dans de l'eau de fontaine, & après l'avoir écrasée avec un pilon de bois, dans une nouvelle eau; vous l'exprimerez fortement dans un linge blanc, & vous aurez

le lait de chenevis. Comme cette pâte s'aigrit aiſément dans les grandes chaleurs, il faut la renouveller deux fois le jour.

Ce n'eſt pas tout d'avoir préparé une bonne nourriture & ſucculente, ſi l'on n'obſerve un regime pour la donner; car les petits ſerins ont toûjours le bec ouvert pour la recevoir, & en voulant les contenter, on ſe met en danger de leur cauſer des indigeſtions & de les rendre malades. Il faut mettre une heure & demie entre chaque becquée, donnant la premiere à ſix heures & demie du matin, ſans leur charger trop le jabot à chaque fois: ſi à huit heures & trois quarts du ſoir ils ne ſont pas encore endormis, on leur donnera une legere becquée, qui ſera la onziéme dans le jour.

Le chap. 10. apprend à diſtinguer les mâles des femelles, & les vieux des jeunes. Le ſuivant eſt nonſeulement très-agréable, mais des plus importans en cette matiere, puiſqu'il contient la méthode d'inſtruire les ſerins à chanter des airs de muſique. Mr. Hervieux y

donne la description d'un flageolet organisé, très-commode & très-propre à cet effet, & il marque en notes les airs qui conviennent le mieux à ces petits chantres.

Il remarque au chapitre 12. qu'il s'en faut beaucoup que tous les serins soient d'un même naturel : il en est de mélancoliques & de gais, de sauvages & de familiers, de rudes & de doux, & les uns apprennent plus facilement & retiennent mieux les airs. Dans le chap. 13. il raconte divers accidens qui arrivent aux serins, principalement dans le tems de leur ménage & dans leurs cabanes, & il enseigne les moyens de prévenir ces accidens, ou d'y remedier. Dans le chap. 14. il parle de leurs sympathies & de leurs antipathies.

Les quatre suivans sont remplis d'observations sur la maniere de les apparier & de les gouverner, pour la ponte, & pour les mettre à couvert. Quelques femelles ne font point d'œufs, d'autres ne pondent qu'une, ou deux, ou trois fois l'année, & à chaque fois seulement

trois œufs : communément elles ont quatre pontes, & chacune de quatre ou cinq œufs ; enfin, il y en a de plus fécondes, qui vont jusqu'à cinq pontes de six ou sept œufs. Dès le sixiéme ou septiéme jour que la femelle s'est mise à couver, les œufs, où se forment les petits serins, se reconnoissent à ce qu'à la lumiere d'une chandelle, ou au soleil, ils paroissent troubles, au lieu que ceux dont il n'y a rien à attendre, demeurent clairs. Les œufs sont ordinairement treize fois vingt-quatre heures sous la femelle, avant que les petits éclosent : il arrive quelquefois, mais rarement, que ce terme est avancé d'un jour, ou par le tonnerre qui sera survenu, ou par les grandes chaleurs de l'été, & d'autrefois retardé, ou par l'indisposition de la femelle, ou par la froidure de l'air. Au reste, les femelles souffrent dans la ponte, & quelquefois jusqu'à en mourir.

Ces petits corps si délicats sont sujets à diverses maladies & infirmitez, qui avec les remedes qui leur sont propres, font la matiere du ch.

Octobre 1713.

acheter. Il dit, que c'eſt beaucoup riſquer ſon argent, que ces nouveaux venus meurent preſque tous; & qu'il eſt rare d'en ſauver quelques-uns; & il en rend raiſon. Il préfere donc ceux qui ſont nez & élevez en maiſon bourgeoiſe, & ſur tout ceux des premieres couvées, & qui ont été nourris à la brochette.

Au ch. 24. il taxe le prix des ſerins, le gris commun à cinquante ſols; & s'ils ſont au duvet & à queüe blanche, à quatre francs; les panachez communs à cent ſols, & les panachez de noir & réguliers, à quinze francs; les Jonquilles communs à une piſtole, & les Jonquilles panachez de noir & réguliers, à 25 francs; les ſerins pleins & parfaits à 45 francs. Sa liſte eſt plus longue, & on en a ſeulement rapporté le plus bas prix & le plus haut. Il remarque que le prix des ſerins diminuë, ou augmente du tiers, ſelon qu'ils ſont fort jeunes & petits, ou qu'ils ont échapé à la premiere müe. Il remarque encore, qu'une ou deux plumes noires à la queüe, qu'une marque en forme d'étoile &

en ſymmetrie ſur le corps, les rencheriſſent du double : & qu'enfin il y en a qui ne ſont pas ordinaires, dont le prix dépend de celui qui tient bon à les vendre, & de celui qui veut bien y mettre ſon argent. Mais ce qui doit moderer l'envie de les acheter, c'eſt que ces marques qui les rendent ſi eſtimables, s'effacent dans la ſuite des mües, & qu'un ſerin bien panaché devient enfin un ſerin blanc : il en eſt très - peu qui ſe maintiennent dans toute leur beauté.

Au chap. 25. il expoſe la nature, les qualitez & le prix des graines dont ſe nourriſſent les ſerins. Ces graines ſont la navette, le millet, le chenevi, l'alpiſte, celles d'euillette, de laituë, d'argentine, ou de talitron, de plantin. Les trois premieres ſont leur nourriture ordinaire, & comme leur pain & leur viande commune ; les autres comme leurs ragoûts & leurs friandiſes. La dépenſe d'un ſerin qui n'eſt pas mis en ménage monte par an à vingt ſols ; & à trente, s'il eſt mis en ménage, vû la bonne chere dont alors il a beſoin.

acheter. Il dit, que c'eſt beaucoup riſquer ſon argent, que ces nouveaux venus meurent preſque tous, & qu'il eſt rare d'en ſauver quelques-uns ; & il en rend raiſon. Il préfere donc ceux qui ſont nez & élevez en maiſon bourgeoiſe, & ſur tout ceux des premieres couvées, & qui ont été nourris à la brochette.

Au ch. 24. il taxe le prix des ſerins, le gris commun à cinquante ſols ; & s'ils ſont au duvet & à queüe blanche, à quatre francs ; les panachez communs à cent ſols, & les panachez de noir & réguliers, à quinze francs ; les Jonquilles communs à une piſtole, & les Jonquilles panachez de noir & réguliers, à 25 francs ; les ſerins pleins & parfaits à 45 francs. Sa liſte eſt plus longue, & on en a ſeulement rapporté le plus bas prix & le plus haut. Il remarque que le prix des ſerins diminuë, ou augmente du tiers, ſelon qu'ils ſont fort jeunes & petits, ou qu'ils ont échapé à la premiere müe. Il remarque encore, qu'une ou deux plumes noires à la queüe, qu'une marque en forme d'étoile &

en ſymmetrie ſur le corps, les rencheriſſent du double : & qu'enfin il y en a qui ne ſont pas ordinaires, dont le prix dépend de celui qui tient bon à les vendre, & de celui qui veut bien y mettre ſon argent. Mais ce qui doit moderer l'envie de les acheter, c'eſt que ces marques qui les rendent ſi eſtimables, s'effacent dans la ſuite des mües, & qu'un ſerin bien panaché devient enfin un ſerin blanc : il en eſt très - peu qui ſe maintiennent dans toute leur beauté.

Au chap. 25. il expoſe la nature, les qualitez & le prix des graines dont ſe nourriſſent les ſerins. Ces graines ſont la navette, le millet, le chenevi, l'alpiſte, celles d'euillette, de laituë, d'argentine, ou de talitron, de plantin. Les trois premieres ſont leur nourriture ordinaire, & comme leur pain & leur viande commune ; les autres comme leurs ragoûts & leurs friandiſes. La dépenſe d'un ſerin qui n'eſt pas mis en ménage monte par an à vingt ſols ; & à trente, s'il eſt mis en ménage, vû la bonne chere dont alors il a beſoin.

Dans le chapitre 26. il explique les précautions qu'il y a à prendre pour envoyer loin les ſerins, ou leurs œufs. Dans le dernier il diſtingue deux ſortes de perſonnes qui nourriſſent & élevent des ſerins: les premiers ſont des marchands qui en font trafic, & qui par conſéquent s'en occupent: les ſeconds, s'en font ſeulement un divertiſſement, ayant d'ailleurs des occupations plus ſérieuſes, & des emplois qui meritent mieux leur application. A ceux-ci c'eſt aſſez d'en avoir trois ou quatre paires. Il ne déſapprouve pas, qu'ils retirent un petit lucre des petits, pour fournir à la dépenſe, & des perſonnes d'une grande diſtinction en uſent ainſi. Et à cette occaſion il avertit ceux qui ne voudront pas être trompez en achetant des ſerins, de s'addreſſer au ſieur Plegneau, Maître Oiſeleur ſur le quai de la Mégiſſerie à l'image Saint Michel; des perſonnes de Qualité qui en ont trop, les font porter chez lui pour s'en défaire.

Enfin, pour finir ce qui concer-

ne les ſerins, un ſerin mâle, qui tous les ans eſt mis en cabanne, ne vit gueres que dix ans ; & une femelle ne paſſe gueres ſix ou ſept ans. Un ſerin qui n'a point ménagé, & qui a été bien gouverné, va juſqu'à vingt-deux ans ; mais ſa vieilleſſe eſt attaquée de pluſieurs infirmitez, comme d'être dévoyé, de devenir aveugle, de perdre les griffes, & la voix, d'être tourmenté de la goutte.

ARTICLE CXLIII.

DISCOURS HISTORIQUE *ſur les principales éditions des Bibles Poliglottes. Par l'Auteur de la Bibliotheque ſacrée.* A Paris, chez André Pralard, ruë Saint Jacques, à l'Occaſion. 1713. *In* 8°. *pag.* 554.

L'Auteur de la Bibliotheque ſacrée, ouvrage dont on a parlé dans ces Memoires au mois de Juin 1709. eſt le R. P. le Long de l'Oratoire, qui pourſuivant ſes recherches ſur toutes les differentes éditions & traductions des livres ſacrez, donne ſéparément en ce vo-

lume l'histoire de dix huit Bibles Polyglottes. Il remarque dans la préface, que ce n'est pas seulement faire plaisir à un Lecteur, de lui donner connoissance des Auteurs dont il prend en main les ouvrages, mais que souvent c'est l'aider à en juger plus sainement. En effet, il lit avec plus ou moins de confiance, selon qu'il sçait que l'Auteur est plus ou moins habile, & versé dans la matiere sur laquelle il a entrepris d'écrire. Ce préjugé est avantageux à cette histoire, dont on va tâcher de rendre compte.

On appelle Bible Polyglotte, celle qui contient le texte sacré entier, ou en partie, & du moins deux traductions en diverses langues. Selon cette idée les Hexaples & les Octaples d'Origene ne se peuvent pas nommer Bible Polyglotte; car bien qu'ils comprissent, ou quatre, ou six differentes versions, elles étoient toutes en une même langue & en Grec.

I. La premiere Bible Polyglotte est celle du Cardinal Ximenés, qui en forma le dessein dès l'an 1502.

& qui pour l'executer aſſocia des perſonnes très - capables dans la langue Hebraïque & la Grecque, Demetrius Ducas Grec de Candie, Antoine de Lebrixa, plus connu par le nom Latin *Nebriſſenſis*, Jacques Lopez de Zuniga, Ferdinand Nugnés de Guſman, qui enſeignoient la langue Grecque à Alcala, Alfonſe Medecin en la même ville, Paul Coronel & Alfonſe de Zamora, nez Juifs & convertis, & qui avant leur converſion avoient enſeigné la langue Hebraïque parmi ceux de leur nation. Le Cardinal leur recommanda la diligence, & leur dit : » Hâtez-vous, mes amis, » de crainte que je ne vous manque, » & que vous ne me manquiez ; car » vous avez beſoin d'une protection » comme la mienne, & j'ai beſoin » d'un ſecours comme le vôtre. Ils ſe hâterent veritablement, & l'édition de ce grand ouvrage fut parfaite en 1516. le dixiéme jour de Janvier.

Le premier tome contient le Pentateuque, ſelon le texte Hebreu, la Paraphraſe Caldaïque, la ver-

ſion des Septante, avec la traduction de Saint Jerôme, ou la Vulgate, une traduction Latine mot à mot du Caldaïque, & une troiſiéme interlineaire des Septante. Les trois tomes ſuivans comprennent les autres livres de l'ancien Teſtament, & les Editeurs jugeant la paraphraſe Caldaïque trop corrompuë, ne l'y ont point miſe. Dans le cinquiéme tome eſt le nouveau Teſtament en Grec & en Latin, & c'eſt la premiere fois qu'il ait été imprimé en Grec.

Comme le Cardinal n'épargnoit, ni ſes ſoins, ni la dépenſe, il fit venir de toutes parts & amaſſa les manuſcrits les plus anciens & les plus correcťs, des manuſcrits Hebreux de quatre cens ans, de Grecs & de Latins de plus de huit cens.

Cependant des Critiques n'eſtiment pas que la Verſion des Septante ſoit aſſez correcte. Les plus anciens manuſcrits Latins, ſelon les Editeurs, étoient tirez de la Bibliotheque d'Alcala, & ce qui paroît ſurprenant, ils étoient en lettres Gotiques. Le Cardinal employa à cet ouvrage plus de cinquante mille

écus d'or ; & en 1520. les exemplaires en blanc furent taxez par l'Evêque d'Avila à six ducats d'or & demi, qui font quarante francs de nôtre monnoye, prix alors considerable.

Dans l'impossibilité d'entrer en plus long détail on renvoye au livre du P. le Long, qui ajoute un abregé de la vie des Sçavans qui eurent part à ce travail.

II. Il met pour deuxiéme Polyglotte le Pseautier d'Augustin Justiniani Evêque de Nebbio, en cinq langues, en Hebreu, en Grec, en Arabe, & en Caldéen, avec trois versions Latines. Il s'étoit flaté d'un prompt débit, qui le mettroit en état de publier toute la Bible dans les mêmes langues, & il fut trompé. Ce Pseautier fut imprimé en 1516.

III. Jean Potken, Prévôt de l'Eglise Collegiale de Saint George à Cologne, fit imprimer en 1518. un Pseautier en Hebreu, en Grec, en Latin & en Ethiopien.

IV. & V. Les Juifs en 1546. firent imprimer le Pentateuque en

Hebreu, en Caldéen & en Persan: pour ces diverses langues ils n'ont employé que des caracteres Hebreux avec les points. L'année suivante ils firent une autre édition du Pentateuque en Hebreu, en Caldéen, en Grec vulgaire & en Espagnol.

VI. & VII. Jean Draconite Lutherien prit le dessein de donner une nouvelle édition de la Polyglotte d'Alcala, y ajoutant les paraphrases Caldaïques où elles manquoient, & la traduction Alemande de Luther. La mort rompit son entreprise, après qu'il eut publié les Pseaumes, le livre des Proverbes, & les Prophetes Michée & Joël, en 1565. Antoine Rodolphe le Chevalier d'auprès de Vire en Normandie, Calviniste, n'alla pas si avant, & il en demeura au seul projet d'une Bible en quatre langues.

VIII. Philippe II. Roi d'Espagne, avec une liberalité digne d'un si grand Prince, fit entreprendre une nouvelle Polyglotte. Il chargea Arias Montanus de la direction de

l'ouvrage , & choisit Christophe Plantin pour Imprimeur , les poinçons des caracteres furent formez par Guillaume Bé , qui alla de Paris à Anvers. Cette édition contient, outre ce qui est dans celle de Ximenés, les paraphrases Caldaïques sur les livres prophetiques & Agiographes , & la version Syriaque du nouveau Testament. Elle fut commencée en 1568. & achevée en 1572. le dernier jour de Mai : dans cet espace de tems soixante Ouvriers y furent employez tous les jours. Plantin ne gagna de son travail que de la gloire, & mourut accablé de dettes, & persécuté par ses créanciers. Arias Montanus ne fut pas mieux récompensé , & après avoir été obligé de s'aller justifier à Rome , où il avoit été accusé d'avoir trop incliné vers les explications Rabbiniques , il considera comme une grace la permission de se retirer en Andalousie sa Patrie. Le P. le Long ajoute l'éloge de quelques Sçavans qui eurent part à l'ouvrage.

IX. C'est un pur projet de Jean

Baptiſte Raimondi Italien, de travailler à une Polyglotte en dix langues, ajoutant à celle d'Anvers les verſions Arabe, Egyptienne, ou Cophte, Ethiopienne, Armenienne, Syriaque, & Perſane.

X. En 1586. parurent à Heidelberg les livres de l'ancien Teſtament en Hebreu & en Grec, avec deux verſions Latines, l'une de S. Jerôme, l'autre de Pagnin, & au bas des pages les notes attribuées à Vatable. L'Editeur n'y eſt point nommé, & le P. le Long, ſur je ne ſçai quelle conjecture, croit que c'eſt Corneille-Bonaventure Bertram, natif de Toüars, & Profeſſeur d'Hebreu à Geneve & à Lauzane.

XI. David Wolder, Miniſtre Lutherien, publia à Hambourg en 1596. une Bible en Grec, en Latin, & en Aleman de la verſion de Luther.

XII. & XIII. Elie Hutter s'eſt fait eſtimer par deux éditions Polyglottes. La premiere eſt des premiers livres de la Bible, finiſſant par celui de Ruth, en ſix langues : après

l'Hebreu, le Caldéen, le Grec & le Latin, eſt la verſion Alemande de Luther, la ſixiéme langue eſt diverſifiée ſelon les nations, ou la verſion Eſclavone, ou la Françoiſe de Geneve, ou l'Italienne de Geneve, ou la Saxone. La ſeconde eſt du nouveau Teſtament en douze langues, qui ſont le Grec, le Latin, le Syriaque, l'Hebreu, l'Italien, l'Eſpagnol, le François, l'Aleman, le Bohemien, l'Anglois, le Danois, le Polonois. Ces deux éditions ſont de Nuremberg en 1599.

XIV. André de Leon, natif de Zamora en Eſpagne & Clerc Mineur, avoit projetté l'édition d'une Bible Polyglotte. Quoiqu'il ne l'ait pas executée, toutefois les préparatifs qu'il avoit faits meritent d'être rapportez ici. Il avoit revû avec grand ſoin le texte Hebreu de la Polyglotte d'Anvers, & corrigé en pluſieurs endroits la Paraphraſe Caldaïque : perſuadé que toutes les éditions précedentes des paraphraſes Caldaïques ſont fort défectueuſes, comme étant faites ſur des exemplaires gâtez par les mains des Juifs,

qui y ont inſeré leurs fables, & des endroits déſavantageux à la Religion Chrétienne, il crut les avoir rétablies en leur pureté, principalement à l'aide d'un excellent manuſcrit en lettres Syriaques, qui avoit échapé aux Juifs, qui ne ſçavent pas lire ces caracteres. Il vouloit mettre la verſion des Septante ſelon l'édition de Rome de 1587. avec la verſion Latine de 1588. la Vulgate ſelon l'édition de Rome de 1592. le Syriaque des Epîtres canoniques & de l'Apocalypſe, enfin la verſion Arabe de toute la Bible & une traduction Latine.

André de Leon propoſa ſon deſſein à Paul V. qui le renvoya au Cardinal Bellarmin pour faire verifier les copies, & d'habiles Juifs qui les examinerent les trouverent correctes. Le Pape promit de fournir aux frais, à deux conditions, que l'ouvrage auroit pour titre, *Biblia Pontificia*, & que la verſion Arabe n'y entreroit point. Elles ne plûrent pas à André Leon, & il s'addreſſa à ſon Roi, Philippe III. qui auſſitôt lui aſſigna une penſion & les fonds

necessaires, qui peu après manquerent par la mort du Roi. C'est ainsi qu'il s'en expliqua à M. le Jay, dans une lettre écrite de Madrit le 19^e^. de Juillet 1628.

XV. Gui-Michel le Jay, Bourgeois de Paris & Avocat au Parlement, surpassa, dans une Polyglotte qu'il entreprit, la magnificence d'un Roi aussi puissant & aussi riche que Philippe II. Il y dépensa plus de cent mille écus. Le P. le Long fait un long détail du projet, de l'execution & du succès, qui ne fut pas heureux : il marque les personnes qui contribuerent à ce grand ouvrage, les uns par leur autorité & leur crédit, les autres par leur travail & leur sçavoir. L'impression fut commencée en 1628. par Antoine Vitré, & ne fut achevée qu'en 1645. Bé, fils de ce Guillaume Bé qui avoit travaillé pour la Bible d'Anvers, grava les poinçons des caracteres Hebreux, Caldéens, Grecs, Latins, Italiques ; & Jacques Sanlecques ceux des caracteres Samaritains & Syriaques : ceux des caracteres Arabes furent fournis par

Mr. de Breves. Les quatre premiers tomes contiennent l'ancien Testament, en Hebreu, en Caldéen, en Grec & en Latin; le cinquiéme tome, divisé en deux volumes, contient le nouveau Testament en Grec, en Latin & en Syriaque; & ces cinq tomes sont conformes à la Polyglotte d'Anvers, avec une addition considerable des quatre Epîtres canoniques & de l'Apocalypse en Syriaque, & de tout le nouveau Testament en Arabe. Dans les quatre derniers tomes est l'ancien Testament en Syriaque & en Arabe, avec des traductions Latines qui leur répondent; de plus, le Pentateuque Samaritain & la version Samaritaine, avec une traduction Latine.

Les lenteurs affectées & les emportemens de Gabriel Sionite, ou de Sion, Maronite, qui étoit pour le Syriaque & l'Arabe, nuisirent beaucoup à l'avancement de l'ouvrage, & furent la principale cause de la ruine de l'Entrepreneur, qui pour récompense eut du Roi des Lettres de restitution, ou de confir-

mation de Noblesse, & un Brevet de Conseiller d'Etat : il fut pourvû du Doyenné de Vezelay, & mourut le 10e. de Juillet 1674.

On dit que le Cardinal de Richelieu, par émulation du Cardinal Ximenés, souhaita que cette Bible Polyglotte portât son nom, & qu'il fit offrir à le Jay cent mille écus pour ses frais, & d'avoir soin de sa famille : ce traité n'eut point de lieu, soit par la mort du Cardinal, ou parceque le Jay mal conseillé ne voulut pas y consentir.

Les exemplaires furent d'abord vendus six cens livres : les Anglois en demanderent un nombre considerable à la moitié du prix, & sur le refus de Mr. le Jay, ils résolurent une nouvelle édition. Dans la suite ils diminuerent tellement de prix, qu'ils se vendirent au poids du papier, & que la plus grande dépense fut la relieure. L'on dira néanmoins ici que cette édition s'est relevée, & augmente de prix tous les jours.

XVI. Briand Walton à moins de frais, & avec moins de risque, réüssit mieux que Mr. le Jay, & sçut ha-

bilement éviter les écueïls où celui-c
avoit donné. La magnificence des ca
racteres & du papier rend les volu
mes grands & gros outre mesure, &
incommodes à manier, Walton n
l'affecta pas : il réünit dans un mêm
volume ce que celui-là avoit sépar
en plusieurs, c'est à dire, le Penta
teuque. Enfin, pour ne pas se charge
de la dépense, & s'assûrer du débit
il usa de souscriptions. D'ailleurs l
travail étoit bien abregé, n'ayant eu
à imprimer que ce qui l'étoit aupara
vant; & presque tout l'avantage rée
que cette édition de Londres a au
dessus de celle de Paris, se réduit
ce qu'elle est plus commode; car on
ne croit pas que la version Persane
qui y est de plus, merite une grande
considération. On estime davantage
que le Grec des Septante est d'aprè
l'édition de Rome en 1587. Walton
pour rendre l'ouvrage complet, a
ajouté des Prolégomenes au premier
tome; & le dernier, qui est le sixié-
me, est rempli de divers traitez &
de recueïls de variantes. Il a eu
l'honneur de l'ouvrage, quoiqu'il
paroisse par la préface qu'il y a mis

Octobre 1713.

moins que d'autres. Il en commença l'impreſſion en 1653. & la finit en 1657.

XVII. George Stiernhielme, Conſeiller du Conſeil de guerre du Roi de Suede, & Préſident du College Royal des antiquitez à Stockolm, publia en la même ville l'an 1671. les quatre Evangiles dans l'ancienne langue des Gots, ſur un très-ancien manuſcrit qui ſe conſerve dans la Bibliotheque d'Upſal; & il accompagna cette verſion antique d'une Suedoiſe, d'une Iſlandoiſe, ou Nortvégienne, & de la Vulgate. Le manuſcrit eſt communément appellé *Argenteus*, parcequ'il eſt en lettres d'argent ſur du velin de couleur de pourpre; mais le commencement de chaque Evangile eſt en or, de même que quelques ſentences dans la ſuite du texte. Les lettres ſont à l'uſage des anciens Gots, & ont quelque affinité avec celles des Grecs. Les Sçavans ne doutent pas que cette verſion ne ſoit d'Ulphilas, premier Evéque des Gots; & les Connoiſſeurs en manuſcrits prétendent que celui-ci eſt de 1300 ans; le tems l'a gâté, & effacé

en plusieurs endroits. Il été longtems gardé dans l'Abbaye de Werden proche de Cologne, de là il fut transporté à Prague, & de Prague en Suede, avec d'autres dépoüilles de cette ville, sous la Reine Christine: on ne sçait par quelle avanture il se trouva dans les Païs-Bas, où le Comte de la Gardie l'ayant acheté six cens ducats, le fit relier & couvrir d'argent, & en fit present à la Bibliotheque d'Upsal. François du Jon le fils l'avoit fait imprimer à Dordrecht en 1665. avec ses anciens caracteres; M. Stiernhielme les a changez en caracteres ordinaires & Latins.

XVIII. Mr. Simon a fait une Bible Polyglotte en idée, dont il donna le plan dans un petit imprimé à Utrecht en 1684. sous le nom supposé d'Origene, & avec ce titre, *Novorum Bibliorum synopsis*. Il prétendoit n'y mettre au long que le texte Hebreu, le Grec & le Latin, & ajoûter aux marges, ou au bas des pages, les varietez de leçons, & toutes les differences des versions renfermées dans les éditions de Paris & de Lon-

dres, regardant comme d'inutiles répetitions les endroits où les versions s'accordent entierement avec le texte & entre elles. Quoi qu'il eut assûré qu'il avoit beaucoup avancé cet ouvrage, il ne s'est néanmoins trouvé après sa mort que peu de remarques sur les premieres feüilles d'une Bible d'Angleterre. D'ailleurs, ceux qui connoissoient sa capacité dans le Caldaïque, le Syriaque & l'Arabe, ne la croyoient pas suffisante pour l'execution de ce dessein.

Le R. P. le Long joint à cette histoire des Bibles Polyglottes l'examen de dix passages, pris d'Eusebe, de St. Jean Chrysostome, de St. Jerôme, de St. Augustin, de Theodoret, d'Anastase le Sinaïte, de Bede, & citez par Rivet, par Usser & Mayer, pour prouver que dès les premiers tems du Christianisme il y avoit des traductions de la sainte Ecriture en plusieurs langues. Il montre que ces passages, ou ne font nullement mention de traductions, ou peuvent s'expliquer de la version Grecque & de la Latine, qui étoient communément entenduës

dans tout l'Empire Romain. Il n'y a qu'Anastase le Sinaïte dont les paroles soyent expresses pour la multitude des traductions ; mais il se trompe évidemment, en disant que l'Evangile étoit traduit en soixante douze langues ; & il ne s'exprime ainsi, que sur le préjugé, qu'à la division des langues il y en eut autant.

Une grande partie de ce volume est remplie de diverses piéces qui certifient l'histoire des Bibles Polyglottes, dont on vient de rendre compte. Ce sont des extraits de préfaces & de lettres. La lecture n'en est pas désagréable, sur tout en ce qui concerne l'édition de celle de Paris.

ARTICLE CXLIV.

INSTITUTIONES MEDICINÆ physico-anatomicæ &c. C'est-à-dire, *Les Instituts de la Medecine physique & anatomique, selon les sentimens & les experiences des plus habiles Physiciens & Medecins modernes. Par Jean-Baptiste Gastaldy, Conseiller & Medecin ordinaire du Roi très-Chrétien, Docteur & pre-*

mier Professeur de Medecine en l'Université d'Avignon. A Avignon, chez Joseph-Charles Chastanier Imprimeur de Monseigneur le Vice-Legat, proche le College des Jesuites, 1713. *In douze, pages* 280.

CE n'est pas la premiere fois que le nom de M. Gastaldy est employé dans ces Memoires; on en a parlé au mois de Juin 1708. à l'occasion d'un accident singulier, & arrivé à une Dame de condition d'Avignon. Il a les deux avantages qui font un parfait Medecin; la théorie, comme Professeur; & la pratique, s'exerçant depuis longtems dans les Hôpitaux, & étant extrêmement occupé à traiter des malades.

Comme il a remarqué que quantité de jeunes gens qui se donnent à l'étude de la Medecine, faute de méthode, n'avancent pas à proportion du tems qu'ils y mettent & de l'application qu'ils y apportent, il leur présente ces Instituts pour les conduire. Il divise l'étude de la Me-

decine en cinq parties. La Phyſiologie conſidere l'homme en ſon état naturel & de ſanté ; la Pathologie en état de maladie ; la Semiotique, ou l'indicative, traite des ſignes & des indications ; l'Hygine eſt de la conſervation & du recouvrement de la ſanté ; enfin, la Thérapeutique enſeigne l'uſage de la diéte, de la Chirurgie & de la Pharmacie. Ce volume ne comprend que la premiere partie, ce ſont les leçons qu'il a dictées dans l'Ecole de Medecine d'Avignon, & il reconnoît qu'il a profité de celles qu'il a reçûës de M. Chirac à Montpellier. Il promet les autres parties, ſelon que ſes occupations lui permettront d'y travailler ; & ce ſera un grand bien pour le Public, d'avoir d'une main ſi habile un Cours méthodique & complet de Medecine.

Il le déclare d'abord, en commençant à traiter des élemens, pour la matiere ſubtile, les petits globes & les parties rameuſes de Mr. Deſcartes. Mais comme la Medecine s'arrête aux choſes ſenſibles & palpables, il adopte les principes des

Chymiſtes, qu'il réduit aux ſels & aux ſouffres ; les eſprits changeant aiſément de nature, ne peuvent pas meriter le nom de principes. Voilà donc deux ſortes d'élemens ; les uns premiers, les autres ſeconds, & qui étant formez de ceux-là, s'y réduiſent auſſi.

M. Gaſtaldy diviſe ce traité de Phyſiologie en ſept chapitres, & chaque chapitre en ſections & paragraphes.

Dans le premier chapitre il traite en particulier des élemens, dont tous les corps, & le corps humain comme les autres, ſont composez. Il commence par la terre, c'eſt-à-dire, par la partie terreuſe des mixtes, qui reſte après les diſſolutions, & que les Chymiſtes appellent *tête morte*, ou *terre damnée* : c'eſt un corps poreux, friable, ſans ſaveur & ſans odeur, deſtiné à contenir & à ſoutenir les principes agiſſans. L'eau ne differe point du phlegme, & eſt composée de parties allongées en ovales & roides, qui s'inſinuant dans les ſels & dans les ſoufres, les diſſout, & elle ouvre les pores des corps.

Les ſels demandent d'autant plus d'attention, qu'ils ſont d'une plus grande efficace dans les mixtes. En general, ils ſont compoſez de parties dures, à ſuperficies planes & unies, leſquelles s'appliquant plus parfaitement les unes ſur les autres, font des corps compactes. Les ſels eſſentiels des plantes ne ſont pas purs, mais mêlez de diverſes parties : les volatils & les fixes ne different qu'accidentellement : la diviſion naturelle des ſels ſe fait en acides & acres, ou alkalis ; des deux il s'en forme un mitoyen entre acide & alkali. L'Auteur entre enſuite dans un détail de la nature, des proprietez & des effets de ces differens ſels : il forme les acides en lozanges, & il dit que les alkalis ſont poreux & heriſſez de pointes.

Il garde la même méthode en parlant des huiles, ou ſoufres, qu'il regarde comme des floccons de filamens, & des eſprits, qui ne ſont, dit-il, que des ſels, ou des ſoufres atteniiez & mis en plus grand mouvement ; d'où vient la diviſion d'eſprits maigres & qui ne s'enflamment

point, & d'eſprits ardens & inflammables. Enfin, il ſoutient que ces principes ſont réellement dans les corps, & qu'ils ne ſont point l'effet du fourneau des Chymiſtes. Une de ſes preuves merite d'être rapportée. Il dit, que ſi l'on met des fleurs en digeſtion pendant quelques jours, & qu'enſuite on ajoute un chapiteau chargé de neige, ou de glace, il s'écoule ſans le ſecours du feu un eſprit odoriferant.

Le ſecond chapitre eſt deſtiné à examiner le temperament, lequel conſiſte proprement dans le mêlange des principes, & ce mêlange peut être varié par des combinaiſons infinies. L'Auteur en prend occaſion d'expliquer les diverſes qualitez des corps. Et quant à la chaleur naturelle & à l'humide radical, dont les Anciens parloient tant, il n'en faut point chercher d'autres pour le ſoutien de nôtre vie, que le mouvement du ſang.

Juſqu'à cette heure M. Gaſtaldy n'a fait qu'établir des principes generaux; au troiſiéme chap. il commence à conſiderer le corps humain,

qui eſt l'objet propre de la Medecine, & il traite des humeurs dont nôtre corps eſt arroſé. Et premierement il les diviſe en humeurs alimentaires & nourricieres, en humeurs qui ſe ſéparent du ſang & retournent dans le ſang, en humeurs qui ſont rejettées & pouſſées hors du corps; toutes ces diverſes humeurs roulent enſemble dans la maſſe du ſang. Il dit que la digeſtion ſe fait dans l'eſtomac par le moyen d'un ferment, en partie acide, pour diſſoudre les parties ſalines des alimens, & en partie alkali, pour diſſoudre les parties graſſes & ſulfurées. On ne le ſuivra pas dans les détails où il entre touchant le chyle, le ſang, la lymphe : on remarquera ſeulement, qu'il admet un ſuc nerveux diſtingué des eſprits, qui circule en coulant dans les nerfs, ſe mêlant à la lymphe dans les glandes conglomerées, & retournant avec elle. C'eſt le même détail pour les autres humeurs, comme la bile, le ſuc pancréatique, l'eau du péricarde, les larmes, les urines, les ſüeurs &c. Il rapporte, que Mr.

Chirac a fait voir dans l'enveloppe du foye d'un cochon, de petites vessies où aboutissent une artere, une veine, & un petit canal : il est vraisemblable que le sang s'arrête un peu dans ces réservoirs, afin que la bile ait le tems de se séparer & de s'écouler par le canal destiné à la recevoir. Enfin il explique la fermentation à la maniere de Mr. Descartes.

Le chap. quatriéme contient diverses divisions des parties solides du corps humain. Le cinquiéme traite des esprits, de leur existence, & de leurs fonctions.

Dans le sixiéme M. Gastaldy explique ce que c'est que facultez & fonctions. Il distingue deux facultez, l'une animale, l'autre naturelle : l'action de l'ame intervient dans les operations de l'une, les operations de l'autre dépendent uniquement de la disposition machinale du corps. Les fonctions sont les actions de ces facultez : ainsi les fonctions animales sont l'imagination, la mémoire, les connoissances qui viennent par les sens : les naturelles sont,

la circulation & la filtration du ſang, & ſemblables mouvemens qui ſe font machinalement dans le corps.

Le dernier chapitre eſt employé à décrire ce qui concerne la naiſſance de l'homme, & le principe de vie. Ce principe de vie, ſelon Mr. Gaſtaldy, eſt l'air, qui par la reſpiration s'étant inſinüé dans les arteres & les veines, fait effort par ſa vertu élaſtique pour diviſer les parties, ou les *molécules* du ſang, leſquelles de leur côté réſiſtent à la diviſion: tandis que ces deux forces oppoſées ſont en équilibre, le ſang conſerve le mouvement interne & convenable de ſes parties. Pour le mouvement de circulation, il n'eſt cauſé, ni par une fermentation du ſang dans les ventricules du cœur, ni par les eſprits que les nerfs portent au cœur, mais par les parties les plus pures & les plus ſubtiles du ſang que l'artere coronaire y conduit.

Mr. Gaſtaldy finit par une obſervation mémorable. Un nommé Guillaume Boyron, Carabinier dans l'armée de Flandres en 1711. s'aviſa

de déſerter de nuit, & en s'enfuyant il donna du côté gauche ſi rudement contre un arbre, qu'il fut renverſé de deſſus ſon cheval, ſans pouvoir ſe relever qu'une demie heure après : il pourſuivit ſon voyage avec beaucoup de peine, & arriva en ſon village proche d'Avignon le 2e. d'Octobre. Là il eſſaya pluſieurs remedes topiques, & enfin il ſe rendit à l'Hôpital d'Avignon, où M. Parelly, qui roule par ſemeſtres avec Mr. Gaſtaldy pour traiter les malades, le trouva avec une grande difficulté de reſpirer, & la troiſiéme côte fort élevée, la courbure commençant dès la premiere côte. Boyron, ſoulagé par les ſoins de M. Parelly, entreprit le voyage de Sainte Reine, pendant lequel il ſouffrit beaucoup, & ſon mal augmentant toujours, il retourna à l'Hôpital le 9e. de Juillet 1712. & au ſemeſtre de M. Gaſtaldy. La tumeur croiſſoit toujours, & devint groſſe comme la tête d'un enfant, & d'une couleur livide, avec un battement pareil à celui du pous, mais fort, & ſe faiſant voir à l'œil : la difficulté

de reſpirer croiſſoit auſſi, & empêchoit le malade de ſe coucher; les douleurs étoient grandes. Enfin, il mourut ſubitement le 5^e. de Septembre. M. Mane, Chirurgien de l'Hôpital, fit l'ouverture du corps en preſence de deux Medecins: les côtes ſupérieures étoient caſſées en leur partie cartilagineuſe, la troiſiéme l'étoit dans l'os; & elles faiſoient une cavité, dans laquelle l'oreillette gauche du cœur s'étoit tellement dilatée, que la main entiere pouvoit aiſément y entrer, l'aorte & le ventricule avoient auſſi plus d'étenduë qu'il ne leur convient. Du reſte, tout étoit en ſa ſituation naturelle. La conjecture de M. Gaſtaldy ſur cet accident, eſt que le rude coup contre l'arbre ne fit qu'endommager les côtes, & que dans la ſuite les violens battemens les caſſerent & les repouſſerent. Ce qu'il prouve, parceque Boyron après s'être relevé de ſa chûte fit encore plus de cent lieües, & agit à ſon ordinaire, & que dès auparavant il étoit ſujet à une palpitation de cœur.

ARTICLE CXLV.

HISTOIRE DU SOULEVEMENT des Fanatiques dans les Sevennes. Par Mr. D. A Paris, chez Jean Luc proche le College Mazarin, 1713. *in* 12. *pag.* 276.

NOus avions déja trois hiſtoires de ce ſoulevement. La premiere a paru ſous le titre de *Fanatiſme renouvellé*. C'eſt un recüeil de mémoires, plûtôt qu'une hiſtoire. Mr. de Brueys en a donné une, dont nous avons rendu compte au Public, qui en attend la fin avec une juſte impatience. Le troiſiéme ouvrage ſur la même matiere a été imprimé à Paris l'an paſſé 1712. ſous le tître d'*Hiſtoire nouvelle & abregée des Sevennes*. Nous en avons parlé dans les Memoires du mois de Mai de cette année 1713.

Un jeune Auteur nous donne une quatriéme hiſtoire de cet évenement complette & travaillée. C'eſt un coup d'eſſai, mais un coup d'eſſai qui promet beaucoup. L'âge cor-

rigera quelques affectations dans le ſtile, qui peuvent paſſer pour un défaut de jeuneſſe. Des termes recherchez, des tours étudiez, trop de penſées jettées dans la narration fardent un ouvrage, ſur tout un ouvrage hiſtorique, & lui ôtent plus de beauté, qu'ils ne lui en donnent. L'Auteur, revenu de ce faux goût, qui ne l'a que legerement infecté, ſe diſtinguera toûjours par ſon talent de raconter, & par une expreſſion ſpirituelle, élegante. Les détails où nous ſommes entrez en parlant du livre de Monſieur de Brueys, & de l'hiſtoire abregée, nous diſpenſent de donner ici un extrait des faits que le nouvel Hiſtorien rapporte.

Ce qu'il dit de l'étymologie du nom de *Camiſards*, prouve qu'il eſt très-difficile de diſcerner la veritable origine des mots: on a crû, que ce nom venoit de *Camiſade*, c'eſt ainſi qu'on appelle des attaques bruſques & imprévûës, telles que celles de ces rebelles. L'Auteur apporte deux étymologies du même nom auſſi vraiſemblables, de *Camiſe*, & de *Camis*. Le premier mot ſi-

gnifie *chemise* ; les revoltez manquoient de linge , c'eſt ce qu'ils pilloient plus volontiers, d'ailleurs, ils portoient des veſtes de toile fort ſemblables à des chemiſes. *Camis* ſignifie *routes battuës*, *grands chemins* , que ces brigands infeſtoient. Cette derniere étymologie paroit la plus naturelle , mais les plus naturelles ne ſont pas toûjours les plus vrayes.

ARTICLE CXLVI.

EPIGRAMMATUM DELECTUS &c. C'eſt à dire, *Choix d'épigrammes tirées de tous les Poëtes , tant anciens que modernes, & fait avec ſoin , avec une diſſertation touchant la veritable beauté, & celle qui n'eſt qu'apparente , où par des principes certains on rend raiſon , pourquoi on a choiſi ou rejetté des épigrammes.* A Londres, aux frais de Guillaume Inny , à l'enſeigne du Prince, au cimetiere de Saint Paul, 1711. *in* 8°. *pag.* 311.

CE recüeil , ou ce choix d'épigrammes, ne trouve place dans

ces Memoires qu'en faveur de la dissertation sur ce qui fait la veritable beauté d'un ouvrage d'esprit, & en particulier d'une épigramme. Comme on a crû que ce seroit faire plaisir à nos Lecteurs, de leur exposer les pensées d'un habile homme sur un sujet si délicat, on a saisi l'occasion de cette nouvelle édition. Quand ce livre parut la premiere fois, il fut attribué à Mr. Nicole; selon le sentiment commun il est veritablement de lui, & on croit y voir le tour de son esprit.

Dans la préface il dit, que toute l'attention dans l'éducation de la jeunesse doit se porter à leur former l'esprit, & les mœurs encore plus que l'esprit; & qu'il est malheureusement arrivé, que des livres qui peuvent avoir quelque chose d'utile à leur perfectionner l'esprit, sont très-pernicieux aux mœurs, par l'obscenité dont ils sont remplis : poison d'autant plus dangereux dans les épigrammes, qu'elles sont plus vives. Il déplore sur tout, que Catulle & Martial, deux Poëtes si infames, soient entre les mains

des Chrétiens,& qui pis eſt,entre les mains de la jeuneſſe, qui eſt plus ſuſceptible du venin. Afin de l'en préſerver, il a pris le deſſein de faire un choix d'épigrammes où il n'y ait rien que de ſain. Il auroit bien voulu n'y renfermer que celles qui ſont plus ingénieuſes, & qui ont un ſel plus fin ; mais le nombre en auroit été petit, & c'eût été faire paroître trop de délicateſſe : celles qui ne ſont pas ſi piquantes aideront à faire ſentir que les autres ont de la pointe.

Si en liſant ce recüeil on ne trouve pas quelque épigramme qu'on eſtime, il ſe peut faire, dit l'Auteur, qu'il ne l'ait pas lûë, ou qu'en la liſant il ne ſe ſoit pas apperçû qu'elle fût bonne,mais il répond de ſa diligence & de ſa patience à tout rechercher & à tout examiner; de ſa patience, reprend-il, car il a lû & examiné plus de vingt mille épigrammes, & il faudroit, ajoute-t'il, être bien ſot, pour ne pas s'ennuyer & ne pas ſe dégoûter de tant de ſottiſes, où donnent ordinairement les faiſeurs d'épigrammes. Il dit, que ce n'eſt

pas le talent des Alemans d'en faire de bonnes, & qu'il n'en a pas vû une paſſable de leur façon. Enfin, il confeſſe qu'il ne s'eſt point fié à ſon goût & à ſes propres lumieres, mais qu'il a conſulté les Connoiſſeurs & les plus intelligens en cette matiere.

Il commence ſa diſſertation par une queſtion qui a été ſouvent propoſée ; d'où vient cette diverſité du jugement des hommes touchant les ouvrages d'eſprit, & que ce qui paroît beau à l'un ne le paroit pas à l'autre ? Pour lui, il eſt convaincu qu'il y a une regle generale & certaine de juger, & que c'eſt toûjours manque d'attention à la regle qu'on erre, en prenant pour beau ce qui ne l'eſt pas en effet.

Or cette regle ſe prend premierement, de la nature de la choſe même, qui doit avoir les proportions qui lui conviennent ; ainſi jugeons nous qu'un corps eſt beau, lorſqu'il eſt bien proportionné. Secondement, du rapport de la choſe à nôtre nature ; & c'eſt par où nous jugeons de la beauté des couleurs,

des voix, des ſymphonies. Mais il faut remarquer, que la regle eſt fondée ſur une nature parfaite, & telle qu'elle doit être, non pas ſur une nature contrefaite & défectueuſe. Si ce qui s'éloigne de cette nature parfaite plait à quelques-uns, c'eſt à peu de perſonnes, ou pour peu de tems; au lieu que ce qui lui eſt conforme, eſt approuvé generalement & conſtamment. Les veritables beautez d'un ouvrage conſiſtent donc, en ce qu'il ſoit tel que la nature du ſujet le demande, & qu'il ait un rapport de convenance à nôtre nature, de ſorte qu'on peut prouver que ce ſont de veritables beautez, au lieu que les fauſſes ſont deſtituées de preuves.

Il faut, continuë l'Auteur, diſtinguer le ſon, les mots, la penſée. Pour le ſon, il ne s'agit pas du ton de la voix, mais d'un concours de lettres, qui jointes enſemble rendent la pronociation aiſée & douce, ou difficile & rude, & d'un aſſemblage de mots, qui coulent, ou qui ſemblent s'empêcher les uns les autres. L'attention ſur ce point eſt d'autant

plus neceſſaire dans la poëſie, qu'on s'attend d'y trouver le nombre & la cadence. C'eſt à quoi les Traducteurs des épigrammes Grecques de l'Anthologie, & les Poëtes Alemans, n'ont pas pris garde. Il donne quelques exemples de dureté en la verſification, en voici un.

Perge, nec à veteri te flectat tramite quidquam:
Tu quod es, hoc, quoad hìc vivam, ego ſemper ero.

Touchant les mots il fait ces reflexions. 1°. Qu'ils ſoient proportionnez, & à la choſe qu'ils doivent exprimer, & à l'eſprit de ceux qui doivent les entendre, ou les lire. Des termes pompeux & magnifiques conviennent à un grand ſujet, des termes communs & ordinaires à un petit ſujet; mais il ne faut pas d'abord préſenter des expreſſions relevées & brillantes à l'Auditeur, ou au Lecteur, qui ignore la grandeur du ſujet, il vaut mieux attendre qu'il la connoiſſe, & alors élever le ſtile. Homere & Virgile ſont loüez d'en avoir uſé ainſi: au

contraire, les exordes enflez de Stace, de Lucain & de Claudien ſont blamez. Voilà pour le rapport des mots à la choſe.

2°. A l'égard de l'Auditeur, ou du Lecteur, le choix des mots conſiſte à ne ſe ſervir que de ceux qui ſont dans l'uſage, & à fuir ceux qui ſont inuſitez, comme n'étant propres qu'à cauſer du dégoût. De plus, comme nous ſommes faits de telle ſorte qu'un ſtile uni, ſoit ſérieux, ſoit enjoüé, cauſe de l'ennui, un habile Ecrivain doit chercher de la varieté. De là ſont nées les métaphores, qui détournant un peu l'eſprit, peuvent beaucoup contribuer à la beauté d'un ouvrage, pourvû qu'elles ne ſoient, ni trop éloignées, ni trop fréquentes, ni pouſſées trop loin; car alors elles rendent le ſens obſcur, elles rebutent & fatiguent. C'eſt le défaut de pluſieurs épigrammes, de ne point garder de diſcretion dans les métaphores. Telles ſont ces deux de Heinſius, ſur la mort de Douza.

Au Soleil.

Auriga lucis, ignei poli cursor,
Metator æthræ, temperator horarum,
Ævi minister, circulator æterne,
Lustrator orbis, dissipator umbrarum,
Currus perennis igneæque quadrigæ
Frænator ingens, qui diem vehis purum,
Rursùmque vultum surripis tuum mundo
Et candicantis oculis comæ flammam :
Cras è lacertis Tethyos tuæ rursus
Redibis. At nox occupat meum solem.
Douzam.

Aux Etoiles.

Dulces alumni noctis, ignei fratres,
Parvæ cohortes, ignei poli cives,
Qui per serenos ætheris vagi campos
Molles choreas ducitis levi planta,
Cum membra nostra molliter reclinata
Victosque sensus occupat sopor levis :
Cur nunc, ut ante, per pictam domum cœli
Et è latebris fornicisque inaurati
Puris fenestris tollitis sacrum vultum?
Abite tandem, non videbitis Douzam.

Octobre 1713.

Ce badinage de petites métaphores chocque, en ce qu'elles ſont recherchées & entaſſées les unes ſur les autres, & ſur tout en ce qu'un ami, veritablement touché de la mort de ſon ami, n'exprime pas ſa douleur avec cette affectation.

Les penſées doivent auſſi convenir aux choſes, & aux perſonnes. Elles conviennent aux choſes, ſi elles ſont propres, naturelles, & priſes du ſujet: aux perſonnes, ſi elles ſont conformes à nos affections naturelles. La verité d'une penſée dépend de ce double rapport, & toute penſée qui n'eſt point vraye, n'eſt point belle. C'eſt le jugement qu'il faut faire de l'épigramme de Grotius, ſur la mort de la Pucelle d'Orleans, & dont voici les deux derniers vers.

Nec fas eſt de morte queri: namque ignea tota,
Aut nunquam, aut ſolo debuit igne mori.

N'eût-il pas été mieux de dire:

Sed fas eſt de morte queri: non ignibus illa
Debuit, aſt undis ignea tota mori.

Grotius s'eſt écarté du vrai par rapport à la choſe, Vulteïus par rapport aux affections, lorſqu'après avoir dit qu'il a beaucoup pleuré à la vûë d'un magnifique tombeau dreſſé pour un ſcelerat, il conclut.

Sepulchri
Jacturam fleo, non fleo ſepulti.

Les larmes en cette occaſion ne devoient pat couler, & il n'y avoit lieu qu'à l'indignation.

Or le faux ſe gliſſe en pluſieurs manieres. 1°. Par une affectation de citer la Fable, & de faire des fictions, qui le plus ſouvent ne ſervent de rien au ſujet. 2°. Par des équivoques; & l'Auteur remarque, que quoiqu'une équivoque jettée rarement dans la converſation puiſſe avoir quelque agrément, il paroît être d'un petit eſprit de ſe donner la peine de la mettre en vers. 3°. Par des hyperboles, comme il s'en rencontre tant dans l'Anthologie Grecque. 4°. En aſſûrant ce qui eſt douteux & conteſté. 5°. C'eſt encore une eſpece de faux, quand la penſée eſt tirée d'ailleurs, & n'eſt pas priſe du ſujet.

Ces regles ſeveres touchant le vrai diminüent beaucoup le nombre des belles épigrammes ; & il devient encore plus petit par les ſuivantes, qui regardent nos affections. 1°. Toutes celles qui bleſſent la pudeur, offenſent les perſonnes bien nées & d'honneur. 2°. Il en eſt preſque de même de celles qui rampent dans un ſujet bas, comme ſont une vieille édentée, le manteau déchiré d'un Poëte, un nez püant, un homme au gibet, & choſes ſemblables. Certaines épigrammes Cyniques ne vallent pas mieux : telle eſt celle de Catulle contre les annales de Voluſius. 3°. Comme un homme d'honneur n'inſulte point au malheur d'autrui & n'aime point la médiſance, il ne ſçauroit prendre plaiſir à des épigrammes malignes ſur des défauts naturels, des infirmitez, ou ſur la pauvreté, ni à celles qui attaquent la reputation : il ſe dit avec Seneque :

Non eſt jocus eſſe malignum.

4°. Enfin des penſées noyées, pour ainſi dire, dans une abondance

de paroles, & ſouvent ramenées er d'autres termes, des penſées vulgaires, ou petites, n'ont aucun agrément.

Où ſont donc les belles épigrammes? Certainement elles ſont rares. Ce ſont celles qui s'accordent avec les ſentimens que la nature nous inſpire. L'Auteur donne pour exemple l'épigramme où Martial loüant Decien, de ne s'être pas tüé lui même, à l'exemple de Caton d'Utique & de Thraſeas Pœtus, finit par ces deux vers:

Nolo virum, facili redimit qui ſanguine famam:
Hunc volo, laudari, qui ſine morte poteſt.

Et cette autre d'un ancien Poëte:

Mitte ſuperba pati faſtidia, ſpemque caducam
Deſpice: vive tibi, cùm moriare tibi.

Il fait enſuite quelques reflexions ſur l'épigramme en particulier, laquelle ſelon ſon étymologie n'eſt qu'une inſcription, & par conſéquent doit être courte. Il recon-

noît, qu'une penſée juſte & belle fait une belle épigramme, mais il ne déſapprouve pas qu'il y entre quelque choſe de plus vif, & ce qui s'appelle pointe. Ainſi, dit-il, les admirateurs de Catulle n'ont pas raiſon de mépriſer Martial, non plus que ceux de Martial de mépriſer Catulle. Il remarque, que la perfection la plus difficile à mettre dans l'épigramme, eſt de bien amener la penſée qui en doit être la concluſion.

Quant au recüeil des épigrammes, la plus grande partie ſont de Martial, il n'y en a que quatorze de Catulle : les autres ſont de quelques Poëtes anciens & modernes. On y a ajouté un long recüeil des ſentences tirées des anciens Poëtes, avec celles de Laberius & de Syrus. L'Editeur a encore ajouté un recüeil de quelques piéces de poëſie, & dans le choix qu'il en a fait, il n'a pas été ſi ſcrupuleux que le premier Auteur.

On ne doit pas diſſimuler, qu'un des plus habiles Critiques du dernier

ſiécle * déſapprouva generalement, & la préface, & la diſſertation, & le choix d'épigrammes dont on vient de parler : il prétendit que la diſſertation manque de jugement, & que le choix eſt fait ſans diſcernement.

Il dit que c'eſt s'égarer dès le premier pas, de chercher de la beauté dans une épigramme, parce que la beauté conſiſtant dans la proportion de toutes les parties, elle ne peut convenir qu'à un grand ouvrage; il s'appuye de l'autorité d'Ariſtote, qui prononce des petites choſes, qu'elles peuvent ſeulement être jolies, mais non pas belles. Ainſi, ſans contredire Ariſtote, il n'eſt pas permis de juger qu'une penſée eſt belle.

Il demande pourquoi la regle de bien juger preſcrit à un Auteur d'étudier la diſpoſition & les affections de ſes Auditeurs, ou de ſes Lecteurs, plûtôt que de ſe conſiderer ſoi-même ? A la verité, ſi l'Auteur eſt conſtamment honnête homme & judicieux, il ne s'émancipera pas à dire des obſcénitez & des bouffon-

* *P. V. de epigramm. c.* 18. *& ſeqq.*

neries, il croiroit se déshonorer, & en cela il suit la nature parfaite; mais s'il lui est souvent arrivé de s'oublier, & qu'on soit réduit à faire un choix de ce qu'il a laissé, il semble évident que la regle est juste. D'ailleurs, on a toujours oüi dire, qu'un Auteur, puis qu'il veut plaire, doit se proposer continüellement la disposition où seront ses Lecteurs.

Il soutient que la fiction, en supposant une cause feinte pour la veritable, que l'équivoque & l'hyperbole, font un bon effet dans l'épigramme. Par exemple, une nouvelle source dont l'eau étoit bonne pour les yeux, ayant paru dans une des maisons de campagne de Ciceron, Laurea affranchi de Ciceron fit une épigramme, qui est rapportée par Pline second, & terminée par ces deux vers:

Ut quoniam totum legitur sine fine per orbem;
Sint plures, oculis quæ medeantur, aquæ.

Octobre 1713.

L'Auteur du recüeil la rejet comme fauſſe, en ce que la natu n'avoit pas fait naître cette ſourc pour ſoulager ceux qui ſe feroier fatiguez les yeux à lire Cicero L'habile Critique en juge autre ment, & prétend que cette cauſ de la ſource eſt feinte ingénieuſe ment.

Il lui reproche pluſieurs ſolécil mes & barbariſmes, ſans en excepte le titre du livre : *Epigrammatum de lectus, ex omnibus, tum veteribus, tun recentioribus Poëtis, accuratiſſimè ex cerptus*, parceque le choix n'eſt pa tiré des Poëtes, mais les épigrammes en ſont tirées.

Il ſe plaint enfin, que mille bonnes épigrammes ſont bannies de ce recüeil. Quoiqu'un faiſeur de ce ſortes de recueils ne ſoit pas obligé d'y placer toutes les bonnes, & que ce ſoit aſſez qu'il n'en mette point de mauvaiſes, il y a quelque choſe de plus en celui-ci ; & c'eſt qu'ayant fait paſſer par ſon examen plus de vingt mille épigrammes, il ſemble avoir porté condamnation contre toutes celles qu'il n'y a pas admiſes.

Comme en cet extrait on n'a eû en vûë que la dissertation & la regle qui y est donnée pour bien juger des ouvrages d'esprit, on abandonne volontiers tout le reste qui n'y a pas de rapport.

ARTICLE CXLVII.

J. VITÆ SELECTÆ quorumdam eruditissimorum ac illustrium virorum, ut & Helenæ Cornaræ & Cassandræ fidelis, à clarissimis viris scriptæ & antehac separatìm editæ, denuò ob summam raritatem & præstantiam recusæ ac in unum volumen redactæ. C'est-à-dire, *Vies de quelques hommes illustres par leur science, d'Helene Cornaro & de Cassandre fidelle, écrites par des Auteurs celebres, imprimées autrefois séparément, imprimées de nouveau dans un seul volume à cause de leur excellence & de leur rareté.* A Breslau, chez Bauchius, 1711. *In* 8°. *pages* 721.

MOnsieur Gryphius, à qui le Public est obligé de ce re-

cüeil , lui rendra ſans doute un ſe
vice important, s'il continüe à r
nouveller la mémoire des Sçava
diſtinguez , par de nouvelles éd
tions de leurs vies: rien ne périt pl
aiſément , que ces précieux mo
ceaux de l'hiſtoire Litteraire ſépar
dans pluſieurs petits volumes ; o
les trouve à peine dans les meilleu
res bibliotheques. C'eſt cependan
dans ces vies , quand elles ſont écri
tes par des Auteurs intelligens
qu'on apprend les veritables moyen
de parvenir à la connoiſſance la plu
intime des Sciences. C'eſt dans ce
vies qu'on s'inſtruit des vertus pro
pres d'un homme de Lettres ; el
les augmentent le déſir de deveni
ſçavant , & enſeignent l'uſage qu'o
doit faire des Sciences : elles ſou
tiennent dans les travaux les plu
épineux , & montrent comme o
peut le diminuer par des voïes abre
gées & faciles ; en découvrant le
écüeils où les Sçavans ont donné
elles mettent en état de les éviter
en rapportant ce que l'envie & l
mauvais goût leur ont fait ſouffrir
elles affoibliſſent le ſentiment trop

vif qu'on a pour l'ordinaire ſur la reputation, & elles inſpirent cette noble indifference pour les jugemens des hommes, ſi neceſſaire aux gens de Lettres, & ſi rares parmi eux.

Le recüeil dont nous parlons contient dix-ſept vies, & nous font connoître dix-huit Sçavans & deux Sçavantes.

Jerôme Fracaſtor, Philoſophe, Medecin, Aſtronome, Poëte excellent, s'eſt encore plus diſtingué par le mépris du monde, par un cœur inacceſſible à l'envie, par ſon exactitude à remplir tous les devoirs de l'amitié. Il mourut l'an 1553. âgé de plus de 70. Verone ſa patrie lui a érigé une ſtatüe de marbre.

Guy du Four de Pybrac, qui tient un haut rang parmi les habiles Négotiateurs, parmi les Juges auſſi integres qu'éclairez, a cependant trouvé parmi tant d'occupations importantes le tems de cultiver les belles Lettres, & d'en tirer un nouvel éclat. Il mourut l'an 1584.

On a dans Nicolas le Febvre,

Précepteur d'Henri de Bourbon Prince de Condé, & du Roi Loüis XIII. le vrai modele d'un sçavant Chrétien. Il se levoit à minuit, & passoit deux heures en priere; il se recouchoit ensuite pour peu de tems, & à six heures au plus tard il entroit dans son cabinet, là il prioit encore une heure à genoux, & alloit ensuite, quelque tems qu'il fît, entendre la Messe: le reste du jour étoit partagé entre l'étude, les bonnes œuvres, & le commerce de ses amis. Il étoit dans ses repas d'une frugalité qui approchoit fort de l'abstinence; il observoit très-rigoureusement les jeûnes de l'Eglise. Sa charité envers les pauvres l'a souvent réduit à l'indigence, elle n'avoit point de bornes, non plus que son zele doux, mais efficace pour détromper les heretiques, dont la France étoit alors pleine. C'est dans les Peres qu'il cherchoit les lumieres qu'il vouloit leur communiquer: attentif à gagner leur confiance, il souffroit avec peine qu'on employât contre eux la violence: il communioit tous les Dimanches &

les jours de fêtes, & quoiqu'il eût employé beaucoup de tems à cette action dans des maisons religieuses, il ne manquoit point à la Messe de Parroisse, ou s'il y manquoit, il envoyoit son offrande au Curé. Sa modestie cachoit soigneusement ses aumônes, & elle a caché une grande partie de sa science, qu'il ne faisoit paroître que quand la gloire de Dieu le demandoit. Un homme si humble, si mortifié, si addonné à la priere, ne pouvoit manquer d'être chaste : il aimoit la lecture de Seneque, mais l'Auteur de sa vie ne le flate point, quand il le met fort au dessus de ce Philosophe. Il a pratiqué cet empire sur les passions, ce mépris des richesses & des grandeurs au milieu de la Cour, cette égalité d'ame invariable, cette droiture, cette douce compassion pour les défauts d'autrui, cette rigueur pour soi même, que Seneque ne fait qu'enseigner, & il a pratiqué ces vertus, par des motifs plus purs & plus relevez que ne sont les motifs connus à Seneque: il a été Philosophe Chrétien. Il mourut comme

il avoit vécu l'an 1612. âgé de ſoixan te-neuf ans. Les Proteſtans, qu font reparoître ſa vie, ne devroient ils pas comparer ce ſçavant Catholi que au ſuperbe Scaliger, à l'inconſ tant & intereſſé Caſaubon, au faſ tueux Saumaiſe, & reconnoître pe de difference entre eux pour la ſcien ce, mais une grande ſuperiorité d ſçavant Catholique dans l'uſage d la ſcience? Ne devroient-ils pas al ler plus loin, comparer à Luther à Calvin, à Zuingle, à Beze, c Philoſophe Chrétien; conſulter en ſuite de bonne foi l'idée qu'ils on de Dieu, & juger ſi l'on peut ſup poſer avec la moindre vraiſemblar ce, que Dieu ait laiſſé dans l'erreu le Febvre, qu'il ait permis qu'*il bi juſqu'à s'ennyvrer dans le calice infam de la proſtituée*, & qu'il ait choiſi Lu ther, Calvin, Beze, pour les d poſitaires de ſes ſecrets, les diſpe ſateurs de ſes graces, les fondemen d'une nouvelle Egliſe?

La vie d'André Moroſini, Au teur d'une hiſtoire Latine de Ven ſe fort eſtimée, nous fait encor voir un Sçavant plus attentif à ſe re

dre utile, qu'à briller, toujours modeste, & dès sa jeunesse maître des passions les plus impétueuses & les plus dominantes. Il mourut l'an 1618.

Quatre freres, Jacques, Jean, André, Hugues Goujon, ne sont plus connus que par leur vie, qu'on nous donne ici, quoique pendant leur vie ils se soyent distinguez parmi les gens de Lettres, les Magistrats équitables, les fidelles sujets; & qu'André ait gouverné avec beaucoup de pieté, de zele, de capacité, l'Eglise de Roüen sous le Cardinal de Joyeuse, dont il avoit formé la jeunesse. Jacques se laissa préoccuper aux visions de l'Astrologie judiciaire, & il les poussa jusqu'à un excès, qui lui fournit une belle occasion de se détromper; il crut avoir reconnu par l'horoscope de sa fille qu'elle vivroit dans un grand libertinage, & qu'elle seroit penduë, il fut assez simple de lui faire passer une corde au col & de la faire porter dans un lieu de débauche, s'imaginant, par une nouvelle vision, que cela suffiroit pour rem-

plir en quelque ſorte ſa mauvaiſe deſtinée, & pour éluder l'horoſcope : ces ridicules précautions n'étoient pas neceſſaires, l'horoſcope fut démenti, par la prompte mort de ſa fille encore enfant.

La vie de Jean Rutgerſius a été écrite par lui-même ; elle apprend ſa naiſſance, ſes études, les négociations où il fut employé par le Roi de Suede, enfin elle indique ſes ouvrages.

Pierre Caſe-neuve, mort à Toulouſe en 1652. s'eſt fait connoitre par *le traité du franc-alleu du Languedoc*, qu'il acheva dans une ſeule année, par *la Catalogne Françoiſe*, *la vie d'Eſt Edmond Roi d'Angleterre* honoré à Toulouſe, & *les origines de la langue Françoiſe*, ſa pieté l'a encore plus diſtingué que ſes ſçavans ouvrages. Il aſſiſtoit tous les jours à l'office de l'Egliſe, & diſoit que la dévotion, préferable à la ſcience, étoit un moyen de l'acquerir plus court que le travail, il ne voulut jamais ſouffrir qu'on tirât ſon portrait, ni réſigner à la mort le ſeul benefice qu'il poſſedoit, pour ne pas répondre,

dit-il, de l'uſage qu'on feroit de ce bien conſacré.

Jacques le Paulmier de Grontemenil, Gentilhomme Normand, perdit ſes premieres années dans la lecture des Romans. Ce mauvais goût ayant paſſé, il s'acquit beaucoup de gloire par la connoiſſance des bons Auteurs, & il ſe diſtingua parmi ce grand nombre de Sçavans qui rendoient Caën une des plus illuſtres villes de France : il préferoit Lucain à Virgile, & il a écrit pour ſoutenir ſon ſentiment. Il mourut l'an 1670.

Helene Lucrece Cornaro, morte en 1684. à l'âge de 38 ans, a fait honneur à ſon ſexe par une capacité extraordinaire : elle fit paroître dès ſa plus tendre enfance un dégoût des amuſemens de cet âge, un penchant, un talent pour les Sciences, qui annoncerent une perſonne extraordinaire. Elle apprit avec beaucoup de facilité le Latin, le Grec litteral & vulgaire, l'Hebreu, preſque toutes les langues de l'Europe. Elle fit dans la Philoſophie & dans les Mathematiques un ſi grand pro-

grès, qu'on crut qu'il falloit la distinguer par un honneur qu'aucune personne de son sexe n'avoit obtenu, on lui donna le bonnet de Docteur après des theses soutenuës publiquement dans le College de Padouë: elle fit un progrès égal dans la Theologie; on n'osa cependant lui conferer les grades de Théologie, par respect pour la regle donnée par S. Paul, qui défend aux femmes d'enseigner dans l'Eglise, quoique plusieurs Docteurs crûssent qu'en mettant cette illustre fille au rang des Docteurs de Théologie, on ne violeroit point cette loi.

La vertu d'Helene a été plus grande que sa capacité. Dès l'âge d'onze ans la lecture de la vie du bienheureux Loüis de Gonzague lui fit naître le dessein de se consacrer à Dieu par le vœu de virginité; elle le fit, & quoique dans la suite un Prince Aleman l'eut demandée en mariage, & que ses parens eussent obtenu de Rome une dispense de son vœu, on ne pût ébranler sa constance. Elle ajouta depuis au vœu de chasteté les autres vœux de religion, selon la

regle de S. Benoît, & si sa famille l'empêcha de se retirer dans un monastere, elle ne pût l'empêcher de mener une vie toute religieuse dans la maison paternelle. Sa modestie, ou, pour parler plus juste, son humilité, lui donnoit une veritable horreur pour la gloire, que tant d'esprits aveuglez se proposent pour le seul but de leurs études : elle ne paroissoit que par obéïssance pour son pere, & elle dit plus d'une fois, que cette obéïssance abregeroit sa vie. Enfin, pour qu'il ne manquât rien à sa vertu, une longue & cruelle maladie l'éprouva & la consomma.

Olaüs Borrichius, mort en 1690. est assez connu par ses disputes avec Cellarius, sur l'usage de plusieurs mots Latins, & par son entêtement pour la pierre Philosophale; il s'est distingué plus avantageusement par la fondation qu'il a faite en faveur d'un certain nombre de gens de Lettres, à cette sage condition, qu'ils donneront chaque année quelque ouvrage au Public. On parle ici de deux livres de cet Auteur, qui

meriteroient d'être plus connus, *Docimastice metallica*, ou *l'art de découvrir les mines des métaux & de les éprouver.* M. Borrichius avoit plus étudié cette matiere qu'aucune autre : il s'étoit aussi fort appliqué à la Botanique, & le fruit de cette étude est l'autre ouvrage, où il prouve qu'un Medecin trouve dans les plantes de son païs tous les secours dont il a besoin, & que l'on peut se passer des plantes étrangeres : *De usu plantarum indigenarum in Medicina.*

Jean Vincent Pinelli, noble Genois, qui a passé la plus grande partie de sa vie à Padoüe, est le modele de ces hommes bienfaisans, qui se consacrent à rendre aux Ecrivains les services les plus essentiels, & à faire fleurir le commerce des Lettres. Il faut pour un emploi si difficile, & si necessaire au Public, des talens assez divers, & dont l'union est rare ; un génie capable de toutes les sciences, un amour du travail, que la multitude de lettres à écrire, de consultations à répondre, de négociations à soutenir, ne rebute pas ; des richesses, une li-

beralité égale aux richeſſes, une humeur liante, un goût exquis, qui ſçache diſcerner la difference des merites, & les mettre tous en œuvre; une modeſtie, qui même en animant, en dirigeant, en perfectionnant les ouvrages, ne veüille point ſe les attribuer; une religion ſincere, une foi pure, qui empêche que tant de belles qualitez ne ſervent au progrès de l'erreur. Pinelli poſſeda ces talens dans un éminent degré: ſa ſanté foible & chancelante ne pût, ni le dégoûter de l'étude, ni le rebuter du travail, il forma à grands frais une bibliotheque auſſi choiſie que nombreuſe: il achetoit pluſieurs exemplaires des livres rares, pour pouvoir les prêter, ſans s'expoſer à en être privé. Il fut en ſon tems l'ame de la Republique des Lettres, ſans que ce grand amour des Sciences, ni les occupations infinies où il l'engageoit, lui fiſſent manquer aux devoirs d'une pieté exacte. La fortune la plus brillante s'offrit à lui plus d'une fois, & fut toujours mépriſée. Il s'étoit acquis une eſtime ſi ſinguliere, que le Se-

nat de Venise lui permit ce qu'il n'a jamais permis qu'à lui, de faire transcrire ce qu'il voulut des Registres de la Republique. Il mourut l'an 1601. âgé de 60. Sa vie écrite par Paul Gualdo seroit le modele de cette espece d'ouvrage, si l'Auteur y avoit mis un peu plus d'ordre. Il écrit assez bien, & il entre dans tous les détails necessaires pour contenter la curiosité. On verra sur la fin de cette vie par quelle suite de malheurs la riche bibliotheque de Pinelli fut dissipée après sa mort.

Robert Cotton, Gentilhomme Anglois d'une maison ancienne & alliée à la maison Royale, porté, par un penchant qu'on ne sçauroit trop loüer, à la recherche des antiquitez de sa patrie, forma le dessein de rassembler les manuscrits anciens, restes précieux des bibliotheques des monasteres d'Angleterre, qui avoient échapé en assez petit nombre à la fureur brutale de ceux qui envahirent & pillerent les monasteres sous Henri VIII. L'Auteur de la vie, quoique Protestant, rend justice au travail & à la capacité des

Moines, & il fait paroître beaucoup d'indignation contre Thomas Cromvel & les autres Miniſtres de ce ravage des Monaſteres.

Cotton executa ſon projet avec une grande dépenſe, l'amas de tant de manuſcrits ne fut pas pour lui une vaine montre, il y acquit cette connoiſſance parfaite de l'hiſtoire, des loix, des coûtumes, des droits, des interêts de l'Angleterre, qui paroît dans des traitez qu'il a compoſez dans des occaſions importantes. Le recüeil en parut à Londres l'an mil ſix cens cinquante deux, il en a laiſſé d'autres imparfaits. Une vie ſi laborieuſe ne l'empêcha pas d'être utile à l'Etat de plus d'une maniere; il eut part à toutes les grandes affaires de ſon tems, & il ne parut gueres, ſur tout en Angleterre, de livres de conſéquence, où il n'eût quelque part. Il mourut l'an 1631. âgé de 61 an.

Octavius Bagatti, né à Breſſe d'une famille obſcure, Religieux de l'Ordre des Servites, s'eſt diſtingué dans un ſiécle fertile en grands Hommes. Il perdit ſa fortune, par

les genereux conſeils qu'il donna à Alexandre de Medicis, de ne point ôter la liberté aux Florentins : il s'en conſola aiſément, il ne s'étoit opposé à l'ambition d'autrui, que parce qu'il en étoit exemt lui même. Le Cardinal Sirlet, Manuce & Muret, changerent ſon nom en celui de Pantagathe, c'eſt ſous ce nom qu'il a reçu tant d'éloges de tous les grands Hommes de ſon ſiécle. Mercurialis le traite d'homme très-docte & très-vertüeux. Lipſe dit de lui, que c'étoit un homme veritablement grand, qui aimoit mieux être docte, que le paroître. Manuce l'appelle le Varron de ſon tems, il n'a cependant jamais rien imprimé ; la haute idée qu'il avoit de la perfection des ouvrages d'eſprit lui faiſant déſeſperer d'y pouvoir atteindre ; mais Onuphre, & d'autres Auteurs celebres, lui ont rendu une entiere juſtice ſur les ſecours qu'il leur avoit donnez. Il mourut l'an 1567. âgé de 73 ans.

La crainte de paſſer les bornes d'un extrait nous empêche de nous étendre ſur les vies de Fulvius Ur-

ſin, du fameux Libraire Oporin, de Caſſandre fidelle, Docte Venitienne morte à l'âge de cent deux ans, Superieure des filles du Tiers Ordre de Saint Dominique.

Mais nous n'omettrons pas une remarque importante, ſur la vie de Jean-Philippe Pfeiffer, qui après avoir été Profeſſeur de Théologie dans l'Univerſité Lutherienne de Coninſberg, embraſſa la Religion Catholique. L'Auteur Proteſtant convient, que ſes ennemis même ont reconnu l'integrité de ſa vie, ſon averſion déclarée pour l'impureté, & les blaſphemes; ſa ſobrieté pouſſée juſqu'à l'abſtinence, ſon aſſiduité à la priere, ſa modeſtie & ſa droiture. Les ouvrages de Thomas Akempis étoient ſa lecture ordinaire. Voilà par quels moyens il eſt parvenu à connoître la veritable religion. *Talis cùm eſſet non potuit errare diù.* Un veritable Chrétien devient tôt ou tard Catholique.

ARTICLE CXLVIII.

HIERON, OU LE PORTRAIT de la condition des Rois par Xenophon, en Grec & en François, de la traduction de Pierre Coſte. A Amſterdam, chez Henry Schelte, 1711. *in* 18. *pages* 137.

MOnſieur Coſte nous donne un des plus beaux opuſcules de Xenophon. Nous n'avions point cet opuſcule en François, ou nous n'en avions qu'une vieille traduction. Mr. d'Ablancourt nous a donné *l'hiſtoire Grecque* & *la Retraite* de cet excellent Auteur. Monſieur Charpentier nous a donné *la vie de Socrate*, & *le ſupplément de cette vie*, intitulé, *des choſes mémorables de Socrate*. Hieron meritoit autant que ces ouvrages d'être rendu plus public, & le Traducteur à qui la France le doit peut ſe placer hardiment entre d'Ablancourt & Charpentier. Il avoüe ſincerement qu'il lui a été impoſſible d'attraper cette vivacité, cette douceur, cette ſimplicité fine & naïve, qui

forment le caractere du ſtile de Xenophon, il s'eſt réduit, dit-il, à exprimer nettement le ſens; nous pouvons cependant aſſûrer, que l'on reconnoit Xenophon dans cette verſion. Mr. Coſte avertit avec la même ſincerité, que le commun des Lecteurs trouvera quelques endroits obſcurs dans ſa traduction; c'eſt le ſort inévitable des traductions. Il y a dans chaque langue certains tours d'expreſſion fondez ſur des opinions, ſur des coûtumes, des évenemens qui ſont particuliers à un païs; il eſt rare que ces expreſſions puiſſent ſe rendre dans une autre langue, & lors même qu'on les y tranſporte, elles ne ſçauroient être bien entenduës de ceux qui ignorent, pour ainſi dire, la carte du païs où l'original eſt écrit. Il s'en préſente un exemple dès le titre, pour traduire fidellement, il auroit fallu mettre, *de la condition du Tyran.* Le Traducteur a craint que le mot ne fût mal interpreté, & qu'on ne fût ſurpris qu'Hieron ſe traitât lui-même d'uſurpateur de l'autorité ſupreme. Mr. Coſte nous permettra de n'être pas

de son sentiment, l'exemple nous paroit mal appliqué, il falloit traduire, *la condition du Tyran.* Xenophon a prétendu peindre les peines que le Tyran ne peut éviter, & qui naissent de sa fortune même, il n'a point eû en vûë les Rois legitimes, justes, cheris de leur peuple. Presque toutes les villes Grecques avoient été libres dans leur origine; des particuliers ambitieux avoient envahi, & envahissoient tous les jours la domination; c'est le sort de ces ambitieux, que Xenophon fait admirablement connoitre. Son Dialogue, si necessaire pour reprimer cette passion de commander funeste à la Grece, peut servir encore de nos jours à tous les Grands, & leur apprendre à n'employer leur autorité que pour le bien du peuple, & à se faire aimer, s'il veulent être heureux.

Il ne reste plus qu'à faire connoitre les personnages du Dialogue. Pour le faire, nous copions Monsieur Coste; les Lecteurs y perdroient si nous ne le copions pas. Hieron, qui fait le sujet de nôtre

Dialogue, étoit fils de Dinomenés & frere de Gélon. Il vécut long-tems ſimple particulier, & devint enfin Roi de Syracuſe par la mort de Gelon, à qui les Syracuſains avoient déferé librement la Royauté, après qu'il eut remporté ſur les Carthaginois une grande victoire, qui ſauva la Sicile du joug de ces barbares. On peut conclure d'un paſſage de Pindare, qu'Hieron, ſoutenu de ſes deux plus jeunes freres, Polyzele & Thraſibule, eut beaucoup de part à la gloire de cette fameuſe journée, & il paroit par une ancienne inſcription, que Gelon lui-même ſe fit un plaiſir de le reconnoitre.

Quoique Gelon fût auſſi doux à ſes ſujets, qu'il avoit été redoutable à ſes ennemis, il ſe trouva des citoyens ſéditieux qui machinerent ſa perte. Ce bon Prince, qui ne vouloit pas gouverner les Syracuſains contre leur gré, ayant découvert la conſpiration, ordonne au peuple de venir en armes dans la place publique, & paroiſſant tout armé au milieu d'eux, il leur rend

compte de ſa conduite paſſée, du bien qu'il leur avoit fait, & du complot qu'on venoit de former contre ſa vie. En même tems il ſe dépoüille de ſes armes, & leur dit : Meſſieurs, me voici au milieu de vous ſans défenſe, diſpoſez de moi comme vous le jugerez à propos. Sur quoi les Syracuſains, touchez du ſouvenir de ſes bienfaits, & charmez de ſa fermeté, bien loin de le punir comme un Tyran, le proclamerent tout d'une voix leur bienfacteur, leur ſauveur & leur Roi. C'eſt à ce Prince, ſolemnellement élû par un double conſentement du peuple, que ſuccéda Hieron, le plus âgé de ſes freres. Il parut bientôt que ce nouveau Roi n'avoit pas herité des vertus de Gelon. Avare, violent, & tout à fait éloigné de la candeur & de la probité de ſon frere, rien n'empêcha les Syracuſains, dit un celebre Hiſtorien, de ſe ſoulever contre lui, que le reſpect qu'ils conſervoient pour la mémoire de ſon prédeceſſeur. S'étant apperçu que ſon frere Polyzele étoit fort aimé des Syracuſains, il le

ſoupçonna d'aſpirer à la Royauté, & voulut lui ôter la vie. Enfin, peu aſſûré de l'affection de ſes ſujets, la crainte qu'il eut d'être détrôné l'obligea à mettre ſur pied des troupes mercenaires, & à tenir des ſoldats étrangers autour de ſa perſonne. A tous ces traits il eſt aiſé de reconnoitre le Tyran. Hieron lui même, touché de la laideur de ſon propre portrait, revint de toutes ces foibleſſes. Une longue maladie donna occaſion à ce grand changement. Il s'aviſa, pour charmer ſon ennui, d'attirer auprès de lui par ſes liberalitez les plus habiles gens de ſon tems; & inſtruit par les converſations qu'il eut avec eux, d'ignorant & de ruſtique qu'il étoit, il devint ſçavant & poli. Dès lors il parut plein de douceur & d'humanité. Il prit un ſingulier plaiſir à faire du bien; & délivré de ces noirs ſoupçons qui l'avoient broüillé avec ſes proches, il regagna la confiance de ſes freres, & paſſa ſa vie avec eux dans une liaiſon intime. Ce Prince devoit avoir naturellement le fonds bon, s'il eſt vrai que cette

converſion fût auſſi réelle qu'on nous le dit ; car la ſcience toute ſeule ne produit gueres de pareils changemens ; elle fortifie, enrichit & perfectionne un bon naturel ; mais il eſt rare qu'elle reforme un cœur mal fait. De tous ces Sçavans, dont les entretiens contribüerent à corriger le Roi Hieron, il n'y en eut point qui eût plus de part à ſa confiance & à ſes liberalitez que Simonide. C'étoit un excellent Poëte, comme on peut juger par quelques fragmens qui nous reſtent de ſes ouvrages. Il naquit à Ceos, l'une des Iſles de la mer Egée, & ſes poëſies le rendirent très-fameux dans toute la Grece. Son talent n'étoit pas borné à faire des vers ; il avoit d'ailleurs du ſçavoir & de l'habileté. Elien dit en termes exprès, qu'Hieron s'en ſervit utilement ; & un ancien Scholiaſte de Pindare rapporte, ſur la foi de Timée, qui avoit écrit l'hiſtoire de Sicile, que Theron, Roi des Agrigentins, ayant mis une armée ſur pied, pour forcer Hieron à reparer le tort qu'il avoit fait à ſon frere Polyzele, la guerre fut

d'abord éteinte, & ces Princes reconciliez, par l'entremiſe de Simonide. Ce Poëte étoit fort âgé quand il alla auprès du Roi Hieron. Il mourut un an avant ce Prince, & à ſa Cour, ſelon toute les apparences.

Ajoutons un endroit du Dialogue qui mette au fait ſur le ſtile de la traduction. C'eſt Hieron qui parle.

» Je ne connois plus perſonne qui
» ſe plaiſe à ma compagnie ; parce-
» que je n'ai que des eſclaves pour
» amis : je ne ſçaurois non plus con-
» verſer agréablement avec eux,
» parceque je ne découvre en eux
» aucune affection ſincere pour moi.
» Je me garde des feſtins & du ſom-
» meil comme d'un piége. Or crain-
» dre la foule, craindre la ſolitude,
» craindre d'être ſans gardes, &
» craindre ſes propre gardes, ne vou-
» loir pas les avoir autour de ſoi
» ſans armes, & ſe faire une peine de
» les voir armez, eſt-il un état plus
» déplorable dans la vie ? De plus,
» ſe fier à des étrangers, plûtôt qu'à
» ſes citoyens, à des barbares, plû-

» tôt qu'à des Grecs ; désirer d'a-
» voir pour esclaves des gens libres,
» & être forcé de donner la liberté
» à des esclaves, ne vous semble-t'il
» pas que ce soient là des marques
» sensibles d'un esprit troublé &
» confondu par la peur ? Or il est
» certain, Simonide, que cette pas-
» sion, non seulement répand la tris-
» tesse dans l'ame ; mais que mêlée
» à tous nos plaisirs, elle en corrompt
» toute la douceur. Si vous avez
» quelque experience des choses
» de la guerre, & que vous ayez
» jamais été campez tout auprès des
» ennemis, vous n'avez qu'à vous
» remettre en mémoire dans quelle
» disposition d'esprit vous êtiez alors
» en prenant vos repas & en dor-
» mant. Telle qu'étoit alors vôtre
» inquietude, telle, & plus grande
» encore, est l'inquietude des Ty-
» rans ; car ils ne s'imaginent pas seu-
» lement voir des ennemis au devant
» d'eux, mais qu'ils en sont entou-
» rez de tous côtez.

ARTICLE CXLIX.

CONFERENCES ECCLESIASTIQUES *du Diocese d'Angers, tenuës par l'ordre de Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Michel Poncet de la Riviere Evêque d'Angers, en l'année* 1710. *& en l'année* 1711. A Angers, chez Olivier Avril, Imprimeur de Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Evêque d'Angers & de l'Université, 1712. *In douze, deux tomes, l'un de* 464 *pages sur l'irrégularité, l'autre de* 528 *pages sur les censures.*

ON a parlé dans ces Memoires, au mois de Septembre 1710. des Conferences Ecclésiastiques tenuës dans le Diocese d'Angers sur le Sacrement de l'Ordre & sur celui de Mariage; voici le résultat des Conferences suivantes, & un excellent ouvrage sur les irrégularitez & sur les censures. La matiere qui de soi est ample, se trouve, par le moyen d'une méthode exacte, resserrée dans de justes bornes, sans

rien perdre de l'étenduë qui lui convient ; les queſtions ſont expoſées avec clarté ; les déciſions judicieuſes, ſans ambiguité, fondées ſur l'autorité des Canons, des Théologiens & des Canoniſtes, ſur la pratique de la France, & les Arrêts des Parlemens du Royaume, & ſouvent appuyées par des faits citez de l'hiſtoire Eccléſiaſtique. Le ſçavant & zelé Prélat, par l'ordre duquel ce réſultat de Conferences paroît, n'auroit pas ſouffert que ſon nom fût mis à la tête d'un ouvrage médiocre.

Les Conferences Eccléſiaſtiques dans le Dioceſe d'Angers commencent au mois d'Avril, & finiſſent en Novembre : il y en a une chaque mois ; & en chacune quatre queſtions ſont examinées ; ce qui donne trente deux queſtions par année. Il eſt impoſſible de rendre compte de toutes, & il eſt embarraſſant de choiſir les unes préferablement aux autres, n'en étant aucune qui ne paroiſſe utile & bien traitée.

Résultat des Conferences du Diocese d'Angers tenuës en 1710.

Les quatre premieres questions qui ont été traitées dans le mois d'Avril, sont de la nature & des effets de l'irrégularité, en quoi elle differe des censures, quelle a été l'ancienne discipline sur ce point, & quel est le peché qui engage dans l'irrégularité.

L'irrégularité est définie, *un empêchement Canonique qui rend un homme inhabile à être promû aux Ordres sacrez, ou à exercer les Ordres sacrez qu'il a reçus.* Ces termes, *d'empêchechement Canonique*, marquent que l'irrégularité n'a été introduite, ni par le droit divin, ni par le droit naturel, mais par la loi de l'Eglise, à laquelle ceux-là seulement sont soumis, qui ont reçu le Baptême. Le terme *d'inhabile*, mis dans la définition, ne doit pas être confondu avec celui *d'incapable.* Un homme irrégulier n'est pas incapable de recevoir les Ordres & d'en exercer les fonctions ; son ordina-

tion eſt valide, & les fonctions qu'il exerce ſont auſſi valides ; mais tout cela eſt illicite. Au contraire , un homme qui n'a point été baptiſé eſt incapable des Ordres , & ſon ordination , avec tout ce qu'il fait en conſéquence , eſt abſolument nul & invalide. Comme la définition eſt faite d'après les Canons , qui n'ôtent point expreſſément à un Clerc, devenu irrégulier , l'uſage de la juriſdiction Ecclésiaſtique, & que d'ailleurs les peines ne doivent point être étendues au delà des termes de la loi, il s'enſuit que ce Clerc n'eſt pas privé de l'exercice de la juriſdiction Eccléſiaſtique , excepté de celle qui eſt attachée à la fonction propre de la puiſſance de l'Ordre , comme l'abſolution ſacramentale.

D'où il naît une queſtion, ſçavoir, ſi un Curé , tombé dans l'irrégularité, avoit entendu la confeſſion de quelques-uns de ſes Paroiſſiens & les avoit abſouts , l'abſolution ſeroit-elle valide ? De ſa part il auroit commis un grand peché ; mais ſi de la leur il ne manquoit rien des diſ-

positions requiſes pour obtenir l'effet du Sacrement, ils ſont veritablement abſouts; parceque l'irrégularité ne prive le Curé, ni de la puiſſance de l'Ordre, ni de la puiſſance de juriſdiction, & lui défend ſeulement d'en uſer: ce qui ne touche pas à l'eſſence du Sacrement, & n'empêche pas qu'il ne ſoit valide.

Entre pluſieurs differences qui diſtinguent l'irrégularité des cenſures, une qui eſt à remarquer, c'eſt que celles-ci peuvent s'encourir *à jure & ab homine*, & que celle-là ne ſçauroit s'encourir qu'à *jure*, c'eſt à dire, que le Juge Eccléſiaſtique ne peut pas porter une ſentence condamnant à l'irrégularité, mais ſeulement déclaratoire de l'irrégularité encouruë dans les cas exprimez par le Droit.

L'irrégularité ſe diviſe ſelon qu'elle vient, ou de quelque défaut naturel, ou de quelque crime, ou délit, *ex defectu vel ex delicto*, avec ces deux differences notables; la premiere, que l'irrégularité provenant d'un défaut, ceſſe ſouvent d'elle même avec le défaut qui la cauſoit;

au lieu que celle qui vient d'un crime, ou délit, ne se leve que par une dispense: la seconde, qu'il appartient au Pape seul de dispenser à l'égard d'un défaut, & que les Evêques ont le pouvoir de dispenser pour le délit occulte, & qui n'est pas porté au Fore contentieux, excepté l'homicide commis volontairement, pour lequel il faut recourir au Pape. L'Auteur rapporte en détail, quels sont les défauts & les crimes qui causent l'irrégularité. Il ajoute une autre division, en irrégularité totale, & partielle, par rapport, soit à differens Ordres, soit à diverses fonctions du même Ordre.

Selon la discipline ancienne de l'Eglise, l'irrégularité étoit attachée aux crimes appellez Capitaux, & qu'on étoit obligé d'expier par la pénitence publique, c'est à dire, à l'idolatrie, l'homicide & l'impureté.

Quant au délit, 1°. C'est un peché, & un peché mortel; puisque l'irrégularité qui le suit est une peine, & une peine griéve. 2°. C'est une action extérieure; d'autant que ce qui est purement intérieur, a Dieu seul pour témoin & pour juge, comme il est porté par le Canon, *Si quis non iratus*, c. 15. q. 1. *Irregularitas factum seu opus requirit, non solam voluntatem aut culpam.* 3°. C'est une action consommée en son genre, à moins qu'il ne fût autrement prononcé par la loi: ainsi les Doc-

teurs conviennent, qu'un homme qui en battroit un autre dans le dessein de le tüer, ensorte que la mort ou la mutilation ne setoient pas ensuivies, ne seroit pas tombé dans l'irrégularité ; parceque les loix pénales doivent être prises à la lettre, & entenduës en un sens étroit, *Pœnæ legum interpretatione molliendæ sunt, potiùs quàm exasperandæ*, est-il dit c. *Pœnæ dist.* 1. *de pœnit.* 4°. Quelques Docteurs ont prétendu qu'un délit absolument secret, ou qui ne sçauroit être prouvé en justice, n'est point sujet à l'irregularité. Ils se sont trompez ; car outre que les Canons ne font point de mention de la notorieté du délit, le Concile de Trente accordant aux Evêques le pouvoir de dispenser dans les cas occultes, donne clairement à entendre que l'irrégularité s'encourt par un délit secret.

La seconde question du mois de Mai traite de l'ignorance & du doute par rapport à l'irrégularité, & elle comprend trois cas. 1°. L'ignorance qui excuse du peché & du délit empêche l'effet de la loi qui porte la peine d'irrégularité. Ensorte qu'un Clerc excommunié, ou suspens, & qui l'ignorant se présente aux Ordres & les reçoit en cet état, ne devient pas irrégulier. 2°. Mais il le devient, si sciemment il commet une action mauvaise & punissable d'irrégularité, quoiqu'il ignore qu'elle soit défenduë sous

cette peine. C'est le sentiment d'Avila, de Suarés, d'Azor & de Layman. Et sans qu'il intervienne de rebellion ou de contumace contre l'Eglise, le fait seul suffit pour encourir l'irrégularité. 3°. Il y a un doute du droit & un doute du fait: lorsqu'après toutes les perquisitions requises on ne peut s'assûrer, si les Canons condamnent d'irrégularité une action qu'on a commise, ou si l'on a commis l'action qui est condamnée d'irrégularité. Dans le doute du droit il n'y a point d'irrégularité; n'y en ayant point, si elle n'est clairement exprimée par la loi. Dans le doute du fait, s'il s'agit de l'homicide, on doit se tenir pour irrégulier; & pour les autres délits, on peut se croire exempt d'irrégularité. Cette décision, qui est de Suarés, d'Avila, de Coninx & de Bonacina, est conforme aux Canons, qui ordonnent précisément d'observer l'irrégularité dans le doute d'avoir commis un homicide, & ne prescrivent pas de même pour les autres délits.

Il s'agit dans les deux questions suivantes du défaut de naissance. Dès l'an 845. le Concile de Meaux défendit que les enfans nez d'un rapt & avant le mariage fûssent promûs aux Ordres sacrez. Les enfans illégitimes des Prêtres en sont exclus par plusieurs Canons; & generalement tous ceux qui ne sont pas nez de legitime mariage, par le Concile de

Poitiers en 1078. Cependant Etienne Evêque de Tournai l'an 1192. écrit en ces termes au Pape Luce III. *In regno Francorum aliquæ Ecclesiæ quâdam scrupulosâ nobilitate gloriosam, ut æstimant, consuetudinem assumpserunt, ne aliqui nisi ex licito complexu geniti promoveantur, in eis meritorum & virtutis excellentiam origini postponentes.* Le sujet de cette plainte étoit le Chancelier de France, que les Evêques refusoient d'admettre aux Ordres sacrez, à raison du défaut de naissance.

Selon la disposition du Sexte les Evêques ont le pouvoir de relever de cette irrégularité, quant à l'effet de recevoir la Tonsure & de posseder des Benefices simples; & la France suit cet usage. Du reste, quoique le défaut soit occulte, il faut s'addresser au Pape.

Les questions proposées dans le mois de Juin regardent les Energumenes, & quelques infirmitez, le défaut de science, ceux du corps, de l'âge & de liberté. Il est certainement utile & necessaire à l'Eglise que ses Ministres ayent de la science: ce qui fait dire à S. Augustin, * parlant des Moines de son tems qui n'étudioient point: *Cùm aliquandò etiam bonus Monachus vix bonum Clericum faciat, si adsit ei sufficiens continentia, tamen desit instructio necessaria.* C'est pourquoi divers

* Epist. 76.

Canons ferment aux ignorans l'entrée aux Ordres.

Mais quelle eſt la ſcience requiſe? Comme l'Auteur a traité cette matiere dans les Conferences ſur le Sacrement de l'Ordre, il s'étend moins ici. Il dit que S. Ceſaire Evêque d'Arles n'ordonnoit point de Diacre qui n'eût lû quatre fois toutes les Ecritures ſaintes. Pluſieurs Canons & reglemens anciens demandent que les Prêtres ſçachent le Pſeautier par cœur, les Cantiques, les Hymnes & les oraiſons de l'Egliſe, la forme d'adminiſtrer le Baptême; il leur eſt outre cela recommandé de ſçavoir l'Ecriture, les Canons, le livre Pénitentiel & le Paſtoral de S. Gregoire, l'expoſition du Symbole & de l'Oraiſon Dominicale, afin d'être en état d'inſtruire les Fidelles; & Hincmar leur recommande qu'ils ayent l'intelligence du Miſſel & la facilité d'y lire les Epitres, les Evangiles & les oraiſons. Il eſt évident qu'à meſure qu'un Clerc monte à des Ordres plus élevez, il a beſoin de plus de capacité. Le Concile de Trente s'eſt expliqué là-deſſus en la ſection 23^e^.

Entre les défauts du corps, un œil arraché cauſe de l'irrégularité; mais celui qui ne voit que d'un œil, ſans aucune difformité de l'autre, n'eſt point irrégulier, & il n'y a nulle diſtinction à faire, ſoit du droit, ſoit du gauche, puiſque les Canons n'en font point.

Octobre 1713.

Avec le défaut d'âge l'Auteur traite des Néophites, & ensuite des esclaves.

Dans les questions du mois de Juillet il examine l'irrégularité qui naît de l'administration de diverses affaires, de l'infamie, de la bigamie, & du défaut de douceur.

Le chapitre *Magnus de obligatis ad ratiocinia*, est une grande regle par rapport à ceux qui ont été chargez d'administrations, soit d'affaires, soit de biens. Il porte que ces sortes de personnes, avant que d'être admis aux Ordres, ayent quitté leur emploi, & rendu leur compte; & generalement tout comptable, entant que comptable, est censé irrégulier. Et comme autrefois ceux qui étoient nommez *Curiales*, & qui étoient obligez aux fonctions publiques dans les villes, ne pouvoient s'en retirer, & y étoient rappellez malgré eux, plusieurs Canons, & même quelques Constitutions Impériales, défendoient absolument de les promouvoir aux Ordres.

Les Canonistes étendent l'irrégularité portée par le chapitre *Magnus* aux Tuteurs & Curateurs, aux Juges, Avocats, Procureurs, Solliciteurs de procès, Hommes d'affaires & Intendans des grands Seigneurs. Ce qui n'empêche pas qu'il ne soit recommandé aux Ecclésiastiques de prendre la défense des veuves, des orphelins & des pauvres.

Selon l'usage maintenant établi en plusieurs Royaumes les Ecclésiastiques montent sur les Tribunaux de la Justice, & dans nos Parlemens il y a des Charges de Conseillers Clercs. En quelques Parlemens, des Clercs pourvûs de Benefices font la fonction d'Avocats, ce que S. Charles leur défend absolument.

Touchant la bigamie, l'Auteur en distingue exactement les diverses especes. L'Eglise a toujours reconnu cette irrégularité, & l'a confirmée par plusieurs de ses Canons, qui ont encore été autorisez par des Constitutions Impériales. Quand S. Paul dit, qu'*il faut que l'Evêque n'ait épousé qu'une femme*, ce n'est pas, comme le remarque S. Thomas, un précepte divin qu'il déclare, mais un précepte Apostolique qu'il fait, & dont le Pape peut dispenser : si l'on en croit la Glose sur le Canon *Lector. dist.* 34. un Archevêque de Palerme avoit été mari de deux femmes, & avoit obtenu dispense du Pape Luce III. Cependant le même Pape dans le chap. *Super eo de bigamis*, s'explique nettement qu'il n'est pas permis, vû le précepte de l'Apôtre, d'accorder une telle dispense. Le Comte Irenée, nonobstant sa bigamie, ayant été ordonné Evêque de Tyr par Theodoret, fut déposé. Theodoret prétendit se justifier par l'exemple de plusieurs grands Evêques qui avoient ordonné des bigames.

Au reste, les Canons ne s'expriment pas tous de la même maniere sur le chapitre des bigames. Les uns ne font mention que de l'Episcopat, de la Prêtrise & du Diaconat, dont ils doivent être exclus; les autres les éloignent absolument de la Cléricature. Quelques Docteurs, & entr'autres S. Thomas, pensent que l'Évêque peut dispenser de la bigamie pour la Tonsure & les Benefices simples; & pour les moindres Ordres: le sentiment contraire est le veritable, & au rapport de Fagnan Sixte V. déclara suspens un Evêque, qui contre l'avis de la Congregation des Cardinaux pour l'interprétation du Concile de Trente, avoit donné la Tonsure à un bigame.

Tous ceux qui par leur emploi concourent directement & indirectement à la mort, ou à la mutilation d'un homme, quoiqu'ils le fassent avec justice, sont dits avoir le défaut de douceur. Tels sont les Juges, qui par le devoir de leur charge ont condamné des criminels, & ceux qui faisant profession des armes, ont tüé des ennemis dans une guerre juste.

Dans les Parlemens de France un accusateur, un témoin, un Avocat, & même un Greffier, ne sont point jugez être irréguliers par le défaut de douceur; parce qu'ils ne sont pas reputez être la cause prochaine de la mort du criminel. Et Ducasse, dans sa pratique de la jurisdiction

Eccléſiaſtique, dit qu'en France il n'y a point d'autres cauſes prochaines de la mort des criminels, que les Juges, la partie qui pourſuit la mort, & l'Executeur. A l'égard des Greffiers, ſainte Beuve a varié.

Les queſtions du mois d'Août ſont la continuation du même ſujet du défaut de douceur, par rapport aux Eccléſiaſtiques, à ceux qui vont à la guerre, aux Medecins & aux Chirurgiens.

L'Egliſe, pour préſerver ſes Miniſtres d'avoir aucune part à la mort de perſonne, leur défendoit abſolument d'être dénonciateurs, ou accuſateurs des crimes. Mais Boniface VIII. voyant que les méchans ſe prévaloient de la crainte qu'avoient les Eccléſiaſtiques de tomber dans l'irrégularité, pour leur nuire & les piller, permit aux Clercs de pourſuivre en juſtice la reparation des torts qu'ils auroient ſoufferts, & de ſe pourvoir contre les violences qui leur ſeroient faites, toutefois avec la précaution de proteſter qu'ils ne demandent pas la mort des coupables. Ils peuvent faire de ſemblables pourſuites en faveur de leurs proches, de leurs domeſtiques, & de tous ceux qui leur ſont ſi étroitement unis, que le tort paroiſſe leur être perſonnel; mais ils deviendroient irréguliers, s'ils entreprenoient de même la cauſe des étrangers.

Comme ſelon l'uſage de la France il

n'y a que les Procureurs Generaux, & les Procureurs du Roi, & les Procureurs Fiscaux des Seigneurs Hauts-Justiciers, qui concluënt à la mort des criminels, & que les accusateurs s'en tiennent à leurs interêts civils, un Ecclésiastique qui se porte pour accusateur dans les cas marquez cidessus n'encourt point l'irrégularité. Mr. de Sainte-Beuve ne juge pas même qu'il lui soit necessaire de faire la protestation prescrite par Boniface VIII. mais le plus sûr est qu'il la fasse.

Il n'en est pas de même des dénonciateurs, qui, au sentiment de Sainte-Beuve & de beaucoup de nos Auteurs François, deviennent irréguliers, si le coupable est executé à mort. Il faut néanmoins excepter les crimes pernicieux à l'Etat, & qu'un Ecclésiastique ne sçauroit empêcher qu'en les dénonçant au Magistrat.

Un Ecclésiastique appellé à être témoin dans une cause criminelle, & qui obéït sans attendre d'y être contraint, ne contracte pas l'irrégularité. Sainte-Beuve ayant écrit avant l'ordonnance criminelle de 1670. a pensé qu'il n'y a que la contrainte qui sauve de l'irrégularité un Ecclésiastique obligé à être témoin ; & néanmoins il reconnoît en general, que les témoins ne sont pas sujets à l'irrégularité. Au reste, il est convenable & à souhaiter que le Magistrat séculier n'appelle point & ne contraigne point les Ecclésiastiques.

Octobre 1713.

à paroître comme témoins devant lui, quand leur dépoſition n'eſt pas abſolument neceſſaire.

Pour les Medecins, leur profeſſion ne les rend pas irréguliers; mais ils le deviennent par leur ignorance & leur négligence, en accelerant la mort d'un malade; & alors l'irrégularité eſt de délit, *ex delicto*, non pas du défaut de douceur, *ex defectu lenitatis*. Il faut dire la même choſe des Chirurgiens, & de plus ajouter, qu'étant commandé aux Eccléſiaſtiques qui ſe mêleroient de Chirurgie, de ne point employer le fer & le feu, *citrà inciſionem & aduſtionem*, s'ils les employent, & que la mort s'enſuive, quoique ce ne ſoit pas par leur malhabileté & par leur faute, ils ſont irréguliers.

L'homicide eſt la matiere des queſtions du mois de Septembre & des deux premieres du mois d'Octobre. Fagnan, qui a paſſé la plus grande partie de ſa vie dans les emplois & les affaires de la Cour de Rome, aſſûre ſur le chapitre *Henricus de pugnantibus in duello*, qu'il n'a eû aucune connoiſſance, que de ſon tems les Papes ayent accordé la diſpenſe de l'irrégularité encouruë par un homicide commis à deſſein & volontaire, ſoit public, ſoit occulte.

Quant à l'homicide fortuit & caſüel, il y a à diſtinguer. Car quand il arrive d'une action, laquelle de ſoi eſt honnête;

permiſe, & faite avec les précautions neceſſaires pour éviter un fâcheux accident, comme alors il n'y a point de délit, auſſi n'y-a-t'il point d'irrégularité. Mais ſi d'une action illicite, & faite néanmoins avec précaution, il arrive un homicide, quelques Docteurs aſſûrent qu'il y a irrégularité, d'autres le nient : le ſentiment adopté par l'Auteur tient le milieu ; à ſçavoir, qu'il y a irrégularité ſi l'action eſt perilleuſe, & jointe au danger de tüer quelqu'un, autrement il n'y a point d'irrégularité.

Dans la queſtion quatriéme du mois d'Octobre l'Auteur expoſe ce qui concerne les heretiques ; & il ſoutient ce qu'on s'étoit contenté d'indiquer dans ces Memoires au mois d'Octobre 1709. art. 136. qu'en France depuis la revocation de l'Edit de Nantes les enfans des heretiques ne ſont pas reputez irréguliers.

Au mois de Novembre il traite de l'irrégularité qui vient de la rëiteration du Baptême & de quelques autres cauſes, de la collation des Benefices faite à des irréguliers, de la vertu du Bapteme & de la Profeſſion Religieuſe pour lever les irrégularitez. Et enfin, il demande, qui a le pouvoir d'en diſpenſer ? La plus grande, & peutêtre l'unique difficulté, eſt de ſçavoir, ſi un Evêque peut diſpenſer d'une irrégularité contractée pour avoir violé ſes Ordonnances par une faute publique ? Mr. de Sainte-Beuve a varié à ce ſujet. L'Au-

teur prouve qu'il est necessaire de recourir au Pape.

Résultat des Conferences tenües en 1711.

Les censures Ecclésiastiques ont fourni une ample matiere aux Conferences de l'année 1711. Comme on s'apperçoit qu'on s'est étendu sur les Conferences de l'année précedente, c'est une necessité de se resserrer sur celles-ci. Il est vrai qu'il est encore plus important aux Ecclésiastiques d'être instruits de ce qui concerne les censures, que de ce qui regarde les irrégularitez ; & c'est une raison de les renvoyer au livre, qui semble n'oublier rien, & qui traite tout avec méthode & clarté.

Les questions du mois d'Avril sont destinées à expliquer la notion, la nature, & les divisions des censures, & à assûrer à l'Eglise le pouvoir de les porter. La censure est définie, " une peine Ecclésiasti-„ que, spirituelle & médicinale, par la-„ quelle un Chrétien en punition d'une „ faute considerable est privé de quelques „ biens spirituels de l'Eglise. En tant que peine, elle est distinguée de l'irrégularité considerée en general, puisque l'irrégularité *ex defectu* n'est pas une peine : elle l'est aussi de la cessation de l'Office divin, laquelle peut quelquefois être ordonnée sans qu'il soit intervenu aucune faute, comme pour éviter l'indécence dans une Eglise qui

menace de ruine, par la crainte des ennemis, ou pour d'autres raisons. La censure, entant que medecinale, est distinguée de l'irrégularité *ex delicto*, de la déposition & de la dégradation ; parcequ'il ne suffit pas à l'Ecclésiastique qui a encouru ces dernieres sortes de peines de se corriger pour être rétabli. Le Droit Canon reconnoît trois especes de censures, l'excommunication, la suspense, l'interdit.

Or ces censures se distinguent. 1°. Par rapport à la maniere dont elles sont portées ; les unes l'étant par la loi, ou par le droit, *à jure*, les autres par une sentence du Superieur Ecclésiastique, *ab homine*. 2°. Par rapport à l'effet ; en ce que les unes sont encouruës par l'action même qui est défenduë, *ipso facto*, & la sentence est reputée déja portée, *latæ sententiæ*, les autres sont comminatoires, & ne lient qu'après une sentence qui sera prononcée, *ferendæ sententiæ*. 3°. Par rapport au sujet pour lequel elles sont portées, & à la conduite qu'observe le Supérieur en les portant ; & selon cette distinction elles sont justes, ou injustes, valides, ou invalides. Il est d'une grande importance d'avoir une connoissance exacte de ces distinctions ; auxquelles on pourroit ajouter une quatriéme, par rapport à la maniere d'absoudre des censures ; parceque les unes sont réservées, & les autres ne le sont pas.

Octobre 1713.

L'Auteur observe, " que les censures „ *latæ sententiæ* ne paroissent pas nettement établies par les anciens Canons. On „ ne lit en aucun ces termes, *sit ipso facto* „ *excommunicatus*, *vel suspensus*. Les anciens Canons ont coûtume de dire, que „ si quelqu'un a fait quelque chose, *excommunicetur*, *sequestretur*, *sit anathema*, *deponatur*. Lesquelles manieres de „ parler, si on les prend selon l'usage d'aujourd'hui, semblent seulement signifier, „ que si quelqu'un est convaincu d'avoir „ commis une telle faute, il doit être excommunié, ou déposé, sans qu'il soit „ besoin d'une nouvelle constitution, ou „ d'une autre loi qui impose cette peine „ contre une telle faute. Et il ne s'ensuit „ pas de là, que celui qui commettoit cette faute encourût l'excommunication, „ sans qu'il fût convaincu de sa faute, ou „ qu'il la confessât publiquement. Aussi S. „ Augustin au l. de 50 homelies dans l'homelie 50e. dit : *Nos verò à communione* „ *prohibere quemquam non possumus*, *quamvis hæc prohibitio nondùm sit mortalis*, „ *sed medicinalis*, *nisi aut sponte confessum*, „ *aut in aliquo*, *sive sæculari*, *sive Ecclesiastico judicio*, *nominatum atque convictum*. Un Auteur, qu'on croit être M. Van-Espen, dans un traité sur les Censures dont on a parlé en ces Memoires au mois de Juin 1711. fait la même observation. On a crû devoir la rapporter, l'esti-

mant d'une grande conſéquence, lorſqu'il s'agit de ſçavoir, ſi les pechez ſecrets étoient autrefois ſoumis à la pénitence publique.

Au mois de Mai il fut examiné dans les Conferences, ſi une perſonne peut en même tems être liée de pluſieurs cenſures, contre quelles perſonnes & pour quels pechez elles peuvent être portées, s'il eſt neceſſaire qu'elles ſoient précedées par des monitions, & quelle forme doit y être obſervée ? Il eſt a remarquer, que non-ſeulement le peché, pour attirer une cenſure, qui eſt une peine grieve, doit être grief en ſoi, ou en ſes circonſtances, mais qu'il doit auparavant avoir été défendu ſous peine de la cenſure. Et comme elle déshonore celui contre qui elle eſt décernée en particulier, il eſt de l'équité de n'y venir que pour punir des pechez ſcandaleux. De plus, comme les cenſures ſont des peines medicinales, & qui rendent à la correction du pecheur, il s'enſuit qu'il doit être charitablement averti de ſa faute ; & c'eſt ſur quoi eſt fondée la neceſſité de faire préceder les monitions : s'il les mépriſe, & s'obſtine dans ſon peché, alors, comme contumace & rebelle à l'Egliſe, il eſt frapé de la cenſure.

Dans les Conferences de Juin il fut propoſé, ſi un Superieur peut uſer de cenſures contre ſes propres ſujets, qui ne ſont pas actuellement en ſon territoire, & contre

des étranges qui y ſont, quelles ſont les conditions requiſes afin qu'une cenſure ſoit valide, & les raiſons de nullité, ce qui regarde les appels interjettez d'une cenſure ? Les raiſons de nullité ſe tirent de trois chefs, de la perſonne qui prononce la cenſure, du ſujet ſur lequel il prononce, de la procedure.

Les queſtions de Juillet ſont de l'abſolution des cenſures, des formalitez à obſerver de la part de celui qui la donne, & des diſpoſitions où doit être celui qui la reçoit, de la conduite à l'égard de celui qui la demande en péril de mort, & ſi les morts peuvent être excommuniez & abſouts ? Il y a ici à remarquer. 1°. Que les cenſures ſpécifiées par le droit, & *à jure*, ſont ou réſervées, ou ne ſont pas réſervées. Elles le ſont ſeulement, quand la réſervation eſt expreſſément marquée par le Canon, ou la Conſtitution, ou le ſtatut ; & alors il faut neceſſairement recourir au Supérieur, à qui elle eſt réſervée : ſi elle ne l'eſt pas, & qu'elle ne ſoit pas portée au fore contentieux, tout Prêtre approuvé peut en abſoudre dans le Sacrement de Pénitence & au fore de la conſcience. Et par cette raiſon, avant que de prononcer l'abſolution Sacramentelle, il dit : *Et ego te abſolvo ab omni vinculo excommunicationis, ſuſpenſionis & interdicti, inquantùm poſſum & tu indiges.*

2°. Quant aux cenſures *ab homine*, ſi

elles ſont portées par forme de ſtatuts & d'Ordonnances, il faut, dit l'Auteur, en raiſonner comme de celles qui ſont *à jure.* Mais ſi elles ſont portées par forme de ſentence, ſoit particuliere, ſoit generale, elles ſont toutes réſervées, & ne ſçauroient être levées que par le Supérieur.

3°. Comme certains cas ne ſont réſervez au Pape qu'à raiſon de la cenſure qui y eſt attachée, avoir le pouvoir d'abſoudre de ceux-là, c'eſt l'avoir de lever de celle-ci.

4°. Il n'en eſt pas ainſi des cas & des cenſures que les Evêques ſe réſervent. Ce ſont choſes très-ſouvent ſéparées, & un Prêtre à qui ſon Evêque accorde le pouvoir d'abſoudre des cas réſervez, ne doit pas préſumer d'abſoudre auſſi des cenſures réſervées.

5°. Dans un tems de Jubilé le pouvoir d'abſoudre des cenſures, qui ne ſoient pas dévoluës au fore extérieur & contentieux, eſt tellement donné à tout Prêtre approuvé, qu'il eſt reſtreint aux conditions propoſées par la Bulle pour gagner le Jubilé, & renfermé dans l'adminiſtration du Sacrement de la Pénitence. De ſorte que celui qui ſe confeſſe à autre fin que pour gagner le Jubilé, & ſans intention d'en accomplir les conditions, ne ſçauroit être abſout d'une cenſure, non plus que celui qui eſt renvoyé ſans l'abſolution ſacramentale.

S'il arrivoit que quelqu'un ne fît pas ſes efforts pour ſe relever des cenſures où il eſt tombé, & qu'il y demeurât volontairement, certainement une telle négligence ſeroit criminelle ; & ſelon le Concile de Trente, au bout d'un an il pourroit être entrepris, comme ſuſpect d'hereſie, & comme ne croyant pas que l'Egliſe a reçu de JESUS-CHRIST le pouvoir de lier & de délier. En Eſpagne les excommuniez ſont taxez après quinze jours à une amande, qui enſuite augmente du double & du triple de quinze jours en quinze jours.

Des cenſures la plus grande, & la plus à craindre, eſt l'excommunication : il en eſt traité dans les Conferences du mois d'Août. Elle ſe diviſe en majeure & mineure ; & l'effet de la mineure eſt ſeulement paſſif, c'eſt à dire, qu'un homme en cet état ne peut recevoir les Sacremens ; être élevé à aucune Prélature, ou dignité Eccléſiaſtique, ni être pourvû de Benefice. Lorſqu'il eſt fait mention d'excommunication, il faut toujours entendre la majeure, à moins qu'il ne ſoit dit expreſſément que c'eſt la mineure. Il n'y a que de grandes raiſons, comme l'Auteur le remarque, qui doivent obliger à prononcer une excommunication, & il donne là deſſus des regles très-ſenſées, qu'il appuye de bonnes autoritez.

Quant aux pechez qui meritent l'excommunication, & qui doivent être pu-

nis, ce sont les mortels, griefs & énormes, vû la grandeur de la peine, & qui avec cela soient accompagnez de contumace & d'obstination. Ce sont des pechez notoires & scandaleux, comme le marque S. Augustin l. 3. contre la lettre de Parmenien ch. 2. *Quando ita cujusque crimen notum est omnibus, & omnibus execrabile apparet, ut vel nullos prorsus vel non tales habeat defensores, per quos possit schisma contingere; non dormiat severitas disciplinæ, in qua tantò est efficacior emendatio pravitatis, quantò diligentior confirmatio charitatis.* Ce qu'il repete au l. 3. contre les lettres de Petilien ch. 36. Encore veut-il qu'à l'égard des crimes notoires on agisse avec prudence, & qu'on prévoye les suites d'une excommunication. Origene parle de même en l'homelie vingt-uniéme sur Josüé. *Ubi enim peccatum non est evidens, ejicere de Ecclesiâ neminem possumus.* Innocent I. écrit à Exupere Evêque de Toulouse épître 3. que si l'on voyoit si peu d'hommes séparez de la Communion, par le peché d'adultere, c'étoit parcequ'il n'étoit pas connu. *Non habent latentia peccata vindictam... Non facilè quisquam ex suspicionibus abstinetur: qui utique submovebitur, si ejus flagitium detegatur.* Le Concile de Meaux en 845. se conformant à cette ancienne discipline, ordonne aux Evêques par le Canon 56. de n'excommunier personne que pour un peché certain & connu,

Nemo Epiſcoporum quemlibet, niſi ſine certa & manifeſta peccati cauſa, communione privet Eccleſiaſticâ. On s'eſt encore étendu en cet endroit, par rapport à la pénitence publique & aux pechez qui y étoient ſoumis.

Comme les monitoires ſont d'un uſage très fréquent en France, & que par conſéquent les Ecclésiaſtiques doivent être plus particulierement inſtruits ſur cette matiere, l'Auteur s'eſt étudié à la bien expliquer dans les Conferences des trois derniers mois.

ARTICLE CL.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE DANNEMARK, DE TYCHOPOLIS.

L'Hiſtoire de Norvege a été écrite par trois Auteurs. Krantzius, étranger, n'a pas eû toutes les lumieres neceſſaires pour remplir ſon deſſein. Le Moine Thierry nous a donné un abregé trop court, & d'un ſtile tout à fait barbare, Snorreus Sturleſon eſt un Hiſtorien plus étendu & plus exact, mais l'ancien langage dont il s'eſt ſervi ne permet qu'à peu de Sçavans de conſulter l'original, le reſte des Curieux eſt contraint de s'en tenir à la verſion Danoiſe. Jonas Ramus a traduit, ou plû-

tôt, abregé en Latin la premiere partie de l'ouvrage de Sturleson, sous le titre *de Norvege ancienne & payenne.* Feu Mr. Chrestien Jacobi avoit continüé l'ouvrage de Jonas Ramus : Lehman a imprimé ici cette continuation sous le titre *de Norvege réduite en Monarchie & Chrétienne. Norvegia Monarchica & Christiana, ex Snorreo, Sturlesonio enucleata, præcipua Regum Norvegorum medii ævi acta complectens, Auctore Christiano Jacobi Lorn, ex mso. edita, brevique genealogiâ & chronologiâ aucta. Tychopoli, apud Gotthilf Lehman Bibl. Reg. In* 4°. 1712.

La genealogie qu'on a ajoutée à l'ouvrage de Monsieur Jacobi est un extrait de celle que Jonas Ramus a publiée, la chronologie est tirée de la chronologie Danoise de Suaningius.

DE ROSTOK.

M. Mayer continüe de pousser vivement les Pietistes, on a fait un recüeil de ses disputes contre cette nouvelle secte; *Manipuli observationum Anti-pietisticarum, in* 4°. Je crois qu'on sera bien aise de connoître les erreurs qu'il leur reproche. Ils croyent, selon lui, avec les Donatistes & les Hussites, que les Ministres sans vertu n'ont plus d'autorité, & que le ministere des pecheurs est inefficace. Ils assûrent, que l'Eglise Lutherienne a besoin d'une

nouvelle reformation, & ils entreprennent hardiment de la reformer; on leur oppose en vain le défaut d'autorité legitime & de vocation, ils en ont autant que Luther; il a commencé l'ouvrage sans mission, ils n'ont pas besoin de mission pour l'achever.

Ils enseignent, que les créatures sont des émanations de la substance de Dieu; que l'état de grace est une possession réelle des attributs de Dieu & une veritable déïfication; qu'on peut être uni à Dieu, quoiqu'on nie la divinité de JESUS-CHRIST, que nulle erreur ne nuit au salut, pourvû que la volonté ne soit point dereglée; que la grace prévenante est naturelle, & que la volonté commence l'ouvrage du salut; qu'on peut avoir la foi sans aucun secours surnaturel; que tout amour de la créature est mauvais; qu'un Chrétien peut éviter tous les pechez; qu'on peut dès cette vie posseder le Royaume de Dieu & la beatitude des Saints. Si Mr. Mayer ne leur impose point, on voit que ces prétendus dévots renouvellent les erreurs de Pelage, qu'ils tombent dans les excès des Quietistes les plus outrez, & qu'ils portent la tolerance des erreurs les plus capitales au delà de toutes bornes.

D'IENA.

Mr. Danzius, que peu de nos Sçavans

égalent dans l'érudition Rabbinique, a entrepris de prouver contre les Juifs, par les Juifs mêmes, que le verset 26. du premier chapitre de la Genese démontre la pluralité de personnes en Dieu.

Divina inter coæquales de primo homine condendo deliberatio, Genes. 1. v. 26. descripta, & pro pluralitate personarum divinarum è veteri Testamento asserendæ, explicata denuò à Joanne Danzio Theol. D. & PP. Ienæ, sumptibus Bi.lkii, in 4°. 1712.

Le même Libraire vend *les hors d'œuvre critiques de Mr. Heuman, divisez en sept fois sept observations, dix gloses, & quelques corrections des fausses corrections de Mr. le Clerc; avec une dissertation sur le verset 20. du v. chap. de la premiere épître de Saint Jean, & un petit traité de la critique.*

Parerga critica, sive, hebdomadum criticarum hebdomas & glossematum decas, accedit emendatio emendationum aliquot falsarum in Vc. Joa. Clerici arte critica occurentium, præmissa commentatione de arte critica subjunctaque dissertatione critica ad 1. *Joann. v.* 20. *in* 12. 1712.

DE VITTEMBERG.

Il n'en devroit pas coûter beaucoup pour se retracter, est-il honteux de confesser les bornes de l'esprit humain qu'on ne peut nier sans extravagance. L'orgüeil

cependant est si naturel à l'homme, qu'il se flate en secret d'une infaillibilité que sa nature lui défend d'esperer; il ne sent que trop qu'il se trompe souvent, mais il est au désespoir qn'on s'en apperçoive, & ne peut se résoudre à l'avoüer; il ne veut pas voir que la plus grossiere de toutes les erreurs est de se croire infaillible, que cacher ses fautes est une foiblesse; que rien au contraire n'est si grand, que de reconnoître de bonne foi ses mécomptes: une retractation sincere fait toûjours honneur à celui qui se retracte; on ne perd rien de la bonne opinion qu'on avoit de son esprit & de sa capacité; on conçoit une opinion avantageuse de la droiture de son cœur, reputation plus utile que celle qui vient de l'esprit. Des reflexions si sensées n'ont produit cependant que fort peu de retractations, quoi qu'il ne se trouve point de Sçavant qui n'en ait quelqu'une à faire. Mr. Feustkingius, pour vaincre l'orgüeil opiniâtre des Théologiens de sa secte, a recüeilli les retractations des plus fameux Docteurs de l'Eglise Lutherienne: heureux, si en étudiant ce qui rend une retractation facile, il avoit appris à confesser ses erreurs.

Joh. Henrici Feustkingii palinodia sacra, sive de retractationibus Theologorum in rebus fidei Schediasma: Vittembergæ, in 4°.

Mr. Volfius vient de nous donner *l'histoire des Bogomiles*, secte Manichéenn

qui fit du bruit dans le douziéme siecle ; il l'a tirée d'un manuscrit Grec d'Euthymius. Comme Mr. Volfius est un Auteur habile & exact, il ne laisse rien ignorer de ce qui regarde cette secte : il s'est même appliqué à faire remarquer le rapport de ces heretiques avec les fanatiques de nôtre tems.

Johannis Christophori Volfii historia Bogomilorum, qua potissimum ex panoplia dogmatica Euthymii Zygabeni ejusque codice Græco non edito eorum fata, doctrinæ, & mores ità exponuntur, ut simul consensio cum veteribus ac recentioribus fanaticis strictìm indicetur. Vittembergæ, in 4°. 1712.

DE FRANCFORT.

Knoch a fait une nouvelle édition du Corps du Droit civil, elle passe pour correcte. *Corpus Juris civilis sine notis, editio nova emendatior.*

On a imprimé un traité du droit de l'Electeur Palatin sur le Vicariat de l'Empire.

Vicarialis Juris Domini Electoris Palatini sciagraphia.

Mr. Heckius nous a donné une bibliotheque du Droit civil.

Joh. Georgii Heckii Bibliotheca Juris civilis Theoretico-practici, continens ea omnia quæ in Romanis legibus abrogata, pro hodierno usu: in praxi quoque recepta,

ac in controversiis probabiliora esse videntur novo ac facili ordine compilata, annexo processu civili & criminali. Chez Hocker.

Knock a imprimé pour la seconde fois une vaste compilation sur la Pharmacie & la Chymie. *Corpus Pharmaceutico-Chymicum-Medicum universale, in folio.* Le titre assûre qu'on y trouvera tous les remedes qui sont de quelque usage. Messieurs Juncken & Despena ont enrichi la compilation de leurs remarques.

Mr. Juncken nous a aussi donné *le traité de Mr. Sandris sur les differens états du sang, le ventricule & les émetiques.*

Jacobi de Sandris de naturali & præternaturali statu de ventriculo & emeticis. In 8°. apud Joa. Philip. Andreæ.

DE BERNE.

Le nouveau traité de controverse mis au jour par le P. Joseph Sonnemberg Jesuite, sous le titre *de nouvelle méthode de démontrer la veritable Eglise par des présomptions juridiques & par la Confession des Protestans mêmes. Nemesis Romano-Catholica, hoc est, nova methodus qua per præsumptiones juridicas ipsorumque Protestantium sententias vera Christi Ecclesia liquidissimè probatur*, ce traité de controverse, estimé des Protestans, qui en ont parlé avec éloge, a trouvé un ad-

versaire dans la personne d'un Benedictin Apostat, nommé Jean Rodophe Keller.

Nemesis Romano-Catholica examinata & examinata compendiosis animadversionibus & appensis in fine demonstrationibus, quibus inductus Autor à nigro monachismo se disjunxit, & candidiori Reformatorum Ecclesiæ adjunxit, in 8°. La solidité d'esprit & le bon goût de Mr. Keller paroît assez dans le titre de son livre.

D'ITALIE, DE SICILE, DE MONTREAL.

Le P. Dom Michel del Giudice, connu par la belle *description de l'Eglise du Monastere Royal de sainte Marie la neuve*, dont vous avez parlé, par ses additions & ses remarques sçavantes *sur l'apparat préliminaire des annales de Sicile de Mr. Agostino Invegés*, se prépare à mettre au jour deux ouvrages dignes de paroître.

Des discours historiques & politiques sur l'histoire de Palerme sa patrie.

Une collection de tous les Historiens de Sicile. Elle paroîtroit déja, si les Libraires ne craignoient sans raison d'entreprendre un ouvrage que tous les curieux de l'Europe voudront placer dans leurs bibliotheques. Le catalogue des Auteurs que contiendra cette collection en fera mieux connoître l'utilité.

Ouvrages déja imprimez qui rempliront le premier tome.

1. *Thomæ Fazelli de rebus Siculis Decades duæ. Panormi*, 1558. *in fol. & cum additionibus, scilicet*,
2. *Marii Aretii de situ insulæ Siciliæ.*
3. *Marii Nigri Geographica Siciliæ descriptio.*
4. *Michaëlis Ritii de Regibus Siciliæ.*
5. *Ugonis Falcandi de Siciliæ calamitatibus, omnia in uno volumine in fol. Francofurti*, 1579. *Del suddetto Fazello tradotto in Italiano si sono fatte altre due edizioni, una in fogl. in Palermo, & l'altra in* 4°. *in Venezia, entrambe prima del* 1600.

On aura dans le second tome.

6. *Anonymi chronologia, seu brevis historia rerum in Sicilia per* 200 *& plus annos gestarum à Saracenis.*
7. *Jo. Curopolatæ historia rerum gestarum in Sicilia à Maniace.*
8. *Gaufredus Malaterra de acquisitione Regni Siciliæ, & Calabriæ, per Normanos.*
9. *Fulconis Beneventani Chronicon ab anno* 1201. *ad annum* 1250.
10. *Alexandri Abbatis Cœlestini de rebus gestis à Rogerio Siciliæ Rege.*

11. *Lupi Protospatæ breve Chronicon rerum in Regno Neapolitano gestarum, ab anno* 806. *ad annum* 1102.
12. *Romualdi Archiepiscopi Chronicon de rebus gestis Rogerii & Willelmi primi Regum Siciliæ.*
13. *Anonymi Casinensis Chronicon rerum gestarum in Regno Neapolitano ab anno* 1000. *ad* 1212.
14. *Riccardi à sancto Germano Chronicon ab excessu Willelmi ad annum* 1253.
15. *Christophori Besoldi historia Regum Siciliæ.*
16. *Mariani Valguarneræ de antiquorum Siculorum antiqua origine.*
17. *Georgii Gualterii Siciliæ tabulæ antiquæ.*
18. *Philippi Cluverii Sicilia antiqua.*
19. *Theodosii Diaconi epistola de direptione Syracusarum à Saracenis.*

Ouvrages manuscrits qui rempliront le troisiéme tome.

20. *Bartholomæi Neocastrensis historia Siciliæ sub Carolo Andegavensi, & Petro Aragonio.*
21. *Nicolai specialis historia Siciliæ ad annum* 1555.
22. *Simeonis Leontini Chronicon Regni Siciliæ.*
23. *Anonymi Chronicon breve rerum in Sicilia gestarum ab anno* 1027. *ad annum* 1277.

24. *Anonymi res gestæ Martini Regis Siciliæ, & alterius Martini ejus patris, qui primo successit.*

Additions du R. P. del Giudice.

25. *Breve Chronicon omnium Siciliæ historiarum à diluvio ad nostra tempora.*
26. *Continuatio historiæ Fazelli ad nostra tempora.*
27. *Citationes locorum omnium, ubi de re aliqua Sicula scripserunt Historici, Poetæ, Philosophi, Oratores, & Patres Græci & Latini.*

DE ROME.

Dominique Rossi a crû qu'il ne pouvoit mieux servir le Public, qu'en formant le goût des Architectes sur les chefs d'œuvres qu'on admire à Rome. Il mit au jour en 1702. un volume de desseins de portes & de fenêtres, il vient de donner une suite de cet ouvrage. Il ne s'arrête pas comme dans le premier volume à des desseins de parties de bâtimens, il représente par de belles gravures des morceaux entiers d'architecture, des chapelles, des tombeaux, des Eglises, chefs d'œuvres de Michel-Ange, du Cavalier Bernin, de Pierre de Cortone, de Jean Baptiste Gaulli, du Cavalier Borromin, & d'autres fameux Architectes.

Il a joint à ces excellens modeles la description des tombeaux de la maison de Medicis élevez dans l'Eglise de Saint Laurent à Florence, gravez sur les desseins du Seigneur Alexandre Specchi, Architecte de sa Sainteté, qu'elle a chargé de rendre au Pantheon son ancienne beauté.

Studio d'Architectura civile sopra varii ornamenti di cappelle e di sepolcri, tratti da piu chiese di Roma colle loro facciate fianchie misure, opera de piu celebri Architecti de notri tempi, data in luce da Domenico Rossi, in folio, grand papier, soixante deux planches.

DE PARME.

Le Seigneur Ferdinando Galli Bibiena, Architecte de son Altesse Serenissime, a fait paroître en Italien un *traité d'Architecture in folio*, grand papier, orné de quarante planches.

DE VENISE.

Monsieur Giovanni Chericato est Auteur de deux petits traitez sur deux cas de conscience.

Quæstio de nova specie cambii maritimi de recenti proposita; accedit etiam decisio quâ cavetur ne concubinarius asserens se concubinam non ampliùs tangere, & in occasione proximâ peccati existens, ad Pœ-

nitentiæ & Eucharistiæ Sacramenta admittatur. Mr. Chericato a joint à ces deux traitez *des avertissemens aux Confesseurs*, tirez d'un livre publié du tems de Saint Ignace par le Pere Emery de Bonis Jesuite.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Le Cesar que Tomson vend peut passer pour un chef d'œuvre d'Imprimerie, tout y est magnifique, papier, caracteres, gravures. Monsieur Clarke a eû soin de cette belle édition, & il l'a enrichie de ses notes, & de tables fort amples & fort exactes.

Caii Julii Cœsaris quæ extant accuratissimè cum libris editis & manuscriptis optimis collata, recognita & correcta, accesserunt annotationes Samuelis Clarck, item indices locorum, rerumque, & verborùm utilissimi, & tabulæ æneæ plurimæ. Londini, apud Jacobum Tomson, in folio.

On auroit rendu cette édition beaucoup plus parfaite, si on avoit eû soin d'y mettre *les remarques géographiques de Samson & de Valois, la dissertation de du Cange sur le port Jecius, des extraits du sçavant commentaire de Vigenere, les judicieuses reflexions du Duc de Rohan*, & si dans les gravures on avoit suivi les desseins de Palladio, qui sont dans l'ancienne traduction Italienne imprimée à Venise en 1575. in 4°.

Mr. Hudſon ne tardera pas à donne- *ſa nouvelle édition de Joſephe*, il a fait imprimer *deux nouveaux tomes* des Geographes anciens, *Geographi veteres minores*. Denys le Periegete occupe *le dernier tome* accompagné de ſes Interpretes, *Avienus & Priſcien*, & de ſes Scholiaſtes. Mr. l'Abbé Bignon, toûjours attentif à favoriſer les gens de Lettres, a fourni au ſçavant Editeur des ſcholies manuſcrites, & ce qui manquoit à la paraphraſe Grecque publiée il y a quelques années par Mr. Thuaites. Le troiſiéme tome eſt rempli de divers Auteurs, entre leſquels on voit avec plaiſir la *deſcription de la peninſule de l'Arabie, traduite de l'Arabe.*

On aſſûre que Mr. Olearius, à qui nous devons la derniere édition de Philoſtrate, prépare de ſon côté à Lipſic *une nouvelle édition de Joſephe*; elle ne ſera point de trop. Le Public, trompé ſi longtems par les promeſſes de Samüel Petit, de Mr. le Moine & de Mr. Bernard, ſera dédommagé par ces deux éditions, & profitera de l'émulation des deux ſçavans Editeurs.

Mr. Nelſon a donné en Anglois *la vie du fameux George Bull, mort Evêque de Saint David, où il a fait entrer l'hiſtoire des controverſes dans leſquelles il s'étoit engagé, & un extrait de ſa doctrine ſur les dogmes fondamentaux qu'il a ſoutenus, c'eſt à dire, l'adorable Trinité, & la neceſſité*

de croire la divinité de Jeſus-Chriſt, in 8°. *chez Richart Smith.*

DE HOLLANDE, DE LEIDE.

Mr. Gueudeville, Benedictin Apoſtat, a traduit *l'éloge de la folie composé en Latin par Eraſme.* Le ſtile du Traducteur ne fera pas rechercher ce livre, autant que les figures dont le celebre Peintre Holbein l'avoit embelli, & que l'Imprimeur Vander Aa a fait graver.

Mr. Markius, dont on a pluſieurs ouvrages ſur l'Ecriture ſainte, vient de publier un Commentaire ſur pluſieurs endroits du Pentateuque. *Joannis Markii in præcipuas quaſdam partes Pentateuchi commentarius, ſeu ultimorum Jacobi, reliquorum Bileami & noviſſimorum Moſis analyſis exegetica. Lugduni Batavorum, Lachtmans* 1713. *in* 4°.

D'AMSTERDAM.

Bernard a fait une ſeconde édition *des reflexions morales ſatiriques & comiques ſur les mœurs du ſiécle*, qui avoient été bien reçûës il y a deux ans. Le ſuccès de ces livres eſt preſque ſûr : ils plaiſent ſans corriger, on les lit avec plaiſir, parce qu'on ne s'y reconnoit jamais, & qu'on croit y reconnoître les autres. Les Prédicateurs, qui ne rempliſſent leurs ſermons

que de peintures délicates des vices, ont le même sort; on les suit, & ils ne convertissent personne; ils satisfont la malignité du cœur, ils charment l'oreille, ils amusent l'esprit. Est-ce ainsi que prêchoient les Apôtres? Saint Paul s'étudioit-il à copier Horace? Il faut convaincre, il faut ébranler, il faut toucher, ce qu'on appelle une morale fine est-il propre à produire ces grands effets?

DE LA HAYE.

Les satires sont à la mode, on en a traduit de l'Anglois une fort ingénieuse, intitulée, *Atlantis*, c'est l'ouvrage d'une femme: Madame Manley y décrit sous des noms feints les intrigues de la Cour d'Angleterre, les favoris du Roi Guillaume, & Mylord Marlbourough n'y sont pas épargnez. Le premier tome, imprimé chez Scheuter, sera bientôt suivi des autres.

DE LA FLECHE.

On imprime ici le premier volume des sermons du P. Bourdaloüe traduits en Latin par le P. de Saligny. Le premier tome qui contient les deux Avens, paroitra au mois de Novembre prochain. On ne tardera pas à donner au Public les huit autres volumes qui seront tous d'une belle impression.

Octobre 1713.

DE ROUEN.

La paix a inſpiré à Mr. l'Abbé Aboille une ode digne de lui, & de Mr. le Duc de Luxembourg, à qui elle eſt addreſſée.

DE PARIS.

Il a paru depuis peu des poëſies Latines & Françoiſes dignes de l'attention des Connoiſſeurs, *des hymnes de Mr. Grenan pour la tranſlation des reliques de Saint Germain de l'Auxerrois, un hymne de Mr. Coffin ſur Saint Baudry Patron de Montfaucon dans le territoire de Rheims, une ode de Mr. l'Abbé de Maumenet à Monſeigneur le Duc de Baviere*; c'eſt un portrait reſſemblant de ce grand Prince. Le Pere Sanadon avoit traduit il y a quelque tems en vers Latins le poëme inimitable de Joachim du Bellay *ſur la mort d'un petit chien*, il vient d'y joindre une autre piece du même Poëte auſſi ingénieuſe, auſſi naïve, & auſſi difficile à rendre exactement, *ſur la mort d'un petit chat*, ces deux pieces ſont traduites preſque vers pour vers. Il faut être bien maître de ſon expreſſion, pour réüſſir dans de ſemblables deſſeins.

Le Roi déſirant que ſes ſujets puiſſent profiter d'une poudre ſpécifique qui guérit en trois priſes au plus toutes ſortes de

fievres intermittentes ſans retour, ſa Majeſté, après en avoir fait faire pluſieurs épreuves depuis plus d'un an ſous les yeux de Mr. Fagon ſon premier Medecin, a ordonné qu'on en préparât une aſſez grande quantité pour être diſtribuée au Public; & afin que tout le monde en puiſſe joüir, le prix a été fixé à dix ſols la priſe, ce qui eſt à peu près ce qu'elle coûte à préparer.

Dans chaque paquet il y a trois priſes enveloppées ſéparément avec un imprimé, qui en enſeigne l'uſage; le tout eſt timbré des armes du Roi, pour en empêcher la falſification.

Le Bureau general pour la diſtribution de cette poudre eſt établi à Paris, rüe de la Monnoye, au coin de la ruë Bettiſy, vis à vis l'hôtel de Monbazon, au nom de Jeſus, chez le Sieur Vignier Marchand.

Le P. de Montfaucon travaille à un catalogue des manuſcrits de la bibliotheque du feu Chancelier Seguier, qui appartient maintenant à ſon petit-fils, Mr. le Duc de Coiſlin, Evêque de Mets. Cet ouvrage eſt composé ſur le modele de celui de Lambecius, Bibliothecaire de l'Empereur, avec cette difference toutefois, que le R. Pere de Montfaucon prétend rendre le ſien beaucoup plus utile au Public; il ſe propoſe non ſeulement de faire l'énumeration des manuſcrits, il a deſſein outre cela de publier quelques-unes des pieces

rares qu'il a trouvées dans un si riche trésor. Tel est, par exemple, un fragment d'Etienne de Byzance qui n'a point encore vû le jour, tel est aussi un Lexicon Grec qu'il croit ancien de plus de mille ans, & dans lequel on voit des citations d'Auteurs qu'on ne connoît pas encore, ou qu'on ne connoît qu'imparfaitement.

Rochard a imprimé un traité *in* 12. des dispenses suivant l'Ecriture sainte, & les resolutions des saints Peres, des Théologiens, & des Canonistes.

Un homme connu par quelques ouvrages que le Public a bien reçus, donne avis qu'il travaille depuis plus de vingt ans à un Nobiliaire, choisi de la plus ancienne & la plus illustre Noblesse du Royaume de France. Les personnes de qualité, ou les Sçavans, qui voudront lui envoyer des genealogies, ou des mémoires, les addresseront au Sieur de Laulne Libraire, ruë Saint Jacques, à l'Empereur, à Paris. On les prie surtout d'observer exactement l'orthographe des noms propres, & d'affranchir les paquets.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Octobre 1713.

ART. CXXXVIII. GEnealogiæ viginti illustrium in Hispania familiarum. *La genealogie de vingt maisons illustres d'Espagne. Par Jacques Guillaume Imhof.* Page 1671

ART. CXXXIX. Joannis Marckii historia Paradisi. *L'histoire du Paradis terrestre, par Jean Marckius.* p. 1689

ART. CXL. *Explication d'un passage des reflexions de l'Empereur Marc Antonin.* page. 1710

ART. CXLI. Moral reflexions &c. *Reflexions morales sur les Epitres & les Evangiles de tous les Dimanches de l'année.* p. 1718

ART. CXLII. *Nouveau traité des serins de Canarie, par Mr. Hervieux.* p. 1722

ART. CXLIII. *Discours historique sur les principales éditions des Bibles Poliglottes, par l'Auteur de la Bibliotheque sacrée.* p. 1737

ART. CXLIV. Institutiones Medicinæ physico-anatomicæ. *Les Instituts de la Medecine physique & anatomique, par Mr. Gastaldy Medecin ordinaire du Roi très-Chrétien.* p. 1754

ART. CXLV. *Histoire du soulevement des Fanatiques dans les Sevennes, par Mr. D.* p. 1765

Art. CXLVI. Epigrammatum delectus. *Choix d'épigrammes tirées de tous les Poëtes.* p. 1767

Art. CXLVII. J. Vitæ ſelectæ quorumdam eruditiſſimorum ac illuſtrium virorum. *Vies de quelques hommes illuſtres par leur ſcience, écrites par des Auteurs celebres.* p. 1783

Art. CXLVIII. *Hieron, ou le portrait de la condition des Rois par Xenophon, en Grec & en François, de la traduction de Pierre Coſte.* p. 1800

Art. CXLIX. *Conferences Eccléſiaſtiques du Dioceſe d'Angers.* p. 1809

Art. CL. *Nouvelles Literaires.*

De Dannemark, de Tychopolis. p. 1834
De Roſtok. p. 1835
D'Iena. p. 1836
De Vittemberg. p. 1837
De Francfort. p. 1839
De Berne. p. 1840
D'Italie, de Sicile, de Montreal. p. 1841
De Rome. p. 1844
De Parme. p. 1845
De Veniſe. ibid.
D'Angleterre, de Londres. p. 1846
De Hollande, de Leyde. p. 1848
D'Amſterdam. ibid.
De la Haye. p. 1849
De la Fleche. ibid.
De Roüen. p. 1850
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Novembre 1713.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	11. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Novembre 1713.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXIII.
Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Novembre 1713.

ARTICLE CLI.

LETTRES EDIFIANTES ET curieuſes écrites des Miſſions étrangeres par quelques Miſſionnaires de la Compagnie de Jeſus. Dixiéme Recueil. A Paris, chez Jean Barbou ruë Saint Jacques, 1713. *In* 12. *pages* 439 *ſans la table.*

L'OUVRAGE que le Pere Duhalde nous donne exciteroit la curioſité de tous les Chrétiens, quand il ne nous feroit connoître que les travaux des Miſſionaires & leurs ſuc-

cès. Le progrès du Christianisme peut-il être indifferent à un Chrétien, & des actions heroïques qui ont pour principe l'amour de Dieu & l'amour du prochain, en sont-elles moins admirables & frapent-elles moins, que celles qui n'ont pour motif que des passions criminelles & une impetuosité brutale? Non sans doute. Nulle histoire donc ne doit plaire à un esprit raisonnable autant que l'histoire des Missions; mais ceux qui ne seroient pas touchez de l'accroissement de l'Eglise, de la grandeur d'ame des Prédicateurs de l'Evangile, des vertus éclatantes des nouveaux Chrétiens, autant qu'on doit être touché de ces saints objets, trouveront dans le recüeil dont nous parlons de quoi prévenir leur dégoût. Des morceaux curieux d'histoire profane, l'histoire naturelle & civile de tous les païs dont il y est parlé, des reflexions instructives, des découvertes utiles semées partout, satisferont les plus difficiles par leur choix & leur varieté; l'ouvrage enfin plaira sûrement par les variables beautez du stile.

Il eſt composé de neuf lettres & de quelques fragmens de lettres. Le Pere de la Lane décrit dans la premiere lettre l'origine & l'état preſent de la Miſſion de Carnate. Il faut joindre à cette lettre celles des Peres Martin Saint Iago, le Gac, & le fragment d'une lettre écrite par le même Pere de la Lane, en les joignant on raſſemble tout ce qui regarde l'Inde.

De l'Inde en deça du Gange.

La Compagnie de JESUS a trois grandes Miſſions dans cette partie de la preſqu'Iſle de deça le Gange qui eſt au ſud de l'Empire du Mogol. La premiere eſt la Miſſion de Maduré, qui commence au Cap de Comorin, & s'étend juſqu'à la hauteur de Pondichery, vers le douziéme degré de latitude ſeptentrionale. La ſeconde eſt celle de Maiſſour, grand Royaume, dont le Roi eſt tributaire du Mogol ; il eſt au nord de celui de Maduré, & preſque au milieu des terres. Ces deux Miſſions ont été entrepriſes par les

Peres Portugais ; celle de Maduré il y a longtems, celle de Maissour depuis peu. Ils ont reçu dans celle de Maduré les Jesuites François, qui y ont plusieurs établissemens. La troisiéme Mission est celle de Carnate, entreprise par les Jesuites François. Elle n'est pas renfermée dans les bornes du Royaume de ce nom, elle s'étend du sud au nord plus de trois cens lieües en longueur, & environ cent quatre vingt dix lieües de l'est à l'oüest dans sa moindre largeur. Elle comprend les Royaumes de Carnate, de Visapour, de Bijanagaran, d'Ikkery & de Golconde, & un grand nombre de petits Etats, dont les Princes sont tributaires du Mogol. Le païs est peuplé & fertile, & il le seroit beaucoup plus, si les Mogols qui l'ont subjugué n'accabloient pas ses malheureux habitans par de continüelles exactions. Il y a environ cinquante ans qu'Aurengzeb commença d'envahir ces Royaumes, & il a depuis achevé la conquête de toute la presqu'Isle. Les Royaumes de Maduré, de Maravas, de Tri-

cherapaly, & de Gingi, ont conſervé la forme de leur ancien gouvernement, tout le reſte eſt gouverné par les Officiers du Mogol : il a pourtant laiſſé à quelques petits Seigneurs le gouvernement de leurs terres, à condition de payer de gros tributs ; mais ils ſont dans une telle dépendance, que ſur le moindre ſoupçon on les dépoüille de leur ſouveraineté, de ſorte qu'on peut dire qu'ils ſont plûtôt les fermiers du Mogol, que les ſouverains du païs.

Il y a dans cette peninſule pluſieurs grandes villes, mais qui n'ont rien de la beauté, ni de la magnificence de celles d'Europe, les maïſons n'étant la plûpart que de terre, peu élevées, & couvertes de paille. Les principales nations qui habitent ce païs depuis le Cap de Comorin du côté du ſud, juſqu'à Agra, Capitale de l'Empire du Mogol, vers le nord, ſont les Tamoulers, les Badages, les Marattes, les Canaras. Les Mogols qui l'ont conquis ſont appellez Maures par les Indiens & par les Portugais.

Le païs est chaud, la terre seche & sabloneuse. On y voit peu d'arbres dont le fruit soit bon ; on y trouve beaucoup de Cocotiers & de Palmiers, on en fait la Raque, c'est une liqueur assez forte & capable d'ennyvrer. Les campagnes sont couvertes de ris, elles produisent aussi du bled, mais il n'est pas estimé des Indiens : les legumes y sont bons, les Européans néanmoins s'y accoûtument avec peine.

Les Indiens de ces terres sont polis, & même trop polis, leur politesse est outrée & embarrassante. Ils ont de l'esprit, ils sont grands, bienfaits, exempts de la plûpart des vices ; leurs enfans marchent de bonne heure : à peine ont-ils trois ans, qu'ils se trainent sur la terre. Ils sont rouges d'abord, ou plûtôt, d'une couleur de caffé bien teint.

Ils sont partagez en quatre classes, auxquelles les Portugais ont donné le nom de Castes : la Caste des *Brames*, ou de la haute Noblesse ; la Caste des *Chatris*, ou *Raias*, ou de la petite Noblesse ; la Caste des *Choutres*, ou des personnes du

commun ; celle des *Parias*, ou de la plus vile populace. Non ſeulement il eſt ſeverement défendu de s'allier hors de ſa Caſte, mais il n'eſt pas permis de manger avec les perſonnes d'une Caſte differente de la ſienne, non pas même de manger ce qu'ils ont apprêté. Il faut que le cuiſinier d'un Brame ſoit Brame. L'horreur que les autres Caſtes ont pour les Parias eſt extreme ; tout ce qu'ils touchent paſſe pour ſoüillé, on ne leur parle que de loin, & il ne leur eſt pas permis de demeurer dans les villes.

Les Brames, qui ſont les Nobles & les Sçavans du païs, ſont pauvres pour la plûpart, ils n'en ſont, ni moins eſtimez, ni moins fiers, parceque la vraye grandeur chez les Indiens ſe tire de la naiſſance ſeule, & non pas des richeſſes. Leur vie eſt frugale, ils ne mangent ni viande, ni œufs, ni poiſſon ; ils ſe contentent de ris, de lait, & de quelques legumes : il ſont les dépoſitaires des Sciences, & il n'eſt permis qu'à eux d'étudier. Comme ils n'ont point d'Imprimerie, tous

leurs livres ſont écrits à la main, & en fort beaux caracteres, ſur des feüilles de palmier; ils ſe ſervent pour écrire d'un ſtile de fer, qu'ils manient avec une adreſſe admirable. Les Indiens paſſoient anciennement pour être très-habiles en toute ſorte de connoiſſances: maintenant ils ſont bien déchûs de cette haute reputation. On voit encore dans leur Philoſophie des traces de celle de Pythagore & de Democrite. J'en ai entretenu, écrit le Pere de la Lane, qui expliquent la formation du monde par le concours des atomes, mais le commun des Brames ne va pas ſi loin. Leur Phyſique eſt toute fabuleuſe, ils expliquent l'origine de chaque choſe par des fictions ridicules, ſans apporter aucune raiſon phyſique des effets de la nature. Ils comptent quatre âges comme nous, mais ils donnent à chacun pluſieurs millions d'années: ils marquent la durée qu'aura le dernier, & le tems précis de la fin du monde. L'Arithmetique pratique leur eſt fort familiere; le reſte des Mathematiques

leur eſt inconnu, ſi on excepte l'Aſtronomie : ils ont des tables des anciens Aſtronomes pour calculer les éclipſes, & ſçavent même s'en ſervir. Leurs prédictions ſont aſſez juſtes, aux minutes près, qu'ils ſemblent ignorer. Ils comptent par gari, demi gari, quart de gari & demi quart de gari : gari eſt leur heure, plus courte que les nôtres ; elle n'eſt que de vingt neuf minutes & environ quarante trois ſecondes, toute cette ſcience ſe réduit à la pratique. L'Aſtronomie ſpéculative leur eſt entierement inconnuë. Comme ils n'ont qu'un faux ſyſteme du Ciel & des aſtres, il n'y a point d'extravagance qu'ils ne diſent du mouvement du ſoleil & des autres planetes. Ils tiennent, par exemple, que la lune eſt au deſſus du ſoleil, & que le ſoleil va ſe cacher la nuit derriere une montagne. Il comptent neuf planetes, parce qu'ils ſuppoſent que les nœuds aſcendans & deſcendans ſont des planetes réelles, qu'ils nomment *Radou* & *Kedou*. De plus, ils ne peuvent ſe figurer que la terre ſoit ronde ; & ils lui donnent

je ne ſçai quelle figure bizarre. Il eſt vrai pourtant qu'ils reconnoiſſent les douze ſignes du zodiaque, & que dans leur langue ils leurs donnent les mêmes noms que nous leur donnons ; mais la maniere dont ils diviſent & le zodiaque & les ſignes eſt ſi ſinguliere, qu'elle merite d'être rapportée. Ils diviſent la partie du Ciel qui répond au zodiaque en vingt-ſept conſtellations, chacune de ces conſtellations eſt compoſée d'un certain nombre d'étoiles, qu'ils déſignent, comme nous, par le nom d'un animal, ou d'une choſe inanimée: ils compoſent ces conſtellations du débris de nos ſignes, & de quelques autres étoiles qui leur ſont voiſines. La premiere de leurs conſtellations commence au ſigne du bélier, & renferme une ou deux de ſes étoiles avec quelqu'autre du voiſinage, & ils l'appellent *Achoüini*, qui veut dire en leur langue cheval. La ſeconde ſe prend enſuite en montant vers le ſigne du taureau, & s'appelle *Baran*, c'eſt à dire, élephant. Chaque ſigne renferme deux de ces conſtellations & la quatriéme partie d'une autre, ce qui fait juſtement vingt-ſept conſtellations dans toute l'étenduë du zodiaque, ou des douze ſignes : ils ſoudiviſent chacune deſdites conſtellations en quatre parties égales, chaque partie eſt déſignée par un mot d'une ſeule ſyllabe. Les quatre ſyllabes réünies forment un

nom bizarre qu'on donne quelquefois à la constellation. Ils divisent encore chaque signe en neuf quarts de constellation, qui sont autant de degrez à leur mode, & qui en valent trois des nôtres & vingt minutes de plus. Enfin, selon ces mêmes principes ils divisent tout le zodiaque en cent huit de leurs degrez, de sorte que quand ils veulent marquer le lieu du soleil, ils nomment premierement le signe, ensuite la constellation, & enfin le degré de la partie de la constellation à laquelle répond le soleil.

Ils ont quelques livres de Medecine, mais qui leur sont presque inutiles, parce qu'ils n'ont aucune connoissance de l'anatomie, toute leur habileté dans l'art de guerir se réduit à l'usage de certains simples, dont ils se servent avec succès.

Leur Religion est encore plus ridicule que leur Astronomie. On ne peut douter que ces peuples ne soyent veritablement idolâtres, cependant il paroît évident par quelques-uns de leurs livres, qu'ils ont eû autrefois des connoissances assez distinctes du vrai Dieu: au commencement du *Paniangan*, c'est leur Calendrier, on lit cette belle protestation d'adorer un seul Dieu souverain: „ J'adore, ce „ sont les propres termes qu'on y lit; j'a„ dore cet être qui n'est sujet, ni au „ changement, ni à l'inquietude, cet „ être dont la nature est indivisible, cet

„ être dont la simplicité n'admet aucune „ composition de qualitez, cet être qui „ est l'origine & la cause de tous les êtres, „ & qui les surpasse tous en excellence, „ cet être qui est le soutien & qui est la „ source de la triple puissance, c'est à di- „ re, des trois Dieux, Bruma, qui a le pouvoir de créer, Vichnou, qui a le pouvoir de conserver, Routren, qui a le pouvoir de détruire. Ce bel exorde du Paniangan est démenti dans la suite de l'ouvrage par une infinité d'extravagances: il est aisé de conjecturer, que les Poëtes du païs ont par leurs fictions effacé peu à peu de l'esprit de ces peuples les traits de la Divinité: la plûpart des livres Indiens sont des ouvrages de poësie, pour lesquels ils sont fort passionnez, & c'est de là sans doute que leur idolatrie tire son origine. Leurs Dieux sont apparamment d'anciens Rois, que la flaterie des Brames à divinisez: les plus anciens livres, qui contenoient une doctrine plus pure, ont été négligez peu à peu, & l'usage de la langue dans laquelle ils étoient écrits s'est enfin entierement aboli. Cela est certain à l'égard du principal livre de leur Religion, appellé *Vedam*, que les Sçavans même n'entendent plus; ils se contentent de le lire, & d'en apprendre quelques endroits par cœur, qu'ils prononcent avec beaucoup d'emphase pour imposer au peuple.

Novembre 1713.

Le P. de la Lane ajoute, que ce qu'il vient de dire sur l'origine de l'Idolatrie Indienne se confirme par un exemple assez récent. Les Brames ont fait un Dieu d'un Roi de Tricherapali mort il y a cinquante ans, pour recompenser les bienfaits dont il les avoit comblez, ils lui ont érigé un temple où l'on sacrifie à cette Divinité de leur façon. Dans la conversation ils déclarent qu'ils ne regardent les Dieux inférieurs, que comme des intercesseurs auprès du Dieu Souverain; mais ce Dieu souverain disparoît dans la pratique, tout le culte se termine aux Divinitez subalternes. Ils en comptent jusqu'à trois millions, dont ils racontent des fables entierement absurdes. Bruma tient le premier rang, Vichnou & Chiven se disputent le second: quelques-uns n'en font qu'une seule Divinité, mais le plus grand nombre les divise, & toute la gentilité Indienne se partage en deux grandes sectes, l'une attachée à Vichnou, ce sont les Dasseris, l'autre attachée à Chiven. Bruma a pour premier Ministre Divendiren, qui commande immédiatement aux Dieux inférieurs, huit de ces Dieux subalternes sont placez aux differentes parties de l'horizon, dont partent les huit principaux Rhumbs de vent. De là ces Ministres de Bruma veillent au bien general de l'univers. L'un est le Dieu de la pluye,

l'autre le Dieu de la chaleur ; le soleil, la lune, les planetes sont aussi des Dieux.

La Metempsycose est une opinion commune dans toute l'Inde, rien n'est plus souvent repeté dans leurs livres : ils croyent un paradis, dont ils font consister la félicité dans les plaisirs sensüels, bien qu'ils se servent des termes d'union avec Dieu, de vision de Dieu, & d'autres semblables, qu'employe nôtre Théologie. Ils croyent aussi un enfer ; mais ils bornent à un certain tems la durée des peines qu'on y souffre.

Le plus grand de tous les crimes, selon leur morale, est l'homicide d'un Brame ; l'yvrognerie, le vol, l'adultere, passent aussi pour de très-grands pechez, & la fréquentation de ceux qui commettent ces crimes tient le cinquiéme rang parmi les pechez énormes : ils ne marquent que cinq pechez capitaux, la luxure, la colere, l'orgüeil, l'avarice & l'envie ; ils ne condamnent pas la polygamie, bien qu'elle soit plus rare parmi eux que parmi les Mahometans ; mais ils ont horreur d'une coûtume aussi monstrueuse que bizarre qui regne dans le Malleamen : les femmes de ce païs peuvent épouser autant de maris qu'elles veulent, & elles taxent ce que chacun lui doit fournir d'argent, d'habits & d'alimens.

Une coûtume aussi condamnable regne parmi les Indiens, les Prêtres choisis-

sent tous les ans parmi les plus belles femmes des épouses à leurs Dieux, soit que celle qu'ils choisissent soit libre, ou mariée, on l'enleve, on la conduit au temple, où le mariage se celebre, les Prêtres prennent en secret la place du Dieu. Voilà probablement la veritable origine de ces enfans des Dieux, si fameux dans l'antiquité Grecque.

Les Brames ont grand soin de mettre en crédit l'astrologie judiciaire & mille superstitions, ils insinüent dans tous les livres la force toutepuissante de l'aumône faite aux Brames, & comme le Christianisme dissipe les erreurs qu'ils enseignent, & diminuë beaucoup leurs revenus, ils en sont les ennemis implacables, & employent à persecuter les Missionaires & les Neophites tout leur crédit qui est très-grand. Les Gouverneurs Mahometans sont toûjours prêts à les écouter, ils prennent volontiers ces occasions de tirer quelque argent des pauvres Chrétiens & des Missionaires, qu'ils réduisent par ces avanies à la derniere indigence; c'est dans ces occasions assez fréquentes que les Prédicateurs de l'Evangile sont maltraitez, emprisonnez : les Prêtres Gentils les attaquent aussi quelquefois sans attendre l'aveu des Gouverneurs. Le Pere Emmanüel d'Acunha, Jesuite Portugais, est mort au mois d'Août en 1711. des blessures qu'il avoit reçües dans une de

ces persécutions, après avoir glorieusement confessé la foi en presence du principal Ministre de Vichnou, dans le Royaume de Maissour, & l'avoir confondu. L'heureuse fermeté des Peres de la Fontaine & le Gac, dans une sédition excitée par ces faux Prêtres, fait voir ce que peut une veritable confiance en Dieu. Le P. Martin a planté une nouvelle Chrétienté très-fervente au milieu d'une nation entiere de voleurs. Ce qu'il nous apprend des coûtumes de ces barbares est surprenant, & seroit incroyable, si l'autorité d'un témoin oculaire, tel que ce sage & pieux Missionaire, ne prévenoit tout doute sur la verité de ce qu'il écrit sans aucun interêt. Ces voleurs poussent la loi du talion à un tel excès, que si une personne offensée, par exemple, se donne la mort dans son chagrin, il faut que l'offenseur se tuë, ou l'on brûle sa maison, on le chasse comme un infame.

Des Philippines, du Japon, des Isles de Nicobar.

Le Pere Faure raconte son voyage d'Europe dans les Indes Occidentales, du Mexique aux Isles Marianes, des Isles Marianes aux Philippines : il fait une peinture charmante de l'état florissant de l'Eglise des Philippines, dont la principale cause est la sincere union des Ordres Re-

ſigieux entre eux, & avec le Clergé ſéculier. Il raconte l'entrée de Mr. l'Abbé Sidoti Italien dans le Japon, où ce vertueux Prêtre a voulu aller ſecourir une Chrétienté autrefois ſi belle, & que le péril d'une mort certaine, & les artifices diaboliques ſuggerez par les négotians heretiques à l'Empereur idolâtre pour reconnoître les Miſſionaires, ont fait abandonner depuis pluſieurs années. Les difficultez qui avoient paru inſurmontables aux Miſſionaires les plus zelez n'ont pû refroidir le zele de Mr. l'Abbé Sidoti : délaiſſé par le Japonois qui s'étoit engagé de lui ſervir de guide, il s'eſt fait mettre à terre ſur la côte du Japon par un vaiſſeau Eſpagnol. Le Pere Faure n'a pas mal imité cette heroïque confiance en Dieu ; ce fervent Miſſionaire & le Pere Bonnet ſon compagnon, envoyez par les Superieurs des Jeſuites François de l'Inde, ſe sont expoſez ſeuls ſur le rivage de l'Iſle de Nicobar, pour travailler à la converſion de cette Iſle, & de pluſieurs Iſles voiſines, qui ont juſqu'ici échapé au zéle des Prédicateurs de l'Evangile. Elles ſont ſituées à l'entrée du Golfe de Bengale, il n'y croît ni ris, ni bled, ni aucune ſorte de grain ; les Inſulaires ſe nourriſſent de fruits, de poiſſon, & d'une racine fort inſipide appellée *Igname*. Ils adorent la lune, craignent fort les Démons ; ils n'ont pour temples que des grottes où ils

n'oseroient entrer, ils ne sont point divisez par Castes.

De la Chine.

Le Pere Dentrecolles nous apprend de grands évenemens qui ont fort agité la famille Imperiale. Le Prince fils aîné de l'Empereur a rendu suspect à l'Empereur le Prince son frere, choisi pour heritier de l'Empire; il s'est servi pour execúter ce dessein criminel d'intrigues abominables, où l'on prétend même qu'il est entré de la magie, & dont les Lamas, Prêtres Tartares, ont été sûrement les complices. Le Prince heritier a été empoisonné, déposé, ce qui est rare à la Chine; ses enfans, ses principaux officiers, eurent part à sa disgrace. Le calomniateur a triomphé quelque tems, mais lorsqu'il se flatoit d'être choisi pour heritier, l'intrigue a été découverte: condamné à un supplice honteux, & à une prison perpetuelle, il a reçu le juste châtiment de son crime. Le Prince innocent a été justifié & rétabli, les Ministres d'Etat qui s'étoient opposez à son rétablissement ont été chassez: le peuple de ce vaste Empire en a marqué une extreme joye, on a représenté & on représente encore avec un grand succès une tragedie tirée de l'ancienne histoire de la Chine, dont le sujet est un évenement semblable à celui qui vient d'arriver.

L'Empereur continüe de favoriser puissamment l'établissement de la Religion Chrétienne. Une Dame de la famille Imperiale, dont une apparition de la sainte Vierge avoit commence la conversion, est morte saintement. On lira avec une consolation sensible les grands exemples de vertu donnez par les nouveaux Fidelles. Les Chrétiens d'un païs infecté de la peste se sont tous dévoüez au service des pestiferez, que leurs parens infidelles les plus proches abandonnoient sans compassion. Dieu a béni leur charité; tous les malades dont ils ont eû soin ont guéri, & la plûpart ont demandé & reçu le Bapteme: un petit fils & une petite fille de l'Empereur ont reçu la même grace avant que de mourir. L'Empereur, non content d'avoir contribué d'une somme considerable pour la construction d'une nouvelle Eglise à Pekin, a écrit de sa main, le ving-quatriéme d'Avril de l'an 1711. la cinquantiéme de son regne, trois inscriptions, une pour le frontispice de l'Eglise, dont les caracteres sont de plus de deux coudées & demie Chinoises.

Au vrai principe de toutes choses.

Deux pour chaque colonne, dont les caracteres ont près d'une coudée Chinoinoise de hauteur: la coudée Chinoise est au pied du Châtelet de Paris à peu près comme 29 sont à 30.

INSCRIPTION DE LA PREMIERE COLONNE.

Il est infiniment bon & infiniment juste: il éclaire, il soutient, il regle tout avec une supreme autorité & avec une souveraine justice.

INSCRIPTION DE LA SECONDE COLONNE.

Il n'a point eû de commencement & il n'aura point de fin. Il produit toutes choses dès le commencement, c'est lui qui les gouverne, & qui en est le veritable Seigneur.

On a fait graver les caracteres Chinois de ces inscriptions.

Le Pere Jartoux ne laisse rien ignorer sur la fameuse plante Ginseng; il en donne dans sa lettre l'histoire & la description, il en a dessigné la figure. Cette plante, regardée à la Chine comme le plus excellent de tous les remedes, & sur tout comme un spécifique éprouvé contre les épuisemens, croît dans les forêts de Tartarie; le Pere Jartoux conjecture avec assez de vraisemblance qu'on en trouveroit dans les forêts de Canada.

De Tunkin.

Le Pere le Royer, réduit depuis cinq ans

ans à n'habiter qu'un batteau, raconte les nouveaux périls qu'il a essuyez, & le progrès de la Religion malgré la persécution.

De la nouvelle Espagne.

On connoissoit fort peu de vastes païs situez depuis sainte Croix de la Sierra le long d'une chaîne de montagnes qui va du sud au nord sous la Zone torride, depuis dix jusqu'à quinze degrez de latitude meridionelle. Cette immense étenduë de terres, dont on ignore absolument les limites, paroît une plaine unie, mais presque toûjours inondée faute d'issuë pour faire écouler les eaux qui s'y amassent en abondance, par les pluyes fréquentes, par les débordemens des rivieres, & par les torrens qui descendent des montagnes. L'ardeur du climat est excessive, quoique temperée par les pluyes, & par un vent de nord qui souffle toute l'année, elle se change quelquefois dans un froid très-piquant, causée par un vent de sud qui vient du côté des montagnes couvertes de neige. La chaleur & l'humidité excessive & ces dérangemens subits des saisons causent des famines & des pestes fréquentes, & produisent une quantité prodigieuse de serpens, de viperes, & d'insectes incommodes, qui ne donnent pas un moment de repos. Cette même

humidité rend le terroir si sterile ; qu'il ne peut porter, ni bled, ni vignes, ni aucun des arbres fruitiers qu'on cultive en Europe. Les bêtes à laine, hors les taureaux & les vaches, n'y peuvent subsister ; le païs n'est riche qu'en plantes salutaires : elles étoient inconnuës aux habitans, les Missionaires en ont fait l'utile découverte. Il y croît beaucoup de gayac, & de quinquina, un excellent fébrifuge connu sous le nom de Cascarille, une écorce d'un nom ignoré fort stomachale, & qui appaise toutes sortes de douleurs. Les Missionaires ont composé avec une autre écorce un excellent antidote contre les morsures de serpens : les habitans, peu curieux de connoître les remedes, quoiqu'ils soyent accablez de maladies, s'appliquent fort à connoître les poisons, dont ils font un grand usage contre leurs ennemis. La premiere nation qu'on rencontre en partant de sainte Croix de Sierra, est connuë sous le nom de *Moxes*, miserable & sauvage ; elle vivoit sans loix, sans discipline ; ils adoroient le soleil, la lune, les étoiles, des esprits cachez dans tout ce qui leur nuisoit, les fleuves, un tigre invisible. Leurs Prêtres se préparent au premier degré du Sacerdoce par un jeûne d'une année, pendant laquelle ils s'abstiennent de viande & de poisson On choisit pour le ministere ceux qui ayant été blessez par un tigre ont échap-

de ses griffes : on prend cette avanture pour une marque qu'ils sont chers au tigre invisible. Pour passer au degré supérieur ils jeûnent encore une année, & il faut que leur visage pâle, maigre, abbatu, soit une preuve de la rigueur de leur jeûne, à la fin duquel on leur frotte les yeux avec des herbes très-piquantes, qui leur causent de grandes douleurs : c'est ainsi qu'ils parviennent au premier rang des Ministres idolâtres, & qu'ils obtiennent le titre d'homme qui a les yeux clairs, *Tiharaugui.* Les Moxes ont aussi des Enchanteurs, qui sont leurs Medecins, & dont la pratique se réduit à jeûner pour leurs malades, à ce qu'ils disent, & à succer quelquefois la partie affligée. Avant que de rendre les Moxes Chrétiens, il falloit en faire des hommes, le Pere Cyprien Baraze Espagnol l'a entrepris, & y a réüssi, après des travaux incroyables, dont on lit ici l'édifiant détail : il a baptisé quarante mille infidelles, réüni les Moxes & d'autres nations sauvages dans une societé dont il a fait le plan ; il leur a donné des loix, il leur a appris les Arts necessaires à la vie. Après s'être donné la peine de les apprendre, enfin il a couronné une si belle vie par un glorieux martyre, le seiziéme de Septembre de l'an 1702. chez les Baures, nation plus civilisée que ses voisins. La relation de sa vie & de son martyre a été publiée par le

ſaint Evêque de la Paz Urbain de Matha. Quarante Miſſionaires cultivent aujourd'hui la miſſion qu'il a ſi heureuſement commencée. Les Peres Thomas de Roca & Baltazar d'Eſpinoſa l'ont arroſée de leur ſang en mil ſept cens neuf. Les peuples convertis par le P. Baraze l'ont aſſûré que la nation des Amazones, dont on a tant parlé dès le tems de la découverte de l'Amerique, exiſte, & n'eſt pas éloignée de leur païs.

Du Canada.

Le Pere Mareſt fait dans ſa lettre une relation très-exacte du voyage de Mr. d'Iberville à la Baye d'Udſon en 1694. Il décrit ſoigneuſement cette triſte contrée, où l'avidité ſeule d'un commerce avantageux de fort belles pelleteries peut attirer les marchands. Il parle en détail des nations ſauvages qui l'habitent, des moyens d'y établir la Religion, dont il fait ſentir toute la difficulté. Il ôte toute eſperance de pénetrer par cette mer du Nord au Japon: Udſon, Pilote Anglois qui l'a tenté deux fois, abandonna cette entrepriſe, après avoir pénetré juſqu'au quatre vingt deuxiéme degré. Des montagnes de glace flotantes ſur la mer rendent la navigation impraticable.

De l'Archipel.

Le Pere Portier rend compte au Pere Procureur des Missions de Grece d'une course que les Missionaires Jesuites ont faite dans quatre Isles de l'Archipel, où ils n'ont pas de demeure fixe, Syphanto, Serpho, Thermia, Andros : il décrit ces Isles, & l'heureux succès qu'ont eû les travaux Apostoliques des Missionaires. Ils conservent la foi au milieu du schisme, & la veritable pieté, dans un païs où les vices dominent. Les Missionaires, quoique Latins, ont gagné l'affection même des Prélats Grecs, & rétabli l'usage de la Confession, que des Ministres avares & indiscrets avoient rendüe odieuse.

ARTICLE CLII.

REPONSE AU TRAITE' de la mouvance de la Bretagne. A Nantes, chez Jacques Mareschal. *In* 8°. *pages* 293.

NOus avons rendu compte au Public du *Traité de la mouvance de la Bretagne* dans les Memoires du mois de Janvier 1711. & nous nous engageames alors de rapporter avec la même fidelité les réponses que feroient à Monsieur l'Abbé de Vertot les défenseurs de l'histoire de Bre-

tagne ; nous allons nous acquitter de nôtre promesse en Journalistes, & sans prendre aucun parti, prêts de recevoir la décision de Monsieur l'Abbé Bignon, que les deux Ecrivains ont choisi pour Juge ; ils ne pouvoient mieux choisir.

L'Auteur de la réponse se propose de montrer trois choses. I. Que la Bretagne n'a point été soumise aux Rois de France dès le commencement de la Monarchie. II. Que la mouvance de cette Province n'a point été cedée par Charles le Simple aux Ducs de Normandie. III. Que Dudon Doyen de Saint Quentin est un Auteur romanesque.

L'Auteur de la réponse suit l'Auteur du traité pied à pied. Sans se laisser éblouïr aux ornemens d'un discours étudié & brillant, il établit solidement, que quand les Bretons passerent dans l'Armorique il y avoit plus de cinquante ans qu'ils ne dépendoient plus des Romains, ils s'étoient mis en liberté dès l'an 406. & de sujets des Romains ils étoient devenus leurs alliez. Il montre, que s'ils se sont établis dans l'Armorique sans aucune dépendance des Romains, ils étoient encore moins dépendans des François, puisque les François n'avoient encore dans les Gaules que Tournay & Cambray ; qu'il n'y a aucune preuve dans l'histoire que Clovis ait dompté les Bretons ; la premiere marque de soumission qu'ils ayent donnée à nos

Rois, ç'a été de s'addresser à Childebert fils de Clovis, pour avoir l'agrément de l'erection de quelques Evêchez ; il n'est point parlé de tributs avant l'expedition d'Audulfe en Bretagne en 786. Car ceux que Guerech avoit promis de payer fidellement au Roi Chilperic ne regardoient que la ville de Vannes. Charlemagne est donc le premier qui s'acquit un droit sur la Bretagne, par la conquête qu'en fit pour lui le Comte Guy en 799. Les Annales imprimées par du Chesne, & celles de l'Abbaye Saint Bertin, assûrent qu'avant le Comte Guy aucun François n'avoit subjugué cette contrée : *Quod numquam antea à Francis factum fuerat.* Les Bretons firent quelques efforts pour se relever: Loüis le Debonnaire acheva de les dompter ; en 818. il établit un Lieutenant dans la Province pour y représenter sa personne, & y faire executer ses ordres ; ce Lieutenant, appellé Nominoé, étoit du sang des anciens Princes du païs, il ne fut pas fidelle à Charles le Chauve, comme il l'avoit été à son pere, il secoüa le joug, augmenta les limites de la Bretagne par ses conquêtes, & se fit Roi. La necessité des tems contraignit Charles le Chauve à confirmer Erispoé fils de ce nouveau Roi dans la possession des Conquêtes du pere ; & Salomon successeur d'Erispoé confirmé aussi dans la possession du nom de Roi, & des ornemens Royaux, étendit par la li-

beralité de Charles le Chauve les bornes de la Bretagne d'un côté jusqu'au pont d'Angers, & de l'autre juſqu'aux confins du Beſſin. Si l'autorité Royale fut affoiblie ſous les deſcendans de Charles le Chauve, les ravages continuels des Normands, & la diviſion des Princes Bretons, n'affoiblirent pas moins les ſucceſſeurs de Salomon ; ils demeurerent cependant en poſſeſſion du Cotentin, puis qu'Alain le Grand voulant aider l'Egliſe lui donna des terres dans le Cotentin. Tel fut l'état de la Bretagne jusqu'au regne de Charles le Simple, & à l'arrivée de Rollon en France.

Libres ſous Clovis, les Bretons furent ſoumis en partie par quelques-uns de ſes ſucceſſeurs, dont ils ne reconnurent pourtant l'autorité, qu'autant que la force des armes les y obligea. Vaincus, ils s'avoüoient ſujets du Vainqueur ; mais ils tentoient bientôt la fortune, & ils étoient ſouvent victorieux. La Bretagne entiere fut conquiſe par les Generaux de Charlemagne. Nominoé ſe revolta ; ſes ſucceſſeurs furent tantôt alliez, tantôt ennemis, tantôt tributaires de Charles le Chauve & de ſes ſucceſſeurs ; ces faits ſont mis hors de doute dans cette premiere partie de la réponſe au traité de la mouvance.

On n'y laiſſe aucune objection de l'Auteur du traité ſans replique, & on y releve beaucoup de négligences dans ſes cita-

tions : il paroît, qu'emporté par son zele, & trop plein de ce qu'il vouloit établir, il l'a vû quelquefois dans les Auteurs où il n'étoit pas ; qu'il n'a pas toujours consulté les sources, qu'il na pas rapporté ce que le Pere Lobineau a dit de plus fort, & qu'il lui a imputé des conséquences, & attribué des expressions, que d'autres yeux que ceux d'un adversaire n'apperçoivent point dans la nouvelle histoire de Bretagne. Voilà les plaintes de l'Auteur de la réponse. Montrons par quelque exemple sur quoi il les fonde.

L'Auteur du traité assûre, en citant pour garant Gregoire de Tours, *que Childeric défit Odoacre Roi des Saxons près d'Orleans, vers l'an 458. qu'il se rendit maître d'Angers, où il tüa de sa main le Comte Paul Gouverneur de la place, chassa ensuite les Saxons des Isles de la Loire où ces barbares s'étoient fortifiez, & où ils retiroient leur butin.* Gregoire de Tours dit seulement, que Chilperic donna quelques combats près d'Orleans, il ne marque point l'année, ni que ces combats se soient donnez contre Odoacre, ni qu'Odoacre fût Roi. L'Auteur du traité prête encore plus à Gregoire de Tours dans le reste. Gregoire de Tours ne dit pas que le Comte Paul fût Gouverneur d'Angers, il commandoit les troupes Romaines, & Childeric combattoit sous ses ordres ; ce n'est point Childeric qui le tüa, on s'empara des isles

des Saxons, mais l'Historien des François ne marque pas qu'ils les eussent fortifiées.

Le Pere Lobineau, dit l'Auteur du traité, se croit obligé de trouver une illustre naissance à tous les avanturiers qui se mettoient à la tête de quelque revolte, il fait un certain Vidimacle parent du Comte de Vannes, & Nominoé Prince du sang des anciens Rois de Bretagne; il ne faut pas cependant, continüe cet Auteur, s'attendre qu'il nous fournisse une filiation bien suivie. Toute la preuve roule sur ce qu'une Dame Bretonne, appellée Boiantdrech, qu'il fait descendre du Roi Judicael, avoit adopté Salomon neveu de Nominoé.

L'Auteur du traité, quand il a crû pouvoir insulter le Pere Lobineau sur la legereté de cette preuve, avoit oublié sans doute, que ce sçavant Benedictin prouve cette naissance illustre de Nominoé par les actes de S. Salomon, la Chronique de Dol, deux de Chartres, l'une de Salomon, & l'autre de Erispoé.

Venons à la seconde partie de la réponse. L'Auteur fait remarquer en passant, qu'il pouvoit sur la question dont il s'agit, c'est à dire, sur la prétendüe donnation que Charles le Simple fit à Rollon premier Duc de Normandie du fief de la Bretagne, qu'il pouvoit, dis-je, s'en tenir au droit sans examiner le fait. Simon Marion Baron de Druy, Jurisconsulte fameux, Avocat General du Parlement de Paris, & Conseiller

d'Etat, dit précisément dans son plaidoyé IX. pag. CCXII. *Que la mouvance nüe & immédiate du Duché de Bretagne de la Couronne de France n'en a pû être abstraite pour la transferer aux Ducs de Normandie, ainsi que quelquefois on l'a voulu indûëment tenter.* Le celebre Charles Dumoulin prouve le principe de cette conclusion Tome I. MCXIX.

Mais l'examen du fait sera aussi favorable aux Bretons que leur droit est certain. Ce fut, non pas au commencement du dixiéme siécle, comme l'Auteur du traité le soutient, mais plus de trente ans auparavant, que Rollon sortit de son païs, il fit de grands ravages dans la France, & il s'empara enfin de cette partie de la Neustrie à laquelle les Normands ont donné leur nom. Charles le Simple fut contraint de la lui ceder par le traité de S. Clair, lui ceda-t'il aussi la Bretagne en arrierefief? Dudon même, cet Auteur qu'on prouvera bientôt ne meriter aucune créance, Dudon sur qui l'Auteur du traité s'appuye principalement, ne le dit pas expressément, il dit seulement, qu'on *donna à Rollon la Bretagne pour en tirer des vivres*, parce que le païs qu'on lui cedoit étoit désolé par la guerre, & inculte, il est vrai que dans la suite il parle d'hommages rendus aux Ducs de Normandie par les Comtes Bretons, mais un Alain Comte de Dol, qu'il met sur la scene pour lui faire rendre

plomatique étant ſurvenuës, le P. Ruinart y prit la part que ſon attachement au P. Mabillon l'obligeoit de prendre, & il entreprit en 1706. de ſoutenir du moins une Charte par un petit ouvrage ſous un grand titre, de la défenſe de l'Egliſe de Paris, *Eccleſia Pariſienſis vindicata*; il ne s'y agit pourtant de rien moins que des interêts de cette illuſtre Egliſe. Après la mort du Pere Mabillon il compoſa la préface de la nouvelle édition de la Diplomatique, & publia en François un éloge de ſon cher & ſçavant Maître.

Il avoit tourné toutes ſes penſées vers les Annales de ſon Ordre, & croyant avoir beſoin de revoir les bibliotheques de Champagne, il y fit un voyage, quoiqu'il ſe ſentît la ſanté alterée. Au retour de Rheims, & dans l'Abbaye de Hautvilliers, il fut attaqué d'une violente fievre avec redoublemens, & mourut ſaintement comme il avoit vécu, le 27^{e}. de Septembre 1709.

Venons aux Annales. On a pû voir dans les tomes précedens la liberalité, ce ſeroit peu dire, la pieuſe profuſion des Princes & des particuliers envers les Monaſteres pour en fonder de nouveaux, pour enrichir les anciens, ou les mettre à leur aiſe, ou les réparer: c'eſt encore ici la même choſe, & comme un regiſtre de fondations & de donnations, avec une liſte des Abbez qui ont gouverné divers

Monasteres. Comme les uns sont loüez pour leur vertu & leur bonne conduite, ceux qui par foiblesse, ou par leur propre dereglement, ont laissé entrer le relâchement, en ont dissipé les biens, ne sont pas épargnez. Comme il est visible qu'un extrait ne comporte pas ce détail, on se resserrera dans quelques remarques.

1°. Ces magnifiques fondateurs & bienfacteurs des Monasteres y donnoient quelquefois leurs enfans, non seulement dans l'âge le plus tendre, mais dans le berceau, & en conséquence d'une telle donnation ces enfans étoient obligez de se faire Moines. Sance Roi d'Arragon est un grand exemple de cette dévotion. En 1093. il offrit ainsi son fils Ramire à l'Abbaye de Saint Pons de Tomiers. Ramire fut effectivement Moine & promû à la Prêtrise ; mais ensuite il obtint dispense de sa Profession & des engagemens de son Ordre, & fut Roi d'Arragon.

Il étoit plus loüable qu'ils donnassent leur propre personne, & c'est aussi ce qu'ils faisoient quelquefois, comme Simon Comte de Crépi & de Mante en 1077. Hugues Duc de Bourgogne, & Gui Comte de Mâcon l'année suivante, & plusieurs autres.

Quelques Evêques prirent le même parti, comme Hilgod Evêque de Soissons, qui se retira à Marmoutier l'an 1088. &

par la refutation de tout ce qu'on a allegué pour sa défense, & il persuade, que Rollon n'a point pris Bayeux, qu'il n'a point été baptisé par je ne sçai quel François prétendu Archevéque de Roüen, qu'il n'a point épousé Gisele fille de Charles le Simple, qu'il faut distinguer les Normans qui suivirent Rollon, que le Cotentin s'appelloit *la Terre des Bretons*, & qu'il n'a été donné qu'à Guillaume Longue-épée, qu'Alain Barbe-torte n'a pû rendre hommage à Rollon, ni à Guillaume Longue-épée, qu'Alain Comte de Dol n'a jamais existé. Il convient qu'on a bien justifié Dudon sur le fait de Poppa, & qu'elle étoit fille du Comte de Bayeux.

On a critiqué l'Auteur de la réponse, sur ce qu'il a pris, après Messieurs du Chesne, la riviere Arna de l'anonyme de Fleury pour l'*Orne*, il faut lire *Arva*, dit-on, c'est l'*Erve*, & l'on confirme cette maniere de lire par un proverbe.

Erva, licet parva, Francorum dividit arva.

Par malheur l'Erve, riviere du Maine, n'a que sept ou huit lieües de cours, & loin de s'approcher de la Normandie, elle s'en éloigne toujours depuis sa source, & va se jetter dans l'Aujou en coulant du nord au midi. A l'égard du proverbe, il n'a aucun rapport aux Normans, il ne re-

garde que les Bretons, qui dans le IX. siécle étoient maîtres d'une grande partie du Maine par concession des Rois de France, après que Nominoé & Lambert en eurent fait la conquête.

ARTICLE CLIII.

LETTRE A MONSIEUR DE Brillac, premier President du Parlement de la Bretagne, pour servir de réponse aux dissertations de la mouvance de Bretagne imprimées en 1711. A Nantes, chez Jacques Mareschal 1712. *In* 8°. *pages* 29.

L'Auteur de la lettre dont on vient de lire le titre entreprend la défense du Pere Lobineau contre un nouvel adversaire. L'extrait des dissertations qu'il refute est dans *nos Memoires du mois d'Avril mil sept cens douze*. La méthode de l'Auteur de la lettre est de commettre ensemble les deux adversaires du Pere Lobineau, & de combattre l'un par l'autre. Dudon, selon l'Auteur du Traité de la mouvance, *étoit un homme de merite instruit des affaires de son tems, qui avoit été chargé de negociations importantes, Historien contemporain, qui n'étoit, ni Norman, ni Breton.*

L'Auteur des dissertations déclare, *qu'il n'a garde de prétendre que les Normans ayent rien de fort exact de leurs premiers*

Historiens, surtout de Dudon, qui n'étoit pas à portée de s'éclaircir des difficultez qu'il pouvoit rencontrer, & qui ne s'étudioit d'ailleurs qu'à paroître éloquent, jusqu'à avoir affecté d'entremêler sa prose de longues poësies. Il avoüe, *que Dudon a étrangement exageré les choses, que c'est son défaut ordinaire, qu'on y trouve des faussetez des plus grossieres, qu'il s'est trompé sur la cession de la Normandie.* Enfin, il proteste, qu'il *n'a garde de le préferer à Flodoard, Auteur contemporain, & tout autrement judicieux que lui.*

L'Auteur du traité de la mouvance, pour établir la question de la mouvance indépendamment de Dudon, cite souvent Guillaume de Jumieges comme un garant suffisant. L'Auteur des dissertations convient de bonne foi, que cet Historien n'est qu'abbreviateur de Dudon. Selon l'Auteur du traité, la mouvance de la Bretagne entiere fut cedée à Rollon par le traité de saint Clair. Selon l'Auteur des dissertations, il est très-difficile de supposer avec Dudon que ce droit ait été donné à Rollon dès le traité de saint Clair. Il est naturel, dit leur adversaire, de conclure de ces oppositions entre deux Auteurs, si instruits de l'histoire de Normandie, qu'il est necessaire que des personnes aussi habiles que ces deux Ecrivains travaillent à en débroüiller les antiquitez. Il n'y a rien qu'on ne pût se promettre de ces deux Auteurs, & leurs

talens ſeroient mieux employez à éclaircir l'hiſtoire de leur patrie, qu'à critiquer l'hiſtoire de leurs voiſins.

L'Auteur de la lettre renvoye à la réponſe au traité, pour n'être pas obligé de repeter ce qu'il a oppoſé aux objections qui ſont communes à ſes deux adverſaires. Il ajoute un nouveau paſſage de Charles Dumoulin, qui ſouſcrit à la déciſion d'Azon. Ce grand Juriſconſulte, conſulté ſur l'article d'un traité de paix avec l'Angleterre, par lequel on cedoit à Edoüard troiſiéme la mouvance de la Bretagne, répondit que cette ceſſion étoit abſolument nulle.

A l'égard de quelques diſputes incidentes entre l'Auteur des diſſertations & le Pere Lobineau, le défenſeur de ce dernier ſoutient par de nouvelles preuves, que Dol a été aſſiegé deux fois par Guillaume le Conquerant : il fait voir, qu'il eſt très-poſſible que ce Prince ait paſſé d'Angleterre en Normandie l'an 1086. que le mariage de Conſtance fille du Conquerant, qui fit un article du traité de paix qui ſuivit la levée du ſiege, s'eſt fait ſelon toutes nos Chroniques en 1086. ou 1087. L'Auteur des diſſertations répond ſans s'embarraſſer, *qu'on peut en rejetter l'erreur ſur quelque premier Copiſte, qui ſe ſeroit imaginé lire l'an* 1087. *au lieu de* 1017. C'eſt trancher le nœud, mais cette maniere de corriger les Auteurs ſera-t'elle approuvée ?

Novembre 1713.

Comme le Pere Lobineau n'a que peu d'interêt aux autres dissertations, son défenseur s'est dispensé de les examiner, il souscrit à l'Apologie de l'Imperatrice Mathilde, il consent qu'on croye que saint Bernard n'a point parlé d'Henry second Roi d'Angleterre dans les termes que quelques Auteurs ont rapportez. Il rejette comme un ouvrage visiblement supposé *l'Histoire du retour des reliques de saint Martin attribuée à saint Odilon*; il ne prend aucun parti sur la nouvelle découverte dans la genealogie de nos Rois.

ARTICLE CLIV.

ANNALES ORDINIS S. BENEDICTI &c. C'est à dire, *Annales de l'Ordre de S. Benoît Patriarche des Moines d'Occident, où une partie considerable de l'histoire de l'Eglise est mêlée avec celle des Moines. Par Dom Jean Mabillon, Prêtre & Moine du même Ordre, de la Congregation de S. Maur. Tome V. comprenant ce qui s'est passé depuis* 1067. *jusqu'à* 1116. *avec diverses pieces & les tables necessaires.* A Paris, chez Charles Robustel, ruë S. Jacques, au Palmier. *In folio, pages* 830.

LE R. P. Mabillon avoit laissé ce cinquiéme tome des Annales de son Ordre en l'état où il paroît, à quelques ad-

ditions près, que le P. Ruinart & le P. Maſſüet y ont faites ſur de nouveaux mémoires ; & comme il avoit eû la conſolation qu'il avoit tant déſirée, d'avancer juſqu'à la mort de S. Bernard, & que même il eſt allé trois ans au delà, c'eſt à dire, juſqu'en 1156. C'eſt une grande partie faite du ſixiéme tome, s'il ne doit comprendre, comme celui-ci, que cinquante années. Dom Thierri Ruinart, que le P. Mabillon avoit aſſocié à ſon travail, étoit demeuré dépoſitaire & chargé du ſoin de l'édition & de la continuation des Annales ; mais n'ayant ſurvécu que deux ans, Dom René Maſsüet a été choiſi pour lui ſucceder. Un ouvrage de cette conſéquence ne pouvoit pas être confié à une meilleure main, & plus capable de le ſoutenir en la réputation où l'a mis ſon premier Aûteur ; il ſemble qu'on ait droit de l'aſſûrer ainſi ſur la derniere édition de S. Irenée.

La préface du P. Maſsüet eſt comme un leger crayon de l'état floriſſant de l'Ordre de S. Benoît dans l'onziéme ſiécle & le douziéme. Un grand nombre de ſujets de merite qui y avoient été élevez & formez, ayant enſuite rempli les premieres places dans l'Egliſe, obligent neceſſairement à mêler enſemble l'hiſtoire Eccléſiaſtique & la Monaſtique. Il ne manque pas d'obſerver, que nous ſommes principalement redevables aux Moines de la connoiſſance qui nous reſte de l'hiſtoire ancienne, & le

Chevalier Marsham avoüe, que sans eux celle d'Angleterre seroit presque absolument ignorée. En ce Royaume-là il y avoit un statut, qu'en chaque Abbaye de fondation Royale un Moine marqueroit les principaux évenemens du regne present, & en feroit des mémoires, qui aprés la mort du Roi devoient être portez à un Chapitre general, & remis entre les mains de quelques-uns des plus habiles, afin d'en composer une histoire exacte.

La préface est suivie d'un abregé de la vie du R. P. Dom Jean Mabillon. On n'a rien à en dire ici, après l'éloge inseré dans ces Memoires au mois de Juin 1708. qu'on ne sçauroit lire sans concevoir une haute idée de la science de ce grand Homme, encore plus recommandable par la sainteté de sa vie & par sa constante régularité : en travaillant avec tant d'application à la gloire de son Ordre, il ne se dispensa jamais des observances & des austeritez qui y sont prescrites, s'y assujetissant même dans ses voyages autant qu'il le pouvoit, & suppléant au reste par des pratiques de pieté très-édifiantes. Dom Massüet prend occasion de repousser ce que l'Auteur de la Bibliotheque critique & des Lettres critiques a eû la temerité d'avancer contre les Benedictins.

Il ajoute un Abregé de la vie de Dom Thierri Ruinart. Ce sçavant Religieux étoit d'une honnête famille de Rheims, où il

nacquit le dixiéme de Juin 1657. Aprés ses études d'Humanitez & de Philosophie il prit l'habit de Saint Benoît en l'Abbaye de Saint Remi de la même ville le dix-huitiéme d'Octobre 1674. & fit profession l'année suivante le 19^e^. d'Octobre en l'Abbaye de S. Faron à Meaux. Deux ans aprés il fut envoyé à Corbie recommencer sa Philosophie & étudier en Théologie: il s'y distingua tellement par son esprit, son application, sa régularité, & par une loüable curiosité de s'instruire de l'antiquité, que le P. Mabillon, qui cherchoit un jeune homme capable d'entrer dans ses vûës, & de suivre le plan d'études qu'il avoit formé, le demanda à ses Superieurs, & l'obtint en 1682.

Sous la conduite d'un Maître si habile que ne devoit-on pas attendre des talens du P. Ruinart ? En 1690. il fit imprimer un recüeil d'actes veritables & choisis des Martyrs, *Acta sincera & selecta Martyrum*, avec une sçavante préface contre la dissertation de Dodwel, où ce Protestant, hardi en ses conjectures, avoit osé soutenir qu'il y a eû peu de Martyrs.

Ses autres ouvrages sont, l'histoire de la persécution des Vandales, *Historia persecutionis Vandalicæ*, en 1694. une nouvelle édition de Gregoire de Tours, en 1699. l'Apologie de la Mission de Saint Maur, Apôtre des Benedictins en France, en 1702. Les contestations sur la Di-

plomatique étant survenuës, le P. Ruinart y prit la part que son attachement au P. Mabillon l'obligeoit de prendre, & il entreprit en 1706. de soutenir du moins une Charte par un petit ouvrage sous un grand titre, de la défense de l'Eglise de Paris, *Ecclesia Parisiensis vindicata*; il ne s'y agit pourtant de rien moins que des interêts de cette illustre Eglise. Après la mort du Pere Mabillon il composa la préface de la nouvelle édition de la Diplomatique, & publia en François un éloge de son cher & sçavant Maître.

Il avoit tourné toutes ses pensées vers les Annales de son Ordre, & croyant avoir besoin de revoir les bibliotheques de Champagne, il y fit un voyage, quoiqu'il se sentît la santé alterée. Au retour de Rheims, & dans l'Abbaye de Hautvilliers, il fut attaqué d'une violente fievre avec redoublemens, & mourut saintement comme il avoit vécu, le 27^e^. de Septembre 1709.

Venons aux Annales. On a pû voir dans les tomes précedens la liberalité, ce seroit peu dire, la pieuse profusion des Princes & des particuliers envers les Monasteres pour en fonder de nouveaux, pour enrichir les anciens, ou les mettre à leur aise, ou les réparer : c'est encore ici la même chose, & comme un registre de fondations & de donnations, avec une liste des Abbez qui ont gouverné divers

Monasteres. Comme les uns sont loüez pour leur vertu & leur bonne conduite, ceux qui par foiblesse, ou par leur propre dereglement, ont laissé entrer le relâchement, en ont dissipé les biens, ne sont pas épargnez. Comme il est visible qu'un extrait ne comporte pas ce détail, on se resserrera dans quelques remarques.

1°. Ces magnifiques fondateurs & bienfacteurs des Monasteres y donnoient quelquefois leurs enfans, non seulement dans l'âge le plus tendre, mais dans le berceau, & en conséquence d'une telle donnation ces enfans étoient obligez de se faire Moines. Sance Roi d'Arragon est un grand exemple de cette dévotion. En 1093. il offrit ainsi son fils Ramire à l'Abbaye de Saint Pons de Tomiers. Ramire fut effectivement Moine & promû à la Prêtrise; mais ensuite il obtint dispense de sa Profession & des engagemens de son Ordre, & fut Roi d'Arragon.

Il étoit plus loüable qu'ils donnassent leur propre personne, & c'est aussi ce qu'ils faisoient quelquefois, comme Simon Comte de Crépi & de Mante en 1077. Hugues Duc de Bourgogne, & Gui Comte de Mâcon l'année suivante, & plusieurs autres.

Quelques Evêques prirent le même parti, comme Hilgod Evêque de Soissons, qui se retira à Marmoutier l'an 1088. &

y fut ensuite élû Abbé. Henri son successeur dans l'Episcopat suivit son exemple, & se retira à Cluni, Geoffroi Evêque d'Angers se fit Moine à Cluni, Bruno Evêque de Segni au Mont-Cassin.

2°. Il étoit plus rare de voir des Evêques se faire Moines, que des Moines être faits Evêques. L'Ordre de Saint Benoît donna en ce tems-là un grand nombre d'illustres Prélats à l'Eglise, plusieurs Cardinaux & Legats du Saint Siege, quatre Papes qui succederent les uns aux autres, sçavoir, Gregoire VII. Victor III. Urbain II. Pascal II. Victor III. avant son élection étoit Abbé du Mont-Cassin, & retint cette Abbaye, où il mourut, & fut enterré. Ce seroit une tache, s'il étoit vrai, ce que disent Conrad Abbé d'Ursperg & Trithême, en l'an 1106. qu'un Abbé de Farfe se fit Antipape, sous le nom de Silvestre III. & continua le schisme commencé pa Guibert, qui avoit pris le nom de Clement III. Mais outre que Pandulfe, qu écrivoit en ce tems-là, ne parle poin d'Abbé de Farfe, il est constant par l chronique de Sigebert, que ce Silvestr III. se nommoit Maginulfe, & étoit Archiprêtre de l'Eglise Romaine. Le mêm Pandulfe dit, que Pierre Colomne, qu se souleva contre Pascal II. étoit Abb de Farfe : ce qui ne s'accorde point encore avec le catalogue des Abbez d Farfe.

3°. Les exemptions des Monasteres étoient diversement regardées par les Evêques ; des uns, comme avantageuses à conserver la discipline & la régularité Monastique ; des autres , comme préjudiciables à l'autorité Episcopale ; ainsi elles étoient accordées par ceux-là , & combattuës par ceux-ci. Guillaume Archevêque de Roüen en 1082. quoiqu'auparavant il eut été Abbé de Saint Etienne de Caën , entreprit celle de l'Abbaye de Saint Vandrille, & l'accorda à l'Abbaye du Bec. Le même Prélat en 1089. indigné de ce que les Moines de Fescan , se prévalant de leur exemption , refusoient d'observer l'interdit qu'il avoit mis sur toute la Normandie , les excommunia : ils n'y défererent pas davantage , & ils furent soutenus par le Pape Urbain II. Il n'y eut pas de moindres contestations entre les Archevêques de Tours & les Moines de Marmoustier , qui furent confirmez dans leur exemption par plusieurs Conciles tenus en presence des Legats du S. Siege , & par les Papes Urbain II. & Pascal II. Celui-ci accorda aux Abbez de ce Monastere le droit de consacrer les Calices & les ornemens ; & c'est le premier exemple qu'on sçache de cette concession.

4°. Les contestations n'étoient pas moins fréquentes entre les Moines , même touchant la supériorité que certaines Abbayes s'attribuoient sur les autres. Celle

de Malmedi, soumise depuis le tems de sa fondation à l'Abbé de Stablo, souffroit impatiemment ce joug, & obtint du jeune Empereur Henri III. en lui faisant present des Reliques de Saint Agilolfe, d'avoir son Abbé particulier. Thierri Abbé de Saint Maximin de Treves, qui l'étoit aussi de Stablo, y forma d'inutiles oppositions. Les Moines de Stablo, pour toucher l'Empereur qui étoit allé à Liege, s'aviserent de porter la chasse de St. Remacle leur fondateur, & ils la poserent sur la table où il dînoit : l'Empereur se leva aussitôt heureusement, car la table tomba, & cassa les jambes d'un de ses Officiers, qui néanmoins fut guéri par l'intercession du Saint. Cette tentative fut encore sans effet ; mais peu de tems après l'Empereur étant à Fritslar & se sentant malade, crût que c'étoit une punition de n'avoir pas eû assez de respect envers Saint Remacle, & revoqua ce qu'il avoit fait en faveur du Monastere de Malmedi, qui retomba dans la soumission aux Abbez de Stablo.

Surtout l'Abbaye de Cluni affectoit de se soumettre toutes celles où elle introduisoit sa réforme ; plusieurs d'elles recevoient volontiers ses observances, & refusoient la sujettion. Les Abbayes de Saint Cyprien de Poitiers & de Saint Bertin défendirent constamment leur liberté, & enfin elles la conserverent.

C'étoit souvent des Chapelles & des

terres que les Abbayes se disputoient les unes aux autres, & quelquefois le different se vuidoit par le düel entre deux Champions choisis de part & d'autre, & qui s'y préparoient comme à une bonne action, ayant leurs Prédicateurs, & faisant leur priere, avec serment d'observer les regles du combat : le vainqueur apportoit ses armes & quelque argent devant les Reliques d'un Saint. Ces düels étoient plus souvent ordonnez quand il s'agissoit de défendre quelque terre, ou quelque droit, contre l'usurpation ou les prétensions des séculiers ; & comme ceux-ci dédaignoient de se commettre contre un valet de Monastere, les Moines obtinrent un privilege pour habiliter leurs valets à combattre. On en voit des exemples aux années 1074, 1078, 1104, 1108, & 1114.

5°. D'autres preuves étoient aussi mises en usage, comme du feu, du fer chaud, qu'il falloit prendre dans la main sans se brûler, de l'eau. En 1067. Pierre, Moine de Vallambreuse, par le commandement de Saint Jean Gualbert son Abbé, passa au travers d'un grand feu sans en être endommagé, d'où il fut appellé Pierre de feu, *Petrus igneus* : il fut ensuite Cardinal Evêque d'Albe, & employé en diverses Legations. En 1112. des Manichéens faisoient des assemblées secrettes à Soissons, leur Chef Clementius protestoit qu'il

étoit Catholique, & ne pouvoit être convaincu d'heresie ; l'Evêque, nommé Lisiard, l'obligea à subir la preuve de l'eau, avant que d'y venir il le communia, en lui disant, „ Que le corps & le sang du „ Seigneur vous éprouve aujourd'hui, *Corpus & sanguis Domini veniat vobis ad probationem hodie*, ensuite il exorciza & bénit l'eau. Le miserable heretique & parjure demeura sur l'eau, sans enfoncer, non plus qu'une baguette.

6°. C'étoit une chose assez commune, tantôt condamnée ouvertement, tantôt tolerée, qu'un Abbé devenu Evêque retint son Abbaye, & qu'un Abbé eut deux Abbayes.

7°. Dans les tems de calamitez & d'afflictions ils avoient coutume de déposer à terre le Crucifix & les Reliques, & de se prosterner autour en prieres. Il y en a des exemples en 1074. & 1105. Les Moines de Corbigni, réduits à une grande misere, & obligez à faire une queste en 1101. porterent avec eux le corps de St. Mareusle, à l'imitation des Chanoines de Saint Quentin & de S. Martin de Tours, qui peu d'années auparavant avoient ainsi, & pour un semblable sujet, porté des Reliques.

8°. Gaultier Evêque de Châlons sur Saone en 1111. affecta une Prébande en son Eglise Cathedrale à un Moine de l'Abbaye de S. Benigne de Dijon, lequel tou

loit avec les Chanoines pour faire l'office en sa semaine.

9°. Il est rapporté de Gandulfe Moine du Bec, ami particulier de Lanfranc & de Saint Anselme, qu'ayant été fait Evêque de Rochester en 1076. il disoit tous les jours deux Messes, la premiere en l'honneur de la Sainte Vierge, la seconde en l'honneur de Saint André patron de son Eglise. Un Saint Moine de Crespin, nommé Aïbert, dont il est parlé en 1091. avoit aussi la pratique de dire deux Messes chaque jour pour les vivans & pour les morts.

10°. Voici un exemple étonnant de pénitence, pour expier un crime qui n'étoit pas volontaire. Un homme ayant tüé son frere par un pur malheur en 1068. les Evêques de Perigueux & de Toulouse le chargerent d'une si rude pénitence, qu'il alla à Rome demander quelque modération. Celle qu'il rapporta, fut de se défaire sur le champ de la moitié de son patrimoine; afin de faire prier Dieu pour l'ame de son frere & la sienne, de vendre l'autre moitié, s'en reservant seulement l'usufruit pendant sa vie, de s'enfermer dans un Monastere pendant un an, de jeûner au pain & à l'eau deux jours de chaque semaine, depuis la Pentecôte jusqu'à la Saint Michel, trois jours depuis la Saint Michel jusqu'au Carême, & le Carême entier, excepté les Dimanches; de ne commu-

nier de trois ans, ſinon en cas de danger de mort ; de vivre en pénitence ſept ans, de ne porter jamais aucunes armes, & de jeûner tous les vendredis de ſa vie.

Il n'en coûta pas tant à un Gentilhomme, qui le jour de la Purification 1084. ayant profané par un homicide le cimetiere de l'Abbaye de Noyers en Touraine, en fut quitte pour ſe préſenter le jour de l'Annonciation, & recevoir quelques coups de verges ſur les épaules nuës.

II. Saint Annon Archevêque de Cologne, ſe préparant à la mort en 1075. fit ſa confeſſion devant Erphen Abbé de Sigeberg & douze Moines. Arnulf Evêque de Soiſſons, d'une vertu éminente, fit de même ſa derniere confeſſion publiquement en 1087. & Saint Bruno Fondateur des Chartreux la fit devant tous ſes freres. Tant d'exemples, auxquels on peut joindre celui de Guillaume le Conquerant, qui fit ſa confeſſion devant les Evêques d'Angleterre & de Normandie, font voir que cet uſage étoit aſſez ordinaire ; & il faut remarquer, que c'étoit des confeſſions generales de toute la vie.

Les Monaſteres de Cluni & de Marmouſtier étoient en grande réputation ; & les autres qui déſiroient ſe remettre dans la régularité, ſe conformoient aux uſages de l'un ou de l'autre. La Chaize-Dieu étoit auſſi en grande eſtime. L'Abbaye de Chezal-Benoît fut fondée en 1093. & André

qui en fut le premier Abbé, y établit les coûtumes de Vallumbreuſe, d'où il étoit venu en France, & où il avoit auparavant été Prieur.

13. Entre tant de grands Hommes, dont il eſt fait mention en ce tome des Annales Benedictines, les plus celebres ſont, Saint Pierre Damien, Hugues Abbé de Cluni, Lanfranc, Saint Anſelme, l'Abbé Rupert, Geoffroy de Vendôme, Pierre le venerable l'Abbé Suger. Hugues rebâtit magnifiquement l'Egliſe & le Monaſtere de Cluni.

Gaultier, Abbé de Saint Martin de Pontoiſe, n'eſt pas ſi connu ; mais les dernieres actions de ſa vie meritent d'être rapportées ici. En 1094. ſe ſentant malade il prédit ſa mort, & s'étant traîné les pieds nuds au Chapitre, il découvrit ſes épaules décharnées par la mortification, & ordonna à ſes Moines qui étoient au nombre de trente, de le fraper de verges. D'abord ils refuſerent de le faire, & puis ils obéïrent avec larmes, tandis qu'il leur reprochoit qu'ils alloient mollement, & les exhortoit à le punir, de les avoir conduits avec trop de ſeverité. Enſuite il leur fit donner un meilleur repas qu'à l'ordinaire. Il reçut la ſainte Onction, & puis le corps & le ſang du Seigneur, & mourut ſaintement.

A propos de ce repas extraordinaire, on en rapportera un autre. Urſe, Prieur de Saint Martin des Champs, étant mort,

Thibault son successeur en 1106. ordonna pour lui un Anniversaire perpétuel en cette maniere : Les premieres Vêpres, les Matines & la Messe chantées solemnellement, & avec les plus beaux ornemens ; un repas préparé au Refectoire pour les anciens ; une table avec du pain, du vin & de la viande pour douze pauvres ; une distribution de pain & de vin pour les autres pauvres qui se présenteront ; de plus, qu'à perpétuité un Moine soit reçu pour l'ame de Dom Urse ; que s'il arrive qu'après la mort de ce Moine on differe de le remplacer, la prébande dans cet intervalle soit pour un pauvre.

14. Quelques celebres Congregations prirent naissance en ce tems-là ; celle de Grandmont en 1076. qui ne commença à avoir une regle écrite que sous son septiéme General. C'est une question, si elle doit être reputée pour une branche de l'Ordre de S. Benoît ? Les Benedictins le soûtiennent, & les Moines de Grandmont le nient.

Celle des Chartreux en 1084. Quelle raison eut S. Bruno de se retirer du monde? On peut consulter l'Auteur sur ce sujet.

S. Bruno ne laissa point de regle écrite, & les Chartreux n'en eurent point jusqu'à Guigue, leur 5e. General, élû en 1110. qui fit les premiers statuts. Dans un ancien manuscrit de la Chartreuse des Portes l'inscription de ces statuts marque, qu'ils sont

faits selon la regle de S. Benoît, *juxtà Regulam sancti Benedicti*. Et ce qui est remarquable, c'est que Lanvinus, Prieur de Squillace, ou de la Tour, après S. Bruno, ayant représenté au Pape Pascal II. en 1102. que quelques-uns de ses Religieux ne pouvoient plus soutenir la vie Eremitique, reçut ordre de bâtir pour ceux-là un monastere, où ils vécussent selon la regle de S. Benoît, sous la conduite d'un Prevôt & d'un Doyen, qui seront néanmoins soumis au Superieur de ceux qui continüeront dans la vie Eremitique. Eugene III. dans le privilege qu'il accorda à la Chartreuse du Mont-Dieu, dit, que c'est afin que l'Ordre monastique s'y perpetüe selon la regle de S. Benoît, & selon l'institut & les usages des Chartreux. De plus, les Chartreux ont la même profession que les Benedictins, en sorte que ceux-ci regardent l'Ordre des Chartreux, comme une émanation & une branche du leur.

L'an 1093. vit naître la celebre Congregation de Cîteaux, S. Robert Abbé de Molesme en fut le pere, qui abandonnant son Abbaye, où la regle ne s'observoit pas aussi parfaitement qu'il l'auroit souhaité, se retira avec vingt de ses Religieux à Cîteaux, lieu alors désert & inculte. S. Bernard a apporté un grand lustre à cette Congregation.

Fontevrault étoit aussi un lieu désert & inculte, où Robert d'Arbrissel en 1110,

commença de bâtir deux Monasteres pour les femmes & pour les hommes. Le nombre des personnes de l'un & de l'autre sexe qui s'y renfermerent monta à deux ou trois mille, & parmi les femmes il y en avoit de la naissance la plus haute. Petronille de Craon, veuve du Seigneur de Chemillé, fut la premiere Abbesse. Robert d'Arbrissel fut toujours consideré comme le pere & le Supérieur, mais il refusa constamment le nom d'Abbé. Avant lui il y avoit eû plusieurs Monasteres doubles, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'un d'hommes sous un Abbé; l'autre de filles sous une Abbesse. En d'autres endroits il n'y avoit proprement qu'un Monastere de filles avec leur Abbesse, & quelques Moines à leur choix pour leur administret les Sacremens, comme à S. Pierre de Reims, à Sainte Marie de Soissons, Sainte Croix de Poitiers, Joarre, & ailleurs; il est vraisemblable que Robert d'Arbrissel suivit la même forme. Pierre Abaillard est le seul Auteur de ces tems-là qui ait dit de lui, qu'il se fût soumis avec les hommes à l'Abbesse, pour imiter la soumission de S. Jean à l'égard de la sainte Vierge.

Deux ans après Radulf, ou Raoul de la Fustaie, donna commencement au Monastere de S. Sulpice proche de Rennes. Alain Fergent Duc de Bretagne en fut le Fondateur; Marie, fille d'Etienne Comte de Champagne & de Berthe de Bretagne, la

premiere Abbesse. Il y avoit aussi, comme à Fontevrault, un Monastere pour les hommes. Quatre Prieurez dépendent de S. Sulpice, sçavoir, la Fontaine S. Martin, dans le Diocese du Mans; la Fougereuse, dans celui de la Rochelle; Locmaria, à Quimper; & le petit Locmaria près de Vannes. Comme on a une connoissance particuliere de ce dernier, on prendra cette occasion de loüer l'exacte régularité dans laquelle vingt Religieuses, ou davantage, y servent Dieu.

Cette conformité entre Fontevrault & S. Sulpice vint de ce que Robert d'Arbrissel & Raoul de la Fustaie étoient liez d'amitié, ayant mené ensemble une vie Eremitique, & très-mortifiée, dans des déserts du Craonois, où ils eurent encore pour compagnons Vital de Mortain, *de Moritonio* par corruption, surnommé de Mauritanie, premier Abbé de Savigny, & Bernard auparavant Abbé de S. Cyprien de Poitiers, & ensuite premier Abbé de Tiron.

15. On ajoute quelques remarques qui ne sont plus d'affaires monastiques. La Dialectique & la Metaphysique se mirent en vogue. Guillaume de Champeaux, Chanoine Régulier de S. Victor, & depuis Evêque de Châlons sur Marne, étoit un grand maître, & tenoit pour les Réalistes: Pierre Abaillard son écolier s'éleva contre lui, & soutint le parti des Nominaux. Ces

deux ſectes partageoient les Ecoles, qui étoient alors fort fréquentées.

L'Univerſité de Cambrige doit ſes commencemens aux Benedictins, qui y ouvrirent des Ecoles en 1109. à l'imitation de celle d'Orleans. Dès la pointe du jour Odon, Grammairien & ſatyrique, expliquoit Priſcien ; à une heure Terric, très-ſubtil Dialecticien, expliquoit la Dialectique d'Ariſtote, avec les Iſagoges de Porphyre & le Commentaire d'Averroës ; à trois heures Guillaume faiſoit des leçons de la Rhetorique de Ciceron & de celle de Quintilien. Il faut que les Inſtitutions de Quintilien, dont les exemplaires devinrent ſi rares dans la ſuite, fûſſent alors entre les mains de tout le monde. L'exemplaire que Poggius trouva environ l'an 1415. dans la bibliotheque de S. Gal paſſa pour être unique : on en voit pourtant un marqué dans le catalogue de la bibliotheque de Bodlei, & il y en a deux dans celle du Roi & un dans celle du Grand-Duc : il reſteroit à examiner s'ils n'ont point été copiez ſur celui de S. Gal ; ce qui paroît d'autant plus vraiſemblable, qu'il n'y a pas lieu de douter que la découverte d'un ſi excellent ouvrage excita pluſieurs à en tirer des copies.

16. Philippe I. Roi de France mourut à Melun le 29^e^. de Juillet 1108. & Loüis VI. ſon fils fut ſacré & couronné à Orleans au mois ſuivant ; cependant il eſt conſtant par

deux actes, que Loüis dès l'an 1103. étoit associé à son pere. Le premier de ces Actes porte pour datte, *Anno Incarnationis Domini* MCIII. *Papa præsidente Paschali, Rege regnante Philippo cum Ludovico filio.* C'est un accord passé entre les Moines de Cluni & ceux de S. Jean d'Angeli, & dont les arbitres furent l'Evêque de Xaintes, l'Archevêque élû de Bourdeaux, le Comte de Poitiers, & le Seigneur de Lusignan. L'autre acte est du Vicomte de la Réole, qui en presence de l'Evêque d'Agen & des Seigneurs de Guyenne fait satisfaction au Prieur du même lieu, sur un péage qu'il avoit nouvellement imposé: il est datté, *anno ab Incarnatione Domini* MCIII. *Philippo Francorum Rege superstite, Ludovico tamen filio suo, indolis & probitatis memorandæ juvene, Francorum timonem obtinente.* Le même Loüis écrivant l'année suivante à S. Anselme, signe sa lettre, *Ludovicus Francorum Rex designatus*, & c'est ainsi que l'appellent Yve de Chartres épître 127. & Suger en la vie de ce Prince.

17 On trouve en ces Annales des corrections considerables à faire dans le grand ouvrage intitulé, *Gallia Christiana*, voici quelques exemples.

Le premier, Hugues, qui de Prieur de S. Marcel de Châlons fut fait Evêque de Die, & ensuite Archevêque de Lyon, Cardinal & Legat du S. Siege, mourut en allant au

Concile de Gastalle convoqué par le Pape Pascal II. en 1106. Selon le *Gallia Christiana*, il mourut *Salaminæ*, & il eut un successeur nommé Jean, qui fut suivi de Joceran, ou Gauseran. Ce sont deux fautes à corriger ; car Hugues Abbé de Cluni apprenant à S. Anselme la mort de ce Prélat, marque expressément que ce fut à Suze, *apud Seuziam*.

Quant à son successeur, il est vrai qu'entre les lettres d'Yve de Chartres, la 236e. & la 237e. écrites en 1111. sont addressées à Jean Archevêque de Lyon ; mais il faut remarquer qu'entre celles de S. Anselme il y en a une de remercimens à Joceran Archevêque de Lyon, qui l'avoit felicité sur son rétablissement, lequel arriva en 1107. Or il est vraisemblable que ce commerce de civilitez est d'environ le même tems, du moins il ne sçauroit être differé plus loin que le 21. d'Avril 1109. jour auquel mourut S. Anselme. La lettre de S. Anselme préceda donc du moins de deux ans, & peutêtre de quatre celle d'Yve de Chartres ; & par conséquent Joceran étoit dès lors Archevêque de Lyon, & il l'étoit encore en 1115. ayant assisté au Concile de Tournus tenu en la même année. Il n'y a point donc de place pour Jean entre les Archevêques de Lyon, auquel en effet les anciens catalogues n'en donnent point ; & il faut qu'il y ait erreur dans l'inscription des lettres d'Yve de Chartres.

Novembre 1713.

Le 2^e^. exemple. Dans le *Gallia Christiana* Hugues II. Evêque de Nevers meurt en 1085. & a pour ſucceſſeur Robert fils de Guillaume Comte de Nevers. Il eſt néanmoins conſtant que Hugues II. neveu d'Hugues I. auſſi Evêque de Nevers, vivoit encore en 1089. Et Robert n'a point été Evêque de Nevers, mais d'Auxerre. C'eſt ce qu'on peut voir plus au long en l'année 1097. de ces Annales.

Le 3^e^. Le *Gallia Chriſtiana* met la mort de Pierre Evêque de Clermont en 1106. & lui donne pour ſucceſſeurs Etienne & Aymeric, Abbez de la Chaiſe-Dieu; mais il eſt certain que Pierre vécut juſqu'en 1111. & comme il eſt encore certain qu'Aymeric ſucceda à Etienne en l'Abbaye de la Chaiſe-Dieu; il eſt plus croyable qu'il lui ſucceda auſſi en l'Evêché de Clermont.

Il y a plus de corrections à faire dans les catalogues des Abbez.

18. Pendant la vacance du Siege de Lyon après la mort de Gebuin en 1081. Landric Evêque de Macon eut l'adminiſtration de l'Archevêché, laquelle auparavant appartenoit aux Abbez de l'Iſle-Barbe. Ce qui montre que les Evêques d'Autun ne l'avoient pas encore.

19. Le tems renfermé dans ces Annales eſt mémorable par l'hereſie de Berenger, la premiere Croiſade, les differends entre les Papes & les Empereurs touchant les in-

vestitures. L'Auteur coule sur ces affaires.

20. Il dit en 1088. que depuis quelques années le Siege de Compostelle avoit été transporté à Iria. C'est le contraire : Leon III. avoit transporté le Siege d'Iria à Compostelle, où il n'y avoit point auparavant d'Evêché, ordonnant néanmoins que l'Evêque retiendroit le titre d'Iria.

ARTICLE CLV.

HENRICI BENEDICTI STARKII notæ selectæ, criticæ, philologicæ & exegeticæ, in Epistolam S. Pauli ad Hebræos &c. C'est à dire, *Notes choisies de critique, d'érudition, faites en forme d'interpretation, sur l'Epître de S. Paul aux Hebreux, après avoir consulté & examiné les meilleurs Interpretes, avec d'autres notes sur des endroits choisis de l'Epitre aux Romains, & sur la Sabbat second-premier en S. Luc ch. 6. v. 1. Par Henri-Benoît Starkius.* A Lipsic, aux frais de Jean-Hereberd Klosius Libraire, 1710. *In 4°. pages* 142.

C'Est le texte Grec de l'Epitre aux Hebreux, que l'Auteur s'est proposé d'éclaircir par ses notes, & les Interpretes qu'il a principalement consultez, ne sont gueres que les Protestans, citant assez rarement les Catholiques.

Novembre 1713.

Il a appris de ceux-là deux miserables argumens contre le Sacrifice de la Messe, & il les propose en cette maniere, dans son commentaire sur le ch. 10. v. 2. & 18. Le premier, " Il n'y a qu'un sacrifice propi-
„ tiatoire qui ne se réïtere point. Or la
„ Messe se réïtere; donc elle n'est pas un
„ sacrifice propitiatoire. Le second, " Après
„ que la remission des pechez a été obte-
„ nuë, il ne reste plus de sacrifice: le mê-
„ me ne se réïtere point, & un autre n'est
„ point offert; or la remission des pechez
„ a été obtenuë par l'oblation que Jesus-
„ Christ a faite de lui même; donc
„ la Messe, qui est postérieure à cette re-
„ mission, n'est pas un sacrifice. On ne voit pas que ces deux especes de syllogismes different l'un de l'autre, le mot de *propitiatoire* ne signifiant autre chose que *la remission des pechez*. Le Sieur Starkius, en affectant la forme dialectique, qui de soi fait voir la force d'une bonne raison, & découvre le défaut d'une mauvaise, devoit faire plus d'attention au terme de *sacrifice réïteré*, & il auroit reconnu, qu'à la verité Jesus-Christ ne montera pas une seconde fois sur la Croix, & ne réïterera pas son sacrifice sanglant; mais que c'est un paralogisme de conclure, qu'il ne se met pas en état de victime sur nos Autels par la consécration.

Du reste, ses notes paroissent assez bonnes, & particulierement où elles sont op-

posées aux annotations Sociniennes de Grotius. On en donnera quelques exemples, en avertissant qu'il faut pardonner à l'Auteur le défaut de construction dans son Latin.

Dès le chap. 1. v. 2. où il est dit que *Dieu a fait les siécles*, ou *créé le monde par son fils* : δι' ού καὶ τους αἰῶνας ἐποίησε, Grotius l'entend *pour lequel*, & non pas *par lequel*, comme s'il y avoit, δι' ὅν, en substituant la cause finale à l'efficiente, sur la frivole conjecture que l'Apôtre en cet endroit a eû en vûë la tradition Rabbinique, que Dieu a créé le monde à cause du Messie. L'Auteur refute solidement cette interpretation maligne ; & il observe que la préposition διὰ, avec le régime du genitif, signifie ordinairement la cause efficiente, comme en S. Jean ch. 1. v. 3. & 10. en la premiere Epitre aux Corinthiens ch. 1. v. 9. aux Ephesiens ch. 3. v. 9. aux Colossiens ch. 1. v. 16. & ailleurs ; il ne manque pas de citer cette même Epitre aux Hebreux ch. 2. v. 10. δι' ὃν τὰ πάντα καὶ δι' ού τὰ πάντα, *pour lequel & par lequel sont toutes choses* : la cause finale & la cause efficiente sont marquées par deux divers regîmes de la préposition.

Le Sieur Starkius a laissé échaper l'occasion de faire une belle note sur les deux versets suivans.

Saint Paul dit de Jesus-Christ : ὃς ὢν ἀπαύγασμα τῆς δόξης καὶ χαρακτὴρ

τῆς ὑποςάσεως αὐτῦ, φέρωντε τὰ πάντα τῷ ῥήματι τῆς δυνάμεως αὐτῦ δὶ ἑαυτῦ καθαρισμὸν ποιησάμενος τῶν ἁμαρτιῶν ἡμῶν.... τοσῦτῳ κρείτλων γενόμενος τῶν ἀγγέλων, ὅσῳ διαφορώτερον παρ' αὐτοὺς κεκληρονόμηκεν ὄνομα. *Qui cum sit splendor gloriæ & figura substantiæ ejus, portansque omnia verbo virtutis suæ, peccatorum purgationem faciens.... tantò melior Angelis effectus, quantò differentius præ illis nomen hæreditavit.* " Lui qui est la „ splendeur de la gloire & le caractere de „ la substance de son pere, & qui soutient „ tout par la parole de sa propre puissance, „ il nous a purifiez de nos pechez par lui „ même... Il a été fait autant supérieur „ aux Anges, que le nom qu'il a hérité est „ au dessus du leur. L'Apôtre opposant entre eux les deux participes, ὢν, *étant*, & γενόμενος, *étant fait*, il attribuë le premier au Fils de Dieu, le considerant en lui même & avant l'Incarnation, pour marquer sa divinité & son éternité; & puis le regardant comme Sauveur; & après l'Incarnation; il dit que JESUS-CHRIST a été fait autant supérieur aux Anges, que le nom de Fils, qu'il a herité, est au dessus de celui de serviteurs, qui leur est donné. Les Peres & les Interpretes ont remarqué en plusieurs endroits de l'Ecriture le different usage des verbes εἶναι, *être*, & γίνεσθαι, *être fait*; & ils en ont tiré une excellente preuve de la divinité de JESUS-CHRIST.

Revenons à l'Auteur, qui sur ces paro les du ch. 2. v. 9. *Dieu par sa bonté ayan voulu qu'il mourût pour tous*, trouve qu le Grec ὑπὲρ παντὸς est plus expressif, & fait mieux entendre que JESUS-CHRIST es mort, ou, comme porte le texte, a goû té de la mort pour tous les hommes, & pour chacun en particulier.

Sur le verset 14. du même chap. ἐπεὶ οὖν παιδία κεκοινώνηκε σαρκὸς καὶ αἵματος, καὶ αὐτὸς παραπλησίως μετέσχε τῶν αὐτῶν *Puis donc que les enfans participent à la chair & au sang*, ou sont formez de chai & de sang, *il s'en est aussi lui même fai participant*, & il a pris la même nature Ce passage démontre deux choses contr les Sociniens. 1°. L'opposition des deu verbes κεκοινώνηκε de κοινωνεῖν, qui signi fie *être fait participant*, & μετέσχε de με τέχεσθαι, qui peut signifier *se faire parti cipant*; cette opposition, dis je, fai comprendre qu'il n'en est pas de JESUS CHRIST comme du reste des enfans de hommes : ceux-ci reçoivent une natur composée de chair & de sang, JESUS CHRIST en tant que Dieu l'a prise. 2°. Com me ces termes de chair & de sang dans le enfans des hommes signifient la nature hu maine, de même ils la signifient er JESUS-CHRIST, & non pas seulement ses humiliations.

Sur le ch. 4. v. 12. Ζῶν γὰρ ὁ λόγος τοῦ θεοῦ, *car la parole de Dieu est vivante*,

ou, *car le Verbe de Dieu eſt vivant*, il obſerve que l'Apôtre dans ce verſet, & les deux ſuivans, s'exprime d'une maniere qui doit être principalement rapportée au Verbe hypoſtatique, & par ſubordination à la parole & à l'Evangile. Il dit que c'eſt le ſentiment de Calovius, de Sebaſtien Schmidius, d'Altingius, & d'autres. Ainſi S. Paul aura, comme S. Jean, nommé le *Verbe*, expreſſion qui ne devoit pas paroître nouvelle aux Hebreux, qui avoient entre les mains les Paraphraſes Caldaïques où elle eſt uſitée. Par la même raiſon il croit qu'il faut entendre du Verbe hypoſtatique ces paroles de S. Luc chap. 1. v. 2. οἱ ἀπ' ἀρχῆς αὐτόπται καὶ ὑπηρέται γενόμενοι τοῦ λόγου. *Qui dès le commencement ont vû de leurs yeux le Verbe, & ont été ſes Miniſtres.* Car outre que voir de ſes yeux ne convient point à la parole, il fait remarquer qu'en pluſieurs endroits du nouveau Teſtament le terme ὑπηρέται, *miniſtres*, ſe rapporte conſtamment à la perſonne. Enſuite il tombe ſur les interpretations Sociniennes de M. le Clerc.

Ce que S. Paul dit de la priere de Jesus-Christ ch. 5. v. 7. καὶ εἰσακουσθεὶς ἀπὸ τῆς εὐλαβείας, l'Auteur l'interprete, *il fut exaucé & délivré de la crainte qu'il avoit de la mort*. La particule ἀπὸ lui ſemble porter ce ſens, qui eſt auſſi celui que Scaliger, Grotius, Hammond, lui ont donné.

Il prétend au ch. 7. v. 1. que Melchisedec étoit le Verbe, qui sous la figure d'un Roi & d'un Prêtre apparut à Abraham.

Il incline vers l'opinion de Cajetan, Corneille de la Pierre & Calovius, qui expliquent de l'Eglise ce que dit l'Apôtre ch. 9. v. 11. *Que Jesus-Christ, le Pontife des biens futurs, est entré une fois dans le sanctuaire*, du Ciel, *par un tabernacle plus grand & plus excellent, qui n'a point été fait par la main des hommes.* Comme JESUS-CHRIST entant qu'homme est entré dans le Ciel, il ne se peut gueres dire qu'il y est entré par son propre corps, mais plûtôt avec son corps, d'où il s'ensuit, que ce tabernacle plus excellent que le premier construit par Moyse, est l'Eglise fondée par JESUS-CHRIST avant qu'il montât au Ciel.

Ce que dit l'Apôtre au ch. 9. v. 4. que dans le Saint des Saints il y avoit un encensoir d'or, & dans l'Arche une urne d'or pleine de manne, avec la verge d'Aaron, fait deux difficultez, car en nul autre endroit de l'Ecriture il n'est parlé de cet encensoir placé dans le sanctuaire, & au troisiéme livre des Rois ch. 8. v. 19. il est marqué expressément, qu'il n'y avoit dans l'Arche que les Tables de la Loi. L'Auteur répond à la premiere difficulté, que l'encensoir se posoit seulement dans le sanctuaire avant que le Grand-Prêtre y entrât

au jour de l'Expiation ; & à la seconde, que la particule ἐν ᾗ, *dans laquelle*, ne signifie qu'auprès de l'Arche.

Entre les souffrances des Saints de l'Ancien Testament, il est dit ch. 11. v. 35. que quelques-uns d'eux ἐτυμπανίσθησαν, ce que la Vulgate exprime par, *distenti sunt*. Le Sieur Starkius remarque, qu'en suivant la signification propre du mot, il faudroit traduire, *ils ont expiré sous les coups de bâtons*, mais qu'en general ce terme signifie tout tourment crüel.

Quant aux endroits choisis de l'Epitre aux Romains, le premier est du ch. 1. v. 4. τοῦ ὁρισθέντος υἱοῦ θεοῦ ἐν δυνάμει, κατὰ πνεῦμα ἁγιωσύνης. L'Auteur trouve fort mauvais que dans la Vulgate il y ait: *Qui prædestinatus est filius Dei in virtute, secundùm spiritum sanctificationis.* Il dit que le verbe ὁρίζειν ne signifie nullement *prédestiner*, mais *ordonner*, *constituer*, *établir*, *définir*, *faire* ; & que ἐν δυνάμει est mis comme supposant pour l'adjectif puissant, de sorte qu'il faut traduire: *Qui a été fait le fils de Dieu avec puissance.* Il ajoûte, que ces mots κατὰ τό πνεῦμα δικαιωσύνης, *selon l'esprit de sainteté*, ne se rapportent point à la personne du S. Esprit, mais à celle du Verbe, par laquelle Jesus-Christ a été sanctifié ; & il juge de même de l'Epitre aux Hebreux ch. 9. v. 14. de la premiere à Timothée ch. 3. v. 16. de la premiere de S. Pierre ch. 3. v. 18. où

il eſt dit que JESUS CHRIST a été ſanctifié, ou juſtifié par l'Eſprit.

On ne s'arrétera pas aux autres paſſages, qui n'ont rien de fort remarquable.

L'ouvrage finit par une courte diſſertation ſur le Sabbat que S. Luc ch. 6. v. 1. nomme ſecond-premier. Mr. Starkius adopte le ſentiment que M. Salomon Van-Til propoſa en 1708. que ce Sabbat étoit le premier du ſecond mois. Le premier Sabbat du mois *Niſan* étoit le premier-premier, & le premier Sabbat du mois *Jirar* étoit le ſecond-premier.

ARTICLE CLVI.

DISSERTATIONES EXEGETICÆ IN ſelecta Scripturæ oracula &c. C'eſt à dire, *Diſſertations en forme d'explications ſur des endroits choiſis de l'Ecriture, & qu'il eſt ordonné dans le Duché de Brunſwick de prendre pour le ſujet des prédications qui ſe doivent faire aux Quatre-tems, depuis le 16e. de Decembre 1711. juſqu'au 14e. de Decembre 1712. Par Jean Hennings, Docteur en Theologie & Archidiacre de l'Egliſe de Helmſtade.* A Francfort & à Lipſic, chez Melchior Suſtermann Libraire d'Helmſtade 1712. *In* 8°. *pages* 231.

L'Auteur dans la préface, dit que pluſieurs Prédicans ſe trouvent embaraſſez, & ne ſçavent que dire au peuple ſur les textes de l'Ecriture qui leur ſont aſſignez pour être le ſujet de leurs diſcours, ſon deſſein eſt de leur propoſer des modeles qu'ils puiſſent imiter. Ces textes ſont au nombre de huit. Le premier eſt pris de l'Apocalypſe, ch. 2. v. 5. Le ſecond du Pſeaume 2. v. 11. & 12. Le troiſiéme des Proverbes ch. 8. v. 35. & 36. Le quatriéme de S. Matthieu ch. 10. v. 28. Le cinquiéme de Jeremie ch. 3. v. 22. Le ſixiéme de l'Epitre aux Romains chap. 12. v. 2. Le ſeptiéme du liv. quatriéme des Rois

chap. 15. v. 2. Le huitiéme d'Ósée ch. 6. v. 1. 2. & 3.

Ce sont autant de dissertations, dont on peut dire en general, qu'elles sont instructives & édifiantes. Il n'y a que deux endroits qu'il a inserez mal à propos, & où la matiere qu'il traitoit ne le portoit pas. Dans sa 2^e^. dissertation il condamne d'irréligion plusieurs pratiques de l'Eglise Catholique, & dans le 5^e^. il la calomnie, d'enseigner que l'homme par ses propres forces peut se convertir.

Sa méthode est de mettre à la tête de chaque dissertation le texte, ou Grec, ou Hebreu, la traduction Latine, ou de la Vulgate, ou de Tremellius, ou d'Erasme; la traduction Alemande de Luther. Il recherche & explique les sens du passage, & quoiqu'il y mêle un peu d'Hebreu, sa maniere néanmoins est presque toute morale; ensuite il résume les points qu'il a éclaircis, & finit par des reflexions. Ce n'est point des Sermons, mais comme des Prônes, ou même des especes de meditations.

D'ailleurs, on n'a rien trouvé de singulier, & qui apprenne quelque chose.

ARTICLE CLVII.

DE VALENTINIANORUM HÆRESI Conjecturæ, quibus illius origo ex Ægyptiaca Theologia deducitur. Londini, typis Guillelmi Boruyer, C'est à dire, *Conjectures sur l'heresie des Valentiniens, qui rendent fort vraisemblable qu'elle vient de la Théologie des Egyptiens*. A Londres, de l'Imprimerie de Guillaume Boruyer. 1711. *In* 4°. *pages* 27.

MYlord Hooper, Evêque de Bath & Wels, avoit composé cette dissertation à la priere de Monsieur Grabe; elle devoit entrer dans l'édition que ce sçavant Prussien nous a donnée des ouvrages de Saint Irenée, l'édition parut avant que la dissertation fût achevée, & l'illustre Auteur ne la laisse aujourd'hui sortir de son cabinet, que pour sonder le jugement des doctes sur ces conjectures; elles ont eû l'approbation de tous les connoisseurs, & nous y souscrivons. Messieurs Dodwel & Gale avoient eû la même pensée que Monsieur Hooper sur l'origine de l'heresie Valentinienne; mais ils n'avoient pris aucun soin d'approfondir la matiere; ils ont laissé à l'Auteur tout le travail, & toute la gloire de chercher, & de proposer les preuves: il rend ce service au public avec une netteté qui charme, & une

érudition qui surprend. Il a eû besoin d'une connoissance parfaite des langues orientales, dont il se sert avec tant de sagacité, qu'il fait souhaiter que d'autres occasions l'engagent à se servir d'un talent qui n'est pas commun.

Nous ne nous arrêterons pas à donner ici un long détail du sisteme de Valentin. Le parallele que nous en ferons, après Mylord Hooper, avec la Théologie des Egyptiens, suffira pour le faire entendre. Si quelqu'un en veut une description plus ample, il la trouvera dans les livres que Saint Irenée & Tertullien ont écrits contre ces heretiques.

L'extravagance de ce sisteme frape, on ne conçoit qu'à peine, que des hommes sensez ayent pû inventer des fictions si grossieres; on conçoit encore moins, qu'ils les ayent proposées comme le fondement de la Religion, & qu'ils ayent trouvé créance.

Rendons graces au Pere des lumieres, qui nous a si heureusement éclairez, & ne jugeons pas de ces tems tenebreux par les beaux jours de l'Evangile. Alors des nations sages & sçavantes connoissoient si peu la Divinité, qu'elles s'en formoient les plus bizarres idées. Nous comparons la Théologie Valentinienne à la nôtre, & nous en voyons tout le ridicule; elle nous paroîtra moins insensée, si nous la comparons aux opinions des

Prêtres & des Philoſophes idolatres. Ce n'eſt en effet, que la Théologie Egyptienne un peu accommodée au Chriſtianiſme.

Valentin Egyptien voulut faire un composé de la religion de ſes peres & de la Religion Chrétienne. De ſemblables projets de rapprocher le Chriſtianiſme des opinions reçûës chez les Juifs, & chez les payens, ont produit la plûpart des anciennes hereſies.

Monſieur Buddeus a prétendu, qu'il falloit mettre les Valentiniens au rang des heretiques Judaïſans, & que toutes leurs viſions venoient des principes de la Cabbale. Nous examinerons bientôt ſon ouvrage; en attendant, nous dirons ſeulement ici, qu'il n'eſt pas probable que Valentin, qui n'étoit point Juif, mais payen, ait emprunté ſes erreurs des Juifs, & qu'il ait adopté les dogmes de la Cabbale, qui peutêtre n'étoient pas encore reçus chez les Juifs.

Le Reverend Pere Maſsüet Benedictin, dans une diſſertation très-docte ſur les hereſies que Saint Irenée a combattües, jointe à l'édition qu'il nous a donnée des ouvrages de ce ſaint Evêque de Lyon, montre une grande conformité entre le ſiſteme de Valentin, & la Théologie des Pythagoriciens & des Platoniciens. Cette conformité devoit être auſſi grande qu'elle l'eſt: Pythagore, Platon, Valentin, ont

puiſé dans la même ſource, dans la Théologie des Egyptiens.

Valentin reconnoit un Dieu ſupreme, qu'il appelle *Bython*, *le profond*, *l'inacceſſible.* Il lui donne pour compagne *le ſilence, ou l'intelligence*; il leur fait produire *l'entendement* & *la verité*, & c'eſt là le premier quaternaire de Divinitez fort au deſſus de tout le reſte. De l'entendement & de la verité naiſſent le *Verbe*, & *la vie*. Du Verbe, & de la vie, *l'homme*, & *l'Egliſe.* Voilà le ſecond quaternaire. Du Verbe, & de la vie, naiſſent dix autres Divinitez. Douze naiſſent de l'homme, & de l'Egliſe, ce qui fait en tout trente Divinitez, dont le *plerome*, c'eſt à dire, l'aſſemblage parfait des Divinitez eſt compoſé.

Monſieur Hooper fait reconnoitre dans le Bython la ſupreme Divinité des Egyptiens, dont les noms mêmes *Cneph*, *Saturne*, *Rephan*, *Ciun*, ont du rapport aux noms que Valentin lui donnoit. Les Prêtres d'Egypte regardoient *le ſilence* comme une grande Divinité, & les Chaldéens, dont la Théologie n'étoit pas fort differente de celle d'Egypte, l'appelloient *la mere des Dieux*. Iamblique, dont la doctrine eſt toute Egyptienne, place après le Dieu ſupreme *l'entendement*, que les Egyptiens appelloient *Emeph*, & Platon lui donne *la verité* pour compagne; il l'avoit appris des Egyptiens. Nôtre Au-

teur continüe de faire remarquer la ressemblance du Verbe de Valentin, avec *le Phta*, ou *le Vulcain*, & avec *l'Osiris* des Egyptiens. Il nous permettra de lui faire une difficulté, qui n'est pas méprisable ; Phta, & Osiris, sont certainement deux Divinitez distinctes dans la Théologie Egyptienne ; pourquoi Valentin les auroit-il réünis en une seule ?

Monsieur Hooper satisfait davantage sur le rapport *d'Isis* avec la *Zoë* ou *la vie* des Valentiniens : nous n'omettrons pas une reflexion fort sensée de ce sçavant homme.

On ne peut douter, dit-il, que tout ce que les Egyptiens enseignoient de l'entendement & du Verbe, ne fût une alteration des celestes veritez qu'ils avoient autrefois apprises des Hebreux. Il poursuit sa comparaison de la Théologie Valentinienne & de la Théologie Egyptienne. Le *Pan* des Egyptiens est l'homme de Valentin. *Pallas*, connüe en Egypte sous le nom de *Neith*, est placée dans le Plerome de Valentin sous le nom de *Prudence.* Apollon y est sous le nom d'*Aeinous.*

Les Prêtres d'Egypte parmi une multitude de Divinitez en distinguoient trente, partagées en trois classes. La premiere de huit Divinitez ; la seconde de douze ; la troisiéme de dix. Valentin admet le même nombre de Divinitez, & les partage de la même maniere. Les Egyptiens & les

Valentiniens étoient fort entêtez des prétendus Mysteres des nombres. Le premier principe de la Théologie Egyptienne, *que tout étoit fait dans le monde sur des idées exemplaires, dont ils faisoient autant de Dieux*, étoit aussi le fondement du sisteme de Valentin, qui avoit encore pris des Egyptiens les mariages des Dieux avec leurs sœurs.

Ce que Valentin enseignoit de la production des créatures, a aussi un grand rapport avec les opinions des Prêtres d'Egypte. *Sophie*, la derniere Divinité du Plerome, conçut, disent les Valentiniens, une violente passion de connoitre le Dieu supreme, & dans les transports de cette passion elle engendra *Achamoth*, ou *la concupiscence*. Sophie & Achamoth furent jettées hors du Plerome. On voit dans cette fable des traces de l'histoire d'Eve, que les Egyptiens avoient conservées sous une fable semblable qui a fourni aux Grecs l'histoire de Cerés & de Proserpine.

Les *Æons*, ou les Dieux du Plerome, eurent pitié du malheur de Sophie, & l'entendement, ce premier de tous les Æons, ce fils du Dieu supreme, produisit *Horus*, destiné à contenir tous les Æons dans leur place. L'entendement produisit encore *le Christ* & *le saint Esprit*, qui avec Horus firent rentrer Sophie dans le Plerome, perfectionnerent tous les Æons,

& les égalerent entre eux, sans les rendre cependant égaux au Dieu supreme. La miserable Achamoth ne fut pas abandonnée; tous les Æons produisirent ensemble *Jesus*, l'ornerent de toutes leurs perfections, & l'envoyerent pour être le *Sauveur* d'Achamot, avec un nombreux cortege d'Anges, qu'ils produisirent en même tems. Il délivra en effet Achamoth de ses passions & de ses miseres. La joye qu'eut Achamoth en voyant le Sauveur, produisit la substance spirituelle & les bons Anges, comme du désir qu'elle avoit eû de le voir, étoit née la substance animale, & *Demiurgus* artisan du monde, de sa tristesse étoit née la substance materielle, & les Diables.

Monsieur Hooper trouve encore des rapports entre ces fables & la doctrine des Egyptiens. Horus est le Mercure des Egyptiens, *Toth Anubis*, chargé, selon les Egyptiens, de garder les Dieux: pour le Christ, le saint Esprit, & Jesus, ce sont des additions de Valentin, pour faire entrer le Christianisme dans son sisteme.

Nous ne pouvons goûter une conjecture de l'Auteur. Il veut, que comme les trente Divinitez du Plerome avoient chacune un jour du mois Egyptien qui leur étoit consacré, les cinq jours que ce peuple ajoutoit à la fin de son année fûssent consacrez à cinq Divinitez ajoutées aux trente, Horus, le Christ, le saint Esprit,

JESUS, Achamoth. N'a-t'il pas vû que les Egyptiens n'ont jamais ſongé au Chriſt, au ſaint Eſprit, ni à JESUS, & qu'Achamoth n'étoit pas une Divinité, même ſelon les Valentiniens ?

On ſera ſans doute curieux de ſçavoir ſi les Valentiniens & les Egyptiens regardoient les Æons, dont nous venons de parler, comme des idées exiſtentes dans le Dieu ſupreme, ou comme des perſonnes divines. Il eſt malaiſé de marquer préciſément juſqu'où alloit leur extravagance, quand on a franchi les bornes de la raiſon on va loin. Cependant il paroit, parceque, diſent les Peres, qu'ils n'adoroient qu'un ſeul Dieu ſupreme, Bython, qu'ils croyoient que le ſilence, l'entendement, & la verité, étoient des productions immanentes de ce Dieu ſupreme, qu'elles exiſtoient dans lui, que le reſte des Æons étoient des perſonnes exiſtentes hors de Dieu, des Dieu ſubalternes.

Finiſſons par une reflexion qui vient ici fort naturellement. Envain Valentin chercha-t'il tant d'accommodemens ; envain proportionna-t'il ſa Théologie aux préjugez des Egyptiens, ſes compatriotes, & de la Philoſophie la plus eſtimée, la Platonicienne ; envain donna-t'il à ſa Théologie tout l'agrément de la poëſie ; envain l'aſſaiſonna-t'il d'une morale toute commode & toute ſenſüelle, il eut peu

de disciples, dans l'Egypte même, & sa secte finit bientôt. La doctrine simple, seche & severe de l'Evangile, prêchée par douze Pêcheurs, contraire à tous les préjugez, combattuë par toutes les sectes de Philosophie, a rempli & converti le monde: l'homme n'a point part dans cet ouvrage, il est tout de Dieu.

ARTICLE CLVIII.

DISSERTATIO DE PRÆDICATIONE Evangelii in Hispania per sanctum Apostolum Jacobum Zebedæum. C'est à dire, *Dissertation sur la prédication de l'Evangile en Espagne, par l'Apôtre Saint Jacques fils de Zebedée.* Par A. D. J. D. F. *Brochure de* 15 *pages, in* 8°.

CEtte dissertation est d'un sçavant Espagnol, qui se plaint que Baronius ait été le premier à inquieter les Espagnols, sur l'ancienne tradition qu'ils ont reçûë de leurs peres, que l'Apôtre Saint Jacques fils de Zebedée a prêché l'Evangile chez eux. Le Connêtable de Castille, Dom Jean de Velasco, Mariana & Sancius, Jesuites, Malvenda Dominicain, personnes celebres par leur érudition, entreprirent alors de défendre l'opinion commune de l'Espagne; mais depuis elle a été combattuë par les Peres Lupus

& Alexandre, par Meſſieurs de Tillemo & Dupin. Ce n'eſt point, dit l'Auteu, l'amour aveugle de la patrie qui l'enga à ſoutenir ce qu'il croit ; des raiſons lides & démonſtratives l'y ont déte miné.

Il tire la premiere de l'Ecriture ; & raiſonne ainſi : JESUS-CHRIST comma da aux Apôtres d'annoncer l'Evangile toutes les nations, dans tout l'univer & juſqu'aux extremitez de la terre ; eux obéïſſant à ce commandement *pr cherent par tout.* Or ce que rapportent ai les Evangeliſtes, comprend également to les Apôtres. Il eſt dit à Saint Jacques, com me aux autres, ſans qu'il y ait à feind aucune exception pour lui, d'aller prêcher & ceux à qui il fut ordonné de le faire s' acquitterent. Il s'enſuit donc, que Sai Jacques alla prêcher aux nations. A que le nation, ſinon à l'Eſpagne, qui ſeule glorifie de l'avoir eû pour prédicateur d l'Evangile ?

Il s'agit maintenant de ſçavoir en qu tems les Apôtres commencerent à tra vailler à la converſion des Gentils, & diſperſerent pour aller leur prêcher l'E vangile. Eſt-ce ſeulement après la mo de S. Jacques, comme l'aſſûrent ceux qu prétendent qu'il n'eſt point ſorti de l Judée, & n'a point été en Eſpagne ?

La déciſion de ce point dépend de deu autres, du tems où Saint Jacques fut dé

capité par l'ordre d'Herodes-Agrippa, & de celui où Corneille Centenier fut baptisé.

Claude peu après son avenement à l'Empire, qui fut le 24. de Janvier, ou le 1. de Fevrier de l'an 41. de nôtre ere vulgaire, donna la Judée & la Samarie à Agrippa, qui ne tarda pas d'aller prendre possession de son nouveau Royaume. Mais quelque diligence qu'il ait pû faire, il n'est pas vraisemblable qu'il soit arrivé à Jerusalem avant la fête de Pâques, qui en cette année tomboit pour les Juifs au commencement d'Avril : lui donner seulement deux mois pour se disposer en cette occasion à partir de Rome, & pour faire un si long voyage, c'est un terme trop court. Ce ne fut donc que l'année suivante, ou celle d'après, qu'il fit mourir Saint Jacques, & emprisonner S. Pierre.

Quant au Bapteme de Corneille, qui est regardé comme l'époque de la conversion des Gentils, l'Auteur le fixe à la fin de l'an 35. ou au commencement de 36. Mr. de Tillemont, dans sa note 20^{e}. sur Saint Pierre, reconnoît que rien n'empêche de la placer en ce tems-là, & la Chronique d'Alexandrie l'y met effectivement. D'ailleurs, la conversion de Saint Paul arriva en 35. trois ans après, c'est-à-dire, en 38. il retourna à Jerusalem, & dans cet intervalle il ne fit point de difficulté d'annoncer JESUS-CHRIST aux Gen-

tils, comme il l'atteſte au chap. 1. de l'Epître aux Galates, ce qu'il continüa de faire, étant de retour à Jeruſalem, comme le dit Saint Luc au ch. 9. v. 19. des Actes des Apôtres, & par conſéquent le Bapteme de Corneille avoit précedé. A la verité Saint Luc ne le raconte qu'au chap. 10[e]. des Actes; mais c'eſt une tranſpoſition, & ce n'eſt pas la ſeule. Ainſi au ch. 11. v. 19. il revient à parler de la perſécution qui couronna Saint Etienne du martyre, & il obſerve que des Fidelles qui avoient füi de Jeruſalem paſſerent juſqu'en Phénicie & en Chypre ſans traiter avec les Gentils, auxquels la porte de l'Evangile n'étoit pas encore ouverte; mais elle l'étoit certainement en 38.

Voilà donc plus de tems qu'il n'en a fallu à Saint Jacques pour faire le voyage d'Eſpagne & retourner à Jeruſalem, depuis l'an 36. juſqu'en 42 ou 43. Il eſt remarquable que Saint Paul ne trouva à Jeruſalem que Saint Pierre & Saint Jacques, le frere du Seigneur, & qu'il ne rencontra aucun autre des Apôtres en traverſant la Judée à ſon retour de Damas & dans ſon voyage de Tarſe. Où étoient-ils, s'ils ne s'étoient pas dès lors ſéparez pour porter l'Evangile aux Nations?

Il n'y a plus qu'à montrer le peu de fond qu'il y a à faire ſur une eſpece de tradition rapportée par Apollinaire, ſucceſſeur de Papias à l'Evêché d'Hierapolis, que

les Apôtres attendirent douze ans en Judée après la mort de JESUS-CHRIST, c'eſt à dire, juſqu'en 45. avant que de ſe diſperſer parmi les Gentils. Mais outre qu'en fait de traditions, d'avoir été diſciple & ſucceſſeur du crédule Papias, eſt un préjugé déſavantageux à Apollinaire, il eſt évidemment contredit par l'Ecriture, par la tradition de l'Egliſe Romaine, qui met l'arrivée de Saint Pierre à Rome en 43. par le ſentiment d'Euſebe, qui aſſûre que Saint Marc en la même année 43. écrivit ſon Evangile. De ſorte que les Continuateurs de Bollandus, dans leurs Prolegomenes à la Fête de Saint Pierre & Saint Paul, réduiſent ces douze années à deux ſeulement, ſelon S. Ambroiſe l. 7. ſur S. Luc.

La ſeconde preuve de l'Auteur eſt priſe de la tradition des Egliſes d'Eſpagne. Il établit l'antiquité de cette tradition ſur celle de l'office qui dans les premiers tems étoit en uſage en Eſpagne, & que le Concile IV. de Tolede ordonna de conſerver : il ne ſubſiſte plus néanmoins que dans les Egliſes de Tolede, de Salamanque & de Cordouë, ayant été changé dans les autres ſous le regne d'Alphonſe VI. dans la Caſtille & dans le Royaume de Leon, & ſous Sance I. dans l'Arragon. Or cet office d'une antiquité ſi venerable rend témoignage à la prédication de Saint Jacques en Eſpagne dans l'Hymne.

Magni deinde filii tonitrui
Adepti fulgent prece matris inclytæ,
Regens Joannes dextrâ solus Asiam,
Et lævâ positus frater Hispaniam.

Er dans un Responsoire : *Adest nobi valdè lætabunda dies præcellentissimi Jacobi Ap stoli, per cujus saluberrimam prædicationem totius plebs Hispaniæ suum cœpit cognoscere Redemptorem.* Qu'on dise, si l'on veut, que cet office a été composé par S. Isidore de Seville, il est toûjours constant que de son tems c'étoit la tradition commune d'Espagne, & par conséquen très-ancienne.

L'Eglise Romaine la confirme aussi dans les leçons de la Fête de Saint Jacques ; Clement VIII. l'en ayant fait ôter à la sollicitation du Cardinal Baronius, le Roi Catholique Philippe III. s'en plaignit, & après avoir été examinée à Rome, elle fut remise par l'ordre d'Urbain VIII.

La même tradition se confirme encore par l'autorité des Peres. Saint Jerôme en son commentaire sur Isaïe ch. 34. v. 12. dit que le Saint Esprit assigna comme au sort diverses provinces aux Apôtres, envoyant l'un dans l'Inde, un autre en Espagne, un autre en Illyrie, un autre en Grece. Qui fut donc celui à qui l'Espagne tomba en partage, sinon Saint Jacques ? Saint Ambroise la désigne assez clai-

rement, lorſqu'il dit ſur le chap. 42. d'Iſaïe v. 20. que JESUS-CHRIST envoya en grande mer les Apôtres qu'il avoit trouvez ſur le bord de celle de Genezareth occupez à raccommoder leurs filets, c'eſt à dire, les fils de Zebedée; que de Jeruſalem il les envoya pêcher des hommes en Illyrie & en Eſpagne.

S. Iſidore, dans le livre de la vie & de la mort des Peres, aſſûre que S. Jacques prêcha l'Evangile en Eſpagne & aux nations de l'Occident. Baronius, & ceux qui ſuivent ſon ſentiment, ſont réduits à nier que ce livre ſoit veritablement de S. Iſidore, qui n'auroit pas dit que l'Epître Canonique ſous le nom de S. Jacques eſt de S. Jacques fils de Zebedée, & n'auroit pas avancé d'autres choſes auſſi fauſſes. L'Auteur répond à cette prétenduë ſuppoſition. 1°. Que S. Braule Evêque de Saragoſſe, qui vivoit du tems de S. Iſidore, S. Ildefonſe du méme ſiécle, Sigebert, & d'autres, lui attribuent le livre en queſtion, & qu'il y a auſſi peu de ſujet de ne pas s'en fier à leur témoignage, qu'il y en auroit à revoquer en doute celui de Poſſidius touchant les ouvrages de S, Auguſtin. 2°. Ce qui s'y lit, que S. Jacques fils de Zebedée a écrit l'Epitre canonique, eſt une faute qui s'y eſt gliſſée, comme l'ont démontré Jean-Baptiſte Perés, Jean Grial, & Fontidon, par la confrontation de huit manuſcrits très-anciens. 3°. L'é-

loignement & la difficulté d'avoir des livres ont fait que S. Isidore n'a pas été exact sur ce qui s'est passé en Orient. De semblables méprises ne suffisent pas pour soutenir une accusation de supposition, comme le remarque le P. Lequien, en sa préface sur S. Jean de Damas. Et où irions-nous, si nous traitions de supposez tous les livres où nous trouvons des choses éloignées de la verité ?

S. Julien de Tolede, dans son Commentaire sur le Prophete Nahum, & Bede, dans ses collections, distinguent les differens païs échûs aux Apôtres pour y prêcher l'Evangile, l'Espagne à S. Jacques, la Gaule à S. Philippe. Ce sont encore des livres supposez, disent ceux qui n'y veulent pas ajouter foi, prétextant qu'il ne s'est encore trouvé qu'un seul manuscrit de celui de S. Julien de Tolede, & que l'autre sous le nom de Bede est rempli de faussetez. L'Auteur répond 1°. Que nous avons beaucoup d'ouvrages imprimez d'après un seul manuscrit, tel est celui *de la mort des Persécuteurs*, soit qu'il soit de Lactance, comme l'a crû Mr. Baluse, ou d'un autre, comme le prétend le P. Noury. 2°. Le livre *des Collections* est attribué à Bede par un de ses disciples, dans une lettre que Baronius rapporte l'an 711. Pitsée, dans l'histoire d'Angleterre, le reconnoît pour être veritablement de Bede, & avertit que dans les manuscrits il porte differens titres,

Extraits, Collections, Fleurs, Questions tirées des Peres.

Le dernier garant de la tradition d'Espagne est S. Beat Prêtre, qui dans le troisiéme livre d'un commentaire sur l'Apocalypse, faisant entre les Apôtres la division des Provinces, assigne aussi l'Espagne à S. Jacques, & la Gaule à S. Philippe. Il y a des manuscrits de S. Beat dans la bibliotheque de l'Escurial, dans celles de l'Eglise de Tolede, & du College de S. Ambroise des Jesuites de Vailladolid. Il est cité par Aleazar dans la préface sur l'Apocalypse, & Nicolas Augustin en fait mention parmi les Ecrivains Espagnols.

Ce qui reste à faire à l'Auteur après avoir établi ses preuves, c'est de répondre aux objections. La premiere est, que S. Paul en l'Epître aux Romains ch. 15. v. 20. déclare, qu'il a observé de ne point prêcher l'Evangile dans les lieux où d'autres l'eussent prêché auparavant; puis donc qu'il l'a prêché en Espagne, selon le témoignage des Saints Athanase, Chrysostome, Gregoire le Grand, & de plusieurs autres, il s'ensuit que S. Jacques n'a point porté l'Evangile en Espagne. Distinguons les tems, répond l'Auteur, S. Paul en avoit ainsi usé avant que d'écrire l'Epître aux Romains environ l'an 57. ou 58. mais dans la suite il alla à Rome, où S. Pierre l'avoit précedé. Et s'il est vrai que de Ro-

me il soit allé en Espagne, s'ensuit-il que S. Jacques n'y ait pas été avant lui ?

La seconde objection est tirée de ce que Innocent I. écrivant à Decentius Evêque d'Iguvio, assûre, *qu'il est notoire qu'aucune Eglise n'a été fondée en Italie, dans les Gaules & les Espagnes, en Afrique, en Sicile & dans les Isles adjacentes, sinon par ceux que S. Pierre & ses successeurs y ont envoyez. Si quelqu'un pense autrement, qu'il dise où il a lû que quelque autre Apôtre ait prêché en ces provinces.* A un passage qui paroît si formel, l'Auteur répond 1°. Que le dessein d'Innocent I. étoit de faire recevoir les ceremonies & les Rites de l'Eglise Romaine : or quoique les decrets des Papes soient toujours respectables en ce qu'ils ordonnent, il n'y a nulle obligation de croire que les raisons dont ils se servent sont toujours vrayes. Baronius a employé ce passage pour attaquer l'opinion des Espagnols sur la prédication de S. Jacques, & quel égard y a-t'il, lors qu'il soutient que S. Barnabé a fondé l'Eglise de Milan ? 2°. Innocent I. parle d'Eglises fondées avec des Pasteurs établis & une discipline, & l'Auteur avouë que S. Jacques ne fonda point ainsi d'Eglises en Espagne, n'y ayant converti que peu de personnes. 3°. A la verité il ne se lit point dans l'Ecriture que S. Jacques ait été en Espagne ; mais le témoignage de la tradition doit suffire, comme en d'autres faits plus importans. Au

reste, avant qu'Innocent I. écrivit sa lettre Decretale à Decentius l'an 416. on lisoit dans le commentaire de S. Jerôme, achévé en 408. que S. Jacques a prêché en Espagne.

Troisiéme objection. Gregoire VII. zelé pour faire abroger l'Office & le Rit Gothique en Espagne, & y introduire le Romain, écrivit au Roi Alphonse VI. en 1080. que S. Paul ayant eû dessein de passer en Espagne, sept Evêques envoyez de Rome par S. Pierre & S. Paul y fonderent le Christianisme, & enseignerent la maniere de celebrer l'Office. L'objection en soi n'est pas pressante : l'Auteur répond, qu'il s'agit là d'Eglises fondées & de ceremonies, & non pas de la premiere prédication de l'Evangile.

La quatriéme objection a été jusqu'à present estimée insoluble ; mais l'Auteur la résout d'une maniere qui satisfait, & c'est l'endroit le plus curieux de la dissertation.

Voici l'objection. Loaisa, dans l'édition qu'il a faite des Conciles d'Espagne, a inseré un traité touchant la Primatie de Tolede ; & dans ce traité une relation de ce que fit à Rome en 1215. Rodrigue Ximenès Archevêque de Tolede, pour la maintenir contre les autres Archevêques d'Espagne & celui de Narbonne, qui refusoient de s'y soumettre. La plus grande opposition venoit de la part de l'Archevê-

que de Compostelle, qui exaltoit l'antiquité & la noblesse de son Eglise, comme ayant été fondée par l'Apôtre S. Jacques, dont elle possede le corps. Selon la relation tous ces Prélats, excepté l'Archevêque de Tarragone, étoient à Rome, à l'occasion du Concile convoqué par Innocent III..

Ce fut le 8[e]. d'Octobre que dans un Consistoire en presence du Pape, de tous les Cardinaux, d'un grand nombre de Prélats & d'Abbez, Rodrigue plaidant la cause de son Eglise, dit, " Qu'envain „ l'Archevêque de Compostelle vantoit „ l'antiquité de la sienne, puisqu'il étoit „ constant qu'elle ne joüissoit du droit „ de Métropole que depuis l'an 1124. Le „ Pape Calixte II. à l'instance du Roi, „ du Clergé & des peuples d'Espagne, y „ ayant transporté les prérogatives du sie„ge de Merida, en consideration que cet„te derniere ville étoit encore sous la do„mination des Sarrazins, & que Com„postelle devenoit de jour en jour plus ce„lebre par le concours & la dévotion des „ Pelerins au tombeau de S. Jacques. Avant „ ce tems-là il n'y avoit qu'un fort petit „ oratoire, où maintenant est l'Eglise; „ mais l'Eglise de Tolede a été fondée par „ S. Eugene disciple de S. Paul. Quant au „ voyage & à la prédication de S. Jacques „ en Espagne, Rodrigue ajouta, qu'à la „ verité il avoit lû que cet Apôtre avoit

„ reçu le pouvoir d'y prêcher, mais qu'il „ n'y étoit jamais venu, ayant eû la tête „ coupée à Jerusalem par le commande- „ ment d'Herode ; qu'il se souvenoit néan- „ moins, qu'étant enfant il avoit oüi dire, „ seulement à quelques Religieuses & „ veuves dévotes, que S. Jacques avoit „ été en Espagne, & qu'il y avoit converti „ peu de personnes.

De cette relation il s'ensuit, que la tradition d'Espagne est récence & sans fondement.

Mais, dit l'Auteur, il faut que ces sçavans & délicats Critiques qui prétendent en tirer avantage, ne l'ayent pas lûë, car ils auroient bientôt reconnu qu'elle est d'un ignorant, pleine de fautes, d'anachronismes & de paradoxes. C'est ce que le Marquis de Mondejar a fait voir sensiblement, & que l'imprimé n'est pas entierement conforme au manuscrit de Tolede. Comme son écrit sur ce sujet est en Espagnol, & que par cette raison il est moins connu, l'Auteur en rapporte les points principaux, qui se réduisent à montrer que Rodrigue Archevêque de Tolede étoit en Espagne quand le Concile se tint à Rome.

Car 1°. Il fut un des quatre tuteurs * que le Roi Alfonse VIII. qui mourut le 6. d'Octobre 1214. nomma pour son fils

* *Fulgar l. 2. hist. Palentinæ c. 14.*

Henri, laissant le gouvernement de ses Etats à Berengele, sœur aînée du jeune Roi, & en cette qualité Rodrigue souscrivit le 18e. de Janvier 1215. au privilege que Henri accorda à l'Evêque & à l'Eglise de Segovie.

Les Comtes de Lare ayant excité des troubles dans l'Etat [a], Berengele aima mieux leur en laisser le gouvernement, & leur remettre la personne du Roi son frere à certaines conditions, que de s'engager à une guerre civile : les Comtes de Lare firent serment entre les mains de Rodrigue au mois de Mars.

Ils le garderent mal, & Alvare de Lare usant de son pouvoir pour opprimer ceux qui n'avoient pas été de son parti, fut excommunié par le Doyen de Tolede, & par l'ordre de l'Archevêque. Comme les violences ne cessoient point, l'Archevêque mit le Royaume en interdit ; ce qui obligea Alvare à restituer ce qu'il avoit pris. Ces troubles durerent plus de quatre mois.

Le 27e. de Septembre [b] Rodrigue souscrivit à un privilege dont le Roi gratifia la Religion de S. Jean de Jerusalem & le Commandeur de Censuegra. Il étoit donc en Espagne du moins le 27e. de Septembre. Comment s'est-il trouvé transporté à Rome

[a] *Rudericus l. 9. Hist. Hispan. c. 1.*
[b] *Ambros. Moralis l. de privileg.*

Rome le 8ᵉ. d'Octobre ſuivant, & en état d'entrer en diſpute ſur les droits de ſon Egliſe?

2°. Rodrigue dans ſon hiſtoire d'Eſpagne n'oublie gueres ce qui le regarde, ainſi au liv. 9. ch. 17. il dit, qu'étant à Rome quand Ferdinand Roi de Caſtille en 1236. prit Cordoüe ſur les Maures, il donna commiſſion à Jean Evêque d'Oſma de changer la Moſquée en Egliſe, & de la dédier ſous l'invocation de la ſainte Vierge. Cependant il ne marque pas qu'en 1215. il ait fait le voyage de Rome pour une cauſe auſſi mémorable que celle d'aſſiſter au Concile General, & où, ſelon la relation, il brilla par ſa ſcience & ſon éloquence.

3°. Honorius III. ſucceſſeur d'Innocent III. écrivant aux Evêques d'Avila & de Burgos l'an 1218. c'eſt à dire trois ans après le Concile *, marque expreſſément qu'il ne connoiſſoit l'Archevêque de Tolede que de reputation. Il ne l'avoit donc point vû ſe diſtinguer dans le Concile & dans le Conſiſtoire; car certainement il ne l'auroit pas ſitôt oublié.

4°. Les fautes groſſieres dont la relation eſt remplie la décrient abſolument. Elle dit que l'Archevéque de Tarragone aſſiſta au Concile, & qu'en ſon abſence l'Evêque de Vic parla pour lui dans le

* *Raynald. anno* 1218. *n.* 70.

Consistoire tenu touchant la Primatie de Tolede ; que les Evêques de Cuença & de Segovie furent presens au Concile, quoique leur signature se voye avec celle de Rodrigue au privilege dont on a parlé en faveur de la Religion de S. Jean de Jerusalem, que Rodrigue dans le Concile harangua en sept langues differentes ; ce qui ne convient pas à la brieveté du tems que dura le Concile.

Selon la relation, Rodrigue obtint la legation d'Espagne pour dix ans ; ce qui est notoirement faux. Car outre qu'Honorius III. en 1217. commit divers Evêques * pour les affaires qui survinrent, en 1218. le Cardinal Savelli y fut envoyé Legat, en 1219. le Cardinal Colonne, après lui un autre Cardinal Savelli, qui fut suivi d'un Abbé, nommé Jean Ailgrin.

L'Archevêque de Tolede, dit encore la relation, prouva la Primatie de son Eglise par des Bulles d'Honorius, de Gelase, de Lucius, d'Adrien, & même d'Innocent III. devant lequel il parloit. Comment auroit-il pû oublier la premiere & la principale, donnée par Urbain II. à Bernard premier Archevêque après que Tolede eut été pris sur les Maures, & ensuite confirmée par Pascal II. & Calixte II ?

* *Raynald. Oldainus, Ughellus, Ant. Augustinus, Frizon, Rudericus ipse.*

Pour toute raiſon contre l'Archevêque de Brague, il ſe contenta de lui reprocher la mauvaiſe conduite & le ſchiſme de Burdin, un de ſes prédeceſſeurs, & dans le narré qu'il en fait, il n'eſt nullement exact.

A l'égard de l'Archevêque de Compoſtelle, il ne donna à ſon Egliſe que 109 ans d'antiquité ; en quoi il y a une erreur manifeſte. Car le corps de S. Jacques ayant été découvert environ l'an 810. avant l'an 816. il y avoit une Egliſe édifiée en ſon nom, où Leon III. avoit tranſporté l'Evêché d'Iria, ordonnant toutefois que le titre d'Evéque d'Iria ſeroit conſervé, quoique le Siége fût à Compoſtelle. En 874. Alfonſe III. Roi de Leon y fit preſent d'une Croix pareille à celle qu'Alfonſe le Chaſte avoit donnée à l'Egliſe d'Oviédo. Le même Alfonſe III. en 879. voyant que les murailles de l'ancienne Egliſe n'étoient que de terre, commença d'en faire bâtir une de pierres de taille, laquelle fut conſacrée en 899. avec un grand concours d'Evêques, de Comtes, & d'autres perſonnes de diſtinction. L'Egliſe de Compoſtelle a eû pluſieurs Evêques de merite, entre autres S. Rudeſinde & S. Monſone, avant Didaque Gilmeiriz en 1220. qui obtint à Cluni le droit de Metropole, dont la Bulle néanmoins ne fut expediée qu'en 1224. Les 109 ans ne ſont pas aſſez eû égard aux commencemens de

l'Eglise de Compostelle ; & sont trop, eû égard à sa dignité de Metropole.

L'Auteur laisse aux Critiques de France à examiuer si S. Eugene, fondateur de l'Eglise de Tolede, a été disciple de S. Paul. En quelques endroits de cette dissertation il fait mention des Annales d'Espagne qu'il a composées.

ARTICLE CLIX.

LETTRE DE MONSIEUR MELLIER General des Finances de Bretagne au Pere Tournemine Jesuite, sur le Roi qui a reduit les lis à trois dans l'écusson de France.

MON REVEREND PERE,

En relisant vos Memoires j'ai remarqué, dans une dissertation sur les armoiries de nos Rois & des Princes de la maison Royale, que de toutes les opinions qu'il y a sur les differentes origines des armoiries de nos Rois, celle qui vous paroît la plus vraisemblable, est que Loüis le Jeune, pour faire allusion à l'epithete de Florus qu'on lui donnoit, prit des fleurs, que l'on a depuis nommées fleurs de lis, & que ses successeurs les *porterent sans nombre dans un écu d'asur*, que Charles VI. les réduisit à trois.

Je vous ſupplie, mon Reverend Pere, de m'éclaircir une difficulté à ce ſujet, qui reſulte d'un manuſctit de la bibliotheque du Roi, contenant l'inventaire general des joyaux de Charles V. qui porte, que les vieux plats dorez étoient marquez ſur le bord de trois fleurs de lis fermées en maniere d'écuſſon. Voici l'extrait de ce manuſcrit cotté 8356.

„ C'eſt l'inventaire general du Roi Char- „ les le quint, de tous les joyaux qu'il „ avoit au jour qu'il fut commencé, tant „ d'or comme d'argent &c. Et plus bas eſt écrit,

„ Autre inventaire des joyaux du Roi, „ c'eſt à ſçavoir, fermaux, anneaux, & „ autres choſes, étant ès coffres que le „ Roi fait porter continüellement avec ſoi, „ dont il porte la clef, fait à Melun par „ le dit Seigneur, en ſa perſonne, les 23. „ 24. & 25. jours de Janvier mil CCCLXXIX. Et plus bas eſt écrit,

„ *Dix plats dorez à fruit*, & a chacun „ ſur le *bod trois fleurs de lis fermées en ma-* „ *niere d'écuſſon, peſant neuf marcs & ſix* „ *onces.*

La concluſion eſt facile à tirer. Charles V. ayant ſur ſa vaiſſelle trois fleurs de lis fermées en maniere d'écuſſon, il y a lieu de croire, ou qu'il eſt l'auteur de la réduction des armoiries de France à trois fleurs de lis, ou qu'elle a été faite par quelques-uns de ſes prédeceſſeurs, puiſque

ces armoiries ſont apposées ſur des vieux plats ; qu'en tout cas la réduction dont il s'agit ne peut être attribüée à Charles VI.

Réponſe du Pere Tournemine à Monſieur Mellier.

Monſieur, nous n'avons point adopté le ſentiment de l'Auteur de la diſſertation ſur les armoiries de nos Rois inſerée dans nos Memoires, & c'eſt à lui de la défendre. Il faudra qu'il abandonne l'époque de la réduction des fleurs de lis à trois qu'il avoit proposée. Vous démontrez qu'il s'eſt trompé. Ce n'eſt pas la premiere preuve que vous ayez donnée de vôtre ſagacité. Je ſouhaiterois que vos grandes occupations vous permiſſent d'employer quelques heures à éclaircir les difficultez de nôtre Hiſtoire.

ARTICLE CLX.

TRACTATUS DE MYSTERIIS & annis Chriſti Servatoris noſtri, diſſertationibus dogmaticis & chronologicis, nec non obſervationibus hiſtoricis & criticis, juxtà germanam Divi Thomæ mentem, illuſtratus & ad uſum Scholæ accommodatus. Auctore R. P. F. Ignatio Hyacintho Amat de Graveſon, Ordinis Fratrum Prædicatorum, ſacræ Facultatis Pariſienſis Doctore, & Col-

legii Casanatensis Theologo. C'est à dire, *Traité des mysteres & des années de Jesus-Christ, éclairci par des dissertations dogmatiques & chronologiques, & par des remarques historiques & critiques, conformes à la doctrine de S. Thomas & accommodées aux usages de l'Ecole. Par le R. P. Frere Hyacinthe Amat de Graveson, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris & Professeur du College de Casanate.* A Rome, 1711. chez François Gonzague, *in* 4°. *pages* 604. *sans la table.*

LE Pere de Graveson n'a point prétendu en publiant ce livre se distinguer par de nouvelles découvertes dans la chronologie & dans la critique; il n'a pas travaillé pour les Sçavans, il le déclare dès le titre, il n'a travaillé que pour l'Ecole; il a voulu mettre à profit les collections de sa Science, elles lui avoient fait honneur, il s'est crû obligé de leur en faire, & de ne pas les laisser dans l'obscurité. Peut-être leur trouvera-t'on l'air un peu trop scholastique; on se plaindra de ne voir dans ce livre que les matieres communes, les solutions ordinaires, débitées avec cet air décisif qu'on acquiert sur les bancs, aucune difficulté approfondie, épuisée. On cessera de se plaindre, si l'on considere que le P. de Graveson n'a destiné son livre qu'aux

usages de l'Ecole ; & qu'il en a dû suivre la méthode.

Le sçavant Auteur commence au mariage de la sainte Vierge & de saint Joseph ; il finit par le jugement universel, & nous donne un commentaire sur cette partie de la Somme de S. Thomas qui traite des mysteres de la vie de JESUS-CHRIST, commentaire où il fait entrer plus de positive que les autres Interpretes Dominicains de saint Thomas n'en ont mis dans les leurs.

Donnons quelques exemples de sa méthode. En parlant de la Genealogie de JESUS-CHRIST il s'objecte 1°. Que quelques Peres ont dit que Nathan, dont S. Luc fait descendre JESUS-CHRIST, n'étoit pas fils de David, mais d'Urie, qu'ils transforment en Prêtre de la race d'Aaron ; il n'a pas de peine à refuter une fable si grossiere, & si évidemment contraire à l'Ecriture. 2°. La seconde objection qu'il propose pouvoit être la premiere, si JESUS-CHRIST descend de David & d'Abraham, il vient d'Adam, & sa chair adorable aura une source criminelle. L'Auteur répond, avec S. Thomas, que le corps de JESUS-CHRIST étoit materiellement dans Adam, mais qu'il n'a pas été formé par la generation, qui seule transmet le peché originel. 3°. Il se fait une troisiéme objection. Marie étoit parente d'Elizabeth ; elle étoit donc fille d'Aaron. Il ré-

pond, que la Tribu de Levi s'allioit aux autres Tribus : il va plus loin, & il soutient avec raison, que la défense de s'allier hors de sa Tribu ne regardoit que les filles heritieres des biens de leur famille. 4°. Pourquoi S. Matthieu & S. Luc nous ont-ils donné la genealogie de Joseph pour celle de JESUS-CHRIST, si Marie descendoit en effet de David? Le Pere de Graveson ne répond à cette quatriéme objection, qu'après avoir examiné & rejetté les réponses des autres ; il ne peut souffrir qu'on dise, que les Evangelistes se sont accommodez à l'opinion des Payens & des Juifs, qui croyoient Jesus fils de Joseph. Il rejette aussi durement le sentiment de Grotius, que JESUS-CHRIST étant né de Marie, épouse legitime de Joseph, la famille de Joseph étoit de droit celle de JESUS, surtout si Joseph l'avoit adopté, comme on le suppose. La réponse de ceux qui tranchent la difficulté, en disant que S. Luc nous donne la genealogie de Marie, ne plaît pas à l'Auteur, quoique ce soit la maniere la plus claire & la plus plausible de résoudre la difficulté. Il aime mieux répondre, que les deux Evangelistes ont rapporté la genealogie de Joseph, parce que Marie & Joseph étoient proches parens : pour le prouver, il cite plusieurs Peres, car l'Ecriture n'en dit rien, & le Pere de Graveson n'oseroit dé-

terminer le degré de parenté qui étoit entre eux.

Il proteste hautement, que la doctrine des Jansenistes est differente de celle des Thomistes. Toutes les personnes desinteressées en conviennent; mais cette difference ne paroît pas assez, quand on dit seulement avec nôtre Auteur, que la grace suffisante est celle qui donne une volonté foible. Les Jansenistes abuseront de ce terme, pour faire croire que le Pere de Graveson ne reconnoît point d'autre grace suffisante que leur petite grace inférieure à la concupiscence. L'Auteur auroit évité cet abus, s'il avoit ajoûté, avec tous les vrais Thomistes & S. Thomas même, que la plus petite grace peut vaincre la concupiscence, quelque violente qu'elle soit, que la grace suffisante donne un pouvoir relatif de faire la bonne œuvre & d'éviter le peché, si vrai, si complet, qu'il ne lui manque rien du côté de la puissance, *ità ut nihil desit ex parte potentiæ*. C'est la veritable difference du Jansenisme & du Thomisme. La grace suffisante des Thomistes donne un pouvoir relatif complet, *ità ut nihil desit ex parte potentiæ*; la grace suffisante des Jansenistes est trop foible pour vaincre la concupiscence actuelle, elle n'en donne pas le pouvoir complet & relatif, elle nous laisse dans une impuissance réelle à cet égard, *deest aliquid ex parte potentiæ*.

L'Auteur a ſans doute marqué dans ſon traité de la grace cette difference eſſentielle du Thomiſme & du Janſeniſme : il auroit peut-être dû, dans ces tems périlleux, la repeter dans le livre qu'il nous donne. Au reſte, on ne peut pas s'exprimer avec plus de force qu'il s'exprime contre le prétendu rapport du Janſeniſme & du Thomiſme. Imputer, ce ſont ſes termes, imputer à ſon Ecole les erreurs de Janſenius *, c'eſt imputer les tenebres au ſoleil, la ſechereſſe à la mer; la noirceur au lis, la püanteur au baume.

A la fin du livre on trouve un apparat chronologique, & une table chronologique de l'Hiſtoire ſainte, depuis la création du monde, juſqu'à l'aſcenſion de nôtre Seigneur. On demanderoit volontiers à l'Auteur dans quel livre le P. Germon a voulu rendre ſuſpects les ouvrages des Saints Peres & les monumens de l'antiquité Eccléſiaſtique & profane ? L'Auteur prend-il les vieilles chartes pour des monumens de religion ? Il paroît aſſez que le Reverend Pere de Graveſon n'a lû aucun ouvrage du Pere Germon; il n'a pas même lû les écrits de ſes adverſaires; s'il les avoit lûs, ſe récrieroit-il ſur la délicateſſe de leurs plaiſanteries ?

* *Page* 331.

ARTICLE CLXI.

REGLEMENT DE VIE, SELON les maximes de la perfection Chrétienne & des vertus, selon Saint Thomas, à l'usage des Missions. A Paris, chez Edme Couterot, au bon Pasteur, ruë Saint Jacques, 1713. *In douze, pages* 358.

Un des principaux fruits des Missions, est d'inspirer aux Fidelles la résolution de mener une vie Chrétienne; & dans la suite ils se trouvent souvent embarrassez sur la conduite qu'ils doivent tenir, & ne sçavent quel reglement se prescrire. Cet ouvrage est destiné à les instruire sur un point si important.

„ L'Auteur, pour ne point s'écarter, dit-„ il, de la verité, ni donner dans les éga-„ remens horribles & les illusions gros-„ sieres de quelques Auteurs de nôtre „ tems, condamnées par un grand nom-„ bre de Saints & sçavans Papes, & par le „ celebre Clergé de France, s'est servi des „ maximes de la perfection Chrétienne „ & des vertus les plus solides, extraites „ des ouvrages de Saint Thomas. Et il s'étend sur l'approbation que l'Eglise a donnée à la doctrine du Docteur Angelique.

Que le commun des Fidelles ne se re-

bute pourtant pas, & ne craigne pas de s'engager par la lecture de ce livre dans des questions difficiles : il n'y trouvera que ce que le titre promet, *un reglement de vie Chrétienne*, consistant en de pieuses pratiques, pour chaque jour, chaque semaine, & pour l'année, selon les Fêtes, & les divers tems ; la maniere de bien entendre la Messe, de faire une bonne Confession & une sainte Communion, les devoirs principaux des Chrétiens par rapport à la diversité de leurs conditions & de leurs états ; comment il faut reciter le Rosaire ; enfin, une pratique de vertus pour tous les jours du mois. L'ouvrage est très-édifiant & utile, à la portée de tout le monde, & pour les choses & pour le stile.

ARTICLE CLXII.

JURA ISRAELITARUM IN Palestinam terram Chananæam &c. C'est à dire, *Les droits des Israëlites sur la Palestine, terre de Chanaan, démontrez par un commentaire sur la Genese, où le sens naturel de la langue originale est fidellement exposé, la premiere intention de Moyse éclaircie avec soin ; de sorte qu'il s'en forme enfin un corps de doctrine & de droit très-ancien & très-parfait ; avec une traduction Latine du texte Hebreu. Par Henning-Bernard Witthen*

Novembre 1713.

de Hildeseim. A Hildeseim, aux frais de Ludolphe Schroder Libraire, 1711. *In 4°. pages* 432.

L'Auteur a voulu distinguer & rendre plus recommandable son commentaire, par une promesse particuliere d'exposer les droits qu'avoient les Israëlites de se mettre en possession de la Palestine, & d'en chasser les descendans de Chanaan comme des usurpateurs. Il prétend que ç'a été une des principales vûës de Moyse en écrivant le Pentateuque, de faire valoir ces droits de sa nation; & il s'étonne que tant d'Interpretes ne s'en soient point encore apperçûs. En effet, ils n'en reconnoissent aucun autre que la promesse que Dieu fit à Abraham, de donner ce beau païs à sa posterité.

Mr. Witther ne donne en ce volume que les dix-sept premiers chapitres de la Genese, pressé, dit-il, par la foire de Francfort, où son Imprimeur vouloit faire du profit; mais il promet de continüer plus à loisir son travail sur tous les livres de Moyse. Il se donne pour fort entendu dans la langue Hebraïque, & il déclare en plusieurs endroits, qu'il recuse tout Lecteur qui n'est pas sçavant c'est à dire, comme on le voit par la suite de son commentaire, qu'il veut des Lecteurs qui ne s'effrayent point de ses paradoxes.

Dans ses prolegomenes, qui sont prin-

cipalement destinez à décrire la vie de Moyse, il remarque que Philon s'est trompé, en assûrant que Moyse avoit eû des maîtres pour apprendre les sciences des Caldéens & des Grecs : les Caldéens & les Grecs étoient alors sans Sciences & sans Arts. Il incline à croire que les Tables de la Loi, gravées par le doigt de Dieu, furent le premier modele d'écriture, que Moyse apprit de là à former des lettres, & qu'il est le premier Ecrivain. Il adopte l'opinion de ceux qui veulent que l'Hebreu ne soit pas la langue originale d'Adam, mais celle que parloient les Chananéens, & à laquelle se firent les Patriarches tandis qu'ils vécurent parmi eux. Il ne peut souffrir ce que plusieurs assûrent, qu'Esdras changea les premiers caracteres des livres saints, & substitua les lettres des Assyriens à celles que les Samaritains ont retenuës ; il trouve que celles-ci ont quelque rapport aux lettres Grecques ; d'où il conclut, qu'elles sont postérieures au texte de Moyse.

Sur les premiers mots de la Genese, *au commencement Dieu créa le ciel & la terre*, Mr. Witther observe, après les Rabbins, que cette expression, *au commencement*, ne se met qu'en régime, & tire toûjours quelque chose après soi : ce qui est si constant, que les Rabbins, pour ne pas s'éloigner de la regle entendent, qu'*au commencement que Dieu créa le Ciel &*

la terre, la terre étoit informe : il l'entend du commencement du tems, avant lequel rien n'existoit ; & par là, dit-il, Moyse détruit l'opinion de l'éternité de la matiere & du monde.

Il conjecture que le premier chapitre de la Genese est un ancien cantique, que Moyse, sous la direction du S. Esprit, n'a fait que mettre par écrit. Ses raisons sont, que le nom de *Jehova* n'y est point employé, que le stile est different de celui du reste de l'ouvrage, que Moyse au ch. 2. reprend une partie de l'histoire de la création, & principalement ce qui regarde celle de l'homme.

Il traduit ainsi le second verset : *Terra verò erat vastissima & desolatissima, atque caligo abysso imminebat, ventusque impetuosissimus circà aquas commovebatur.* „ La „ terre étoit très-déserte & très-nuë, une „ obscurité couvroit l'abîme, & un vent „ très-impétueux souffloit autour des „ eaux. Il prétend qu'où nous lisons l'*Esprit de Dieu*, le premier terme, *esprit*, ne signifie qu'un vent, & que le second, *de Dieu*, est séulement la marque du superlatif, ce qu'il prouve par l'autorité de David Kimhi & d'Aben-Ezra, de la paraphrase Caldaïque, de l'exemplaire Samaritain, de Tertullien, de Saint Basile, de Theodoret, d'Anastase le Sinaïte, & il renvoye à Hottinger pour d'autres citations.

Il ajoute qu'à la verité il ne nous appartient pas de prescrire des loix à la sagesse & à la puissance de Dieu pour l'ordonnance du monde, qu'il a pû créer, & plus parfait, & d'une autre maniere ; mais qu'à s'en tenir seulement à la lettre de la Genese, il est aisé de comprendre que Dieu, au moment qu'il créa la matiere de l'univers, y imprima une force capable de produire ce bel ordre que nous admirons, avec tous les effets de la nature. C'est ceque l'Auteur entreprend de montrer, en suivant la narration de Moyse, à l'imitation de Whiston, de Nichols, Dickinson, Newton. Et premierement il dit, que le vent impetueux qui souffloit à l'entour des eaux, est un mouvement circulaire qui agite la matiere, & qui cause la pesanteur.

On ne le suivra pas dans sa Physique, qui est un chaos aussi confus que celui qu'il veut débroüiller. Il divise la matiere dans les quatre élemens : l'élement de la terre comme le plus pesant, est tombé au milieu, les autres se sont arrangez, selon leur plus, ou leur moins de pesanteur : si celui du feu n'avoit pas une pesanteur qui le retient autour de la terre, il se dissiperoit, & comme il ne s'étoit pas d'abord dégagé de l'air, il ne luisoit point, d'où vient que l'obscurité couvroit l'abîme. Si quelqu'un le peut, qu'il accorde cela avec ce qu'on a rapporté

du mouvement circulaire de toute la matiere, & avec l'inclination que Mr. Witther témoigne pour le systeme de Copernic & de Mr. Descartes.

Il ne convient pas mieux avec lui même sur le verset 26ᵉ. Car il dit qu'il n'y a pas à douter que Moyse s'est exprimé, comme si Dieu avoit déliberé & pris conseil sur la création de l'homme ; cependant il traduit, *Fiat homo*, Que l'homme soit fait, „ parce, dit-il, que la marque de „ l'accusatif manque au mot *homme*.

Sur le verset troisiéme du chap. second, où il est dit que *Dieu bénit & sanctifia le septiéme jour, parcequ'en ce jour il avoit cessé de travailler à l'ouvrage qu'il avoit créé*, Mr. Witther prétend que par le terme *bénit*, il faut entendre un decret, ou une promesse de conserver le monde en l'état où il étoit mis par la création, & que celui qui a été traduit *sanctifia*, dans son origine & de soi signifie simplement *sépara*, *distingua*.

Il soutient que Dieu ne fit point dès lors le commandement de sanctifier le septiéme jour ; car outre, dit-il, que dans la Genese il ne paroît nul vestige de l'observation du Sabbat, non plus que des autres fêtes ensuite instituées par la Loi, Moyse dans l'Exode ch. 16. v. 23. & 30. ordonne aux Israëlites comme une chose qui n'avoit point encore été pratiquée, que le lendemain qui étoit le vingt-deuxiéme

our du second mois depuis la sortie d'Egypte, ils gardassent le Sabbat & se tinssent en repos. Ce qui montre encore que ce jour là fut le premier Sabbat, c'est que le quinziéme du même mois; c'est à dire, sept jours auparavant, il n'y eut point de Sabbat, ou de repos, & que les Israëlites firent une marche, comme il est marqué au même chapitre de l'Exode v. 1. Ainsi Esdras ch. 9. v. 14. & Ezechiel ch. 20. v. 12. rapportent le Sabbat entre les loix & les ceremonies promulgées par Moyse.

Quand même continuë l'Auteur, on voudroit assûrer qu'en ce que Dieu sanctifia le septiéme jour, l'observation du Sabbat est indiquée, ce ne seroit néanmoins que par anticipation, & par rapport à ce que dans la suite elle a été commandée. Si parmi plusieurs peuples le septiéme jour semble avoir été en quelque veneration, ce n'est pas qu'il s'y fût conservé une tradition venüe dès l'origine du monde. Le cycle de sept jours n'étoit établi que sur le nombre des planetes, & la lenteur du mouvement de Saturne faisoit passer le septiéme jour qui lui étoit dédié pour malheureux, & peu propre à rien entreprendre, ou à agir, comme on le voit en ces vers.

Quaque die redeunt rebus minus apta gerendis.
Culta Palestino septima festa viro.

Selden [a], Rhodigin [b], Voſſius [c], on traité ce ſujet plus au long.

Touchant le Paradis terreſtre, il ne trouve point d'autre myſtere dans l'arbre de la ſcience du bien & du mal, ſinon que celui là eſt pris generalement pour tout arbre qui portoit de bons fruits, & celui-ci, pour tout arbre qui portoit des fruits empoiſonnez; & ſelon lui, cette diverſité entre les arbres n'eſt qu'un hieroglyphe pour ſignifier la grace & le peché Il conjecture que le Paradis terreſtre étoi ſitué ſur les confins de la Syrie & de la Meſopotamie, & que les quatre fleuves qui l'arroſoient étoient autant de canaux de l'Euphtate.

Il traduit & il interprete le verſet 19^{e}. du ch. 2. d'une maniere ſi étrange qu'on n'oſeroit la rapporter.

Au ch. troiſiéme il revient à ſes hieroglyphes pour expliquer la chûte d'Adam: il n'y eut, dit-il, ni ſerpent, ni forme de ſerpent, Eve & Adam ne mangerent point d'un fruit défendu, leur nudité extérieure ne leur fit point de honte; mais par la ſuggeſtion du diable, laquelle fut intérieure, ils commirent un peché contre la loi naturelle, & ils eurent la confuſion de ſe voir dépoüillez de la grace.

[a] *De jure nat. & gent. l. 3. cap. 24.* [b] *Lection. antiq. l. 13. c. 21.* [c] *De Idolatr. l. 7. c. 34.*

)ans la ſuite de ſon explication il a la
nême hardieſſe, & il oſe avancer que tout
e qui ſe dit autrement n'eſt qu'interpre-
ations Rabbiniques.

Où nous liſons dans le ch. 4. v. 7. que
)ieu dit à Cain : „ ſi vous faites bien ,
n'en ſerez-vous pas récompenſé ? Et ſi
vous faites mal , la peine de vôtre pe-
ché tardera-telle ? Mais vôtre concu-
piſcence ſera ſous vous , & vous la do-
minerez. Mr. Witther traduit & expli-
ue ainſi ces dernieres paroles : *Ad te*
fficialitas iſtius fratris tui fertur : tu verò
ominaberis iſti. Comme ſi Dieu repro-
hoit à Caïn: Ne voyez-vous pas com-
ıent vôtre frere Abel eſt officieux à vô-
re égard , & quelle eſt ſon application à
ous faire plaiſir en toutes occaſions ? Ce-
endant vous le traitez avec hauteur &
n maître. C'eſt preſque partout la même
legance & la même juſteſſe. Abel ſe-
on le nouvel Interprete n'offroit point de
acrifices de ſon troupeau , mais ſeule-
ıent de la laine & du lait , & toutefois au
h. 7. v. 2. il dit , que la diſtinction des
nimaux purs & impurs , dont il y eſt par-
é , eſt fondée ſur ce que les uns ſervoient
e victimes , & non pas les autres. Du
eſte , il aſſûre que les ſacrifices étoient
urement d'inſtitution humaine.

On n'eſt point ſurpris qu'un Interprete
e ſon caractere nie l'univerſalité du dé-
ıge. Il doit paſſer pour conſtant , dit-il ,

vû le peu d'hommes dont l'Ecriture fai mention avant ce tems-là, qu'il n'y avoi qu'une très-petite conrrée de l'Orient qu fût habitée ; il n'étoit pas donc neces-saire de couvrir d'eau toute la terre pour faire périr le genre humain renfer-mé dans ce petit espace. D'ailleurs Moys marque que les eaux furent fournies pa les sources & par les pluyes, & par con-séquent elles ne pouvoient pas suffire une inondation generale. Enfin, il n sçauroit se persuader que Dieu ait amen à Noé des animaux qui ne vivent qu dans l'Amerique & dans des païs fort éloi-gnez. Mais comment les eaux s'éleveren elles & se soutinrent-elles jusqu'à quinz coudées au dessus des plus hautes mon-tagnes ? Comment ne se répandirent-elle pas ? Un vent impétueux, poursuit-il les ramassa & les retint. Cette réponse si mal imaginée, est suffisante pour fai mépriser le sentiment de celui qui y a e recours : ce vent, qui comme une dig arrête les eaux à une hauteur prodigieus est un miracle plus grand que celui qu' a voulu épargner.

Il explique le précepte donné à Nc touchant le sang au chap. 9. v.4. comm s'il y étoit seulement commandé de r point dévorer les animaux encore v vans ; du reste, il ne croit pas qu'il défe de de manger leur sang. Il traduit air le passage : *Tantummodò carnem cuj*

sanguis in vita sua est, non comedetis. „ Seulement vous ne mangerez pas la „ chair, dont le sang est en vie. Et il dit, que la version de Symmaque s'accorde avec la sienne. Il ajoûte, que l'ordonnance des Apôtres au Concile de Jerusalem, de ne point manger de sang, ne tendoit qu'à éloigner les Chrétiens de toute apparence d'idolatrie, les Idolâtres ayant coûtume d'offrir à leurs Dieux le sang des animaux qu'ils égorgeoient. Et à cette occasion il prend à contresens les paroles de Tertullien, qui dans son apologie ch. 9. appelle les boudins, *tentamenta*; non pas, comme l'entend Mr. Witther, parcequ'en presenter aux Chrétiens c'étoit les tenter d'idolatrie, mais parcequ'ils servoient à découvrir les Chrétiens qui refusoient d'en manger; de même qu'un homme suspect de Judaïsme se découvriroit par le refus qu'il feroit aujourd'hui d'en manger, ou de manger de la chair de porc.

Sur le verset 21^e^. il imagine que le peché de Cham fut un inceste, d'où nacquit Chanaan, qui par cette raison fut exclu de toute succession & réduit à être le serviteur & l'esclave des enfans de Sem & de Japhet. Les autres enfans de Cham ne furent point envelopez dans la même malediction.

Au chap. 10^e^. il fait profession de suivre principalement Bochart & Joseph

Mede, en ce qui regarde les descendans de Japhet, Cham, & Sem.

Au 11^e^. il n'attribuë qu'à ceux de Cham le dessein de bâtir la Tour de Babel, afin de s'en faire faire une forteresse, pour se mettre en assûrance contre ceux de Sem, auxquels ils avoient été soumis, par la malediction dont Noé les avoit chargez.

Il ajoute que Tharé, qui fut peut-être le seul des descendans de Sem qui ne s'abandonna pas à l'Idolatrie, fut aussi le seul à poursuivre ses droits sur les Chananéens, & qu'à cet effet il prit le dessein de se transporter en leur païs avec Abraham son fils & Loth son petit fils, Nachor son autre fils demeurant dans la Caldée & renonçant à tous ses droits. Cependant Tharé n'avança que jusqu'à Haran, où il mourut âgé de deux cens cinq ans. A l'âge de soixante dix il avoit eû Abraham, qui par conséquent en avoit alors cent trente cinq.

Mais au ch. 12. v.4. il est expressément marqué qu'Abraham n'avoit que soixante quinze ans quand il partit de Haran, surquoi Mr. Witther conjecture qu'Abraham y laissa son pere, & continüa le voyage avec Loth son neveu.

Il ne fait point de difficulté au v. 13^e^. d'attribuer à Abraham d'avoir dissimulé la verité, en disant que Sara étoit sa Sœur.

Sur le v. 11^e^. il dit que Loth choisissant les

les environs du Jourdain, & le païs où étoient les cinq villes de Sodome, Gomorrhe, Adama, Seboïm & Zoar, ceda à Abraham toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur le reste du païs des Chananéens.

ARTICLE CLXIII.

A VOYAGE TO TADMORE. C'est à dire, *Relation d'un voyage fait à Palmyre ou à Tadmore par Guillaume Hallifax &c.* A Londres 1705.

QUelques Marchands Anglois établis à Alep résolurent il y a quelques années d'aller visiter les antiquitez de Palmyre, Mr. Hallifax habile Antiquaire les y accompagna, après six petites journées de chemin ils arriverent à Palmyre si celebre dans l'histoire par les disgraces & par les superbes rüines que l'on y voit encore aujourd'hui. On trouve à une demie lieuë de la ville un château qui la commande, aussi bien que l'entrée des montagnes par où l'on y arrive. Ce château est un ouvrage moderne, bâti, à ce que disent les habitans du païs, en 1585. par un Prince des Drus nommé Man-Ogle; mais on ne doit pas ajouter foi à cette tradition, puisque l'histoire d'Amurath III. sous le regne duquel on prétend que ce fort fut élevé, n'en fait aucune mention; d'ailleurs les

Drus ne sont puissans que sur le Mont-Liban & le long des côtes de Saide, de Berithe &c. Quoiqu'il en soit, il est certain que ce château n'a rien de remarquable que sa situation, qui est sur le sommet d'une haute montagne au nord de la ville, & d'où la vûë s'étend fort loin dans les deserts qui l'environnent. Quand on est au haut du château, on voit la ville de Palmyre ou de Tadmore à l'Est, dans une vallée sterile, enfermée de trois côtez de montagnes escarpées. Du côté du Sud on découvre une plaine, qui s'étend à perte de vûë dans les deserts voisins : c'est dans ces deserts, que l'on trouve une grande vallée remplie de sel, qui vraisemblablement est * *la vallée des salines où David tailla en pieces dix huit mille hommes, lorsqu'il retournoit après avoir pris la Syrie.*

Il semble que la ville de Palmyre a été d'une fort grande étenduë, mais il n'y reste pas le moindre vestige de murailles. Tous ses habitans consistent en trente ou quarante pauvres familles, qui logent sous de miserables hutes dans une grande cour où il y a eu autrefois un temple : il seroit difficile de trouver un endroit où l'on voye plus de restes de magnificence & en même tems plus de marques de misere & de pauvreté, qu'en celui-ci. L'espace que cette cour occupe est un quarré de 22

* *Reg.* II. 8. 13.

toiſes, enfermé d'une muraille de pierres de taille, orné d'un prodigieux nombre de pilaſtres. On entre dans la cour par une petite porte percée, ce ſemble, depuis peu de ſiecles. La grande porte par où l'on entroit autrefois eſt murée, mais les pierres qui ſe voyent encore aux deux côtez en montrent la magnificence, elles ſont hautes de 35 pieds, ornées de pampres & de grapes de raiſin d'un travail exquis.

Sur la petite porte il y a une inſcription Grecque qui ne paroît pas avoir rapport à Palmyre, ce qui fait voir évidemment que la pierre ſur laquelle elle eſt gravée y a été apportée d'ailleurs.

1. ΤΟ ΜΝΗΜΕΙΟΝ ΤΟΥ ΤΑΦΕωΝΟC ΕΚ ΤΙCΕΝΕΞΙΔΙωΝ CΕΠΤΙΜΙΟC ΟΔΑΙΝΑΘΟC Ο ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΟC CΥΝΚΛΗΤ [ΙΚΟC] ΑΙΡΑΝΟΥ ΟΥ ΑΒΑΛΛΑΘΟΥ ΤΟΥ ΝΑCωΡΟΥ ΑΥΤωΤΕ ΚΑΙ ΥΙΟΙC ΑΥΤΟΥ. ΚΑΙ ΥΙωΝΟΙC ΕΙC ΤΟ ΠΑΝ-ΤΕΛΕC ΑΙωΝΙΟΝ ΤΕΙΜΗΝ.

Quand on entre dans la cour on apperçoit deux rangées de colonnes de marbre hautes de 37 pieds avec leurs chapitaux d'un ouvrage très-delicat, mais de ces colonnes il n'y a aujourd'huy que cinquante huit dans leur entier. Les voyageurs s'exercent aſſez inutilement à deviner à quoi

ces colonnes ſervoient autrefois. Mr. Hallifax croit que le terrain qu'elles enferment étoit une place publique, au milieu de laquelle on voit un temple entouré d'une autre rangée de piliers d'une differente forme des autres, & hauts de 50 pieds. Le terrain que ces piliers renferment, peut être long de 59 toiſes & large d'environ vingt-huit.

Pour ce qui eſt du temple même, il ne reſte aujourd'hui que quelques legers veſtiges de ſon ancienne magnificence. Les curieux cependant aſſurent que dans les débris mêmes on trouve plus de beautez, que dans aucun autre édifice qui ſoit au monde. Ce temple ſert aujourd'hui de moſquée aux Turcs, qui l'ont tellement defiguré, qu'il n'y a que les connoiſſeurs ſeuls qui puiſſent en diſcerner la beauté.

Nos voyageurs ayant paſſé devant une autre moſquée, y virent tant de ſuperbes ruïnes, que Mr. Hallifax aſſure qu'il n'y a pas de ville au monde qui en fourniſſe tant.

A quelque diſtance de cette derniere moſquée en allant du côté du ſeptentrion, on trouve un obeliſque ou pilier haut de cinquante pieds, au ſommet duquel il ſemble qu'il y a eu autrefois une ſtatuë. La circonference de ce pilier immediatement au deſſus du piedeſtal eſt de douze pieds & demi, il y a près de là d'autres obeliſques

pareils, sur un desquels on lit cette inscription.

2. Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟϹ ΑΛΙΛΑΜΕΝΑ ΠΑΝΟΥ ΜΟΚΙΜΟΥ ΤΟΥ ΑΙΡΑΝΟΥ ΤΟΥ ΜΑΘΘΑ ΚΑΙ ΑΙΡΑΝΗΝ ΤΟΝ ΠΑΤΕΡΑ ΑΥΤΟΥ ΕΥϹΕΒΕΙϹ ΚΑΙ ΦΙΛΟΠΑΤΡΙΔΑϹ Κ[ΑΙ] ΠΑΝΤΙ ΤΡΟΠω [ΕΥ] ϹΕΙΜωϹ ΑΡΕϹΑΝΤΑϹ ΤΗ ΠΑΤΡΙDΙ ΚΑΙ ΠΑΤRΙΟΙϹ ΘΕΟΙϹ ΤΕΙΜΗϹ ΧΑΡΙΝ ΕΤΟΥϹ Ν. Υ. Λ. ΜΗΝΟϹ ΞΑΝΔΙϹΟΥ.

A quelque pas de cet obelisque on en trouve un autre où il y a encore une inscription, mais si imparfaite qu'il est impossible d'en deviner le sens. Il y a seulement quelques noms propres dont on a voulu, ce semble, conserver la memoire.

3. Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟϹ ΒΑΡΕΙΧΕΙΝ ΑΜΡΙϹΑΜϹΟΥ ΤΟΥ ΙΑΡΙΒωΛΕΟΥϹ ΚΑΙ ΜΟΚΙΜΟΝ... ΥΙΟΝ ΑΥΤΟΥ ΕΥϹΕΒΕΙϹ ΚΑΙ... ΦΙΛΟΠΑΤΡΙDΑϹ ΤΕΙΜΗϹ ΧΑΡΙΝ........

A cent pas de ce dernier obelisque on trouve une grande porte très-magnifique,

par où l'on entre dans une allée longue d'environ 930 toiſes & large de 40 pieds ; elle eſt entourée de deux rangs de piliers hauts de 26 pieds, dont il y a cent vingt-neuf entiers. Sur la plûpart de ces piliers il y a des inſcriptions Grecques & d'autres en une langue inconnüe, mais on n'en tire que peu de lumiere pour l'Hiſtoire. En voici une :

4. ΙΟΥΛΙΟΝ ΑΥΡΗΛΙΟΝ ΖΕΒΕΙ-ΔΑΝ ΜΟΚΙΜΟΥ ΤΟΥ ΖΕΒΕΙΔΟΥ .... ΑϹΘωΡΟΒΑΙΔΑΟΙ ϹΥΝ ... Α [Υ] Τω. ΚΑΤΕΛΘΟΝΤΕϹ ΕΙϹ ΟΛΟΓΕϹΙΑΔΑ ΕΝΠΟΡΟΙΑΝ ΕϹΤΗϹΑΝ ΑΡΕϹΑΝΤΑ ΑΥΤΟΙϹ ΤΕΙΜΗϹ ΧΑΡΙΝ ΞΑΝΔΙΚω ΤΟΥ ΗΝΦ. ΕΤΟΥϹ.....

Il eſt vrai qu'au milieu de la place on trouve cette inſcription qui eſt encore toute entiere.

5. Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟϹ ΙΟΥΛΙΟΝ ΑΥΡΗΛΙΟΝ ΖΗΝΟΒΙΟΝ ΤΟΝ ΚΑΙ ΖΑΒΔΙΛΑΝ ΔΙϹΜΑΛΧΟΥ ΤΟΥ ΝΑϹϹΟΥΜΟΥ ϹΤΡΑΤΗΓΗ-ϹΑΝΤΑ ΕΝ ΕΠΙΔΙΜΙΑ ΘΕΟΥ ΑΛΕ-ΞΑΝΔΡΟΥ ΚΑΙ ΥΠΗΡΕΤΗϹΑΝΤΑ ΠΑΡΟΥϹΙΑ ΔΙΗΝΕΚΕΙ ΡΟΥΤΙΛ-ΛΙΟΥ ΚΡΙϹΠΕΙΝΟΥ ΤΟΥ ΗΤΗ-

CAMNEOΥ ΚΑΙ ΕΠΙΔΗΜΗCΑCΑΙC ΟΥΗΞΙΛΛΑΤΙΟCΙΝ ΑΤΟΡΑΝΟ-ΜΗCΑΝΤΑΤΕ ΚΑΙ ΟΥΚΟΝΙCωΝΑ ΦΕΙDΗCΑΝΤΑ ΚΡΗΜΑΤωΝ ΚΑΙ ΚΑΛωC ΠΟΛΕΙΤΕΥCΑΜΕΝΟΝ ωC ΔΙΑ ΤΑΥΤΑ ΜΑΡΤΥΡΗΟΕΝΤΑ ΥΠΟ ΘΕΟΥ ΙΑΡΙΒωΛΟΥ ΚΑΙ ΥΠΟ ΙΟΥΛΙΟΥ ..... ΤΟΥ ΕΞΟΧωΤΑΤΟΥ ΕΠΑΡΧΟΥ ΤΟΥ ΙΕΡΟΥ ΠΡΑΙΤω-ΡΙΟΥ ΚΑΙ ΤΗC ΠΑΤRΙΔΟC ΤΟΝ ΦΙΛΟΠΑΤRΙΝ ΤΕΙΜΗC ΧΑRΙΝ. ΕΤΟΥC. Δ. Ν. Φ.

De la pluſpart de ces colonnes il ſort des piedeſtaux qui ſemblent avoir ſervi autrefois de baſes pour ſupporter des ſtatües. Sur pluſieurs de ces piliers on lit des inſcriptions dont voici deux.

CEΠΤΙΜΙΟΝ ΟΥΟΡωΔΗΝ ΤΟΝ ΚΡΑ-ΤΙCΤΟΝ ΕΠΙΤΡΟΠΟΝ CΕΒΑC ΤΟΥ ΔΟΥΚΗΝΑRΙΟΝ ΚΑΙ ΑΡΟΠΕΤΗΝ ΙΟΥΛΙΟC ΑΥΡΗΛΙΟC ΕΑΛΜΗC. ΚΑCCΙΑΝΟΥ ΤΟΥ Μ [ϵ] ΛΕΝΑ-ΙΟΥ ΙΠΠΕΥC ΡωΜΑΙωΝ ΤΟΝ ΦΙΛΟΝ ΚΑΙ ΠΡΟCΤΑΤΗΝ ΕΤΟΥC Η Ο Φ.. ΜΗΝΕΙ [Ξ] ΑΝΔΙΚω

CEΠΤΙΜΙΟΝ ΑΙΡΑΝΗΝ ΟΔΑΙΝΟ-ΘΟΥ ΤΟΝ ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΟΝ CΥΝ-ΚΛΗΤΙΚΟΝ.

Et ſur une autre on trouve celle-ci :

7. ..ΥΠΙΛΙΟΝ ΟΥΟΡωΔΗΝ[CΥΝΚΛΗΤΙΚΟΝ ΚΑΙ ΒΟΥΛΕΥΤΗΝ ΠΑΛΜΥΡΗΜΟΝ ΒΗΛΑ , ΚΑΒΟCΑΡCΑ ΤΟΝ ΦΙ[ΛΟΝ] ΤΕΙΜΗC ΧΑΡΙΝ ΕΤΟΥC Ο Φ.

Mr. Hallifax qui a lui même copié la plûpart des inſcriptions qui ſe voyent dans cette place, croit qu'elles ont été faites pour éterniſer la memoire des citoyens qui avoient utilement ſervi leur patrie ; il remarque en même tems qu'il y eſt fait ſouvent mention de *Septimius Vorodes*.

Un des bouts de cette place eſt enfermé par un rang de piliers fort épais, mais il eſt difficile de deviner à quel uſage ils ſervoient.

A quelque diſtance de là on voit les ruines d'un édifice très-magnifique. Le marbre dont il étoit bâti eſt plus beau & mieux travaillé que celui que l'on trouve dans la place. Les piliers qui ſupportoient cet édifice ſont faits d'une ſeule pierre, ils ont vingt-deux pieds de hauteur & huit pieds neuf pouces de circonference. Mr. Hallifax trouva parmi ces ruines cette inſcription Latine :

8. ....*es Orbis & Propagatores Generis Humani D. D. N. N. Diocletianus* ..... *ſſimi Impp. Et Conſtantius & Maximianus Nobb. Caſ. caſtra feliciter condiderunt.*

Novembre 1713.

Et un peu plus bas sur la même pierre on lit ces paroles :

.......ntes ossiano Hieroclete V. P. Præf. Provinciæ D. N. M. O. eorum.

A l'occident de cette grande place, il y a plusieurs portes très-magnifiques, dont les colonnes sont de porphyre, & qui conduisoient autrefois à un palais, mais il est aujourd'hui entierement rüiné. Ce palais étoit environné de colonnes dont plusieurs subsistent. Sur les piedestaux qui sortent de ces colonnes on trouve des inscriptions, mais Mr. Hallifax n'a eu le tems d'en copier que celle-ci :

9. ΜΑΡΘΕΙΝ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΤΟΥ ΚΑΠΑΔΗ ΤΟΥ ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟΥ ΤΟΥ CΥΜωΝΟΥ CΟΡΑΙΧΟC ΑΙΡΑΝΟΥ ΑΝΗΡ ΑΥΤΗC ΜΝΗΜΗC ΕΝΕΚΕΝ ΜΗΝΕΙ ΔΥCΤΡω ΤΟΤ ϟ Υ. ΕΤΟΥC.

Tout auprès de cette place on voit des thermes ou bains chauds, mais tellement défigurez qu'il n'en reste maintenant que quelques débris. Un peu plus avant on en trouve d'autres qui sont assez bien entretenus, & qui servent encore aux habitans du païs. Auprès de ces derniers bains on lit sur un pilier cette inscription :

10. ΔΙΙ ΥΦΙСΤω ΜΕΤΙСΤω ΚΑΙ ΕΠΗΚΟω ΒωΛΑΝΟС ΖΗΝΟΒΙΟΥ ΤΟΥ ΑΙΡΑΝΟΥ ΤΟΥ ΜΟΚΙΜΟΥ ΤΟΥ ΜΑΘΘΑ ΕΠΙ ΜΕΛΕΤΗ СΟΗ ΑΙΡΕΘΕΙС ΕΦΚΑС ΠΗΤΗС ΥΠΟ ΙΑΡΙΒωΛΘΥ ΘΕΟΥ ΤΟΝ Βω[ΜΟΝ] ΕΞ ΙΔΙωΝ ΑΝΕΘΗΚΕΝ ΕΤΟΥС ΔΟΥ. ΜΗΝΟС ΥΠΕΒΕΡΕΤΑΙΟΥ. Κ.

Il y a eu du côté de l'Orient de la grande place une forêt, pour ainsi dire, de colonnes, mais toutes tombées aujourd'hui, & tellement rüinées, qu'il est impossible de deviner à quel usage elles servoient.

On y trouve plusieurs inscriptions fort imparfaites, en voici une.

11. ΜΑΛΕΝΤΟΝ ΚΑΙ ΑΤΡΙΠΠΑΝ ΙΑΡΑΙΟΥ ΤΟΥ ΡΑΑΙΟΥ ΓΡΑΜΜΑΤΕΑ ΓΕΝΟΜΕΝΟΝ ΤΟ ΔΕΤΤΕΡΟΝ ΕΠΙΔΗΜΙ[Α] ΘΕΟΥ ΑΔΡΙΑΝΟΥ ΑΛΙΜΜΑ ΠΑΡΑСΧΟΤΑ ΞΕΝΟΙСΤΕ ΚΑΙ ΠΟΛΕΙΤΑ[ΙС] ....

Mais entre tant de belles antiquitez il n'y en a point de plus remarquables que les sepulcres qui sont situez à quelque distance de la ville : ce sont de grandes tours quarrées hautes de quatre ou cinq étages, separez en differens compartimens. Voici

les ſeules inſcriptions que l'on y a trouvées :

12. TO MNHMEION EKTICAN EΛAPHΛECMANNAIOC COXAEIC MAΛXOC OΥABAΛΛΛAΘOΥ TOΥ MANNAIOΥ TOΥ EΛABHΛOΥ AΥTω KAI ΥIOIC ETOΥC Δ. I. Υ. MHNOC ΞANΔIKOΥ.

Et cette autre.

MNHMEION AIωNION ΥEPAC ωKOΔOMHCEN TIXOC MOKIMOΥ TOΥ KAIΛKIAΛCICOΥ TOΥ MA...OΥ EICTE EAΥTON KAI ΥIOΥC KAI EΓΓONOΥC ETOΥC Δ I T MHNEI ΞANΔIKω.

Nos voyageurs après avoir demeuré quatre jours à Palmyre retournerent à Alep le long de l'Euphrate. Ils trouverent ſur leur chemin une moſquée, où on lit cette inſcription :

13. ΔII MEΓICTω KEPAΥNIω ΥΠEP CωTHPIACTPA : AΔPIANOΥ CEB..... TOΥ KΥPIOΥ AΓA ΘANΓEAOC ABIΛHNOC THC ΔEKAΠOΛEOC THN KAMAPAN ωKOΔOMHCEN KAI THN KAINH.... EΞ IΔIωN ANEΘHKEN ETOΥC Є M Υ MHNOC ΛωOΥ.

On ne conçoit pas comment cette inſcription s'eſt trouvée ici ; car ſi la contrée

de Decapolis n'est qu'une partie de la Palestine comme la plûpart des Auteurs le prétendent, on ne voit pas pourquoi cette pierre a été transportée de si loin & placée ici : mais si le païs de Decapolis comprend toute la Syrie, comme quelques autres le soutiennent, l'inscription a pû être faite & placée dans le lieu même où on la voit aujourd'hui.

ARTICLE CLXIV.

REMARKS UPON THESE antiquities &c. C'est à dire, *Quelques remarques sur les antiquitez précedentes, par* E. *H*. A Londres 1705.

LEs rüines de Tadmor ou de Palmyre montrent assez le florissant état où cette grande ville s'est trouvée autrefois. Quelques Sçavans croyent que c'est la ville même que Salomon fit bâtir dans le desert, & dont il est parlé au III. des Rois 9. 18. Joseph nous apprend aussi que ce Prince fit bâtir une ville dans le desert qu'il appella *Thadamora*, nom, dit ce même Historien, que les Syriens lui donnent encore aujourd'hui, mais les Grecs, ajoute-t'il, la nomment *Palmyra*. Il seroit assez inutile de rechercher l'origine de ce nom, les Sçavans étant fort partagez là dessus; car les uns prétendent qu'il vient du mot Latin *palma*; les autres soutiennent qu'il

vient du Grec παλμὺς ou παλμὺς, qu'Hesychius explique Βασιλεὺς πατὴρ, ou du mot παλμύτης, qui selon le même Auteur, étoit un Dieu Egyptien ; d'autres enfin croyent qu'il vient du mot Hebreu qui signifie un palmier.

Quoiqu'il en soit du nom, l'Histoire ne nous apprend rien de cette ville pendant tout le tems qu'elle a été sujette aux Juifs. Quelques uns croyent qu'après la mort de Salomon, elle se soumit d'abord aux Babyloniens, ensuite aux Perses, & enfin aux Macedoniens ; mais c'est là une pure conjecture sans fondement. Tout ce qui paroît de plus vraisemblable là-dessus, c'est qu'elle fut long-tems une ville libre & de grand commerce, située sur les confins des deux Empires. En effet Appien dit qu'après la bataille de Philippes, Marc-Antoine sous prétexte que la ville n'étoit pas assez dans les interêts des Romains, y envoya sa cavalerie, dans le dessein de la piller, ὅτι Ρωμαίων καὶ Παρθυαίων ὄντες ἔφοροι ἐς ἑκατέρας ἐπιδεξίως εἶχαι ; mais son vrai dessein étoit de se saisir des richesses qui se trouvoient alors dans Palmyre. Quoiqu'il en soit, les habitans avertis de l'entreprise d'Antoine, trouverent moyen de l'éluder & d'éviter le pillage : mais la marche des Romains ne laissa pas de causer une rupture entre les deux Empires.

Pline dit que de son tems la ville de Pal-

myre étoit très-florissante, qu'elle joüissoit de privileges particuliers, & que les deux Empires en étoient également jaloux : *Palmyra urbs nobilis situ, divitiis soli atque aquis amœnis, vasto undique ambitu, arenis includit agros, ac velut terris exempta à rerum natura, privatâ sorte, inter duo Imperia summa Romanorum Parthorumque, & prima in discordia semper utrinque cura.*

Il n'est point surprenant qu'avec tous ces avantages la ville soit devenuë si florissante. Mais l'Empereur Trajan s'étant rendu maître de Babylone & de Ctesiphon, alors capitale de l'Empire des Parthes, Palmyre qui se trouvoit comme enclavée dans les conquêtes des Romains, fut obligée quelque tems après de se soumettre à l'Empereur Hadrien, c'est à dire vers l'an 130. Ce Prince charmé de la situation de la place la fit rebâtir, & l'ayant ornée de tout ce que l'industrie des Romains pouvoit inventer de plus magnifique, il lui accorda de grands privileges. Les Palmyreniens de leur côté pour témoigner à l'Empereur leur reconnoissance, se firent appeller *Hadrianopolitæ* ἐπικτισθείσης τῆς πόλεως ὑπὸ τοῦ αὐτοκράτορος, dit Stephanus : il est même assez vraisemblable que l'Empereur Hadrien fit placer plusieurs de ces colonnes de marbre qui se voyent à Palmyre ; car la date de quelques inscriptions convient assez à ce tems-là. „ &c.

Novembre 1713.

l'on sçait d'ailleurs que les Empereurs Romains avoient coutume de faire de tels presens aux villes qui leur étoient dévoüées. Au reste les montagnes voisines fournissent du marbre en abondance, ainsi, le transport à Palmyre en étoit facile; mais nôtre Auteur avoüe qu'il ne peut concevoir comment on a pû y transporter d'Egypte ces prodigieuses colonnes de porphyre que l'on y voit.

Depuis le tems d'Hadrien jusqu'au regne de l'Empereur Aurelien la ville continua à être très-florissante, de sorte que Valerien ayant été fait prisonnier par Sapor Roi des Perses, Odenat Gouverneur ou Seigneur de Palmyre mit en campagne une puissante armée, recouvra la Mesopotamie, prit Ctesiphon, & rendit des services si signalez aux Romains que Gallien se crut obligé de l'associer à l'Empire. *Laudatur*, dit Trebellius Pollio, *ejus optimum factum, qui Odenatum, participato Imperio, Augustum vocavit, ejusque monetam quâ Persas captos traheret cudi jussit, quod & Senatus & Urbs & omnis ætas gratanter accepit.* Ce même Auteur fait souvent mention d'Odenat, & lorsqu'il parle de sa mort, il dit, *Iratum fuisse Deum Reipublicæ credo, qui interfecto Valeriano noluit Odenatum reservare.* Mais ces honneurs qu'Odenat reçût des Romains furent enfin cause de la rüine de Palmyre; car après sa mort Zenobie sa

femme voulant conserver à son fils Waballathus le titre d'Auguste, prit le gouvernement de l'Orient, & Gallien ayant été tué peu de tems après par ses soldats, elle s'empara de l'Egypte, qu'elle gouverna durant le peu de tems que Claude le Gothique fut Empereur. Mais Aurelien étant monté sur le thrône ne voulut point que la dignité d'Auguste fût plus long-tems conservée dans la famille d'Odenat, il permit seulement que Waballathus prît le titre de Lieutenant ou de Gouverneur de l'Orient *vice Cæsaris*, comme il paroît évident par les medailles Latines de cet Empereur, sur lesquelles on voit d'un côté l'Empereur Aurelien, & de l'autre Waballathus couronné d'un laurier au lieu d'un diademe, avec ces lettre. *V. C. R. IM. OR.* que le P. Hardouin a parfaitement bien expliquées *Vice Cæsaris Rector Imperii Orientis.* Il est vrai néanmoins que les medailles Grecques donnent à Zenobie aussi bien qu'a son fils Waballathus la qualité de CЄBACTOI ; mais il est probable que ces medailles ont été frappées dans les Etats mêmes dépendans de Zenobie. Nôtre Auteur dit qu'il a vû deux medailles Latines d'Aurelien conformes à celle qu'il a décrite ; il y a seulement quelque différence dans la maniere dont les points sont marquez.

Quoiqu'il en soit, rien ne pouvant contenter l'ambition de Zenobie que le titre

d'Auguste, Aurelien leva une puissante armèe & marcha contre elle ; la Princesse se défendit d'abord avec toute la valeur possible, mais ses troupes ayant été mises deux fois en déroute, elle fut contrainte de s'enfermer dans Palmyre, d'où peu de tems après elle s'enfuit avec son fils ; mais étant tombée entre les mains d'Aurelien, elle fut menée captive à Rome. L'Empereur épargna la ville se contentant d'y laisser une nombreuse garnison : mais à peine fut-il de retour en Europe, qu'il apprit que les Palmyreniens s'étant revoltez avoient passé la garnison Romaine au fil de l'épée : cette nouvelle indigna tellement Aurelien qu'il resolut d'y retourner : en effet ayant tiré ses troupes de leurs quartiers, il marcha à Palmyre, la prit d'assaut, & l'abandonna ensuite au pillage de ses soldats, comme il le marque lui même dans une lettre qui se trouve encore dans Vopiscus. Il est remarquable que toutes les dates des inscriptions qui se voyent à Palmyre, sont anterieures à cette derniere calamité qui arriva vers l'an de Jesus-Christ 272.

Nôtre Auteur fait remarquer après plusieurs sçavans hommes, l'utilité des medailles pour éclaircir les faits historiques. Car c'est par elles seules qu'on sçait aujourd'hui qu'il y a eu autrefois un Prince appellé Waballathus, Vopiscus qui en parle le nommant Balbatus. Ces mêmes

medailles nous apprennent qu'Odenat a eu le titre d'Auguste pendant quatre ans, que Waballathus l'a eu au moins pendant six, & que la premiere année d'Aurelien a été la quatriéme de Waballathus.

Il est vrai que les Auteurs ne conviennent pas de la maniere dont le nom de ce Prince est marqué sur les medailles. Tristan assure que celles qu'il a vûës ont ces paroles : ΑΥΤ. ЄΡΜΙΑϹ ΟΥΑΒΑΔΔΑΘΟϹ ΑΘΗΝΟΥ. Patin au contraire soutient que sur les medailles Grecques qui sont tombées entre ses mains il a trouvé au lieu du dernier mot, ces trois lettres, ΑΘΗ : Quoiqu'il en soit, nôtre Auteur est persuadé que le nom de ce Prince étoit *Æranes Waballathus* & que les habitans les plus éloignez de l'Asie & de l'Ionie ont peut-être écrit au lieu d'Æranes, Hermias ; & il ajoute, qu'il est assez vraisemblable que ΙΑΘΗΝ : qui se voit sur quelques medailles y a été mis pour Ο ΔΗΝΑΘΟϹ, car il remarque que ce nom en Syriaque commençoit par un *Aleph*, & que l'on se servoit dans cette même langue d'un Θ au lieu d'un Δ.

Quoi qu'Aurelien eût pris & pillé Palmyre il est certain qu'il n'en rüina pas les édifices. Il est vrai que Zozime dit qu'il la détruisit entierement τὴν πόλιν κατασκάφας, mais cela doit s'entendre des seules murailles & des fortifications, car la let-

tre d'Aurelien qui se trouve dans Vopiscus montre évidemment qu'il épargna la ville, & qu'il fit même rétablir le magnifique temple du Soleil, que ses soldats avoient pillé. Quoiqu'il en soit l'on peut dire que cette ville n'a jamais été rétablie dans son ancien lustre. Il seroit difficile de marquer précisément en quel tems Palmyre a été réduite dans le triste état où elle se voit aujourd'hui, les Historiens n'en ayant pas parlé, & la tradition du païs ne donnant aucune lumiere là-dessus. Nôtre Auteur croit qu'elle a été détruite pendant les guerres des Sarazins dans le tems que ces barbares ravageoient l'Empire d'Orient.

Pour ce qui est de la situation geographique de Palmyre, les anciens en parlent diversement; Ptolomée la place dans la latitude de Tripoli sur la côte de la Syrie, mais quatre degrez plus à l'Orient, παλμύρα. οα. ϛ'. λδ. Il ajoute qu'elle étoit capitale de la Syrie Palmyriene, où il y avoit seize villes, parmi lesquelles Alalis, Danaba & Evaria ont été depuis des Sieges Episcopaux. Pline assure que Palmyre est éloignée des côtes de la Syrie de CCIII milles, & de Seleucie sur le Tigre de CCCXXXVII. Joseph dit qu'elle est éloignée de l'Euphrate d'une bonne journée, & qu'elle l'est de six de Babylone. Ptolomée fait mention d'une riviere qui passe auprès de Palmyre, mais les voyageurs qui nous en ont laissé des relations

aſſurent qu'ils n'y ont vû que le lit d'une eſpece de petit torrent dont les eaux ſe perdent dans les ſables qui ſe trouvent au tour de la ville.

L'Ere ou la ſupputation des années obſervée par les Palmyreniens, eſt celle de Seleucus appellée par les Arabes *Dhilcarnain :* ces derniers ont continüé à compter leurs années de la même maniere juſqu'après l'an 900 de JESUS-CHRIST. On peut démontrer ceci par la cinquiéme inſcription de l'extrait précedent, dans laquelle Alexandre Severe après ſa mort arrivée vers l'an de nôtre Seigneur 234. eſt appellée ΘΕΟΣ. On y voit auſſi le nom de Julius, qui lorſqu'on fit cette inſcription en 242. ou en 243. étoit Préfet du Prétoire, & ne pouvoit être autre que *Julius Philippus Arabs*, lequel ayant tüé Gordien, lui ſucceda à l'Empire. Au reſte la date de cette inſcription en 554. marque l'Ere obſervée par les Palmyreniens qui commençoit 311 ou 312 ans avant JESUS-CHRIST, ce qui s'accorde parfaitement avec l'Ere de Seleucus, ſelon laquelle pluſieurs villes de l'Orient comptoient leurs années.

Nôtre Auteur ayant fait ces remarques generales ſur la ſituation & ſur les differentes revolutions arrivées à Palmyre, en fait de particulieres ſur les inſcriptions que l'on y voit. Il ne prétend pas examiner ces inſcriptions en critique, il ſe contente,

dit-il, en ſuivant le torrent des Auteurs qui en ont parlé, d'en ſuppoſer avec eux la vetité.

I. Il remarque donc que les plus anciennes de ces inſcriptions datées avant l'an 500. ne font nulle part mention des prénoms Romains, quoique ceux de *Julius*, *d'Aurelius*, de *Septimius* &c. ſe trouvent ſouvent ſur celles qui ont été faites dans la ſuite ; il croit que les Palmyreniens prenoient ces noms par reſpect pour les Empereurs, & que Septimius Odenat, dont il eſt fait mention dans la premiere inſcription, étoit le même que celui qui fut dans la ſuite Auguſte ; ce nom de Septimius étant devenu fort commun du tems de l'Empereur Septimius Severus & de ſon fils Caracalla, ſous les regnes deſquels Odenat nâquit. Nôtre Auteur croit qu'Odenat n'étant encore que particulier, ſe fit dreſſer une tombe ſur laquelle il fit mettre l'inſcription que l'on trouve aujourd'hui ſur la petite porte, mais qu'ayant été dans la ſuite revêtu de la dignité d'Auguſte, il en fit ôter cette inſcription pour y en mettre une autre qui marquât ſa dignité, & que cette premiere inſcription a été miſe par hazard ſur la petite porte dont nous avons parlé.

II. ΚΑΤΕΛΘΟΝΤΕϹ ΕΙϹ ΟΛΟΓΕϹΙΑΔΑ ΕΜΠΟΡΟΙΑΝ ΕΚΤΙϹΑΝ, *Inſcription.* 4. *Etant allé à la ville de Vologeſe, ils rétablirent le commerce* en 554.

ſelon la ſupputation des Palmyreniens, ou en 247 de l'Ere Chrétienne. Il paroît par cette inſcription que le commerce des Palmyreniens avoit été interrompu pendant la guerre que les Romains firent aux Perſes ſous l'Empire de Gordien, & qu'ils envoyerent une Ambaſſade à Sapor poue en obtenir le rétabliſſemenr. Vologeſias étoit une ville bâtie par Vologeſe Roi des Parthes ſur les bords de l'Euphrate au deſſous de Babylone. Ptolomée nomme cette ville Ουολγεσίας. Stephanus dit que ſon nom étoit Βολογεσίας. Ammien l'appelle *Vologeſſia*, & Pline *Vologeſocirta*.

III. KAI OYKONICωNA ΦΕΙΔΙCANTA &c. *Inſcript.* 5. Il eſt certain qu'il y a une faute ici, nôtre Auteur croit qu'on la peut corriger en liſant OYK OIKЄΙωN AΦЄΙΔΙCANTA. Il croit auſſi que ΔICMAΛXOY qui ſe trouve dans la même inſcription, y a été mis pour MAΛXOY TOY MAΛXOY. C'eſt la conjecture de l'habile M. Baxter.

IV. CЄΠTIMION OYOPωΔHN &c. APOAΠЄTHN, *Inſcript.* 6. On voit à Palmyre pluſieurs inſcriptions à peu près ſemblables à celles-ci, l'omicron du dernier mot eſt tellement effacé que nôtre Auteur a vû des copies de cette inſcription où il eſt tout a fait omis, ce qui lui fait croire que le mot APOAΠЄTHN a été tranſcrit au lieu d'APTAΓЄTHN, & que ce Septimus Vorodes a étê Intendant des vivres, ou *Præfectus annonæ.*

V. Nôtre Auteur remarque que dans quelques copies de ces inſcriptions on lit Σεπτιμἰον Αιράνην Οδαινάθυ, & non pas Οδαινόθυ.

VI. ΥΠΟ ΙΑΡΙΒωΛΟΥ ΘΕΟΥ. *Inſcript.* 10. Il paroit hors de doute que ce Jaribolus Deus eſt le même que Gruter & Spon nomment ΑΓΛΙΒωΛω. Il eſt repréſenté dans Spon avec la lune ſur les épaules ; ce qui fait croire que c'étoit le *Deus lunus* reveré par les Syriens.

VII. ΑΓΑΘΑΝΓΕΛΟC ΑΒΙΛΗΝΟC ΤΗC ΔΕΚΑΠΟΛΕωC. *Inſcript.* 13. Il y avoit deux villes connües autrefois ſous le nom d'*Abila*, l'une appellée *Abila Lyſaniæ*, du nom du Tetrarque dont parle S. Luc, ſituée ſelon Ptolomée à mi-chemin entre Damas & Héliopolis ; l'autte eſt dans la Judée, & eſt décrite par Joſeph ; on l'appelloit *Abila ad Jordanem*, Abila ſur le Jourdain, ſituée vis-à-vis de Jericho proche la *mer morte*. La Decapole fut ainſi nommée des dix villes que ce petit païs renfermoit, dont Pline fait mention : mais il compte parmi ces villes le Tetrarchat d'Abilas, ce qui fait voir évidemment que l'Abila de Decapolis n'étoit pas differente de l'Abila de Lyſanias ; & quoique quelques-unes des dix villes dont Pline fait mention ne ſoient pas éloignées du Jourdain, il ne paroît pas cependant que l'Abila ſur le Jourdain ait jamais eu le titre de Tetrarchat. Il faut remarquer

ici que le pays que Pline nomme *Decapolis*, est appellé par Ptolomée *Cœlesyria*, & que le pays auquel Pline donne le nom de *Cœlesyria*, est cette partie de la Syrie qui est au tour d'Alep.

ARTICLE CLXIV.

REPONSE A LA LETTRE de Mr. Bertrand sur les maladies des esprits animaux.

MONSIEUR,

J'ai lû avec attention, la lettre que vous avez envoyée à Trevoux : à en juger par le parallele que vous nous donnez des maladies du cerveau avec celles du sang, il n'est plus besoin de tant d'études, il n'y a point d'apprentif en Medecine qui n'entreprenne de traiter des maladies les plus délicates sur vôtre parole.

Les maladies des esprits, selon vous, sont les mêmes que celles du sang, & elles se guérissent par les mêmes remedes ; le délire phrenétique & la fiévre continuë ne reconnoissent qu'une même cause, c'est toûjours une fermentation augmentée, l'exaltation de quelque principe, le mélange de quelque matiere étrangere, qui donne naissance à ces deux maladies ; on saigne, on ressaigne,

on purge, on donne l'émetique, on use de remedes raffraichissans, de narcotiques, d'absorbans, dans le délire phrenetique, comme dans la fiévre continuë, il n'y a qu'à traiter l'un comme l'autre, dira l'ignorant, pour venir à bout de toutes les deux.

Il en sera de même de la manie, de la mélancolie, de l'épilepsie, & de plusieurs autres maladies. Il y a peu de femmes qui ne se croyent capables de traiter la fiévre lente & la fiévre intermittente, & cet abus se glissera bien plus loin, lorsqu'on verra par vôtre hypoteze, que les maladies de la lymphe vont devenir semblables à celles des esprits & à celles du sang.

L'humeur lymphée, comme vous sçavez, est liqueur à plus juste titre que les esprits animaux, elle dérive du sang & reçoit les mêmes principes. Il est vrai qu'il y a plus de flegme & plus de terre dans la lymphe que dans les esprits animaux, & moins de soufre que dans le sang; mais cela n'empêche pas qu'elle ne soit sujette aux mêmes vices de quantité, de qualité & de mouvement.

Les humeurs qui sont en nous ont toutes leur temperamment particulier, qui dépend du mélange des principes qui les constituent; le sel de la lymphe peut s'exalter plus facilement que celui des esprits animaux, parcequ'il est plus gros-

ſier ; les ſels volatiles ne s'exaltent point, mais ils ſervent à exalter les autres; une matiere étrangere peut augmenter la fermentation naturelle de cette liqueur, la rendre plus fluide, & précipiter ſa courſe, ainſi qu'il arrive dans les catarres chauds ; & comme on guérit ces mêmes maladies de la même maniere & par les mêmes remedes qu'on guérit les délires phrenetiques & la fiévre continuë du ſang, c'eſt à dire, par des ſaignées réïterées, par les remedes rafraichiſſans, par les abſorbans, par les anodins & par les purgatifs, on pourra appeller ces catarres chauds, ſuivant vos principes, le délire phrenetique de la lymphe, ou la fiévre continuë de la lymphe, car ils ont pour le moins autant de rapport avec ces deux maladies, que l'épilepſie en a avec la fiévre intermittente, & la manie avec la fiévre lente, & les ignorans en Medecine qui ſe mêlent de traiter la fiévre, croiront être en droit de traiter les maladies de la lymphe comme celles du ſang & celles des eſprits, puiſque la curation eſt partout uniforme.

Il auroit mieux valu, étant dans le deſſein d'abreger les maladies, que vous les euſſiez toutes réduites ſous un même genre, que de les rendre ſemblables dans le particulier. Corneille de Bontekoe a déduit du ſcorbut toutes les maladies du corps humain, d'autres les ont regardées

comme les effets d'un virus vérolique, qui a demeuré caché dans la ſemence depuis le déreglement de nos premiers peres ; Helmont & Severinus Danus ont crû que toutes les maladies dépendoient d'un levain étranger qui ſe formoit en nous, ou hors de nous ; & les obſervations de Pline, celles du Pere Kirker & de Mr. Lang, Profeſſeur en Medecine, qui prouvent qu'il y a de petits vers dans le ſang fiévreux, dans les puſtules & dans les charbons, ont fait dire à quelques autres Docteurs que toutes les maladies naiſſoient des vers.

Ces idées generales éveillent les idées du Lecteur par leur nouveauté, mais elles ne portent aucun préjudice à la pratique. Il n'y a que les Medecins qui puiſſent s'en ſervir, c'eſt preſque toûjours dans le raiſonnement qu'on les employe ; car les erreurs qui ſont renfermées dans ces idées generales peuvent être addoucies dans le diſcours.

Il n'en eſt pas de même des idées particulieres, on peut facilement ſoutenir que la fiévre continuë, le délire phrenetique, l'épilepſie, la fiévre lente, ſont les effets d'un ſang épaiſſi que Corneille Bontekoe appelle ſcorbut ; mais je ne puis pas dire que le délire ſoit la fiévre continuë, l'épilepſie la fiévre intermittente.

En parlant dans vôtre lettre de la nature des eſprits animaux, & des mala-

dies auxquelles ils ſont ſujets, avant que de prouver que ces maladies ſont ſemblables à celles du ſang, vous dites que vous ne voulez raiſonner que ſur des notions connuës, & ſur des ſentimens reçus de tout le monde. Comment pouvez vous par des notions ſemblables me faire voir que le délire phrenetique eſt une fiévre continuë, la manie une fiévre lente, la mélancolie une fievre ſymptomatique, l'épilepſie une fievre intermittente, la rage une fiévre maligne &c ? Puiſque les termes ſont les ſignes des idées que nous voulons mettre au jour, que l'un ſuit neceſſairement l'autre, & que les idées de ces fiévres ſont differentes des idées que nous avons de chacune de ces maladies.

Tout ce qui ne tombe pas ſous nos ſens n'eſt qu'opinion, ou conjecture, en Medecine, & ne peut pas entrer dans le veritable caractere des maladies ; il n'y a que les ſymptômes ſenſibles qui ſont en droit de nous les repréſenter & de nous les faire connoître. On a regardé de tout tems le délire phrenetique comme une aliénation d'eſprit paſſagere & interrompuë, qui accompagne les fiévres deſquelles il dépend ; peut-on prendre l'un pour l'autre ſans confondre la cauſe avec ſon effet ?

L'idée de la manie repréſente à mon imagination un homme qui eſt attaqué

d'un délire continüel ſans fiévre, accompagné de colere, de vivacité, de furie, & qu'on ne peut ſouvent approcher ſans s'expoſer à être inſulté ; quel rapport peut avoir cet homme avec celui qui eſt affligé d'une fiévre lente, qui le rend languiſſant, triſte & abattu, pour donner à la premiere de ces deux maladies le nom de l'autre ?

Par le mot d'épilepſie, je conçois un mal qui frape tout d'un coup celui qui en eſt attaqué, & le renverſe par terre, comme ſi le foudre étoit tombé ſur ſa tête, lui ôtant toutes ſortes de connoiſſance, & ne lui laiſſant pour tout ſigne de vie que des hurlemens, & des convulſions dans tous ſes membres ; l'état de cet homme (je vous prie) eſt-il ſemblable à cette fiévre intermittente dont le caractere eſt connu de tout le monde, pour appeller ces deux maladies d'un même nom ?

L'homme qui a été mordu d'un chien enragé, a un viſage alteré, des yeux triſtes, le regard affreux, il écume quelquefois, & paroît toûjours tranſi de chagrin & de colere, ayant perdu la raiſon ; il ſe jette ſur tous ceux qu'il rencontre pour les dévorer ; & quoique ſon alteration ſoit extrême, il aimeroit mieux mourir que de boire, cette image qu'a-telle de commun avec la fiévre maligne, qui ôte tout d'un coup les forces d'un homme, le brûle dans ſon lit, & l'oblige de

demander toûjours à boire, & de se plaindre quand on demeure un peu de tems sans lui en apporter ? Comment expliquer la rage par la fiévre maligne &c ? Vous ne sçauriez disconvenir, Mr. que l'idée que je vous donne de ces maladies ne soit connuë de tout le monde, & que les termes, ou les noms, dont je me sers pour les marquer, ne soyent generalement reçus; comment pourrez-vous confondre les noms de ces maladies, en nommant les unes du nom des autres, sans troubler nos idées, & détruire les connoissances & l'ordre de la Medecine ?

On peut bien inventer des termes, lorsque les Sciences en manquent pour donner des notions nouvelles, mais dans les idées connües on doit conserver les noms qui leur ont été imposez, il n'est pas même possible de les changer lorsqu'ils sont generalement reçus sans tomber dans la confusion.

Vous me direz peut-être que la cause de ces maladies n'est pas comprise dans la description que j'en ai donnée, que vôtre intention n'a pas été de changer le nom qu'elles portent depuis Hypocrate, mais que vous leur avez voulu donner un surnom pour les rendre plus intelligibles, & de même qu'on donne des surnoms aux hommes pour découvrir leurs qualitez, leurs vertus, & leurs vices, vous voulez que le délire phrenetique

ſoit ſurnommé la fiévre continüe des eſprits, la manie la fiévre lente, l'épilepſie la fiévre intermittente, la rage la fiévre maligne &c. pour découvrir la reſſemblance que les maladies de l'eſprit ont avec les maladies du ſang, & pour faire connoître la veritable cauſe qui les produit.

Je vous avouë que cette impoſition de noms aux maladies eſt tout à fait nouvelle. Il y a deux ſiécles que les ſurnoms ſont en uſage en France parmi les gens de qualité; mais on ne s'étoit pas encore aviſé de s'en ſervir en Medecine, excepté depuis environ un an, que deux Medecins, qui ſe diſent Docteurs de la Faculté de Montpellier, pour ſe diſtinguer par quelque endroit, appellerent un ictere jaune accompagné de douleurs périodiques, le premier du nom de rhumatiſme de foye, & l'autre de fiévre quarte du foye. Je ſuis perſuadé que quand ces Meſſieurs auront connoiſſance de vôtre lettre, ils ne manqueront pas de donner le quinquina aux épileptiques, car ce remede, comme vous ſçavez, eſt propre pour toutes les maladies périodiques, & ſurtout pour les fiévres intermittentes des eſprits.

Puiſque vous êtes dans le goût d'impoſer de nouveaux noms aux maladies, il me ſemble qu'il ſeroit mieux de les ſurnommer du nom de la cauſe que vous

voulez mettre en évidence, ou de ſon effet le plus ſenſible, que du nom d'une autre maladie.

On n'a jamais ſurnommé un homme du nom d'un autre homme, & on peut fort bien dire un délire inflammatoire, délire febrile, délire eſſentiel, délire ſympatique &c. Cependant je crains fort que la voïe que vous prenez pour éclaircir les maladies du cerveau ne ſoit déſapprouvée, les principes éloignez & les comparaiſons forcées ne conduiſent pas à l'évidence.

Il n'eſt pas vrai-ſemblable que les eſprits animaux ſoyent une liqueur compoſée, comme vous l'avez crû, on la verroit couler quand on coupe le nerf rraverſalement, les parties voiſines en ſeroient inondées, ainſi qu'il arrive dans les vaiſſeaux ſanguins, & dans ceux qui portent la lymphe; les nerfs liez s'enfleroient dans leurs parties ſupérieures; les ébranlemens que les objets font ſur les filamens ſeroient amortis, & l'ame ſe trouveroit fruſtrée des impreſſions qui lui viennent du dehors, ſi les eſprits animaux étoient des liqueurs; il n'eſt pas poſſible qu'une liqueur eut deux mouvemens oppoſez en même tems dans un même tuyau, la vivacité des ſenſations, & la rapidité des actions de l'homme, prouvent que les eſprits animaux ſont plûtôt de la nature de la lumiere, qu'une liqueur.

Novembre 1713.

Mais quand les esprits animaux seroient une liqueur sujette aux mêmes vices, & produite par les mêmes principes que le sang, il ne s'ensuivroit pas que le délire phrenetique fût la fievre continuë des esprits, ni l'épilepsie la fiévre intermittente &c. Ce ne sont pas les premiers principes qui déterminent les êtres, c'est le résultat de leur mélange qui fait que la chose est ce qu'elle est ; les mixtes, quoique composez de sel, soufre, terre & flegme, sont tous differens ; les liqueurs peuvent pecher en quantité, en qualité, en mouvement, mais il ne s'ensuit pas que les vices qui sont d'une même espece, soient les mêmes dans le détail ; la mauvaise qualité du sang est differente de celle des esprits animaux, & on ne doit pas les confondre dans leurs nominations.

Ce n'est pas non plus par des comparaisons éloignées & par l'uniformité de la curation, qu'on parvient à la connoissance des maladies, il y a très-peu d'indications à remplir dans la curation des maladies, & beaucoup de causes à combatre ; un purgatif donné à propos peut emporter la cause de la fiévre continuë, la cause de la fiévre intermittente, la cause de l'épilepsie, & de plusieurs autres maladies ; & ces causes ne doivent pas être reputées d'une même nature, pour avoir été chassées par les mêmes remedes. Un

purgatif peut certainement par son acreté solliciter les glandes à séparer les impuretez qui sont dans les nerfs, celles qui sont dans le sang & dans la lymphe, quoique ces impuretez soient differentes.

Je vous ennuyerois, Monsieur, si je m'étendois sur toutes les pensées que vos reflexions ont fait naître dans mon esprit. J'ai resserré la matiere autant que j'ai pû, & ma paresse ne me permettant pas d'aller plus loin, je finis ma lettre, en vous disant de bonne foi, que ce que les Auteurs nous enseignent des maladies du cerveau, me paroit plus net & plus intelligible, que le parallele que vous nous donnez de ces maladies avec celles du sang. Je serai fort trompé, si ceux qui liront vôtre lettre ne sont pas de mon sentiment. Quoi qu'il en soit, je vous prie de prendre en bonne part ce que je vous écris, & de croire que je suis avec toute l'estime & l'amitié possible.

ARTICLE CLXVI.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE PRAGUE.

LE Pere François Noël, Jesuite, Missionaire de la Chine, a par une étude opiniâtre acquis une grande connoissance de la langue & des sciences Chinoises ;

il s'en sert avantageusement pour l'Europe. Il fit paroître il y a quatre ans des observations curieuses, dont nous avons rendu compte à nos Lecteurs. Maintenant il fait imprimer les six livres de morale qui ont le plus d'autorité à la Chine, traduits de Chinois en Latin. Le premier intitulé, *l'Ecole des adultes*, a été originairement composé par Confucius; mais on n'a pas l'original dans sa pureté; ce que le Pere Noël a traduit en Latin est une paraphrase composée par Tsem, disciple de Confucius. Confucius dans cet ouvrage met pour premier principe, qu'il faut travailler à sa propre perfection, avant qu'on puisse travailler utilement à la perfection des autres. Il enseigne les moyens de réüssir dans l'une & l'autre entreprise, dont il fait voir que le repos des familles & le bonheur de l'Etat dépendent. Le second de ces livres est intitulé, *le milieu immüable*, ouvrage de Tsu, neveu de Confucius. Le soin d'éviter tout ce qui est extreme, & de garder toûjours un juste milieu, est, selon l'Auteur, le moyen infaillible d'arriver à la perfection. Il tient, que pour garder ce milieu, il ne faut que chercher en tout le vrai, & s'y attacher. Tsu déclare, que cet ouvrage est moins de lui, que de Confucius, dont il rapporte continüellement les propres paroles: c'est sur tout aux Princes & aux Magistrats qu'il recommande cette sage médiocrité.

Le troisiéme eſt, *le livre des ſentences*, & un extrait des converſations de Confucius avec ſes diſciples. Le quatriéme traité a pour Auteur Mem Tſu, qu'on regarde comme le modele de bien écrire en Chinois. C'eſt plûtôt un traité de politique que de morale, mais la politique de cet infidelle eſt plus ſaine, que celle que quelques Ecrivains Chrétiens n'ont pas eû honte de propoſer. Il préfere les Princes pacifiques aux Princes conquerans; c'eſt par la vertu, par la juſtice, par la bonne éducation des enfans, qu'il veut qu'on prévienne & qu'on appaiſe les guerres civiles. Le cinquiéme livre eſt un *traité de l'obéïſſance filiale*, composé par Confucius même : il y établit ſolidement les fondemens de cette obéïſſance, qu'on regarde à la Chine comme les fondemens de l'Etat. *L'Ecole des enfans* eſt le ſixiéme traité que nous donne le Pere Noël. Chu, qui a vécu long-tems après Confucius, y a renfermé toute la morale Chinoiſe proportionnée à l'eſprit des enfans. Il reſte cinq livres claſſiques, *les annales de l'Empire*, *les poëſies*, *le livre des productions & des changemens*, *le livre des Rites*, *le livre du printems & de l'automne*. Ils ſont ſi longs & ſi ennuyeux, que l'Auteur n'a pas crû devoir les traduire. Il a conſervé autant qu'il a pû dans ſa verſion le tour & le ſtile original, & il a eû ſoin d'éclaircir divers endroits, par

des remarques tirées la plûpart de l'histoire de la Chine.

DE ROSTOK.

Les Sçavans connoissent Bohlius, Interprete Lutherien, fort singulier dans ses explications, qui n'ont pas été generalement approuvées. Il prétendoit, que pour trouver le veritable sens de l'Ecriture, il falloit pénetrer jusqu'à la signification propre, formelle & précise de chaque mot Hebreu, il se servoit des accens Hebreux pour y parvenir. Mr. Grapius, qui avoit procuré en 1709. une nouvelle édition de sa *paraphrase sur les Pseaumes*, vient de publier *son Commentaire sur Zacharie*. Bohlius l'avoit laissé imparfait, Mr. Grapius l'a continüé, depuis le chapitre huitiéme, jusqu'à la fin de la Prophetie. Il faut vous donner quelque idée de la méthode de Bohlius. Il prétend que les quatre chevaux, dont il est parlé au premier chapitre, désignent quatre nations, dont Dieu s'est servi pour l'execution de ses desseins sur son peuple ; les Chaldéens, figurez par le cheval d'un poil roux ardent, à cause de leur crüauté, les Medes, les Persans, les Grecs : le Cavalier qui les monte est le Fils de Dieu, l'Ange du grand Testament qui soumet ces peuples à ses volontez, & les conduit comme il est utile à ses desseins.

aussi facilement qu'un Cavalier conduit un cheval. Cette vision devoit rassûrer les Juifs allarmez : elle leur montroit leur Dieu maître absolu des nations, & ranimoit leur confiance. Selon le même Interprete JESUS CHRIST est la pierre qui a sept yeux. Enfin, il prétend que ces paroles du Prophete, ch. II. v. 12. *Le Seigneur des armées dit : Il m'a envoyé après sa gloire aux nations qui vous avoient pillez*, prouvent clairement la divinité de JESUS-CHRIST.

DE HALL,

PRE'S DE MAGDEBOURG.

Mr. Chrestien Volfius, qui tient un rang considerable parmi les Mathematiciens, & dont nous avons un cours de Mathematique, qui a paru d'abord en Aleman & ensuite en Latin, vient de donner en Latin des tables des sinus & des tangentes. La préface contient l'histoire de la Trigonometrie, dont il attribüe l'origine à l'Astronomie, & l'invention à Hipparque : il y parle d'un grand ouvrage de Læsenes, Gentilhomme de Misnie, sur cette difficile matiere, où il avoit poussé le calcul jusqu'à chaque seconde ; le manuscrit est entre les mains de ses heritiers. Mr. Volfius, dans l'introduction à l'usage des tables, donne une regle generale pour la solution de tous

les problemes qui ont pour objet les triangles, soit qu'ils soient sphériques, soit qu'ils soient droits.

Tabulæ sinuum atque tangentium, tàm naturalium, quàm artificialium, unâ cum logarithmis numerorum vulgarium ab 1. *usque ad* 10000 *numeris quadratis & cubicis ab* 1. *usque ad* 1000 *edidit, præfatus est ac regulam universalem solvendi omnia triangula tàm plana, quàm sphærica, præmisit Christianus Volfius in Academia Fridericiana Matheseos Professor, & societatum Regiarum Britannicæ & Borussiæ sodalis. Halæ Magdeburgeæ, in* 8°.

DE BRESLAU.

Mr. Doerdeck travaille à une histoire de la Silesie par les medailles, *Silesia numismatica*, il la commencera par un examen critique de tous les Historiens de cette contrée.

DE LIPSIC.

Le huitiéme & dernier volume de l'histoire de Saxe par medailles est en vente, *Nummophylacium Saxonicum.* Mr. Tentzelius en est l'Auteur : il est imprimé en Latin & en Aleman. On a rendu compte des six premiers volumes dans nos Memoires.

Mr. Geoffroy Olearius a traduit du Grec

ſur le ſeul manuſcrit entier qui en reſte, & il va publier un Ecrivain de l'hiſtoire Byzantine qui n'a point encore paru, il s'appelle *Joſeph Geneſius*, ou *Joſeph de Byzance*, il vivoit dans le neuviéme ſiécle.

Cette ville vient d'ouvrir pour la commodité du Public ſa Bibliotheque, riche de quatorze mille volumes. Mr. Hulricgroſs l'avoit leguée avec tous ſes biens à ſes citoyens, il y a trente cinq ans, elle n'étoit alors que de deux mille volumes. Mr. Goetzius Bibliothecaire en a donné une deſcription de quarante pages *in* 4°. qui en donne une grande idée. On y conſerve des *Bibles* en toutes ſortes de langues, même dans les *langues Americaines*, *S. Matthieu & S. Jean en Fermoſan*, *S. Luc en Malage*, des livres d'une rareté extrême, *l'abregé du Talmud imprimé à Cracovie l'an* 1597. *l'édition de Cremone du livre Sohar*, *un manuſcrit Hebreu d'une partie de l'ancien Teſtament avec les deux paraphraſes Chaldaïques*, *& le commentaire d'Archi* écrit il y a ſix cens ans; le commentaire & les Paraphraſes different des imprimez en beaucoup d'endroits, un autre manuſcrit fort ancien contient le *livre des Machabées en Chaldaïque*.

On trouve encore dans la même bibliotheque *le commentaire de Rabbi Moyſe Ben-Nachman ſur Job*, & ceux *de Rabbi Iſaïe Sinukel* ſur preſque tout l'ancien Teſtament, le livre cherché ſi long-tems & ſi

inutilement par les Chrétiens, écrit par un Juif ſous le titre de *Galereſaira*, *celui qui découvre les choſes cachées*, cité par les Juifs dans le *Jalkut*, & qui enſeigne clairement les dogmes du Chriſtianiſme ; aucun de ces trois manuſcrits n'a vû le jour.

On remarque parmi les manuſcrits Arabes de cette bibliotheque *un manuſcrit d'une partie de l'Alcoran* parfaitement beau, écrit ſur la fin du ſeiziéme ſiécle pour Mahomet Chodlabende Roi de Perſe, *Las Suna*, ou *la ſeconde loi* des Mahometans, tirée des actions & des paroles de Mahomet, qui n'a point encore été imprimée. Parmi les manuſcrits Grecs *les Pneumatiques d'Heron*, qui different beaucoup de l'édition qu'on a faite à Paris en 1698. *les trois premieres tragedies de Sophocle*, avec des ſcholies qui n'ont pas encore été publiées. Le nombre des manuſcrits Orientaux paſſe deux cens, le nombre des manuſcrits Grecs, Latins, Alemans, eſt beaucoup plus grand, & parmi cinq mille medailles qui compoſent le cabinet, il y en a de fort rares.

DE TUBINGE.

Mr. Camerarius, Profeſſeur de Medecine, a recüeilli dans un volume *in* 12. vingt diſſertations ſur la magie, & les maladies qu'on attribüe à des ſortileges,

ſur la vipere, ſur l'uſage de la mecanique dans la Medecine, ſur les avantages de la Chymie, ſur la proprieté de conſerver les corps qu'a la neige, ſur la maladie venerienne, ſur l'efferveſcence, ſur la refraction, ſur la nourriture du fœtus dans le ventre de ſa mere, ſur des préparations anatomiques avec la cire, ſur les differences de l'épilepſie & de la catalepſie, ſur les maladies vermineuſes, ſur les fievres malignes, ſur les gloſſopetres & la generation des pierres, ſur les changemens cauſez par le déluge, ſur l'état des eaux dans la terre & ſur la terre; enfin, ſur diverſes experiences phyſiques. Ces diſſertations ſont courtes, claires & méthodiques. On reprochera peut-être au Profeſſeur de Tubinge, qu'il n'eſt que l'Echo de divers Auteurs de ce ſiécle; qu'il eſt à la verité bon Copiſte, mais qu'il n'eſt que Copiſte. Ceux qui liſent les Journaux reconnoîtront ſans peine les ſources où il a puiſé. Après tout, on eſt obligé aux Auteurs qui nous raſſemblent dans un ſeul livre ce qu'il faudroit chercher dans pluſieurs, ſurtout quand la netteté & la méthode ajoutent un nouveau prix à leur preſent.

Eliæ Camerarii Profeſſoris Medicinæ ordinarii Tubingenſis Conſiliarii & Archiatri Virtembergenſis diſſertationes Taurinenſes, epiſtolicæ phiſico-medicæ, ad illuſtres Italos, ac Germanos quoſdam Medicos ſcriptæ, continentes varias annotationes in varia mo-

dernorum D. des noves cum primis ac D. Vouvardi scripta atque experimenta. Tubingæ, 1712. *in* 12.

D'AUGSBOURG.

On a fait ici une nouvelle édition *des questions sur l'éloquence décidées par le Pere Bohuslas Balbinus*, & on a eû raison de rendre plus commun un des meilleurs traitez de Rhetorique que nous ayions, c'est un dialogue entre un Ecolier & son Professeur : les préceptes y sont proposez avec une extreme netteté. Le Pere Balbinus veut qu'un Orateur ait toûjours en vûë la persuasion, comme la fin de l'éloquence, & qu'il rejette comme inutile & défectueux tout ce qui n'a pas la force de persuader. Il avertit ceux qui prétendent à la gloire de l'éloquence, de s'examiner, & de renoncer à une entreprise inutile, s'ils n'ont du sentiment dans le cœur, & de la justesse dans l'esprit : il faut convaincre, & la raison seule peut convaincre ; il faut donc avoir l'esprit juste, il faut toucher, & l'on ne touche point, si l'on n'est pas touché le premier ; il faut donc du sentiment dans le cœur. Les grands mouvemens emportent, entraînent ; mais la conquête est de peu de durée, si ces mouvemens ne naissent de raisonnemens solides : les raisonnemens les plus solides, proposez froidement, entrent à peine

dans l'esprit, & n'entrent jamais dans le cœur; peut-être que ce seul précepte suffiroit pour faire un grand Orateur. Tout l'ouvrage du Pere Balbinus est un parallele de l'éloquence des Anciens & de l'éloquence moderne; il se déclare ouvertement pour les Anciens.

Bohuslai Balbini quæsita Oratoria, utilissimus liber, in quo antiquæ & novæ hujus sæculi eloquentiæ præcepta, aliaque ad eam comparandam auxilia & præsidia per dialogum singulari brevitate & claritate proponuntur, & accommodatè discipulorum ingeniis tractantur & explicantur. Augustæ Vind. In 8°.

On a fait une nouvelle édition de *la Pharmacopée d'Augsbourg* si estimée. Mr. Schrokius, chargé du soin de l'édition, a tâché de rendre l'ouvrage encore plus parfait.

Pharmacopæa Augustana renovata. In folio, literis Io. *Chrisostomi Vagneri.*

D'ITALIE, D'UDINE.

Monseigneur Dionigi Delfino, Patriarche d'Aquilée, a fondé dans cette ville une bibliotheque publique à l'usage de son Diocese. Tout y est magnifique, le bâtiment, les armoires, la quantité & le choix des livres, tout répond à la liberalité & au bon goût du Fondateur, qui a dépensé dans cette noble entreprise plus

de vingt deux mille ducats, ſans parler des livres que les deux Cardinaux Delfino lui avoient laiſſé.

DE CREME.

On a recüeilli *les opuſcules d'Alemanno fino*, Gentilhomme qui vivoit dans le ſeiziéme ſiécle, dont nous avons une *hiſtoire de Creme écrite avec beaucoup de jugement & d'élegance.*

DE FOLIGNO.

Le P. Antonio Baldaſſari, dont nous avons une explication des ceremonies de la Meſſe, *ſacra Liturgia dilucidata*, & *une hiſtoire abregée des Conciles generaux*, a fait imprimer un abregé des vies de pluſieurs perſonnes illuſtres par leur ſainteté & leur ſcience : *Compendioſe riſtretto delle vite di perſonnagi alcuni illuſtri. In* 12.

DE NAPLES.

Dom Joſeph d'Aleſſandro, Duc de Peſchiolanciano, a fait paroître un ouvrage ſur le manege & les autres exercices propres du Cavalier : *Pietra paragene di Cavalieri.*

La morale n'a pas toute l'attention du Seigneur Paul Marie Doria, ce noble Philoſophe, qui a ſi bien écrit *ſur les re-*

gles de la vie civile & sur *l'éducation des Princes*, ne néglige pas la Physique; il vient d'imprimer un traité du mouvement des corps sensibles & insensibles: *Considerazioni sopra il moto e la mecanica de corpi sensibili e de corpi insensibili.*

Le Seigneur Antonio Montforte, connu par son traité *de distantiis & magnitudine syderum*, proposera bien-tôt des découvertes astronomiques, aussi neuves que le mouvement des planetes concentriques, qu'il a expliqué dans ce livre.

On a imprimé un *traité du mouvement du sang, & des maladies que cause son acceleration, ou son retardement, par le Seineur* Nicolo *Crescenzo.*

Le Seigneur Luc Antoine Porzio, fameux Medecin, & un des plus sçavans hommes de l'Italie, est occupé à défendre, contre plusieurs celebres Mathematiciens, son opinion singuliere touchant *le mouvement des corps sur un plan incliné.* Il va publier un volume *de dissertations sur les plus curieuses questions de la Physique*, les tremblemens de terre, les débordemens des fleuves, la fumée & les eaux que jette le Vesuve, la navigation &c.

Le docte Matteo Egizio rassemble les opuscules si recherchez du Seigneur *Sartorio Quatromani.* On y verra une *traduction de la poëtique d'Horace avec des remarques*, une *critique de la Jerusalem du Tasse*, *un discours sur la metaphore*, *& d'au-*

tres ouvrages fort délicats en proſe & en vers.

DE PADOUE.

On a trouvé dans une prairie voiſine des bains d'Abano cette inſcription :

AA
C CLVENTIVS C E
Romul Proculus
A TESTE AEDILIS II VIR
QVAESTOR
AERARI BIS PONTIFEX. V.S.

Nos Sçavans l'expliquent ainſi : *Aquis Aponi Caïus Cluentius filius Romulus à teſte ædilis duumvir bis ærarii Quæſtor Pontifex votum ſolvit.* L'inſcription nous apprend, que les Romains regardoient les fontaines comme des Divinitez, & que les habitans d'Eſte avoient été aggregez dans la Tribu Romulia, ou Romilia, quand on leur donna le droit de bourgeoiſie à Rome.

DE TURIN.

Le Pere Luc Vading nous a donné en huit volumes *in folio* les annales de l'Ordre de S. François juſqu'à l'an 1213. Le P. Antonio Melliſſano de Macro, chargé de continüer cet ouvrage, eſt mort avant que d'avoir mis la derniere main au neuviéme. Le P. Antoine Marie de Torre,

ſon ſucceſſeur dans l'emploi d'Hiſtoriographe de l'Ordre, l'a revû & fait imprimer. Ce neuviéme tome contient l'hiſtoire de trois ſiécles, & vient juſqu'à l'année 1500. Le P. Antoine Marie de Torré ne fera pas beaucoup attendre le dixiéme volume.

Annalium Ordinis Minorum ſupplementa ab admodùm R. P. Fr. Antonio Meliſſano de Macro Ordinis Minorum ſtrictæ obſervantiæ reformatorum ab anno 1213. *ad annum* 1500. *collecta, & in lucem edita per Antonium Mariam de Torre ab Auguſta prætoria. Auguſtæ Taurinorum, ex typographia Gringhelli. In folio.*

D'ANGLETERRE, D'EXCESTER.

Deux Sçavans, M. Muſgrave & feu M. Dodwell, ont entrepris d'expliquer une inſcription trouvée proche de Bath : ils conviennent aſſez du ſens qu'on doit lui donner, mais ils ont répandu à l'envi l'un de l'autre l'érudition la plus recherchée, l'un ſur ſes remarques, l'autre ſur ſon commentaire. Ils diſent des choſes aſſez curieuſes, mais étrangeres à leur ſujet; par exemple, Mr. Muſgrave prétend montrer par un paſſage de Tacite, que Pomponia Græcina, femme de Plautius, qui conquit ſous l'Empire de Claude une partie de la Grande Bretagne, étoit Chrétienne, & il conjecture qu'elle a la premiere porté le Chriſtianiſme dans cette Iſle : tout enfin ſe réduit à nous apprendre

qu'un peu devant la mort de Severe un Armurier, Belge de nation, nommé Julius Vitalis, attaché à la vingtiéme legion Britannique, mourut à l'âge de vingt neuf ans, & fut enterré.

Julii Vitalis epitaphium, cum notis criticis explicationeque V. C. Henrici Dodvelli & commentario Guillelmi Musgrave Iscæ Dunmoniorum, veneunt Londini, in 8°.

DE CAMBRIDGE.

Vous me demandez un détail de l'affaire de Mr. Vhiston, qui professe ouvertement l'Arianisme : il m'est aisé de vous satisfaire, j'ai eû beaucoup de part dans ce qu'on a fait contre cet audacieux novateur. Il commença à se déclarer par l'impression de quelques sermons, auxquels il avoit joint une censure de l'hymne de la sainte Trinité, *Gloria Patri*, chantée depuis tant de siécles par toutes les sectes Chrétiennes. Il vit bien que pour soutenir son entreprise il auroit besoin du témoignage des anciens Peres, il songea à s'en préparer, il soutint dans une dissertation que les lettres interpolées de S. Ignace sont veritables & originales, il y joignit une réponse au Docteur Sacheverell, qui l'avoit justement accusé d'heresie. Sa temerité croissant avec son aveuglement, il entreprit d'inserer dans le Canon des saintes Ecritures, le livré évidemment supposé

qui porte le titre de *Conſtitutions Apoſtoliques*, & il baptiſa un fils qui lui naquit en ce tems-là par immerſion, & avec une forme nouvelle, qu'il prétend avoir tirée des Conſtitutions Apoſtoliques. Il s'efforça d'ïntroduire dans les prieres publiques la nouvelle Doxologie qu'il avoit compoſée, pour la ſubſtituer à l'hymne *Gloria Patri*; n'ayant pû réüſſir, il ne garda plus de meſure, & il publia le deſſein d'un livre intitulé, *le Chriſtianiſme primitif reſſuſcité*, diviſé en quatre volumes, dont le premier contiendra les Epîtres de S. Ignace ſelon les deux éditions, en Grec & en Anglois, & une diſſertation où le nouvel Arien, pitoyable Critique, ſe vante de prouver que les Epitres veritables de l'édition de Voſſius ont été corrompües par Marcel d'Ancyre. Le ſecond tome contiendra les Conſtitutions Apoſtoliques en Grec & en Anglois, avec un autre ouvrage ſuppoſé traduit de l'Arabe, intitulé, *Enſeignemens des Apôtres*, & le *ſecond livre d'Eſdras apocryphe traduit ſur un manuſcrit Arabe.* Mr. Vhiſton met de ſon autorité privée ces trois ouvrages ſuppoſez au rang des livres canoniques. La diſſertation où il entreprend de prouver ce paradoxe remplira le troiſiéme tome de ſon ouvrage, le quatriéme eſt deſtiné à combattre les Myſteres de la Trinité & de l'Incarnation. A la tête de tout l'ouvrage il mettra une préface apologetique qui pa-

toît déja. L'Universiré de Cambridge l'a retranché de son corps. Mr. Mairtaire l'a déferé à la convocation du Clergé, & à la Chambre des Communes, Mr. Allix a écrit contre lui un petit ouvrage auquel il a répondu, mais ce qui a paru de meilleur sur cette dispute, c'est un livre de feu Mr. Grabe écrit en Anglois, où il examine les deux manuscrits Arabes dont Mr. Vhiston fait tant de cas, & le livre des enseignemens des Apôtres que ces deux manuscrits contiennent. Le pauvre Vhiston est entierement confondu par ce sçavant adversaire, que la mort a enlevé peu de tems après ce service rendu à l'Eglise.

Mr. Jean Ernest Grabe, né à Konisberg en Prusse, joignoit un esprit solide à un profond respect pour l'antiquité Chrétienne. Né dans la secte Lutherienne, la lecture des Peres lui découvrit bien tôt les défauts de cette prétendüe Eglise. Il crut trouver dans l'Eglise Anglicane plus de conformité avec l'Eglise primitive, il passa en Angleterre, il y reçut même l'Ordre de Diacre; mais convaincu bientôt après des erreurs de cette Eglise sur la justification, l'Eucharistie & le sacrifice, il n'a jamais communié selon son rit. La grace dissipoit peu à peu ses tenebres, quand la mort l'a surpris à Londres l'an MDCCXI. Il ordonna par son testament qu'on l'enterrât dans le cimetiere des Catholiques. Nous conjurons ses amis de nous fournir

des mémoires, pour nous mettre en état de donner un éloge plus ample de ce grand Homme.

L'Horace de M. Bentley n'a pas emporté tous les suffrages, il a ses partisans & ses adversaires. *Mr. Cunnigham* en prépare *une critique*, & *une nouvelle édition d'Horace*.

J'aurois dû vous mander plûtôt que Mademoiselle Philips, qui tient un rang considerable parmi nos Poëtes tragiques, a traduit en vers Anglois, & fait représenter avec un grand succès, l'*Horace & le Pompée du grand Corneille*.

DE HOLLANDE.

DE FRANCKER.

Mr. Gurtler, Auteur celebre, & dont les Journaux ont parlé plus d'une fois, a fait imprimer ici un volume *in* 4°. de *dissertations sur la gloire de* JESUS CHRIST *élevé dans les Cieux, & sur la destinée de son peuple.*

Nicolai Gurtleri dissertationes de Jesu-Christo in gloriam erecto fatisque populi ipsius, ex historia & vaticiniis repetitæ. In 4°. *apud Vibrum Bleck*. L'ouvrage est partagé en treize dissertations. La premiere, sur les apparitions de JESUS-CHRIST ressuscité. La seconde, sur l'entrée de JESUS-CHRIST dans le Ciel en qualité de souverain Pontife, selon le chap. IX. de

l'Epître aux Hebreux. La troisiéme, sur la gloire de JESUS assis à la droite de son Pere. La quatriéme oubliée dans la table, défend contre les Sociniens le Sacerdoce perpetüel de JESUS-CHRIST, qui dure encore dans le Ciel. L'Auteur y avance, contre le sentiment commun, que le souverain Pontife au jour de l'expiation y jettoit le sang de la victime sur le propitiatoire; tous les Interpretes Juifs & Chrétiens assûrent qu'il le jettoit en l'air. La quatriéme dissertation marquée dans la table, parle de l'heritage acquis au Messie par sa mort; c'est un commentaire sur le Pseaume XVI. La cinquiéme, est une explication du Pseaume XLVII. appliqué au retour de JESUS-CHRIST dans le Ciel. La sixiéme, interprete le Pseaume CX. du triomphe & du Sacerdoce de JESUS-CHRIST. La septiéme, explique le second Pseaume de la perpetuité du regne du Messie. La huitiéme, applique à JESUS-CHRIST ressuscité le Pseaume XXIII. La neuviéme, traite des festins sacrez. La dixiéme, est sur les Mysteres contenus dans le Pseaume VIII. La onziéme, tire du chapitre XI. d'Isaïe des préjugez de la destinée du peuple Chrétien, & la douziéme explique le Cantique d'Anne mere de Samüel. On trouve ensuite une réponse à diverses objections contre la premiere dissertation, elle meritoit qu'on en fît. L'Auteur y paroît embarrassé des paroles du Fils

de Dieu, qui promet à ses disciples *de les préceder en Galilée, où ils le verront*; ce fut cependant à Jerusalem qu'ils le virent d'abord. Mr. Gurtler, pour résoudre cette difficulté, imagine que le Fils de Dieu alla d'abord en Galilée, où il ne trouva pas les Disciples, & qu'il en revenoit quand il apparut sur le chemin d'Emmaüs. Cette conjecture pourroit passer, mais on ne passera pas à Mr. Gurtler que JESUS-CHRIST ait eû besoin d'un batteau pour ce voyage, ni qu'il apparut de nuit, parcequ'il ne vouloit pas s'exposer aux insultes des Juifs. Mr. Gurtler ignore-t'il les privileges d'un corps glorieux marquez si clairement dans l'Ecriture?

Mr. Regius, Professeur de Philosophie, a publié des Elemens de Physique fort clairs : il n'a embrassé aucune secte, & renonçant aux préjugez, il regarde Aristote & Descartes comme de grands Hommes, mais comme des hommes : il s'écarte de Descartes, aussi bien que d'Aristote, quand la raison l'ordonne. L'Academie de Francker est fort Cartesienne, & l'Auteur a eû besoin de fermeté, pour ne pas se laisser aller aveuglément à l'autorité de ce Philosophe, dont il combat quelques erreurs avec beaucoup de penetration & de solidité, sans manquer à lui rendre justice sur quantité d'heureuses découvertes.

Elementa scientiæ naturalis, sive principia Philosophiæ theoreticæ, quibus veri-

tatem investigandi solida & facilis proponitur methodus, in usum juventutis instituendæ concinnata, à Joanne Regio Med. & Phil. Prof. Franqueræ, apud Halma, in 8°.

DE LEIDE.

Monsieur Perizonius, qui fit paroître il y a près de deux ans deux volumes de recherches sçavantes sur les origines Babyloniennes & Egyptiennes, *Origines Babilonicæ & Ægyptiacæ*, travaille sur *les origines Assyriennes*, on souhaite que son grand âge lui permette d'achever cet ouvrage.

Du Vivié vend les lettres du sçavant Marquard Gudius, & de Mr. Sartau Conseiller au Parlement de Paris. On a imprimé dans le même volume des lettres d'Alciat, de Barthius, de Camerarius & de Cardan, de Bonamicus, de Theocrenus, & de plusieurs autres.

Marquardi Gudii & Claudii Sarrarii Senatoris Parisiensis epistolæ, una cum responsis, quibus accedunt ex bibliotheca Gudiana clarissimorum virorum epistolæ ultra quinquaginta, in 4°.

Luchtmans a imprimé les Institutes du droit naturel & du droit des gens par Messieurs Vitriarius. Philippe a pris pour son modele le traité de Grotius du droit de la guerre & de la paix, copié tant de fois,

& multiplié ſous tant de formes par les Juriſconſultes Alemans. Jacques Vitriarius a augmenté ce traité. M. Buddeus y a joint une hiſtoire du droit naturel & du droit des gens, ſelon les Hebreux; Seldenus, *de Jure naturali & Gentium ſecundùm Hebræos*, n'a pas été inutile à Mr. Buddeus.

Philippi Reinhardi Vitriarii Inſtitutiones juris naturæ & Gentium ad methodum Hugonis Grotii conſcriptæ, & auctæ à Jacobo Vitriario. Accedit Joannis Franciſci Buddei hiſtoria juris naturalis, & Synopſis juris naturalis & Gentium juxtà diſciplinam Hebræorum, in 8°.

D'AMSTERDAM.

On a réïmprimé *l'apologie de Naudé pour les grands hommes accuſez de magie, augmentée de quelques remarques* : elles ſont curieuſes.

C'eſt ici qu'on imprime maintenant l'*hiſtoire critique de la Republique des Lettres*. Le troiſiéme tome a paru, les pieces que *Mr. Samüel Maſſon* y fait entrer ſont ſçavantes, & dignes de l'attention du Public.

DE LA HAYE.

Le Vibius ſequeſter, dont Mr. Heſſelius nous a donné une nouvelle édition, eſt un pauvre Auteur, nous le changerions

volontiers contre tant d'excellens livres anciens que nous avons perdus, tandis que cet indice Geographique confus & plein d'erreurs grossieres a échapé à l'injure des tems : il ne merite pas la peine que l'Editeur, & Messieurs Reland Pauu & Claude, se sont donnez pour le corriger. On a imprimé à la fin de ce volume des lettres de quelques Critiques sur ce vers de Virgile :

Pars Scythiam & rapidum Cretæ veniemus Oaxem.

Ces lettres rendent fort vraisemblable, & presque certain, qu'il n'y a a jamais eû de fleuve Daxés dans la Crete ; que l'Oaxés est l'Oxus, & que *Cretæ*, pris mal à propos pour l'Isle de Crete, ne signifie que de la craye : *Rapidum Cretæ*, qui entraîne de la craye ; l'épithete convient fort à l'Oxus.

DE TOULOUSE.

Mr. l'Abbé Asselin a emporté presque tous les prix des Jeux Floraux, le prix de l'Ode, le prix du poëme, & le prix du poëme reservé de l'année derniere : il avoit déja remporté deux fois le prix du poëme, & quoique par les statuts des Jeux Floraux un Auteur ne puisse remporter que trois fois le même prix, l'Academie n'a pas voulu néanmoins refuser ce quatriéme prix à Mr. l'Abbé Asselin : elle a consideré qu'il n'étoit entré que trois fois en

lice pour ce genre d'ouvrage, elle a crû pouvoir interpreter favorablement sa loi ; son jugement sera applaudi, le vrai merite doit être distingué. Mademoiselle de Catelan de Portel a eû le prix de l'élegie ; le prix de prose a été reservé. L'Ode de Mr. Asselin a pour sujet *la fortune*, nous en transcrivons une strophe.

Les Rois que charme un sort paisible,
Trouvent-ils l'art de le goûter ?
Leur sceptre est un fardeau pénible,
Qu'ils sont souvent las de porter.
Comblez des faveurs de Bellone,
Que leur sert qu'aux pieds de leur thrône,
Tombent les plus fameux Heros ?
Amis constans de la victoire,
Lorsqu'ils ont tout fait pour leur gloire,
Ils n'ont rien fait pour leur repos.

Les Odes qui suivent sur *l'amitié* & sur *l'immortalité de l'ame*, ont dû balancer les suffrages. On reconnoît Mr. l'Abbé de Maumenet dans l'Ode sur l'immortalité. L'Auteur de l'Ode sur l'amitié ne devroit plus cacher son nom. Les seize Odes qui suivent sont toutes dans ce goût d'Odes morales dont Mr. de la Motte est l'original, leurs Auteurs sont des disciples que ce grand Poëte ne doit pas désavoüer. Des deux poëmes qui ont emporté les deux prix, l'un est *une épitre au Roi*, l'autre *un discours sur l'aveuglement de*

l'homme, par rapport aux veritez de la Religion.

DE PARIS.

On doit publier dans peu un traité sur l'origine des Echets. Les sentimens des Modernes sont fort partagez sur les premiers inventeurs de ce jeu là. Quelques-uns l'attribuent aux Grecs, d'autres le font venir de la Chine, & c'est l'opinion qui paroît maintenant la plus suivie ; c'est aussi celle que l'Auteur de la dissertation s'attache le plus à détruire ; il embrasse donc un sisteme different, & prétend que les échets viennent des Indiens, & il se flate d'en avoir trouvé des preuves auxquelles il sera malaisé de ne pas se rendre : apparemment qu'il n'oubliera pas en même tems de faire voir que quelques Sçavans, & Saumaise entr'autres, ont eû tort de confondre les échets, avec cette espece de jeu qui étoit si connu chez les Anciens, sous le nom de jeu des larrons.

La Philosophie de Descartes en vers Latins est un autre ouvrage qu'on nous fait esperer dans ce païs-ci. Il sera divisé en cinq livres, dont les trois premiers sont déja achevez. On y entre dans le plus grand détail, & afin de rendre ce poëme plus instructif, l'Auteur n'a pas crû devoir rejetter les questions qui pa-

roiſſent les moins ſuſceptibles des ornemens de la poëſie, telles que ſont les preuves que Deſcartes apporte pour prouver la diviſibilité de la matiere à l'infini.

Le Pere le Long, Bibliothecaire de l'Oratoire, travaille maintenant à donner un catalogue de tous les Auteurs qui ont écrit ſur l'hiſtoire de France. L'ouvrage eſt déja fort avancé.

Monſieur l'Evêque de Mirepoix vient de publier *la ſuite de ſes inſtructions Paſtorales ſur l'Euchariſtie & une inſtruction Paſtorale ſur le ſacrifice.* Les trois premieres qui parurent il y a quelques années, & dont nous rendîmes compte au Public, faiſoient ſouhaiter avec empreſſement la publication de celles qui paroiſſent. Elles ſe vendent chez Florentin de Laulne, qui vend auſſi *les deux derniers tomes de feu Monſieur de Ver ſur les ceremonies de la Meſſe.*

Joſeph Mongé ruë Saint Jacques a fait une nouvelle édition de l'excellent livre des Conſiderations Chrétiennes pour tous les jours du mois. Cet ouvrage eſt du Pere le Clerc Jeſuite, connu par pluſieurs autres petits livres de pieté. L'onction & la ſolidité regnent dans celui-ci, & on ne peut gueres le lire ſans être touché des veritez Chrétiennes qu'il nous propoſe, avec autant de force que de brieveté. C'eſt un petit volume qu'on peut aiſément por-

ter sur soi, & dont toutes sortes de personnes peuvent également profiter.

La seconde édition *de la démonstration de l'existence de Dieu, tirée de la connoissance de la nature, est presque épuisée.* Les Connoisseurs jugent que l'Auteur de la préface, qui s'est appliqué à démêler les équivoques de Spinosa, & à le mettre en contradiction avec lui-même, a pris cet impie par son foible. Un endroit de cette préface à déplû au Reverend Pere Malbranche, on y lit que l'illustre Auteur de la démonstration n'a raisonné sur les principes de Descartes, & du Pere Malbranche dans les articles LVIII. & LXV. que pour donner aux Cartesiens & aux Malbranchistes des démonstrations qui leur fûssent propres, & qu'il n'a pas dû les oublier. Des personnes très-équitables, & très-éclairées, auxquelles le Reverend Pere Malbranche a confié ses plaintes, n'ont pas vû dans l'endroit de la préface le sujet de plainte qu'il croit y voir. En effet, on n'a jamais pensé à jetter sur ce vertueux Prêtre aucun soupçon d'Athéïsme. On dit qu'il y a de prétendus Athées Cartistesiens & Malbranchistes; c'est un fait, & le dire, ce n'est pas attaquer le Reverend Pere Malbranche. On ajoute, & il ne peut pas s'en offenser, qu'il devoit renoncer à des expressions qui les favorisent, ne plus dire que Dieu est *tout l'être*, est l'être en general; ce

langage, trop conforme à celui de Spinoſa, doit être évité par cette ſeule raiſon. D'ailleurs, il ne peut recevoir aucun bon ſens dans le ſiſteme veritable, Dieu n'eſt pas *tout l'être*, Dieu n'eſt pas *l'être en general*, puiſqu'il y a des êtres differens de lui, il n'eſt *tout être*; *il n'eſt l'être en general*, que dans le ſiſteme de Spinoſa; on ne juſtifie point cette expreſſion par l'admirable idée que Dieu donne de ſoi-même à Moyſe, *Je ſuis celui qui ſuis*. Dieu ne dit pas, *Je ſuis tout ce qui eſt*, (*Je ſuis l'être en general.*) Le R. P. de Malbranche, qui aime la Religion, n'aura pas de peine à lui ſacrifier des expreſſions dont des eſprits pervers ne manqueroient pas d'abuſer, il lui feroit de plus grands ſacrifices.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Novembre 1713.

ART. CLI. L*Ettres édifiantes & curieuſes, écrites des Miſſions étrangeres, par quelques Miſſionaires de la Compagnie de Jeſus.* Page. 1853

ART. CLII. *Réponſe au traité de la mouvance de la Bretagne.* p. 1877

ART. CLIII. *Lettre de Mr. de Brillac, premier Preſident du Parlement de la Bretagne, pour ſervir de réponſe aux diſſertations de la mouvance de la Bretagne imprimées en* 1711. p. 1887

ART. CLIV. Annales Ordinis S. Benedicti &c. *Annales de l'Ordre de S. Benoît Patriarche des Moines d'Occident. Par le P. Mabillon.* p. 1890

ART. CLV. Henrici Benedicti Starkii notæ ſelectæ, criticæ, philologicæ & exegeticæ, in Epiſtolam S. Pauli ad Hebræos &c. *Notes choiſies de critique, d'érudition, faites en forme d'interpretation ſur l'Epitre de Saint Paul aux Hebreux &c.* page. 1912

ART. CLVI. Dissertationes exegeticæ in selecta Scripturæ oracula &c. *Dissertations en forme d'explications sur des endroits choisis de l'Ecriture &c. Par Jean Hennings, Docteur en Théologie & Archidiacre de l'Eglise de Helmstade.* p. 1921

ART. CLVII. De Valentinianorum hæresi conjecturæ. *Conjectures sur l'heresie des Valentiniens.* p. 1923

ART. CLVIII. Dissertatio de prædicatione Evangelii in Hispania per Sanctum Apostolum Jacobum Zebedæum. *Dissertation sur la prédication de l'Evangile en Espagne, par l'Apôtre Saint Jacques fils de Zebedée. Par A. D. J. D. F.* page. 1931

ART. CLIX. *Lettre de Mr. Mellier General des Finances de Bretagne au P. Tournemine Jesuite, sur le Roi qui a réduit les lys à trois dans l'écusson de France.* p. 1948

ART. CLX. Tractatus de Mysteriis & annis Christi Servatoris nostri &c. *Traité des Mysteres & des années de* JESUS-CHRIST *&c. Par le R. P. Frere Hyacinthe de Graveson, de l'Ordre des Freres Prêcheurs.* page. p. 1951

ART. CLXI. *Reglement de vie, selon les maximes de la perfection Chrétienne & des vertus, selon S. Thomas, à l'usage des Missions.* p. 1956

ART. CLXII. Jura Israëlitarum in Palestinam terram Chananæam &c. *Les droits des Israëlites sur la Palestine, terre de Chanaan &c. Par Henning Bernard Witther de Hildesheim.* p. 1957

ART. CLXIII. A Voyage to Tadmore. *Relation d'un voyage fait à Palmyre, ou à Tadmore, par Guillaume Hallifax.* p. 1969

ART. CLXIV. Remarks upon these antiquities &c. *Quelques remarques sur les antiquitez précedentes, par E. H.* p. 1980

ART. CLXV. *Réponse à la lettre de Mr. Bertrand sur les maladies des esprits animaux.* p. 1992

ART. CLXVI. *Nouvelles Litteraires.*

D'Alemagne, de Prague. p. 2002
De Rostock. p. 2005
De Hall près de Magdebourg. p. 2006
De Breslau. p. 2007
De Lipsic. ibid.
De Tubinge. p. 2009
D'Ausbourg. p. 2011

D'Italie, d'Vdine.	p. 2012
De Creme.	ibid.
De Foligno.	ibid.
De Naples.	ibid.
De Padoüe.	p. 2015
De Turin.	ibid.
D'Angleterre, d'Exceſter.	p. 2016
De Cambridge.	p. 2017
De Hollande, de Francker.	p. 2020
De Leyde.	p. 2023
D'Amſterdam.	p. 2024
De la Haye.	ibid.
De Toulouze.	p. 2025
De Paris.	p. 2027

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Decembre 1713.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Decembre 1713.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXIII.
Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1713.

ARTICLE CXLVII.

METHODE POUR ETUDIER l'histoire, où après avoir établi les principes & l'ordre qu'on doit tenir pour la lire utilement, on fait les remarques necessaires pour ne se pas tromper dans la lecture, avec un catalogue des principaux Historiens, & des remarques critiques sur la bonté de leurs ouvrages, & sur le choix des meilleures éditions. A Paris, chez Jean Masier 1713. *Deux tomes* in 8°. *Tome premier pages* 463. *sans la table. Tome second pages* 123. *pour la suite de la méthode, pa-*

ges 344 de petit caractere pour le catalogue.

IL n'eſt point de ſcience cultivée plus generalement que la ſcience de l'hiſtoire, ceux qui négligent toute autre étude, ne ſe croyent pas permis de la négliger. On en fait avec raiſon la plus importante occupation de la jeuneſſe ; on en fait l'amuſement le plus ordinaire de la vieilleſſe : c'eſt pourtant de toutes les études la moins reglée. Le judicieux Auteur du livre dont nous rendons compte au Public a en vûë de remedier à ce déſordre ; il remarque, que ceux même qui ne liſent que pour lire & pour paſſer le tems, pourroient, ſans rien diminüer de leur plaiſir, ſe le rende auſſi utile qu'un travail ſérieux. Il y a autant d'agrément & plus d'utilité à lire avec ordre, qu'à lire ſans choix & ſans diſcernement ; un peu de méthode ne les gêneroit pas beaucoup, & pour être moins gêné, ils n'ont qu'à ſe faire une méthode à leur gré. L'Auteur propoſe celle qu'il croit la meilleu-

re, mais il ne prétend pas y asservir personne, pourvû qu'on ne lise pas au hazard, sans principes, presque sans attention, toûjours sans reflexion, il sera content.

Plusieurs ont enseigné la maniere d'écrire l'histoire, l'Auteur ne s'arrête point à en faire une critique exacte; il nomme seulement Lucien, Vossius le pere, Patrici, Beni, Mascardi, Mr. de Silhon, & le Pere le Moine. Ces Auteurs, tous distinguez dans la Republique des Lettres, ont chacun leur merite. Le court traité de Lucien est plein de la critique la plus fine; Vossius est clair, méthodique. Patrici & Beni sont plus diffus que Vossius; on trouve dans leurs traitez plus de préceptes que de critique; Mascardi est ingénieux, mais un peu guindé. Mr. de Silhon est un Auteur sensé, & l'ouvrage du Pere le Moine, écrit d'un stile peu naturel, est plein d'excellentes reflexions. L'Auteur de la nouvelle méthode ne veut pas qu'on se charge de tant de volumes, parceque tout ce qui s'est dit de plus raisonnable & de plus sensé sur l'art

historique, a été reciieilli par le Pere Rapin dans ses *instructions sur l'histoire*, ouvrage qui dans ses dernieres éditions est intitulé, *Reflexions sur l'histoire*. Nôtre Auteur en fait un beau caractere, & conclut que ce n'est pas un livre à lire une fois, & qu'on devroit le posseder, aussi-bien dans ses differentes parties que dans sa totalité.

Les livres qui ont donné des méthodes pour lire l'histoire entrent plus dans le dessein de l'Auteur, & il n'a pû se dispenser de les examiner. Il les distingue en trois classes : il met dans la premiere les Ecrivains qui sous le tître de méthode, ou sous quelque autre équivalent, ont rassemblé des lieux communs de morale, de politique, de Théologie, prouvez par des exemples, qui n'ont pas donné des regles pour lire l'histoire, mais des remarques sur des lectures déja faites. C'est la conduite qu'a tenuë le P. Thomassin dans les deux volumes qu'il a fait paroître, sous le tître de *méthode pour étudier Chrêtiennement les Historiens*. Aussi, dit l'Auteur, cet

ouvrage n'a-t'il pas été du goût de tout le monde : le Pere Thomassin, continüe l'Auteur, n'étoit pas propre, au sentiment de quelques personnes, à travailler de systeme, c'étoit un homme de passages, & non de raisonnemens, qui copioit par lui même & qui réflechissoit par autrui. Pour moi, c'est encore l'Auteur qui parle, j'ai trop de justice pour disconvenir que sa méthode, quoique longue & ennuyeuse, ne laisse pas d'avoir ses avantages : elle nous apprend à faire usage de tout pour regler nos mœurs. *Une pareille méthode imprimée à Paris en* 1604. est fort peu de chose. On pourroit ranger dans la même classe *le petit traité de l'usage de l'histoire*, composé par Mr. l'Abbé de Saint Real : il vouloit qu'on regardât l'histoire comme un tableau des hommes, qui découvre leur interieur par leurs actions, & qu'on tirât de cette connoissance des principes de conduite. Il n'exige point pour cela que les Historiens soient des Prédicateurs, ou des Moralistes perpetuels ; rien ne seroit plus fatiguant, ils nous ôte-

roient preſque tout le plaiſir de la lecture, en nous ôtant le plaiſir de la reflexion; il ſuffit qu'un Hiſtorien narre exactement les principales circonſtances d'un fait, qu'il en développe les cauſes, le motif, qu'il découvre les reſſorts ſecrets dont on s'eſt ſervi pour faire réüſſir une intrigue; c'eſt au Lecteur enſuite à faire les reflexions qui conviennent. Les ſept diſcours dont eſt composé le traité de Mr. de Saint Real ont chacun pour objet une reflexion tirée de la lecture des Hiſtoriens: il montre dans le premier, *que les grands évenemens ont ſouvent des cauſes très-médiocres & des motifs très-ridicules.* Dans le ſecond, *que la malignité eſt preſque toûjours le motif ſecret de nos actions & de nos ſentimens.* Dans le troiſiéme; *que la plûpart des actions vertueuſes ne partent point d'un principe de vertu.* Dans le quatriéme; *que la vanité eſt preſque toûjours le principe de nos actions.* Dans le cinquiéme & le ſixiéme, *que l'opinion regle les actions & les conditions des hommes.* Dans le dernier, *que la Religion ſert de prétexte à beaucoup d'ac-*

tions, dont elle n'est pas la regle. Mr. de Saint Real, comme on voit, n'étoit pas porté à juger favorablement du genre humain : si on l'imitoit, l'histoire deviendroit une école de médisance : des reflexions moins chagrines feront découvrir plus de vertus dans les hommes ; quelquefois on n'imagine dans les autres que malignité, qu'injustice, que fausseté, parce qu'on ne trouve dans soi, ni droiture, ni équité, ni bonté : ce qui soit dit en general, sans aucune application à Mr. de Saint Real.

La seconde classe des Ecrivains de méthodes pour lire l'histoire contient les abregez historiques, qu'on a intitulez, *introductions à l'histoire, méthode pour apprendre l'histoire.* On en a publié depuis quelque tems pour chaque histoire particuliere, en forme de catéchisme par demandes & par réponses ; ce sont, dit l'Auteur, livres enfantins. L'introduction à l'histoire par le Sieur Rocoles a eû plusieurs éditions, elle ne meritoit pas d'en avoir une seule : l'indigence où on étoit de livres

de cette espece l'a fait rechercher autrefois , aujourd'hui on lui rend justice. L'Auteur ne daigne pas nommer les autres ouvrages de cette classe , excepté la méthode Latine de Reineccius; bonne pour son tems, maintenant de peu d'usage ; les Elemens de l'histoire de Mr. de Vallemont , & l'Introduction à l'histoire de Mr. de Pufendorf. Il pouvoit remarquer sur ce dernier , que la partialité régne dans tout cet ouvrage ; qu'il ne s'étend que sur la Suede , & qu'il y a des fautes grossieres.

Les Ecrivains de la troisiéme classe ont eû le même but que l'Auteur : il en parle sans prévention , s'il remarque leurs défauts , il remarque aussi ce qu'ils ont de bon , il avouë qu'il a profité de leurs ouvrages ; il estime Bodin , le Pere Possevin , & Whear , plus que les autres.

Il faut maintenant exposer sa méthode. Le premier précepte qu'il donne , c'est qu'il faut rapporter toute l'étude qu'on fait de l'histoire à sa propre conduite ; c'est peu de chose , dit un Sçavant du premier

ordre, que d'avoir la mémoire remplie d'un nombre infini d'années, de siécles, d'Olympiades; de pouvoir nommer de suite les Empereurs, les Consuls, les Papes, les heretiques. Ces connoissances ne meritent pas le nom de science de l'histoire. Sçavoir l'histoire, c'est connoître les hommes; étudier l'histoire, c'est étudier les motifs les plus propres à remüer les hommes, leurs opinions, leurs passions, c'est pénetrer tous les ressorts du cœur humain, c'est entrer dans ses détours les plus cachez, c'est démêler toutes les illusions, toutes les surprises de l'amour propre; en un mot, c'est apprendre à connoître les autres, c'est apprendre à se connoître soi-même dans les autres.

N'est-ce point donner à l'étude de l'histoire des bornes trop étroites? C'est la faire servir à la morale. Mais pourquoi s'en tenir là, elle peut servir à la Religion; je dirois donc en lui donnant une fin plus relevée, sans exclure la connoissance des hommes, qu'étudier l'histoire, c'est étudier la providence divi-

ne; c'eſt rechercher les ſecrets admirables de la ſageſſe de Dieu dans le gouvernement du monde; c'eſt examiner quel deſſein il ſe propoſe dans tous les évenemens qu'il ordonne, ou qu'il permet; c'eſt reconnoître dans tout ce qui arrive ſa bonté & ſa juſtice, le ſoin qu'il prend d'établir, de conſerver, de purifier l'Egliſe.

Je dirois encore que la connoiſſance des hommes qu'on tire de l'hiſtoire, réünie à la connoiſſance de la providence divine, forme cette prudence exquiſe, qui juge toujours ſainement du ſort des affaires, cette *divination hiſtorique*, qui voit l'avenir dans le paſſé.

L'Auteur avertit, qu'il faut ſçavoir la Géographie & la Chronologie, avant que de s'appliquer à l'Hiſtoire, & qu'on peut apprendre aiſément la Géographie dans *la Geographie nouvelle de Mr. Martineau Dupleſſis, imprimée à Amſterdam l'an* 1700. & la chronologie *dans les tables du P. Petau*, & dans ſa ſupputation des tems, *Rationarium temporum.* Il préfere la derniere édition d'Hol-

lande, & les éditions de Cramoiſy en petit caractere, à l'édition de Paris de l'an 1703. Les Annales d'Uſſerius, celles du P. Briet, & la Chronologie Françoiſe du P. Labbe, ont auſſi ſon ſuffrage.

C'eſt par la lecture du diſcours de Mr. de Meaux ſur l'hiſtoire univerſelle, qu'il veut qu'on commence l'étude de l'hiſtoire ſainte. On peut y joindre, ſi le tems le permet, & ſi l'on veut embraſſer toute la ſcience de l'hiſtoire, l'hiſtoire d'Egypte & d'Aſſyrie, la recherche de l'origine des peuples & de leurs anciennes coûtumes: ſi l'on eſt preſſé, on peut parcourir l'hiſtoire Grecque, s'arrêter un peu plus ſur l'hiſtoire Romaine, & ſe donner tout entier à l'hiſtoire de l'Egliſe, & à l'hiſtoire de ſa patrie, joignant toujours l'étude des mœurs à l'étude des évenemens. Ceux qui ont plus de loiſir, & qui veulent ne rien ignorer, doivent pour ne rien confondre, ſuivre l'ordre des lieux & des tems; & choiſir les meilleurs Hiſtoriens. L'Auteur épargne l'embarras de ce choix, il a marqué fort

exactement les livres les plus eſtimez & les plus ſûrs guides. Quoiqu'il ſoit trop déciſif, & que ſes déciſions ne ſoient pas infaillibles, ſa critique eſt ordinairement juſte, & ſouvent délicate; rapportons-en quelques traits. " L'hiſtoire de ,, Loüis XIII. par Mr. le Vaſſor eſt ,, une compilation faſtidieuſe & mal ,, digerée des memoires imprimez ,, de ce tems-là, ornez de termes ,, outragez. Mr. le Vaſſor s'y fait ,, connoître, plus qu'il n'y fait con,, noître Loüis XIII.

Le Pere Dorleans, dans l'hiſtoire des revolutions d'Angleterre, a pratiqué lui même les regles qu'il avoit données pour une hiſtoire abregée : " Il montre en paſſant ce qu'il ,, ne faut pas ignorer, & il décou,, vre à fond ce qu'il faut ſçavoir, il ,, n'a pas imité ces Ecrivains qui ,, veulent toujours faire des por,, traits, ou raiſonner ſur les cauſes ,, des évenemens; ils n'apperçoi,, vent pas, ces Ecrivains, le dan,, ger qu'il y a de chercher plûtôt à ,, bien peindre, qu'à repréſenter : un ,, beau trait paſſe naturellement de

„ l'imagination à la plume, le Heros en profite, mais la verité en souffre.

„ Mr. Baillet, qui paroît avoir eû „ envie d'écrire sur toutes sortes de „ matieres, a publié aussi une description de la Moscovie, qu'il a „ fait imprimer à Paris en 1698. „ sous le nom du Sieur de la Neuville, ouvrage aussi peu exact, qu'on „ devoit l'attendre d'un homme qui „ n'avoit vû la Moscovie que de son „ cabinet.

Comme l'Auteur croit qu'on doit pousser l'étude de l'histoire jusqu'à lire les histoires des Ordres Religieux & des familles celebres, il donne quelques avis sur cette lecture; il montre ensuite quels secours on peut tirer des mémoires, des lettres, des négociations & traitez, des panegyriques, des histoires secrettes, des satires, des vaudevilles, des chartes, des inscriptions & des medailles. En parlant des vaudevilles, il rapporte la pensée de Mr. Menage, qui soutenoit qu'un recüeil de vaudevilles est une piece necessaire à un Historien. Jusqu'à

present, dit nôtre Auteur, on avoit crû judicieusement qu'il falloit sçavoir à fond l'histoire de Neron, pour entendre les satyres de Perse; mais il n'étoit venu dans l'esprit de personne, qu'il fallût étudier Perse, pour sçavoir l'histoire de Neron.

Il avertit, en parlant des Chartes, que la malice des hommes s'est étenduë jusques sur ces monumens, qui paroissent ne devoir point s'en ressentir; on en a falsifié beaucoup; on en a supposé un plus grand nombre. Sur l'article des medailles, il remarque, aprés M. Spanheim, qu'il est également dangereux & blamable de ne s'attacher uniquement qu'à la medaille, ou de la mépriser; l'art de les contrefaire n'est pas nouveau, la beauté du travail du Padoüan l'a trahi, mais d'autres Monnoyeurs moins habiles ont mieux réüssi, ils ont mieux copié l'antique: l'Italie a vû les années passées un jeune François contrefaire si habilement les medailles anciennes, que les plus fins connoisseurs y ont été trompez: touché d'un juste repentir, il s'est fait reli-

gieux. Nous pourrions nommer plusieurs témoins de l'habileté du jeune François ; un ſeul ſuffira, c'eſt Monſeigneur le Cardinal Gualtieri, dont le bon goût & la critique égalent ſon grand amour pour les Lettres.

Les inſcriptions ne ſont pas non plus des monumens infaillibles, on en a ſuppoſé ; & les veritables ont leurs défauts. L'inſcription de l'arc de triomphe de Titus à Rome marque en termes exprès, qu'aucun General Romain, qu'aucun Roi, n'avoit pris Jeruſalem avant lui.

Après avoir indiqué les ſecours qu'une perſonne appliquée à l'étude de l'hiſtoire peut tirer des autres Sciences & des monumens anciens, l'Auteur enſeigne la maniere dont il faut apprendre l'hiſtoire aux jeunes gens. Il recommande ſur tout de les accoûtumer à faire des reflexions, & il en donne des modeles.

L'étude de l'hiſtoire demande des précautions, il n'eſt pas toujours facile d'y démêler le vrai du faux. Des Lecteurs extremes en tout donnent, ou dans une crédulité qui re-

çoit les faits les plus incroyables sans examen ; ou dans un Pirrhonisme aussi déraisonnable, qui ne se rend à aucune probabilité. Un Lecteur sage tient le milieu ; le merveilleux du fait ne l'empêche point de le croire, mais il ne manque pas de peser les témoignages plus scrupuleusement, plus les faits sont merveilleux. L'Auteur remarque une autre espece de bizarrerie dans certains Lecteurs ; jamais un miracle, un évenement qui autorise la Religion, ne leur paroît assez prouvé ; la moindre preuve, la moindre apparence sans preuve leur suffit, pour les faits désavantageux aux Saints Peres & aux Ministres de l'Eglise. Les lettres de Patin fournissent mille exemples d'une conduite si injuste & si insensée. L'Auteur marque d'autres précautions necessaires à ceux qui étudient l'histoire, & ses observations sur ces précautions, & sur le caractere d'un bon Historien, sont utiles & judicieuses.

Il n'auroit pas rempli son titre, s'il n'avoit donné quelques regles pour

juger de la verité des faits hiſtoriques. Il les a tirez de l'Art de penſer, les deux dernieres meritent une grande attention. 1. *Il ne faut pas trop preſſer l'argument qu'on tire du ſilence des Auteurs.* 2. *Dans l'examen des faits hiſtoriques, il ne faut pas ſe laiſſer entraîner par le grand nombre.* Ces deux regles ſont excellentes, mais l'Auteur applique mal la derniere à l'hiſtoire de la fameuſe Pucelle d'Orleans. Du Haillon, qu'il oppoſe au torrent des Hiſtoriens contemporains, n'appuye ſon incrédulité que par des ſoupçons auſſi temeraires que calomnieux.

L'Auteur donne enſuite quelques regles pour diſcerner les ouvrages ſuppoſez : ce ſont les regles établies par les nouveaux Critiques, dont le P. Honoré de Sainte Marie a démontré l'incertitude. Enfin, l'Auteur apprend à tirer quelque uſage des faits douteux & inventez, des écrits ſuppoſez, des Hiſtoriens paſſionnez.

Le ſecond tome offre d'abord le traité *de l'uſage de l'hiſtoire par Mr. l'Abbé de S. Real*, & *le diſcours de*

M. de S. Evremont ſur les Hiſtoriens François, qui ne cede à aucun de ſes ouvrages, pour la juſteſſe des reflexions, la délicateſſe de la critique, & la ſolidité des maximes ; on peut le mettre en parallele avec *Lucien de la maniere d'écrire l'hiſtoire*, ſi l'on veut prouver que les Anciens ne l'emportent pas toujours ſur les Modernes.

Le reſte du volume eſt rempli de catalogues des meilleurs Hiſtoriens, & de leurs meilleures éditions. Une grande connoiſſance des livres, talent qui diſtingue l'Auteur, a rendu ces catalogues plus exacts, que tous ceux qui ont paru juſqu'à preſent. L'Auteur avoüe qu'il a été ſouvent obligé de voir par des yeux étrangers ; on peut donc ne pas mettre ſur ſon compte, ni les fautes de critique & d'omiſſion qui ſe ſont gliſſées dans les catalogues, ni peu de reflexions qui ne ſont pas trop dévotes : les fautes viennent de ce qu'il a vû par des yeux étrangers : les reflexions viennent de ceux qui ont eû ſoin de la premiere édition faite en Hollande, ils ſe ſont aſſervis au goût du païs.

ARTICLE CLXVIII.

TRAITE' DE LA MESSE ET *de l'Office divin, où l'on trouve une explication litterale des anciennes pratiques & des ceremonies de l'Eglise, appuyée sur l'autorité des Peres & des Conciles, avec des remarques sur les usages qui s'observent dans toutes les Fêtes de l'année, suivant l'ordre du Breviaire.* A Paris, chez Jacques Vincent, ruë S. Severin 1713. *In 12. pages 650.*

MOnsieur Grancolas, Docteur de Sorbonne, s'est proposé dans cet ouvrage l'instruction d'une infinité de personnes, qui, quoique obligées à réciter l'Office divin, ne peuvent faire une étude sérieuse & solide de toutes ses saintes pratiques, faute de livres qui en donnent une juste idée; car la plûpart de ceux qui en ont traité, ont obscurci & fort embroüillé ce qu'ils en ont dit, par le mélange confus de beaucoup de choses superflües, inutiles, étrangeres à leur sujet : quel-

ques-uns ont donné aux ſaintes ceremonies des origines fabuleuſes, des explications forcées allegoriques, qui dégoûtent les Lecteurs intelligens, & trompent les Lecteurs crédules. L'Auteur a évité ces écüeils, il ne perd jamais ſon ſujet de vûë. Ce qu'il dit de l'origine des diverſes parties de la Meſſe; & de l'Office divin, peut contenter les Critiques les plus difficiles, & l'érudition de ſes recherches eſt ſi bien digerée, qu'elle ſe conçoit, qu'elle ſe retient aiſément. Non, on ne ſera plus excuſable d'ignorer des choſes auſſi utiles, que les vrayes raiſons qu'a eû l'Egliſe, de regler ſes prieres ſelon l'ordre qu'elle obſerve, d'inſtitüer ſes Fêtes, puiſqu'on peut l'apprendre dans un livre auſſi court, auſſi clair & auſſi méthodique, que ce *traité de la Meſſe & de l'Office divin*, composé en forme de dialogue. Comme il n'y a point de queſtion qui ne ſoit importante, & qui n'ait de la liaiſon avec les autres, nous ne ſçavons que détacher de cet ouvrage, nous dirons ſeulement, que la premiere partie contient l'hiſtoire

 des

des ceremonies de la Meſſe ; que la ſeconde partie traite de l'Office divin. Dans la premiere partie l'Auteur montre quel a été d'abord le rit du S. Sacrifice, quand, par qui, & pourquoi, chaque ceremonie y a été ajoutée : ces additions ſont preſque toutes plus récentes qu'on ne le croit communément, il fait remarquer les uſages differens des Egliſes particulieres. L'Egliſe Romaine en a adopté quelques-uns de l'Egliſe Gallicane, & les collectes du Sacramentaire de Gelaſe paroiſſent être abregées des oraiſons de la Liturgie Gallicane ; on diſoit autrefois un grand nombre d'oraiſons à chaque Meſſe, on y liſoit dès le commencement de l'Egliſe deux épitres, une de l'ancien Teſtament, une du nouveau, priſe ordinairement des épîtres de S. Paul ; on prêchoit toujours après la lecture de l'Evangile : ce ſont les Mandians qui ont commencé de prêcher après Veſpres, & les Curez les ont imitez : la coûtume qu'ont les Prédicateurs, de prendre leur texte de l'E-

vangile du jour, eſt un reſte de l'ancien uſage.

Mr. Grancolas ſe déclare pour la recitation du Canon à voix baſſe, il traite cette matiere avec beaucoup de ſoin & d'exactitude, & il ne laiſſe aucune reſſource aux novateurs; il obſerve & il prouve, que les ſignes de Croix que le Prêtre fait ſur l'hoſtie conſacrée ne ſont pas des benedictions, mais des ſignes, des proteſtations exterieures de la confiance que nous avons dans les merites de JESUS crucifié, fondement de nôtre eſperance. L'oraiſon *per quem hæc omnia ſemper bona creas, ſanctificas, benedicis & præſtas nobis*, eſt des premiers ſiécles; mais elle a eû longtems pour objet le pain des Eulogies, les fruits nouveaux, la cire, l'huile, l'encens, deſtinez pour l'uſage de l'Egliſe, qu'on apportoit ſur l'autel dans cet endroit de la Meſſe pour être benis; l'élevation de l'hoſtie qu'on a jointe à ces paroles en étoit ſéparée, elle eſt auſſi très-ancienne, c'étoit le ſignal de la Communion, de tout tems on a

dit l'oraiſon Dominicale à la Meſſe, la fraction de l'hoſtie a toujours été pratiquée. L'Auteur apporte deux raiſons de la coûtume de mêler dans le calice une portion de l'hoſtie, après l'avoir partagée, le Piêtre en prenant le ſang de JESUS-CHRIST laiſſoit cette partie de l'hoſtie dans le calice, afin que ſi le ſang ne ſuffiſoit pas pour la communion du Clergé & du peuple, le vin qu'on ajouteroit fût conſacré par le corps de JESUS-CHRIST. On étoit pourtant fort éloigné de croire que le corps de JESUS-CHRIST, ſur lequel on verſoit le vin, le changeât en ſang : on voit aſſez que cette coûtume, auſſi ancienne que le ſacrifice, prouve invinciblement que l'Egliſe a toujours été perſuadée qu'il n'étoit pas neceſſaire de recevoir les deux eſpeces pour faire une communion entiere, cette portion de l'hoſtie trempée d'abord dans le ſang, puis dans le vin, & quelquefois trempée ſeulement dans le ſang, étoit reſervée pour la communion des malades, afin qu'ils communiaſſent en quelque façon ſous les deux eſpeces;

c'eſt la ſeconde raiſon de cette pratique. Le Concile de Tours cité par Burchard l'apporte ſeule.

Paſſons à la ſeconde partie. S. Jerôme nous donne une idée de l'Office divin en divers endroits de ſes écrits, où il réduit les prieres de l'Egliſe à la pſalmodie, à la lecture des livres ſaints & aux oraiſons, il eſt cependant incertain s'il a donné une forme à l'Office divin, à la priere du Pape Damaſe, on l'a dit ſur la foi d'une lettre de Damaſe à S. Jerôme & de la réponſe de S. Jerôme, ce ſont des pieces manifeſtement ſuppoſées, il eſt moins douteux qu'il ait choiſi & diſtribué les Epitres & les Evangiles de la Meſſe, & que le livre appellé *comes ſancti Hieronymi* ſoit de lui. Au cinquiéme ſiécle Muſæus, Prêtre de Marſeille, travailla beaucoup à diſpoſer les Pſeaumes dans un certain ordre, à diſtribuer les leçons de l'Ecriture pour chaque jour de l'année, à en choiſir de propres pour les Fêtes. Sidoine loüe Claudien Mamert d'un ſemblable ouvrage. S. Hilaire & S. Ambroiſe ont compoſé des hymnes

que plusieurs Eglises ont inserez dans l'Office. Salvien choisit des leçons dans les homelies des saints Peres, S. Leandre Evêque de Seville a aussi travaillé sur l'Office divin. Le Pape Vigile dans sa lettre à Profuturus Evêque de Brague, nous apprend qu'il avoit composé des offices propres pour les Fêtes, le Concile de Brague reçut ces offices, & fit une loi aux Ecclésiastiques de les réciter.

Cassien décrit assez au long la maniere que les Moines d'Orient observoient dans leurs prieres, ils s'assembloient tous les jours deux fois dans un Oratoire, pour prier la nuit, & le soir; chaque fois ils récitoient douze Pseaumes; un seul chantoit les douze Pseaumes, ou douze en chantoient chacun un, le reste des Moines écoutoit attentivement & meditoit: quand les Pseaumes étoient trop longs, ils les coupoient par quelque courte priere; à la fin de chaque Pseaume on ne disoit pas l'hymne *Gloria Patri*, comme en Occident, mais on s'arrêtoit, & tous les Moines, en se levant, faisoient

une priere ſecrette, à la fin du douziéme on chantoit *alleluia.* Le Samedy & le Dimanche après les Pſeaumes on faiſoit deux lectures. Pendant le Carême elles étoient toutes deux tirées du nouveau Teſtament ; à la fin de la lecture tous les Moines ſe mettoient à genoux, & l'Abbé terminoit l'Office par une priere. Ils diſoient Tierce, Sexte, None, dans leurs cellules ; les Dimanches & les jours de Fête ils venoient à l'Oratoire à l'heure de Tierce, & entendoient la Meſſe. L'Office de Prime, que Caſſien appelle l'Office de Matines, n'étoit pas en uſage dans l'Egypte, & il n'étoit établi en Occident que depuis peu de tems : les Moines de la Paleſtine récitoient les petites Heures dans l'Oratoire ; l'Office de chaque heure étoit de trois Pſeaumes.

La regle de Saint Ceſaire nous marque quelle étoit en Occident la diſpoſition de l'Office divin ; voici ce qu'elle preſcrit le jour dé Pâques à Tierce, douze Pſeaumes avec leurs *alleluia* & leurs antiennes, trois leçons, la premiere des Actes des

Apôtres, la ſeconde de l'Apocalypſe, la troiſiéme de l'Evangile, l'hymne *Jam ſurgit hora tertia*; à Sexte ſix Pſeaumes avec une antienne, l'hymne & les leçons; à None ſix Pſeaumes, une antienne, l'hymne, la leçon & le capitule; au Lucernaire, le petit directoire & trois antiennes avec l'hymne *Hic eſt dies verus Dei*, laquelle ſe doit dire matin & ſoir tout le tems de Pâques; à la douziéme heure du jour on doit commencer par *Sol novit occaſum ſuum*, puis dix-huit Pſeaumes, trois antiennes, l'hymne *Chriſte qui lux es & dies*, & ainſi en tout tems deux leçons, l'une de l'Apôtre, l'autre de l'Evangile; aux nocturnes dixhuit Pſeaumes, les petites antiennes, deux leçons, un hymne & un petit chapitre; que tous les Dimanches à l'Office de la nuit on liſe l'Evangile, pendant lequel on ſera debout; pour les cinq autres leçons, qu'on s'aſſeye ſelon la coûtume. Quand on celebre les Fêtes des Martyrs, la premiere leçon eſt de l'Evangile, toutes les autres des actes du Martyr. Les feries, dans les nocturnes on lit

par ordre les livres de l'ancien & du nouveau Teſtament. En hyver, il y a toûjours trois leçons après les nocturnes; que la lecture ſoit tellement reglée, qu'à chaque priere on ne liſe pas plus de deux ou trois pages; ſi on s'eſt levé trop tard on ne lira qu'une page. On diſoit *Gloria Patri* à la fin de chaque Pſeaume, on repetoit ſouvent *Kyrie eleiſon*, on chantoit *Magnificat* & *Gloria in excelſis* aux jours ſolemnels. Saint Ceſaire établit la coûtume de faire chanter les Pſeaumes par tout le Chœur, & il permit au peuple de chanter avec le Clergé. La diſpoſition de l'Office qu'on lit dans la regle de Saint Benoît approche plus de la forme qu'il a preſentement. Des Critiques doutent que nous ayons cette regle dans toute ſa pureté, ils ſoupçonnent que Theodemar, Abbé du Mont-Caſſin, qui vivoit ſous Charlemagne, l'a miſe dans l'état où elle eſt. Ce qu'elle preſcrit touchant l'Office a beaucoup de rapport aux reglemens de S. Chrodegrand Evêque de Metz, poſtérieur à Saint Benoît; mais ce

rapport ne prouve pas que la regle de Saint Benoît soit changée en cet endroit, Chrodegrand a pû copier Saint Benoît, ou plûtôt, ils se sont conformez l'un & l'autre aux usages de leur tems. On ne parle point de Complies avant Saint Benoît ; cette priere, qu'il avoit présentée à ses Religieux pour la fin de la journée, a paru si sagement instituée, que l'Eglise en a fait une de ses Heures Canoniales ; elle n'est point en usage dans l'Eglise Grecque. Le Concile d'Agde, & le troisiéme Concile de Tours, ont fait sur l'Office divin des reglemens, qui marquent que la disposition en étoit alors fort semblable à celle qui est marquée dans la regle de Saint Benoît. Le Concile de Tours fait une loi expresse, pour obliger de dire au moins douze Pseaumes à Matines ; il ordonne d'en dire quatorze en Septembre, & vingtquatre pendant le mois d'Octobre, & les autres mois où les nuits sont plus longues. L'Eglise de Lion ne souffroit rien dans son Office qui ne fût tiré de l'Ecriture sainte ; chaque Evêque

regloit les offices de son Eglise ; on souhaitoit cependant l'uniformité, & pour y parvenir, la plûpart des Eglises jugerent sagement qu'il falloit se conformer à l'Eglise Romaine, comme au centre de l'unité Catholique ; d'autres Eglises conserverent leurs anciens usages, & Rome méme ne les a jamais blamées de cet attachement à leurs anciennes pratiques. Gregoire septiéme s'appliqua à reformer l'Office de l'Eglise Romaine ; il étoit fort long, on en fit depuis un abregé, à l'usage des Missionnaires, & de la chapelle du Pape ; c'est le breviaire Romain d'aujourdhui. Les Religieux de l'Ordre de Saint François s'en servirent dès leur institution ; les Dominicains prirent celui de Paris. Nicolas III. introduisit l'office Romain abregé dans toutes les Eglises de Rome, à la place de l'ancien. Pie V. Clement VIII. Urbain VIII. l'ont encore corrigé, son usage s'est beaucoup étendu depuis le Concile de Trente.

Joignons quelques remarques particulieres à ces remarques generales.

L'Auteur nous apprend que Maurice de Sully, Evêque de Paris, a composé les répons de l'Office des Morts; cet Office étoit dans son origine pour les agonisans, ensorte qu'on le faisoit dire pour soi pendant sa vie; il a en effet plus de rapport aux agonisans, qu'à des ames déja mortes & jugées. La prose *Dies iræ* est du Cardinal Latin des Ursins.

On jeûnoit autrefois depuis la St. Martin jusqu'à Noël, & ce jeûne étoit observé par les Laïques même; de là étoient venuës par un abus déplorable les débauches du jour de S. Martin, & des deux jours précedens, pareilles à celles du Carnaval.

Ces variations dans les ceremonies & la discipline n'ont rien qui blesse les Catholiques, ils sçavent que la doctrine & la regle des mœurs sont immüables; que le reste peut & doit changer selon les tems; ils sont convaincus que l'Eglise est toûjours la même dans ces changemens, toûjours pleine d'une sagesse celeste, toûjours regie par le Saint Esprit; que ses nouvelles loix,

ſes nouvelles pratiques, ſont auſſi reſpectables que les anciennes; qu'il faut changer avec elle, pour ſuivre la volonté de Dieu, qui nous inſtruit par elle; qu'on doit aimer l'antiquité Chrétienne, & ſe propoſer les exemples des premiers Chrétiens, mais que porter l'amour de l'Egliſe primitive juſqu'au mépris, juſqu'à la condamnation des uſages de l'Egliſe preſente, ce n'eſt plus être enfant de l'Egliſe, c'eſt nier ſa perpetuité, c'eſt donner dans l'égarement des prétendus reformateurs. On remarque quelques défauts dans ſes uſages, les anciennes pratiques avoient leurs défauts; c'eſt la condition de toutes choſes humaines; l'état parfait n'eſt pas de cette vie; ce qui nous paroit défaut dans l'ouvrage du Créateur, n'en eſt pas un; ce qui nous paroît imperfection dans un ouvrage qui lui eſt plus cher que le monde, dans l'Egliſe, eſt peutêtre par rapport au tems une perfection. Soumettons nos foibles lumieres à la lumiere celeſte, qui guide l'Egliſe. Quand ce que nous prétendons corriger ſeroit un dé-

faut, sçavons nous si la correction précipitée de ce défaut n'auroit pas de fâcheuses suites ? Respectons les grandes & sages raisons que l'Eglise à de le tolerer.

L'Auteur se trompe, quand il dit que le Pape Innocent XI. a condamné le petit Office de la Conception, il a été mal instruit ; les Jansenistes le publierent, & fabriquerent un Bref supposé ; mais le Pape, dans un Bref addressé à l'Empereur Leopold, refuta lui même cette fable, & il a depuis la prétenduë condamnation approuvé la regle d'une Congregation Clericale établie en Alemagne, qui prescrit à ses Clercs de dire tous les jours ce petit Office. Le Maitre du sacré Palais condamna une édition de cet Office, où l'on avoit inseré de fausses Indulgences, voilà le seul fondement que ces bruits ont eû.

L'Auteur dit, que bien des gens n'ont pas approuvé ces expressions du *Salve Regina, Vita, dulcedo, spes nostra.* Ces Censeurs inconnus ont-ils l'autorité de Saint Bernard, si charmé de cette antienne ? Ont-ils l'auto-

rité des Ordres de Cîteaux, des Carmes, de Saint Dominique, qui la récitent tous les jours ? Ont-ils l'autorité de tant de saints Docteurs, que ces Ordres ont portez ? Ont-ils enfin l'autorité de l'Eglise Romaine, & de presque toutes les autres Eglises, qui depuis tant de siécles chantent cette dévote antienne ? L'Eglise continüera de la chanter, sans aucun égard pour la fausse délicatesse de ces demi-Calvinistes, de ces dévots prétendus reformez. Les Chartreux, dit-on, chantent *Regina misericordiæ, vitæ dulcedo*, c'est ainsi qu'Herman, Auteur de l'antienne, s'étoit exprimé d'abord : on le dit, sur une simple conjecture, je veux bien passer cette conjecture, qu'en faut-il conclure ? Que l'Eglise a crû devoir s'exprimer plus fortement que l'Auteur même ne s'étoit exprimé. On trouve en cent endroits de ses prieres des expressions semblables : les ennemis de la gloire de Dieu, qui se donnent pour jaloux de la gloire de Jesus-Christ, peuvent se reposer sur l'épouse de Jesus-Christ de ses interêts, l'Eglise ne les trahira pas.

ARTICLE CLXIX.

LETTRE DU R. PERE DIEGO *de Quadros Jesuite, Professeur d'Alcala, aux Auteurs de ces Memoires.*

I. J'Ai lû dans un tome de vos Memoires une nouvelle méthode de lire & d'apprendre la langue Hebraïque, & les autres langues Orientales, sans le secours des points. Cette méthode, qui est de l'invention de Mr. Masclef Chanoine d'Amiens, est ingénieuse, & a quelque chose de plausible. J'y trouve néanmoins quelques difficultez, qui me paroissent d'autant plus considerables, que je puis les appuyer de l'autorité d'un Ecrivain très-connu en France, & fort distingué dans cette sorte d'érudition. C'est ce qui m'a déterminé à vous les envoyer, pour que vous les inseriez dans vos Memoires, si vous jugez qu'elles le meritent.

II. Mr. Masclef, pour établir sa nouvelle méthode, tâche d'executer trois choses. 1. Il s'efforce de

prouver que la ponctuation des Massoretes doit être rejettée par plusieurs raisons, que les lettres caracteristiques, ou consones, sont les seules auxquelles on doit avoir égard pour découvrir le sens de l'Ecriture, & que c'est le seul moyen d'y trouver par tout un sens pur, veritable, & exemt de toute contradiction. 2. Il propose la méthode qu'il a inventée, & il soutient qu'en la suivant, on trouve plus sûrement, & plus aisément qu'avec le secours des points, comment il faut lire les mots Hebraïques, quoiqu'il soit certain que les consones ne peuvent se lire, ni faire aucun son, qu'en y joignant des voyelles. 3. Il répond aux objections, & en y répondant il fait paroître de l'esprit & de l'érudition : il dévore néanmoins des choses qui paroissent dures à digerer. En voici quelques-unes.

1. Il est obligé d'avoüer que son hypothese est purement arbitraire, & nouvellement inventée. Mais de quoi s'agit-il ? De sçavoir comment on lisoit anciennement l'Hebreu. Quoique nous ne devions pas espe-

rer d'acquerir jamais ſur cela une connoiſſance pleine & entiere, nous devons néanmoins faire tous nos efforts, pour approcher le plus près qu'il nous eſt poſſible de la verité. *Travaillons*, dit Gallien, *& appliquons nous à la recherche de la verité, & ſi nous ne pouvons y atteindre tout à fait, du moins approchons-en autant que nous le pouvons.* Or il ſemble que lorſqu'il s'agit d'apprendre comment on liſoït autrefois l'Hebreu, c'eſt s'éloigner & s'écarter du chemin qui conduit à cette découverte, que d'avoir recours à des ſyſtemes purement arbitraires, & qu'au contraire le moyen le plus ſûr pour y arriver, c'eſt de s'attacher à la tradition, & de ſuivre autant qu'on le peut les traces des Anciens, qui ayant vécu dans des ſiécles moins éloignez du tems où la langue Hebraïque étoit encore en uſage, ont pû avoir, ſur la maniere de lire les livres Hebraïques, des connoiſſances que nous n'avons pas. On ne peut pas même douter que les Docteurs Juifs n'ayent eû une maniere fixe & déterminée de lire les livres

ſaints, & que cette maniere de les lire ne ſoit paſſée ſucceſſivement des Docteurs à leurs diſciples. C'eſt apparemment pour cela que Druſius s'exprime ainſi, au commencement de ſon ancien Alphabet Hebraïque : *J'ai eû depuis longtems la penſée de compoſer un livre exprès ſur l'Ecriture ancienne. Je m'y portois volontiers à cauſe de l'ignorance, ou de la temerité de certaines gens, qui s'imaginent qu'il leur eſt permis de changer tout ce qui leur plaît dans la maniere de lire les mots Hebreux. Qu'ils le faſſent, puiſqu'ils le veulent ; pour nous, ſuivons les Anciens quand nous le pouvons. J'ai expliqué dans ce petit livre quel étoit leur uſage, autant que j'ai pû le pénetrer dans l'obſcurité de tems ſi éloignez.* Genebrard, dans le livre dont nous parlerons dans la ſuite, ſe déclare pour le même ſentiment, & dit expreſſément, qu'*il n'a jamais approuvé la hardieſſe de Caninius, de Tremellius & de Mercerus, qui ſur l'analogie des livres de Daniel & d'Eſdras, ont gâté l'interpretation Chaldaïque & la verſion Syriaque du nouveau Teſtament, en y retranchant preſque toutes les voyelles, & y ſubſtituant des*

points à leur phantaisie. D'où nous devons conclure, qu'il ne faut pas aisément dans des choses de cette conséquence s'engager dans des systemes arbitraires, dont on peut se passer; que le plus sage est d'étudier l'antiquité, & de tâcher d'y découvrir des traces de l'usage ancien, auquel il faut se conformer.

III. Mr. Masclef avoüe ensuite, qu'il ignore la valeur des points, & qu'il n'en connoît pas même les figures. Bien plus, que lorsqu'il commença à se servir de sa nouvelle méthode, il ne sçavoit alors pas même conjuguer un verbe. Et cependant il retranche absolument, & sans hesiter, trois conjugaisons, *piel*, *poel*, & *pual*, quoiqu'il soit constant que ces conjugaisons ont une signification bien plus emphatique. En troisiéme lieu, il préfere l'opinion de quelques Anciens en petit nombre, comme l'a remarqué Pagnin, qui disent que les lettres ע, ח, ה sont des voyelles, il la préfere, dis-je, cette opinion, au sentiment commun aujourd'hui parmi les Sçavans, qui soutiennent que

ce ſont des conſones gutturales. 4°. Il avoüe, ce qui eſt vrai, que ceux qui auront appris l'Hebreu ſelon ſa méthode, n'entendront point ceux qui en traiteront ſelon la méthode ancienne & ordinaire. En verité, peut-il y avoir une confuſion plus grande, un plus grand renverſement ? Hé ! Que n'accordoit-il à chacun la liberté de prononcer chaque conſone comme il lui plaira ? La méthode eût été bien plus facile & bien plus courte. Que ne flatoit-il ſon Lecteur de pouvoir à ce prix ſeul devenir un parfait Hebraïzant ? 5°. Il avoüe ingenüement, que dans les mots Hebreux qui ont paſſé dans les autres langues avec leur forme Hebraïque, il ſe fera un changement ſi grand, qu'au lieu d'Iſraël, il faudra dire *Iſſiral*. Au lieu de David, *Douid*. Il prétend que dans ces mots les Maſſoretes varient, mais cela juſtifie-t'il les changemens qu'il introduit ? 6°. Autre aveu de Mr. Maſclef, ſa méthode eſt inutile dans les diſputes contre les Juifs, c'eſt là renvoyer nos Controverſiſtes à l'étude de la méthode ancien-

ne, dont il avoit fait un si affreux portrait, c'est lâcher pied & succomber. 7°. Enfin, quel autre effet peut avoir la nouvelle méthode, que de nous faire passer pour des novateurs dans l'esprit des Juifs & des heretiques? Toutes ces choses, & d'autres encore, m'ont paru dures à digerer. On auroit pû les traiter plus au long, & avec plus de force; mais je n'ai voulu que les effleurer d'abord, parceque quoique je ne les croye pas des démonstrations, elles serviront cependant à faire sentir la force de l'argument que je vais proposer.

IV. Si un homme très-habile dans la langue Hebraïque nous a appris l'art de lire l'Hebreu & les autres langues Orientales sans points, & sans nous astreindre aux regles des Massoretes, un art qui nous enseigne à entendre l'Hebreu par les seules lettres characteristiques; un art enfin, avec le secours duquel nous ne tombions dans aucun des inconveniens dont j'ai parlé, c'est cet art que nous devons suivre, & il faut rejetter la nouvelle méthode

comme inutile, peutêtre que bien des gens diront, comme pernicieuſe. Or nous avons cet art. Celui qui nous l'a donné, c'eſt ce célebre Docteur de la France, cet homme conſommé dans la ſcience Hebraïque, Gilbert Genebrard, dans ſon livre intitulé, Εισαγωγὴ *Gilberti Genebrardi Theologi Pariſienſis divinarum Hebraicarumque litterarum Profeſſoris Regii, ad legenda & intelligenda Hebræorum & Orientalium ſine punctis ſcripta. Pariſiis,* * *apud Ægidium Gonbinum ſub inſigne ſpei è regione Collegii Cameracenſis.* 1587.

Dans ce livre Genebrard dit au Pape Sixte V. auquel il le dédie, *Qu'entre les avantages que l'on tirera de cet ouvrage, on verra qu'il éclaircit les traductions de l'ancien Teſtament faites par les* LXX. *& par S. Jerôme, que ſouvent elles ne paroiſſent obſcures, que parceque quand on s'arréte aux points des Maſoretes, qui n'ont été ajoutez que depuis S. Jerôme, on ne voit pas*

* L'exemplaire que nous avons ici porte, *Apud Petrum Ramier, viâ S. Joannis Lateranenſis, ad inſigne ſerpentis* 1587.

trop comment ces anciens Interpretes ont lû; mais qu'en ne s'attachant qu'aux seules consones, & suivant les regles qu'il donne dans son ouvrage, non seulement on voit clairement comment ils ont lû; mais même on découvre la sagesse admirable avec laquelle le S. Esprit les a conduits à l'intelligence des oracles sacrez. Il dit à son Lecteur, que ce qui lui a donné occasion de faire ce livre, c'est qu'autrefois il avoit été détourné, aussi bien que beaucoup d'autres, de la lecture Rabbinique, à cause de la difficulté, & même de l'impossibilité qu'il s'y figuroit, ou pour le moins, parcequ'il s'imaginoit que tout y étoit arbitraire. Personne ne se mettoit en peine de corriger cette erreur : loin de cela, ceux qui s'étoient fait le plus de reputation dans ce genre d'étude, l'entretenoient & l'augmentoient, soit pour avoir seuls la gloire d'entendre l'Hebreu Rabbinique, soit parce-qu'ils étoient en effet dans la même opinion. Après avoir rapporté les sentimens de quelques-uns de ces Sçavans, il dit que pour lui il prétend qu'il y a un art de lire l'Hebreu

ſans voyelles, que ſi cet art n'eſt pas toujours conſtant & invariable, car quelle eſt la Grammaire qui n'ait pas des exceptions, il eſt au moins très-problable ; & que ſi on le ſuit, il eſt difficile qu'on ſe trompe. Il prouve l'exiſtence de cet art par trois raiſons. La premiere, c'eſt qu'il y a un aſſemblage de préceptes qui peuvent nous conduire à l'intelligence de l'Hebreu ſans points, comme on le verra par ſon livre. La ſeconde, eſt la coûtume des Rabbins, qui liſent ſans voyelles, & qui n'en mettent que dans les endroits les plus difficiles. La troiſiéme, eſt une autre coûtume qu'ont les Juifs, qui eſt d'écrire toutes les langues avec leurs caracteres Hebreux, & ſans voyelles. Fagius dit, qu'ils ont composé en Aleman de très-gros ouvrages, & en grand nombre, qu'ils les écrivent en lettres ſeules Hebraïques. On voit tout de même de l'Italien, du François, de l'Eſpagnol, dans leurs Commentaires & dans leurs Breviaires, qu'ils appellent, מחזורים סדרים סידורים, תפלות.

 Quand

Quand au corps de l'ouvrage, 1°. Genebrard diviſe tout ſon art en trois ſortes de préceptes. Les premiers regardent les voyelles, les ſeconds concernent les lettres caracteriſtiques, & les troiſiémes ſont pour les lettres ſerviles. En tout cela il montre quelles ſont les lettres qu'il faut lire, & il examine fort exactement dans quelles circonſtances il faut les lire. 2°. Pour aider la mémoire, il réduit en tables les préceptes qu'il a donnez. 3°. Pour apprendre l'uſage & la pratique de ſes préceptes, il explique deux verſets de Joël, avec les ſcholies de R. David Kimhi. 4°. Il donne un catalogue des particules qui peuvent embarraſſer dans les Rabbins. 5°. Il donne un Lexique alphabetique d'une infinité de mots Hebreux d'Art de Théologie, de Philoſophie, de Mathematique, de Rhetorique, de Poëtique &c. 6°. Il fait une liſte de tous les livres Rabbiniques qu'il connoiſſoit. 7°. Il traite fort au long de la Poëſie Hebraïque ſelon les principes de R David Jehaias. Telle eſt la matiere & l'ordre du livre

de Genebrard. Reste à examine trois points, qui pourroient fair de la difficulté. 8°. Le premier est que Genebrard demande qu'on sça-che les préceptes de la Grammaire avant que de lire les Commentaires des Hebreux ; mais pour observer tous les préceptes de la Grammaire, comment faudroit-il lire les dictions Hebraïques, avant que d'en avoir appris l'art ? Je réponds, qu'il faut les lire selon la ponctüation que prescrivent les Grammaires, & qui se trouve dans les Dictionnaires. Et afin qu'on ne croye point que cela nous rengage dans les regles importunes de la ponctuation Massoretique, je dis 1°. Qu'il ne faut point s'embarrasser quels points on donne aux dictions Hebraïques, & si l'on prétend que ce n'est pas là sçavoir toute la Grammaire ; je l'avoüerai sans peine de la Grammaire Massoretique, mais non pas de la vraye Grammaire Hebraïque, qui ne dépend que des lettres caracteristiques, & de l'harmonie des consones. Je dis 2°. Que dans la prononciation des mots Hebreux il ne faut pas mettre de difference en-

tre les points qui ont à peu près le même son, par exemple, le ָ *kamets*, le ַ *pathahh*, le ֲ *hhateph pathahh*, ne sont autre chose que l'A. Le *tseri* ֵ le ֶ *segol*, le ֱ *hhateph segol*, & le ְ *scheva*, sont toujours E. Le י *hhirik gadol* & . *hhirik katon*, toujours un I. Le ו *vau hholem* & le ֳ *hhateph kamets*, toujours un O. Le ו *schurek* & le ֻ *kibbuts* toujours un U. Par où l'on voit clairement qu'il est aussi facile d'apprendre les préceptes de la Grammaire Hebraïque, que si les Hebreux n'avoient point d'autres voyelles que les nôtres. Car tout l'embarras de la ponctuation Massoretique, qui effraye les commençans, vient non seulement de la valeur des points voyelles, qui s'apprendroit d'un coup d'œil; mais des regles subtiles de ponctuer, de telle, ou de telle façon, & de discerner les noms, les verbes, les personnes & les tems. Que si pour la parfaite intelligence de l'art de lire l'Hebreu sans points il faut connoître l'analogie, les regles & l'usage de la Grammaire, comme Genebrard l'avoüe, nous ne demandons

rien en cela, que la nouvelle méthode ne demande aussi bien que nous ; mais avec cette difference, que Mr. Masclef introduit une méthode purement arbitraire, forgée à plaisir, & sujette aux inconveniens dont nous avons parlé ; au lieu que nous suivons une route déja frayée, & que par les regles que donne le sçavant Genebrard, nous lisons d'une maniere très-commune & très-facile, l'Hebreu, les autres langues Orientales, & les Commentaires des Rabbins, sans aucun point ; & que par cette route nous arrivons bien plus sûrement, & bien plus vîte, au terme que l'Auteur de la nouvelle méthode se propose.

9°. Une seconde difficulté est, que l'art que propose Genebrard n'est inventé que pour lire les écrits des Rabbins, dans lesquels il n'y a rien d'utile, rien que de méprisable. Je reponds 1°. Que l'objection est fausse, que cela paroît par le titre seul du livre. Je réponds en second lieu, que la lecture des Rabbins est très-utile aux gens habiles, soit pour les refuter, & tirer d'eux mêmes des armes pour les combattre, comme a fait Galatin, soit parcequ'ils sont pleins d'érudition dans tous les genres de science. De sorte que Genebrard a dit à la page 143 de l'ouvrage dont je parle, qu'on peut assûrer sans temerité, que dans le grand nombre que nous avons de livres sur toutes sortes de

matieres, les Hebreux peuvent le diſputer avec quelque nation que ce ſoit. Ainſi la nouvelle méthode empêchant qu'on ne puiſſe lire leurs ouvrages, on doit peut-être avec raiſon la juger pernicieuſe.

X. La troiſiéme difficulté que j'ai déja touchée, eſt que Genebrard ſemble s'aſtreindre à la ponctuation Maſſoretique, puiſqu'il ſe ſert des mots *hhateph ſegol*, *hhateph pathahh*, *hhateph kamets*, *ſcheva mobile &c.* Je réponds d'abord, que la ſuppoſition eſt fauſſe, comme il eſt clair par les paroles que j'ai rapportées de ſa lettre à Sixte V. Je réponds encore, que Genebrard ne s'eſt peut-être ſervi de ces mots, que pour s'accommoder à ceux qui auroient appris la Grammaire ſelon la méthode ordinaire, ce qui n'empêche point que par ces mots on entende un A, un E, ou une autre voyelle, comme je l'ai expliqué ci-deſſus, art. VIII. ſans aucun égard à la diverſité des points & des noms qu'on leur donne. Je finis par quelques reflexions.

XI. Ma premiere reflexion eſt, que je ne rejette point abſolument la ponctuation Maſſoretique & ſes préceptes; car comme elle eſt très-ancienne, reçûë dans tous les Dictionnaires & toutes les Grammaires, c'en eſt aſſez pour ne la point mépriſer. Tout ce que je prétends, c'eſt que ſi l'on ne veut point y avoir d'égard, il vaut beaucoup mieux ſuivre les regles

de Genebrard, que la nouvelle méthode de Mr. Masclef.

XII. Ma seconde reflexion est, que je crois que si Capell revivoit, ce Critique, pour lequel le nouvel Auteur semble avoir tant de déference, il s'en tiendroit plûtôt avec moi à ce qu'a enseigné Genebrard, qu'à la nouvelle méthode de Mr. Masclef.

XIII. Ma troisiéme reflexion est, que Mr. Masclef m'a paru un homme sçavant, studieux, qui a beaucoup d'esprit, & très-propre à enseigner, ayant beaucoup de netteté & de méthode.

XIV. Quatriéme reflexion. Appliqué tout entier comme je le suis aux questions de l'Ecole, je ne sçai si ce que j'ai dit pourra plaire. Mais ayant fait ces remarques sans passion, dans la seule vûë d'examiner la verité, & dans la disposition d'approuver moi même la nouvelle méthode, si les Sçavans lui donnent leurs suffrages; mais aussi, s'il en arrive autrement, dans le dessein de deffendre les monumens anciens & sacrez qu'elle attaque, je me flatte de l'indulgence des Lecteurs, & j'espere que l'Auteur lui même voudra bien me pardonner mes fautes. &c. A Alcala, le 26^e^. Fevr. MDCCXIII.

Le R. P. Diego de Quadros peut s'assûrer que les Connoisseurs liront ces remarques avec plaisir. Non content de montrer les défauts de la méthode de M. Mas-

clef, il en propoſe une autre, expliquée par un des plus habiles hommes qui ait jamais été dans ce genre d'érudition, & confirmée par l'uſage qu'en font depuis tant de ſiécles tous les Sçavans Hebreux & Chrétiens, de toutes les nations du monde où l'étude de l'Hebreu a pénetré. Voilà les deux endroits par leſquels on pourroit attaquer la nouvelle méthode. Le premier article ſurtout n'eſt qu'ébauché. Que ſeroit-ce ſi le R. P. Diego de Quadros lui eût donné toute la force & toute l'étendüe qu'il a conçu qu'il pouvoit avoir? Perſonne n'eſt plus en état de le faire que lui. Tout Profeſſeur de Philoſophie qu'il eſt dans une des plus celebres Univerſitez d'Eſpagne, il s'applique fort à toute la ſcience Hebraïque & Rabbinique, dans laquelle il a fait de très grands progrès. Cet échantillon peut faire eſperer de lui des ouvrages plus conſiderables, & utiles à l'Egliſe & aux Sciences, dans leſquelles le R. P. Diego de Quadros peut ſe diſtinguer, autant que ſa famille, déja illuſtre en Eſpagne par tant d'endroits, s'eſt acquis de gloire pendant cette guerre, par ſon zele & ſon attachement inviolable pour ſon Roi.

ARTICLE CLXX.

ELEMENTA GEOGRAPHIÆ generalis &c. *Les élemens de la Géographie generale, avec une préface, des figures en cuivre, & une table. Par Jean-George Liebknecht, Professeur ordinaire de Mathematique à Giessen.* A Francfort, chez Dominique de Sande, 1712. *In* 12. *pages* 476.

CEt ouvrage est divisé en trois parties, ou sections.

La premiere, intitulée par l'Auteur, *Præliminaris*, contient la définition & l'histoire de la Géographie. Moyse a décrit la situation de plusieurs païs, Josüé a levé le plan de celui des Chananéens, Homere a quantité d'observations géographiques ; mais au rapport de Strabon, & de Diogene de Laërce, Anaximandre de Milet a été le premier qui ait exposé en public une Carte de Geographie, environ l'an 560. avant JESUS CHRIST. Du tems de Socrate, qui moutut en 430. avant nôtre Ere, ces sortes de Cartes étoient communes *, puisque ce Philosophe pour rabbatre l'orgueil d'Alcibiade, qui se vantoit de posseder de grandes terres, lui fit remarquer le peu d'étendüe de l'Attique ; & dans l'Attique, ajouta-t'il, montrez moi

* *Herodot. l.* 5.

où sont vos terres ? Vers l'an 300. * Aristagoras Tyran, ou Seigneur de Milet, apporta à Cleomenes Roi de Lacedemone une planche de cuivre, sur laquelle étoit gravée la description de toute la terre, des mers & des rivieres. Eratosthene corrigea les défauts des premieres cartes ; ensuite Scylax Caryande, Pitheas de Marseille, Dicearque & Isidore de Characene, firent des relations de leurs voyages.

Les observations Astronomiques d'Hipparque, environ 160 ans avant nôtre Ere, contribuërent beaucoup à donner une nouvelle perfection à la Géographie, fixanr la position des differens endroits de la terre par rapport au ciel. Et c'est en quoi Ptolomée a excellé entre les anciens Géographes.

L'Auteur fair le dénombrement de ceux qui ont traité de la Géographie, Denys, Strabon, Mela, Pline, Solin, Etienne de Byzance, & plusieurs autres. Il vient à la Notice de l'Empire, & aux tables de Putinger. L'étude de la Géographie a péri, & est ressuscitée avec celles des belles Lettres, & elle a reçu un grand accroissement par la découverte d'un nouveau monde. Le nombre des Géographes ne peut plus se compter, & on ne s'y arrêtera pas, en remarquant, qu'en ce qui regarde la science, l'Auteur donne la principale gloire à Riccioli ; & pour l'execution des

* *Ælien l. 3. c. 28. & Strobée.*

cartes, il loüe les Samsons, Jaillot, Nolin, le Fer. Il ne devoit pas oublier l'exact Mr. de Lisle. Sur la fin de cette premiere section il parle des mesures en longueur.

Dans la seconde, qui est intitulée *Doctrinalis*, il traite des poles, des points cardinaux, des cercles de longitude & de la latitude, des azimuts, de l'équateur, & de choses semblables : il donne des pratiques avec les démonstrations, & c'est ce qu'on trouve partout.

Il rapporte ce que Mr. Mandeslow dit dans la relation de son voyage, qu'étant sous l'équateur, il ne vit point les deux poles, mais seulement le septentrional, qu'il continüa de voir jusqu'au sixiéme degré de latitude Australe, & qu'il avança encore deux degrez, avant que d'appercevoir le pole austral.

Comme il est important de marquer précisément le tems des observations, c'est sur quoi aussi il s'étend davantage. Il décrit une pendule, que Mr. Hoffmann, Observateur Royal à Berlin, s'est faite pour marquer les secondes : elle n'a qu'une seule roüe de trente dents, & la pendule fait une vibration complete d'une seconde, entre la rencontre d'une dent à l'autre.

Touchant la difference de longitude, il rapporte les diverses manieres de l'observer par le moyen des pendules, par les éclipses de lune & des satellites de Jupiter ;

& il ajoute les tables necessaires. A l'occasion de la difference de longitude, il remarque, après Mr. Hamberger, dans un traité du calcul Ecclésiastique, que chaque Feste, eû égard à divers païs, est celebrée pendant deux jours. Par exemple, Péquin & Manille sont sous le même méridien : les Espagnols faisant route par l'oüest arrivent à Manille le samedi, les Portuguais par l'est arrivent à Péquin le Dimanche : ainsi le Dimanche est un jour plûtôt en cette derniere ville. D'où il s'ensuit, qu'il peut arriver que la Fête de Pâques se celebre huit jours plûtôt à Manille, qu'à Pequin. Car si la pleine-lune Pascale tombe en ce jour, qui est le samedi à Manille, le lendemain est la Fête de Pâques ; & parceque c'est le Dimanche à Péquin, il faut attendre le Dimanche suivant.

Pour la figure de la terre, que les uns veulent être d'un spheroïde allongé, & les autres d'un spheroïde applati, l'Auteur s'en tient à celle d'une sphere : ces spheroïdes seroient aussi incommodes à l'habitation des hommes, que les penchants des montagnes. Il rapporte les differentes méthodes des Anciens & des Modernes, pour mesurer la grandeur de la terre ; & il s'arrête au Pere Riccioli, à Messieurs Picart, Cassini & de la Hire, dont il loüe l'habileté à tracer un meridien au travers de la France : il fait aussi l'éloge du Roi,

que tant de grandes occupations n'empêchent pas de donner attention à l'avancement des Sciences & des beaux Arts. Il parle ensuite de la distance des lieux, & de la maniere de la déterminer.

La troisiéme section, intitulée, *Artificialis*, montre l'art de faire des globes terrestres & des Cartes de Geographie, avec l'usage du Globe.

ARTICLE CLXXI.

JOURNAL LITTERAIRE de Mai & Juin 1713. A la Haye, chez T. Johnson, *in* 8°. *pages* 224. *Tome premier*.

LA Hollande n'avoit plus de Journal: la mort de Mr. Basnage de Beauval, & les grandes occupations de Mr. Bernard, avoient fait cesser presque en méme tems *les Nouvelles de la Republique des Lettres*, *& l'Histoire des ouvrages des Sçavans*. *La Bibliotheque choisie de Mr. le Clerc continüoit*, *& l'Histoire critique de Mr. Masson* en étoit au quatriéme volume; mais ces deux Auteurs s'écartent un peu de la méthode des Journalistes. Mr. le Clerc parle des livres anciens autant que des nouveaux, & Mr. Masson imite en cela Mr. le Clerc, & préfere encore les dissertations sçavantes aux extraits. On souhaitoit en Hollande que

Mr. de Beauval eût un successeur, on le souhaitoit ailleurs qu'en Hollande ; cependant il ne s'est point trouvé d'Ecrivain qui osât se charger seul d'un tel fardeau ; plusieurs se sont unis, & ont formé une Societé, qui, sans renoncer à la liberté dont on joüit, & dont on abuse en Hollande, s'est prescrit des loix assez sages.

On sçait, disent les nouveaux Journalistes, que ces ouvrages périodiques, qui sous differens titres tendent au même but, & font connoître ce qui se passe dans la Republique des Lettres, sont peutêtre ce que l'on a inventé de plus utile, & pour ceux qui n'ont qu'une legere teinture des Sciences, qui les aiment plûtôt qu'ils ne les possedent, & pour les veritables Sçavans.

Les premiers y trouvent de quoi contenter leur curiosité, & même leur vanité. Les Journaux ne les rendent pas habiles, mais ils les mettent en état de paroître habiles. Les veritables Sçavans en retirent des avantages plus solides : un bon extrait leur fait voir, pour ainsi dire, tout un livre d'un coup d'œil ; car comme ils sont au fait, quand on leur présente ce qu'il y a d'essentiel, ils devinent à peu près le reste, & sans avoir l'embarras de lire tant d'ouvrages nouveaux, ils en jugent, & s'instruisent de toutes les nouvelles découvertes.

Un autre avantage des Journaux, dont tout le monde peut profiter, c'est qu'ils empêchent qu'un titre artificieux n'impose : il faudroit courir le hazard d'acheter plus de mauvais livres que de bons, ou attendre que la voix publique eût décidé du prix d'un livre ; la voix publique n'est pas infaillible, & quand elle le seroit, il faudroit attendre longtems ; la faveur emporte souvent les premiers suffrages : dans la Republique des Lettres, comme dans tout autre état, on fait quelquefois fortune sans merite.

Les nouveaux Journalistes proposent avec quelque timidité une autre pensée qui leur est venuë sur l'utilité des Journaux ; elle s'augmente, disent-ils, à mesure que les Journaux se multiplient, il est important qu'un livre soit examiné par differens Critiques, chacun suivant ses lumieres particulieres & son goût, y trouve de nouvelles beautez, ou de nouveaux défauts, qu'un autre n'a pas observez ; & differens extraits montrant le livre par differens côtez, en donnent une connoissance plus entiere & plus sûre : enfin, le jugement d'un seul Journaliste peut être soupçonné de partialité, mais il est difficile que quatre ou cinq Journalistes, de païs & de religion differente, ayent les mêmes interêts, les mêmes passions, & qu'ils conspirent à tromper le public sur un ouvrage ; cette pensée est vraye, & les

nouveaux Journalistes pouvoient la proposer plus hardiment; on n'y peut opposer qu'une difficulté, ne seroit-il pas souvent plus court de lire le livre même, que d'en lire quatre ou cinq extraits en differens Journaux?

Nos Auteurs ont une idée très-juste des qualitez necessaires à un Journaliste; la bonne foi est la principale, il faut avec la bonne foi & l'exactitude une grande habileté; quiconque fera l'extrait d'un livre dont il n'entendra pas la matiere à fond, court risque de ne rien dire que de superficiel, de ne pas prendre le sens de l'Auteur; il aura beau se prévaloir de la délicatesse de sa plume, faire hors de propos mille belles reflexions, badiner agréablement, les bons esprits ne seront point la dupe de son élegance & de son enjoüement, ils demandent un extrait fidelle & solide; ils demandent des choses, & ne se payent point de mots; ils diront que l'Auteur a de l'esprit, mais qu'il n'est pas Journaliste; il est vrai que la beauté des expressions & la finesse du tour sont necessaires pour soutenir un Journal; une expression plate, un stile sec, une composition aride, fatiguent trop le Lecteur. Si jamais l'agréable doit être mêlé à l'utile, c'est dans un livre de cette nature, qu'on cherche pour s'amuser, plus que pour étudier; l'art est d'y répandre un certain agrément sur les matieres les plus abstraites, & d'em-

bellir les ſujets qui ſont les moins ſuſceptibles d'embelliſſement.

Une profonde connoiſſance des matieres, l'heureux talent de bien écrire, ne ſuffiſent pas ; ſans un grand travail ; ce n'eſt pas aſſez de lire la préface & la table d'un livre, ſi l'on n'en juge que par là, les Journaux ſont d'une utilité fort mince, chacun peut faire un examen de cette ſorte dans la boutique des Libraires ; un bon Journaliſte doit s'y prendre tout autrement, il doit lire un ouvrage d'un bout à l'autre ; il ne faut pas qu'il le parcoure, il ne ſçauroit le lire avec aſſez d'attention, la grandeur de ce travail rend les ſocietez de Journaliſtes preſque neceſſaires. Monſieur l'Abbé Gallois, Monſieur Bayle, ont peu de ſemblables ; mais les Societez ont leurs inconveniens ; l'inégalité de ſtile, la difference de critique y ſont inévitables, l'union y eſt rare. Nos Auteurs ſe flatent d'avoir remedié à ces inconveniens, le tems nous apprendra ſi leurs eſperances ſont bien fondées ; ils donneront de deux mois en deux mois un Journal de quinze ou ſeize feuilles, & quelquefois même de plus, ſelon les matieres ; il ſera diviſé en deux parties, la premiere pour les extraits, la ſeconde pour les Nouvelles Literaires, & quelques pieces qu'ils jugeront dignes d'y entrer ; ils n'excluent pas les poëſies nouvelles Latines, ou Françoiſes, & ſûre-

ment les Lecteurs leur en sçauront gré, si un Mathematicien avoit de l'autorité dans leur assemblée, il les auroit fait exclure. Ils ne se bornent pas tellement aux livres nouveaux, qu'ils se fassent une loi de ne pas donner de tems en tems l'extrait de certains livres rares & importans ; mais ils se font une loi de ne dire jamais leur sentiment sur les matieres de Théologie, ni sur les sujets philosophiques qui influent directement dans la religion ; ils se contenteront, à ce qu'ils assûrent, d'en faire des extraits fidelles, & de mettre les differentes opinions dans tout leur jour ; ils ne s'engagent pas à avoir les mêmes égards pour ceux qui se déclarent contre toute religion en general ; dans cette occasion, disent ils, les raisons de garder le silence ne subsistent pas, & l'on court risque tout au plus de se rendre odieux à des personnes à qui on ne sçauroit plaire sans infamie.

Les anciens Journalistes ont craint de s'ériger en Juges, ils se sont fait une espece de devoir, de ne s'expliquer sur le merite des ouvrages qu'avec beaucoup de ménagement. Les nouveaux Journalistes trouvent cette prudence excessive ; ils ont résolu de s'expliquer sans détour, sur ce qu'ils trouveront de bon & de mauvais dans un livre ; ils prient civilement les Auteurs de ne s'en point offenser, & ils s'efforcent de leur prouver que s'ils s'en

offenſent ils auront tort, que les plus flegmatiques peuvent ſe fâcher contre les Poëtes ſatiriques qui attaquent les Auteurs & les ridiculiſent : pour les Journaliſtes, ils n'en veulent qu'au livre. Enfin, ils déclarent que les pauvres Auteurs auront beau crier, qu'ils n'obtiendront pas qu'on ceſſe de les critiquer, ils leur promettent ſeulement que la maniere de critiquer ſera douce & benigne.

Voilà le plan de l'ouvrage, diſons un mot de l'execution. L'inégalité ſe fait ſentir dès ce premier tome ; peu d'extraits reſſemblent au premier, un ou deux extraits ſemblables au ſecond feroient bientôt tomber l'ouvrage. Il s'agit d'un livre imprimé en Hollande, qui contient *le recueïl des vertus de Monſeigneur le Dauphin, auparavant Duc de Bourgogne, & trois oraiſons funebres de ce Prince, & de Madame la Dauphine, prononcées par Mr. l'Evêque d'Alet, le Pere Gaillard & le Pere de la Ruë.* Le Journaliſte oublie en plus d'un endroit le reſpect qu'on doit aux Princes, on ne comprend pas que ſes Confreres l'ayent approuvé ; certainement les honnêtes gens ne l'approuveront pas, même en Hollande ; mais ce qui touche de plus près le merite d'un Journaliſte, l'Auteur de l'extrait n'y donne pas une idée favorable de ſon jugement, il contredit froidement celui que le Public a porté des oraiſons funebres dont il parle, & par une re-

gle de critique fort ſinguliere, il veut faire regarder comme ſupppoſé *le mémoire de Monſeigneur le Dauphin au Pape*, envoyé à ſa Sainteté par le Roi, imprimé par l'ordre de ſa Majeſté, ſur l'original écrit & raturé de la main de Monſeigneur le Dauphin, qui l'avoit projetté de concert avec le Roi, comme le Roi l'atteſte. Quelles preuves peuvent donner atteinte à la certitude de ces atteſtations ? La raiſon n'en fournit point, l'imagination du Journaliſte a ſuppléé au défaut de la raiſon ; elle lui a inſpiré des preuves de ſuppoſition peu propres à éblouïr. On lit en deux endroits du mémoire *le nouveau Teſtament le Queſnel*, l'omiſſion du titre du Pere prouve invinciblement, ſelon nôtre Journaliſte, que ce mémoire ne peut être de Monſeigneur le Dauphin ; cette omiſſion eſt trop mépriſante, dit-il, n'eſt-il point venu dans l'eſprit du Journaliſte, que Monſeigneur le Dauphin ne croyoit pas devoir être pointilleux ſur le ceremonial avec le Pere Queſnel, fugitif du Royaume, excommunié nommément, rebelle aux puiſſances Ecclésiaſtiques, chef déclaré d'un parti heretique, & principal partiſan du nouveau ſchiſme d'Hollande ? Peutêtre Monſeigneur le Dauphin n'a-t-il pas voulu lui donner le titre de Pere, parce qu'il a crû qu'il n'étoit plus de l'illuſtre Congregation qu'il a déshonorée.

Les autres preuves de ſuppoſition ſont

de la même force. Monseigneur le Dauphin avoit lû l'Epître aux Romains, il n'a donc pas écrit ce qu'on lit dans les mémoires sur les cinq propositions ; ce Prince, ajoute le Journaliste, n'a pas pû écrire que *le Jansenisme est toûjours une cabale très unie, & des plus dangereuses qu'il y ait jamais eû, & qu'il y aura peutêtre jamais.* En effet, ce Prince n'a pas pû écrire ce qu'il pensoit, ce qu'il a dit à plusieurs personnes. De pareilles critiques ne feroient pas vogue au nouveau Journal, & qu'on ne croye pas que nous ayons rien déguisé, le rapport des prétendües preuves de supposition est exactement fidelle : l'extrait au reste pourroit bien venir de la même main que les Nouvelles Literaires de Paris ; si nôtre conjecture est vraye, les nouveaux Journalistes doivent renoncer à une correspondance qui ne leur feroit pas honneur.

Dans l'extrait de la nouvelle édition des anciens Poëtes Latins, on appelle Santeüil *l'Horace François*, la loüange est outrée, si elle n'est pas un peu maligne. Santeüil avoit beaucoup d'esprit ; il y a dans ses poësies des tours très-heureux ; mais il n'atteint jamais, ni au sublime, ni à la délicatesse d'Horace. D'ailleurs, son Latin est souvent un Gallicisme, on en convient, & c'est ce qui nous fait soupçonner un peu de méchanceté dans l'éloge *d'Horace François* qu'on lui donne.

Dans le catalogue des Poëtes on lit *Faliſque*, après *Ovide*, c'eſt peutêtre une faute du Traducteur, qui ayant lû dans le catalogue Latin *Gratius Faliſcus*, aura pris le nom de païs pour un nom propre ; nous aimons mieux croire que c'eſt une faute de l'Imprimeur ; mais elle n'eſt point dans l'Errata.

Quoique nos Memoires ne ſoyent plus un livre nouveau, les Journaliſtes de la Haye nous ont donné quelque part à leur critique : ils peuvent continüer, ils ne nous irriteront pas, moins encore nous détourneront-ils de nos emplois ordinaires pour des querelles inutiles : peutêtre feroient-ils mieux de ſuivre l'avis que feu Mr. Boileau nous a donné autrefois,

Corſaires à Corſaires,
L'un l'autre s'attaquant, ne font pas leurs affaires.

Ils nous permettront de leur dire, que pour cette fois leur critique a paru mal fondée, à des Lecteurs habiles & déſintereſſez. Dans les Memoires du mois de Janvier de cette année, parlant du commentaire de Saint Jean de Damas ſur les Epîtres de Saint Paul, tiré des homelies de S.Chryſoſtome, nous avons dit, que St. Jean de Damas, dans les extraits qu'il fait des explications diffuſes répanduës dans les homelies de Saint Chryſoſtome, *éclaircit ſouvent des endroits où le tour élo-*

quent a jetté quelque obscurité. Le Journaliste de la Haye traite sans façon de galimatias ce peu de mots assez clairs ; c'est le *Novus Candidatus* du Pere Pomey, dit-il, qui nous a gâté le goût pour jamais. *Quelle idée de l'éloquence*, s'écrie-t'il ? *N'est-ce pas justifier Gros Jean, qui trouvoit que les sermons de son Vicaire étoient plus beaux que les sermons de son Curé, parce qu'il entendoit tout ce que le Curé disoit, & qu'il ne comprenoit rien aux discours du Vicaire ?* Voilà un conte bien placé.

Sans le prendre sur un ton si haut, sans exclamation, nous répondons, que l'Auteur de l'extrait critiqué n'a jamais lû le *Novus Candidatus*, qu'il ne l'a jamais fait lire à ses Ecoliers, qu'il en juge comme les Journalistes de la Haye, qu'il n'a garde *de vouloir justifier Gros-Jean* aux dépens de Saint Chrysostome ; qu'il en appelle à la bonne foi des Journalistes de la Haye, & qu'il les prie d'examiner de sang froid, si dire qu'on voit plus aisément l'explication d'un passage dans une note concise, que dans un long discours d'éloquence ; c'est donner une fausse idée de l'éloquence, c'est soutenir que la perfection de cet art consiste dans l'obscurité. Si le Journaliste de la Haye veut s'instruire de ce que pense sur l'éloquence *la Societé qui dresse les Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts*, qu'il lise la Rheto-

rique du Pere du Cygne, dictée par deux celebres Professeurs de l'Université de Paris, les analyses de Ciceron, *Balbini quæsita oratoria*, *Alberti de Albertis actio in eloquentiæ corruptores*, *les reflexions du Pere Rapin sur l'éloquence*, *le bon goût de l'éloquence du Pere Gisbert*, *l'Art de prêcher du Pere de Foix*; qu'il s'informe dans quel College les Polignacs, les Nicolaï, les Lamoignons, les Benoist, les Chauvelins, les Dumont, ces grands modeles de l'éloquence, dans quel College tant de fameux Avocats, tant de celebres Prédicateurs, ont étudié la Rhetorique? Et il se sçaura mauvais gré d'avoir hazardé une satire que la voix publique refute.

Nous avons lû, & sans doute on lira avec beaucoup de plaisir, l'éloge que les nouveaux Journalistes ont fait du Roi, à l'occasion des Lettres patentes qui confirment *l'établissement des Academies Royales des Inscriptions & des Sciences*; c'est un témoignage rendu à la verité, qu'on entend volontiers sortir d'une bouche étrangere. " A qui doit-on, dit le Journaliste „ Auteur de cet éloge, à qui doit-on prin„ cipalement la politesse du siécle, le pro„ grès des beaux Arts, & les lumieres re„ pandües sur toutes les Sciences, si ce „ n'est aux soins que sa Majesté a pris de „ les proteger? Elle a fait, pour ainsi di„ re, de la Capitale de son Royaume celle „ de la Republique des belles Lettres. Le *Decembre* 1713.

„ Louvre a été leur rendez vous ; le Trô-
„ ne leur appui : tous les Sçavans distin-
„ guez ont pû , non seulement s'assûrer
„ auprès de Sa Majesté une retraite pleine
„ d'honneurs & d'agrémens ; mais ils ont
„ même été pressez & sollicitez d'en joüir ,
„ & ceux que des raisons particulieres ont
„ empêchez de quitter leur patrie , ont
„ été obligez de reconnoître pour leur
„ bienfacteur , celui qu'ils n'alloient pas
„ reconnoître pour leur Roi. Combien
„ d'heureux génies seroient restez dans
„ l'oubli , sans les ordres que sa Majesté
„ a donnez pour les découvrir , & leur
„ fournir les moyens de cultiver leurs ta-
„ lens ? Que d'habiles gens , secourus par
„ ses mains liberales , ont passé l'esperan-
„ ce qu'on en avoit conçûë ! Que d'in-
„ ventions ont réüssi sous ses auspices !
„ Que d'experiences ont été faites à ses
„ frais ! Ses ennemis même sont forcez
„ d'avoüer , qu'il a plus contribüé lui seul
„ au progrès des Sciences , que tous les
„ Princes ses contemporains ensemble. De
„ là cette estime que les nations étrangeres
„ marquent pour la politesse , le goût & le
„ sçavoir des François ; de là l'étude par-
„ ticuliere que tous les peuples font de la
„ langue de cette nation : tous les Sçavans
„ se croyent obligez de l'apprendre à fond,
„ & plusieurs étrangers s'en servent pour
„ composer les ouvrages qu'ils publient,
„ de maniere que la langue Françoise peut

 fort

„ fort bien diſputer à la Latine le titre de „ langue des Sçavans, ou du moins le par- „ tager avec elle.

On voit que dans la Societé de la Haye il y a beaucoup de difference entre les Journaliſtes. L'Auteur du vingtiéme article n'eſt Auteur, ni du ſecond, ni du huitiéme article, ou il ſçait diſſimuler ſes ſentimens & déguiſer ſon ſtile.

ARTICLE CLXXII.

JACOBI RHENFORDII PERICULUM Palmyrænum, ſive literaturæ veteris Palmyrænæ indagandæ & eruendæ ratio & ſpecimen. C'eſt à dire, *Eſſai de Mr. Jacques Rhenford ſur les caracteres des inſcriptions Palmyreniennes, pour découvrir s'il ſe peut, la langue & l'Ecriture des anciens habitans de Palmyre, dédié à M. Cuper, Bourgmeſtre de Deventer.* A Francker, chez Halma 1713. *In* 4°. *pages* 56.

ON a vû dans les Memoires du mois paſſé l'extrait d'une relation Angloiſe de Palmyre, qui aura ſans doute donné à nos Lecteurs un peu de curioſité pour l'explication des inſcriptions Palmyreniennes. Pour contenter cette curioſité, nous leur faiſons connoître le livre d'un Sçavant qui a deviné l'énigme, ou qui du moins eſt approché de fort près du veritable ſens.

Feu Mr. Rhenford sur ce seul principe, qu'on ne peut gueres lui contester, que les inscriptions Grecques ne sont que des versions des inscriptions Palmyreniennes, a formé une méthode de déchiffrer les dernieres, qu'il a poussée jusqu'à nous donner un alphabet Palmyrenien. Il prétend avoir reconnu que la langue de Palmyre étoit le Syriaque, non celui d'Antioche, que parlent aujourd'hui les Maronites, ni le Syriaque Assyrien, que parlent les Mandaïtes de Bassora & les Curdes; mais le Syriaque Chaldaïque. La quatorziéme inscription ne lui paroît pas du Palmyrenien, il faudroit trop y changer, pour la lire dans cette langue, il soupçonne que c'est du Parthe, ou de l'Armenien. Mr. Rhenford souhaite fort des copies de ces inscriptions parfaitement semblables aux originaux. Sur la fin de sa vie il a détruit son systeme de sa propre main, de nouvelles conjectures ont succedé aux premieres: comme sa longue infirmité avoit affoibli son esprit, on peut s'en tenir aux anciennes conjectures, & ne pas regretter les nouvelles, qu'on croit ensevelies dans son tombeau, nous donnerons son éloge dans un des mois suivans.

ARTICLE CLXXIII.

LETTRES DU ROY LOUIS XII. & du Cardinal George d'Amboise, avec plusieurs autres lettres, mémoires & instructions, écrites depuis 1504. *jusqu'à la fin de* 1514. A Bruxelles, chez François Foppens 1712. *In douze, quatre tomes, le premier de* 289 *pages, le second de* 308, *le troisiéme de* 328, *le dernier de* 383.

CE recüeil contient peu de lettres de Loüis XII. & moins encore du Cardinal d'Amboise ; mais ce qu'il y en a soutient l'honneur de leur mémoire, & leur nom est un grand ornement pour le titre d'un livre. Ce Roi, si respectable à la France, soit qu'il écrive, soit que d'autres écrivent de lui, paroît toujours un Prince bon & sincere, sûr & constant, dans ses traitez & ses alliances ; sans que le désavantage que ses affaires recevoient d'une maniere d'agir si genereuse ait pû l'en détourner ; sans que l'exemple de ceux avec qui il avoit à négocier, de l'inconstance de l'Empereur Maximilien I. des mauvaises pratiques de Ferdinand Roi d'Arragon, de la dureté de Jules II. ait pû lui faire changer de conduite.

La plus grande partie des lettres comprises dans ces quatre volumes, sont ad-

dreſſées à Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas pour Charles ſon neveu, alors Prince de Caſtille, & depuis l'Empereur Charles V. Il y en a un grand nombre d'André de Burgo, Ambaſſadeur de Maximilien auprès de Loüis XII. qui marquent ſon application à entretenir la bonne correſpondance entre les deux Princes. La choſe étoit aiſée d'une part, mais de l'autre il y avoit à arrêter l'Empereur dans les engagemens qu'il avoit pris, & à le pouſſer à ſuivre l'execution. Il y en a auſſi pluſieurs de Jean le Veau, Secretaire de Burgo; elles ne donnent pas une idée avantageuſe de celui qui les écrit, & on n'y voit pas le même caractere d'homme d'honneur que dans celles de l'Ambaſſadeur. Enfin, ce qui n'eſt pas directement addreſſé à Marguerite d'Autriche, paroît être des copies de lettres, d'inſtructions, de mémoires, de relations, envoyées de divers endroits à la même Princeſſe.

Ce qu'on y apprend, conſiſte en des particularitez qui n'entrent pas dans l'hiſtoire generale; mais on n'y a pas trouvé de nouveaux éclairciſſemens ſur les grands évenemens, tels qu'ont été le traité de Cambray, le ſiege de Padoüe, la bataille de Ravenne & ſes ſuites, la deſcente des Suiſſes en Lombardie & leur entrée en France, la perte de Milan pour les François.

Les premieres affaires qui ſe preſentent

dans le premier tome, ſont celles de Charles d'Egmont Duc de Gueldre & allié de Loüis XII. Ce Prince d'un naturel remüant, inquietoit Marguerite d'Autriche, & faiſoit continuellement des entrepriſes ſur les Etats du Prince de Caſtille : la conduite que le Roi obſervoit à cet égard, étoit de l'arrêter par ſes bons offices, ſans permettre qu'il fût accablé.

Une autre affaire, eſt le droit de Regale que le Roi, comme Seigneur Suzerin, ou ſouverain, ſe reſerve dans la Flandre & l'Artois, avec des conteſtations, ſi les pays de Vats & d'Oſtrevant relevent de la France, ou de l'Empire.

On voit par une lettre de Winkenfeld, Ambaſſadeur d'Angleterre aux Pays Bas, que l'intention de Henri VII. étoit que Ferdinand Roi d'Arragon fût exclu du traité de Cambray & privé de l'adminiſtration de la Caſtille.

Entre les lettres du premier volume il y en a une, page 184. très remarquable, de Mercurin de Gattinare Ambaſſadeur avec André de Burgo auprès de Loüis XII. à Marguerite d'Autriche. Chagrins des grands ſuccès du Roi & des diſgraces de l'Empereur en Italie, ils repreſentent fortement qu'il y va de l'honneur & de l'interêt de l'Empereur de faire ſon accommodement avec le Roi d'Arragon ; ils diſent, qu'ayant preſenté leurs lettres de créance & leurs inſtructions au Roi, " Leur ré-

„ pondit le Roi, que tout ce qu'il avoit „ fait à pourchasser cestui appoinctement, „ c'estoit pour le bien des affaires de l'Empereur, & parcequ'il cognoist les traverses de ce Martano (Ferdinand Roi d'Aragon) lequel estoit cause de ravitaillement de Padua, & qui favorisoit en secret les Venitiens, disant qu'il estoit averty que l'Empereur seroit contrainct de lever le siege, & que avec ce Verone (que le Roi luy avoit remise) estoit en bransle.... *S*'il estoit deliberé de non riens fere l'esté qui vient, qu'il n'y devoit chaloir dudit appoinctement.... Et pour par ce moyen il nous vouloit donner ung coup d'aiguillon, disant plus, que si l'Empereur ne vouloit tacher de mettre fin à ses Venitiens, qu'il laissast faire audit Roi de France tout seul, & que sans aide de nul aultre il y mettroit bientost la fin, & qu'il n'y procederoit pas à la façon d'Allemagne, & luy useroit bien d'autres diligences. Et par ces mots pouvez assez cognoistre, en quelle estime & reputation est l'Empereur, & comment l'on l'estime si grand Capitaine de guerre. Car les Espagnards (les Espagnols) mesme disent, que puisqu'il ne scet garder ce qu'on luy avoit mis entre les mains, & ne scet venir au bout d'avoir une ville telle que Padua, qu'ils ne ont pas grand crainte de luy.

Dans les lettres suivantes ils rendent

compte à la même Princesse de la suite des affaires d'Italie, selon les nouvelles qui en venoient à la Cour de France.

On ajoutera quelques endroits d'une relation, apparemment envoyée à Marguerite d'Autriche par André de Burgo.
„ Le Jeudy 14^e^. May l'an quinze cens six,
„ le Roy de France estant au Plessis lez-
„ Tours, assis en une grande salle en siege
„ Royal, à dextre d'un côté Monsieur le Le-
„ gat d'Amboise, du Cardinal de Narbonne,
„ du Chancelier, & grand quantité d'Ar-
„ chevêques & Evêques, & de l'autre cos-
„ té de Monsieur le Duc de Valois & de
„ touts les Princes du sang, & autres
„ Seigneurs & Barons dudit Royaume
„ en grand nombre, & aussi du Premier
„ President de la Court du Parlement, &
„ plusieurs Conseillers; donna audience
„ publique aux Députez des Estats du
„ Royaume, lors illec assemblez. Les-
„ quels par la bouche d'un Docteur de Pa-
„ ris, nommé Maistre Thomas Brico, fis-
„ rent remontrer au dict Seigneur Roy en
„ langage François, comment ils estoient
„ venus devers luy en toute humilité & re-
„ verence, pour luy dire aucunes choses
„ concernant grandement le bien de sa
„ personne, l'utilité & prouffit de son
„ Royaume, & de toute la Chrestienneté.

Le Docteur en sa harangue félicita le Roi sur le retour de sa santé, sur la sûreté publique; qu'il avoit tellement établie,

„ Que les poulles portoient le baſſinet ſur „ la tête, en façon qu'il n'y avoit ſi hardy „ de rien prendre ſans payer, ſur la remiſe du quart des tailles, ſur le bon ordre mis dans la Juſtice, & ſur le choix des Juges. La concluſion fut : “ Vos très humbles ſu- „ jets vous ſupplient, qu'il vous plaiſe de „ donner vôtre fille unique en mariage à „ Monſieur François icy preſent, qui eſt „ tout François. Diſant oultre pluſieurs „ belles paroles qui émeurent le Roi & les „ aſſiſtans à pleurer.

Le Roi répondit par ſon Chancelier, que s'il avoit fait quelque bien, la gloire en étoit dûë à Dieu, & qu'il tâcheroit dans la ſuite d'en faire davantage. Quant au mariage qu'ils propoſoient, qu'il n'en avoit point encore entendu parler, & qu'il en communiqueroit avec les Princes de ſon ſang.

Le Lundi ſuivant le Roi en la même ſalle prit les avis, qui furent tous conformes à la requête des Etats. Et le lendemain ayant fait venir les mêmes Députez, il leur fit dire par le Chancelier. Meſſieurs, “ Le Roy noſtre ſouverain Sei- „ neur a profondement penſé à la requeſte „ que vous luy fiſtes Jeudy dernier paſſé ; „ ſur quoy il vous fait dire, qu'ainſy il a „ accoutumé de faire en ſes affaires, meſ- „ mement en ceux qui touchent le bien & „ utilité de ſon Royaume, & de ſes ſub- „ jets, leſquels il a fort à cœur, telle-

„ ment que bien souvent il veille, quant
„ les autres dorment; parquoy l'avez jus-
„ tement baptizé Pere du peuple. Et com-
„ bien qu'il ne se deffie point de vous, &
„ est bien asseuré que vous ne luy voudriez
„ faire requeste qui ne fût bonne & deue-
„ ment fondée, toutes fois a il bien vou-
„ lu mander & convoquer tous les Princes
„ de son sang, les Seigneurs Barons &
„ Conseillers de son Royaume, aussi de la
„ Duché de Bretagne, pour leur commu-
„ niquer la requêste que vous ensemble luy
„ avez faite, pour sur ce avoir leur opi-
„ nion & conseil. Enfin le mariage fut ar-
rêté. " Et combien, poursuivit le Chan-
„ celier; que par cy devant a esté pour-
„ parlé du mariage de Madite Dame Clau-
„ de avec autre (Charle d'Autriche & de-
„ puis Empereur) toutefois il n'y a eu cho-
„ se traitée qui puisse nuire ou empêcher
„ ledit mariage; car il n'y a eu que pa-
„ roles.

„ Le Jeudy 21^e^. dudit mois de May le
„ Roy & la Reine vinrent en la salle qui
„ étoit richement parée, & tost après y
„ fut apportée Madame Claude, laquelle
„ le Sieur Infant de Foix portoit sur son
„ bras (Elle estoit née le 14^e^. d'Octobre
„ 1499.) Et avec eux vinrent le Duc de
„ Vallois, & tous les Princes & Barons,
„ aussi Madame de Bourbon, d'Angou-
„ lesme, & les autres Princesses, & tant
„ de suite de Dames & Damoiselles, qu'il

„ sembloit que le Royaume de Feminie y
„ fût arrivé.

Après la lecture du contract de mariage, les fiançailles furent faites par le Cardinal d'Amboise. Le contract contenoit en substance, que le Roi, au cas qu'il eût un fils à lui succeder, donnoit au Duc de Valois par forme de dot les Comtez d'Ast & de Blois, & les Seigneuries de Soissons & de Couci, & la Reine donnoit à sa fille cent mille écus; que si le Roi, qui seroit, vouloit retirer ces Comtez & Seigneuries, il seroit tenu de les remplacer par un fonds de vingt mille livres de rente avec titre de Duché.

Philippe Roi de Castille, répondant à une lettre du Roi sur ce mariage, donne au Duc de Valois le nom de Dauphin.

Dans le second tome c'est la continuation des affaires d'Italie, qui se broüilloient de plus en plus. Quelque peine que se donnassent Matthieu Lang Evêque de Gurce & Ambassadeur de l'Empereur, & Estienne Poncher Evêque de Paris, & envoyé par le Roi pour addoucir l'esprit de Jules II. ils ne gagnerent rien; & ce Pape belliqueux entretint toujours la guerre.

Elle ne lui fut pas néanmoins heureuse en toutes les occasions: il perdit Bologne, dont la conquête lui avoit fait tant de plaisir; son armée, qui avec celle des Venitiens étoit campée proche de cette ville pour la conserver, fut entierement dissi-

pée par le Marechal de Trivulce, & il étoit lui même absólument perdu sans la moderation du Roi, qui par un sentiment de respect pour le S. Siege arrêta le progrès de ses propres armes. Les Bentivolles rentrerent dans Bologne, la nuit du 21^e^. de Mai 1511. & le lendemain Trivulce défit entierement les deux armées des ennemis. Varillas, dans son histoire de Loüis XII. n'en parle que comme d'une déroute; mais Trivulce s'en exprime autrement dans sa lettre au Roi.

Voici ce qu'en mande André de Burgo à Marguerite d'Autriche. " L'on a eu nou-
„ velles comme la deffaite de l'armée du
„ Pape est beaucoup plus grande que l'on
„ ne cuydoit. Car il a été tüé des gens du-
„ dit Pape plus de dix mille, & prins bien
„ trois mille chevaux, l'artillerie, leurs
„ vivres & cariages, qui est chose innu-
„ merable: & avec ce des gens des Veni-
„ tiens sont été bien tüez quatre mille. Ma-
„ dame, le Roi avec sa grant victoire
„ qu'il a eu, qui n'est estimée pas moin-
„ dre de celle qu'il eut contre les Venitiens.
„ (sur la riviere d'Adde près de Cassano)
„ & demeurant les choses d'Italie ès ter-
„ mes qu'elles sont, pourroit faire marcher
„ sa dite armée & faire beaucoup de choses
„ à son plaisir. Toute fois, Madame, non
„ seulement ne le fait, mais encores ne
„ sçauroit se montrer plus humble de ce
„ qu'il fait; & à cette heure se montre

„ tout enclin à la paix avec le Pape ; mais „ que sa Sainteté feist content l'Empereur, „ retournant au Traité de Cambray.

Il y a deux lettres des Cardinaux qui entreprirent de convoquer un Concile, l'une écrite à Charles Prince de Castille & Archiduc d'Autriche, l'autre à Marguerite d'Autriche.

D'un autre côté le Duc de Gueldre remüoit toujours, malgré les instances que lui faisoit le Roi de se tenir en repos.

Le troisiéme tome ne contient pas seulement la continuation des affaires d'Italie, mais aussi le commencement de celles qui survinrent au Roi avec les Suisses & Henri VIII. Roi d'Angleterre.

Touchant la bataille de Ravenne, Ferri Carondelet écrit de Rome à Marguerite d'Autriche, que les François ont eû la victoire, " à cause que, comme l'on dist, „ le Viceroy de Naples (Raimond de Cardone) Capitaine General de l'armée „ véant le grant desroy & meurdre que „ faisoient ladite artillerie des François, „ ne combastit oncques, mais s'enfuit „ avec IIII. C. lances & VII. mille piétons ; que fust aussi occasion que peu „ desdits Espagnards qui combastirent, „ échapperent.

Touchant la treve concluë entre l'Empereur & les Venitiens, sans y comprendre le Roi Loüis XII. André de Burgo mande en quels termes le Roi s'en expli-

qua à lui : " Qu'il ne sçavoit entendre
„ pour quelles raisons se faisoient ces cho-
„ ses à l'encontre de luy, si ce n'est qu'il
„ vous semble avoir occasion de luy povoir
„ faire mal, pour avoir aucuns fait la cons-
„ piration qu'ils ont à l'encontre de luy.
„ En laquelle il dit estre tumbé, principa-
„ lement pour avoir tenu bon pour l'Em-
„ pereur vostre pere, refusant l'appoincte-
„ ment avec le Pape & le Roy d'Aragon,
„ qu'il eust peu avoir, s'il eust voulu faire
„ sans l'Empereur. Comme le Roi ne di-
soit rien qui ne fût exactement vrai, c'est un grand éloge de sa generosité & de sa fidelité dans les traitez.

L'Auteur du recüeil a mis à la fin de ce volume une lettre Latine de Maximilien I. en datte du 16^e^. de Septembre 1511. à Paul Comte de Liechtenstein, où il lui explique son dessein, & les moyens qu'il prend de se faire élire Pape. Il dit que le Cardinal Adrien Cornette soutient sa brigue à Rome, qu'il n'y aura plus de grandes difficultez de la part des autres Cardinaux, moyennant trois cens mille ducats, qu'il leur distribüera, & aux principaux Seigneurs de Rome, & que les Fuggers, riches Banquiers, lui avanceront cette somme.

Maximilien déclare à sa fille Marguerite son dessein ; & c'est la premiere lettre du 4°. tome. " Envoyons demain Mr. de
„ Gurce Evesque à Rome vers le Pape

„ pour trouver Fachon que nous puyssans „ accorder avec ly de nous prenre pour „ ung Coadjuteur, affin que apres sa mort „ pouruns estre assuré de avoer le Papat „ & devenir Prester & devenir Saint, & „ que yl vous sera necessité que aprés ma „ mort vous serez de me adorer, dont je „ me trouveré bien gloryoes. Je envoye „ sur ce ung poste au Roy d'Aragon pour „ ly prier quy nous voulle ayder pour à ce „ parvenir, dont il est contant, moynant „ que je resigne l'Empire à nostre com- „ mun fils Charle : de cela aussy je me „ suis contenté. Le peupl & Gentihom- „ mes de Rome ount fact ung allyance „ contre les Franchoes & Espaingnos, & „ sont xx. m. combatans, & ils nous ont „ mandé que yl veolunt estre pour nous „ pour faere un Papa à ma poste & de „ l'Empire d'Almaingne, & ne veulunt „ avoer ne Francoes, Aregonoes, ne „ mains nul Venicien : Je commence aussi „ practiquer les Cardinaux, dont ii. c. ou „ iii. c. mylle ducas me feront un grand „ service, avecque la partialité qui est „ déja entre eos. Le Roy d'Aragon a man- „ dé à son Ambaxadeur, que yl veult „ commander aux Cardinaulx Espaingnos „ que yl veulent favoryser le Papat à nous. „ Je vous prie, tenés cette matere empu „ secret, offi bien en brieff jours je creins „ que yl fault que tout le monde le sache. „ Car bien mal esti possible de pratiker un

„ tel si grand matere secretement, pour „ laquell yl fault avoir de tant de gens & „ de argent succours & pratike. Et a Diu. „ Faet de la main de vostre bon pere Maxi- „ milianus futur Pape. Le 18e. jour Sep- „ tembre. Il prenoit d'étranges voïes pour réüssir dans son dessein chimerique.

Il y a une relation assez maigre du Conclave, où Leon X. fut élû. Une lettre d'Albert Pio Comte de Carpi à l'Empereur, dont il étoit Ambassadeur à Rome, en apprend davantage. Il mande que Jules II. n'avoit pas laissé le trésor si bien rempli qu'on se l'étoit imaginé ; & qu'il ne s'y étoit trouvé que deux cens treize mille ducats. Il ne s'est pas trompé dans le portrait qu'il fait du nouveau Pape. “ Selon „ mon opinion, il sera plûtôt un doux „ agneau qu'un lion feroce, & il aura plus „ d'inclination pour la paix, que pour la „ guerre : il sera religieux observateur de „ sa parole : certainement il ne sera pas „ ami des François, mais il ne leur sera „ pas un ennemi aussi violent que Jules l'a „ été : il aimera sa gloire, & favorisera les „ hommes de Lettres, c'est à dire, les Ora- „ teurs & les Poëtes, & même les Musi- „ ciens : il bâtira : il soutiendra la Reli- „ gion, & ne négligera pas l'Etat Ecclé- „ siastique : il n'entreprendra aucune guer- „ re, sinon contre les infidelles, qu'il ne „ soit attaqué & qu'il n'y soit forcé ; mais „ alors il la poussera de tout son pouvoir ;

„ il aura des manieres civiles, & il sera
„ facile. C'est ce que j'en puis conjecturer
„ maintenant ; mais les hommes chan-
„ gent... S'il veut observer les articles du
„ Conclave, à quoi néanmoins tous les
„ Cardinaux n'ont pû l'obliger, ayant de
„ JESUS-CHRIST une puissance illi-
„ mitée, il ne sera qu'un demi-Pape. Tous
„ les Cardinaux s'imaginent déja être com-
„ me autant de Pontifes, & se conjoüis-
„ sent d'avoir passé de l'extrême severité &
„ de la gravité de Jules à la douceur & à la
„ facileté de Leon.

Toutes les autres lettres sont la continüation des affaires d'Italie, d'Alemagne, d'Espagne, d'Angleterre, des Suisses ; le retour de Maximilien Sforse à Milan, & le triste état où il y étoit esclave de ceux qui se disoient ses protecteurs, ne sçachant comment se soutenir contre les ruses de Ferdinand Roi d'Aragon & contre la bizarrerie des Suisses, craignant le retour des François que la plûpart de ses sujets souhaitoient. Les François en Italie étoient un objet de haine aux Italiens ; étoient-ils contraints de repasser les monts, ils étoient regrettez : la coûtume de nos Rois ayant toujours été de faire la guerre en Italie aux frais & aux dépens de la France, tandis que leurs ennemis se payoient sur le pays par de dures exactions.

ARTICLE CLXXIV.

ENTRETIENS D'UN HOMME de Cour & d'un Solitaire, sur la conduite des Grands, histoire morale, où non seulement les Grands, mais tous les Peres de famille, connoîtront d'une maniere nouvelle & familiere l'obligation de leurs principaux devoirs. A Paris, chez Etienne Papillon ruë S. Jacques, 1713. *In* 12. *pages* 534.

MOnsieur Lochon, pour instruire les Grands, a pris le nom du verrueux Reformateur de la Trape : il feint que les Entretiens qu'il nous donne sont ceux de cet illustre Abbé, & d'une personne de la Cour qui l'étoit allé voir. Mr. le Comte de *** expose avec beaucoup de sincerité sa conduite peu Chrétienne, & les maximes corrompuës du monde : le Solitaire en découvre le venin, d'une maniere sensée & pressante, & pour tout dire en un mot, les Peres de famille, & sur tout les Grands, ont dans ce livre toutes les instructions dont ils ont besoin pour se précautionner contre les dangers du siécle. Personne n'a traité cette partie de la morale Evangelique plus solidement, ni plus clairement.

ARTICLE CLXXV.

MANDEMENT DE *Monſeigneur l'Evêque de Meaux, portant condamnation du libelle intitulé*, Remarques ſur le Mandement & Inſtruction Paſtorale de Monſeigneur Henry de Biſſy Evêque de Meaux, touchant les Inſtitutions Théologiques du Pere Jüenin, *avec une Inſtruction Paſtorale, contenant la refutation du même libelle.* A Paris, chez Jean Baptiſte Christophe Ballard, Imprimeur de Monſeigneur l'Evêque de Meaux, près le Puis-certain, 1712. *In 4°. pages 26 pour le Mandement, & 173 pour l'Inſtruction.*

L'Excellent Mandement de Monſeigneur l'Evêque de Meaux en 1710. n'a pû faire taire le parti Janſeniſte, & il s'en eſt élevé un Auteur Anonyme, qui, ſous le prétexte de défendre le Pere Jüenin, s'eſt efforcé de détourner le coup funeſte à l'hereſie répanduë dans ſes Inſtitutions Théologiques. En vain le Public a admiré la force & la ſolidité du Mandement, envain le Pape a témoigné par un Bref au Sçavant & zelé Prélat l'eſtime qu'il en fait : ces conſiderations, qui du moins devoient réduire l'Auteur Anonyme à s'exprimer avec retenuë, l'ont irrité de plus en plus, & l'exemple de ceux qui

avant lui ont écrit pour la même cause, l'a emporté sur son esprit, & lui a fait prendre leur stile hardi & violent.

Ce volume est composé de deux ouvrages de Monseigneur de Meaux : le premier contient en general les raisons de condamnation du libelle, le second répond en particulier aux remarques.

Mandement.

Le premier reproche que Monseigneur de Meaux fait à l'Auteur Anonyme, est très-important, & c'est de n'avoir pas touché à la premiere partie de son Mandement, quoiqu'elle soit la plus considerable, & qu'elle fasse les trois quarts de l'ouvrage. En effet, le sçavant Evêque y démêle admirablement toutes les ruses & supercheries des Jansenistes, & dissipe les obscuritez affectées dont ils ont coûtume de s'envelopper. L'Auteur Anonyme, dit-il, „ a évité de s'expliquer sur le sens „ condamné des cinq propositions, sur „ la conformité de ce sens condamné avec „ la doctrine de Jansenius, & sur la res„ semblance de la doctrine de Jansenius „ avec la Théologie du P. Jüenin. Quoi „ de plus suspect que ce silence affecté „ sur les trois points qui font le principal „ objet de nôtre Ordonnance, dont les „ deux premiers servent à distinguer l'hom„ me orthodoxe de l'heretique, & qui

„ tous trois ensemble devoient aussi faire „ le principal objet des remarques de l'A- „ pologiste, pour disculper du Jansenis- „me l'Auteur qu'il défendoit ?

Si l'Anonyme se trahit par son silence, il se montre clairement pour ce qu'il est, premierement, par sa hardiesse à rapporter des erreurs, comme autant de veritez décidées, ou au moins comme des veritez reçûës dans les Ecoles Catholiques; secondement, par sa dissimulation sur d'autres erreurs, & par l'approbation tacite qu'il leur donne; troisiémement, par sa temerité à nier que le P. Jüenin ait enseigné les erreurs que ce Théologien a le plus ouvertement embrassées & le plus vivement défenduës, sans que pour cela l'Apologiste condamne ces erreurs. Il est convaincu de ces trois chefs par ses propres paroles, citées exactement dans l'Instruction suivante.

Quelle voïe a-t'il pris, ou plûtôt, quel artifice a-t'il employé, pour s'assûrer un triomphe facile? Ç'a été d'imputer à Monseigneur de Meaux & lui faire dire ce qu'il ne dit pas, d'alterer le sens de ses propositions en les tronquant, les tirant de leur place, les confondant, d'éluder & de dissimuler les endroits les plus forts & les plus pressans. Lorsqu'il sent qu'il ne sçauroit excuser d'erreur les passages du P. Jüenin, il a recours, ou à des explications forcées, ou à d'autres expressions

bonnes en elles-mêmes, & dont le Pere Jüenin affecte quelquefois de se servir pour se cacher.

La mauvaise foi de l'Anonyme paroît, en l'usage qu'il fait des Peres, des Conciles & des Théologiens : ce sont des citations vagues, & qui ne sçauroient être justifiées ; des passages qui dans leur place ont un autre sens que celui qu'il leur donne.

Enfin, par un indigne procedé, il veut rendre Monseigneur de Meaux odieux à des Ecoles Catholiques, l'accusant de condamner d'erreur des opinions qui y sont reçûës, quoique le Prélat ait eû soin de ne leur donner aucune atteinte. Il lui a même imposé de faire *des articles de foi de sa façon*, & pour le prouver il n'a pas craint de commettre une autorité très-respectable.

Monseigneur de Meaux s'étoit attendu à ces mauvais traitemens de la part des Jansenistes, & il les avoit prévûs sans les craindre. A ne considerer que son propre avantage, & si le libelle n'avoit pour Lecteurs que des personnes éclairées & désinteressées, il l'auroit méprisé ; mais le voyant répandu partout, que plusieurs qui l'ont entre les mains n'ont pas son Ordonnance qui les préserveroit de l'illusion, il s'est crû obligé à le condamner.

„ A ces causes &c. En continüant de

,, condamner les Institutions Théologi-
,, ques du Pere Jüenin, Nous avons con-
,, damné & condamnons ce libelle, com-
,, me renouvellant une partie des erreurs
,, de cette Théologie, & comme excusant
,, l'autre ; comme contenant tous les
,, moyens artificieux dont les Jansenistes
,, se sont servis pour soustraire, s'ils le
,, pouvoient, leurs écrits aux censures de
,, l'Eglise, comme détournant, par un
,, mépris affecté de nôtre Ordonnance,
,, quoique très - conforme aux Constitu-
,, tions Apostoliques, le troupeau confié
,, à nos soins, de la déference qu'il doit
,, aux décisions de l'Eglise & des Pasteurs
,, legitimes ; & comme tendant à étouf-
,, fer dans le cœur de nos Diocesains, par
,, une foule de calomnies & d'injures, les
,, sentimens de respect & de confiance
,, qu'ils doivent avoir pour leur Evêque.

Ensuite Monseigneur de Meaux expose d'une maniere vive le penchant de nôtre siécle vers une curiosité temeraire & vers l'indocilité ; disposition malheureuse, dont se prévalent les Jansenistes pour insinüer leurs erreurs. ,, A la verité ils agissent plus
,, sourdement, depuis la censure que l'E-
,, glise a faite des cinq propositions, ils
,, n'ont osé les soutenir ouvertement, com-
,, me ils le faisoient avant la censure. Ils
,, n'ont plus songé qu'à les sauver, en tâ-
,, chant de sauver l'ouvrage dont elles
,, sont le précis. C'est pourquoi ils ont re-

„ fusé opiniâtrement de souscrire la con-
„ damnation du livre de Jansenius, d'où
„ elles sont extraites, niant que l'Eglise
„ ait ordonné cette souscription, ou qu'elle
„ ait pû l'ordonner : & s'ils souscrivent
„ presentement, c'est sans croire que ce
„ livre soit condamnable, quoïqu'ils l'at-
„ testent par un serment.

„ De même, si l'on découvre au natu-
„ rel le Jansenisme, tel qu'il est en effet,
„ avec toutes ses suites, & dégagé de toutes
„ les subtilitez dont le parti l'embarrasse
„ pour en répandre plus aisément le venin,
„ si on en parle dans des termes que tout
„ le monde entende, l'horreur qu'il ins-
„ pire porte ses partisans les plus zelez
„ à dire aussitôt qu'ils le détestent ; mais
„ c'est toûjours avec des restrictions qui
„ font bien voir à ceux qui sçavent leurs
„ détours, que la crainte d'encourir l'in-
„ dignation de tous les fidelles, sur les-
„ quels ils n'ont aucun empire, leur fait
„ détester du bout des levres ce qui de-
„ meure profondément gravé dans leur
„ cœur. Protestent-ils, par exemple, par
„ la plume de leur Chef * qu'ils condam-
„ nent ces erreurs monstrueuses qui for-
„ ment ce qu'on nomme Jansenisme, ils
„ déclarent avant toutes choses par son

*. *Declaration du P. Quesnel mise au bas d'un écrit condamné au feu par Arrêt du Parlement du* 17. *de Juin* 1712.

„ ministere, qu'ils ne prétendent pas en
„ cela condamner le livre de Jansenius,
„ quoique ce livre enseigne constamment,
„ comme nous l'avons montré, les mê-
„ mes erreurs qu'ils feignent d'anathema-
„ tiser.

Le Mandement finit par une exhortation au Clergé de Meaux, de se préserver de la séduction, & d'en préserver les personnes commises à leurs soins. Le Bref du Pape y est ajouté.

Instruction Pastorale, contenant la refutation du libelle.

Monseigneur l'Évêque de Meaux, afin de faire paroître en tout son jour l'indignité du libelle écrit contre lui, s'est résolu à faire imprimer sur une colonne les remarques de l'Anonyme, & sur l'autre ses réponses. Ainsi en agirent Saint Basile envers Eunomius, & S. Augustin envers Julien : ces saints Docteurs transcrivirent les ouvrages entiers qu'il se proposerent de réfuter. D'ailleurs, qui auroit pû se persuader que l'Anonyme, si l'on ne le voyoit s'exprimer en ses propres termes, n'employât que des raisonnemens uniquement fondez sur la mauvaise foi ? L'indignation croît quand on le voit de ses yeux les proposer avec un air de confiance.

Cette instruction est partagée en trente & un articles.

 Le

Le premier est des œuvres des Infidelles : les autres traitent du pouvoir & de l'impuissance de faire le bien, de la grace efficace & de la suffisante, du libre arbitre & de l'indifference, de la volonté de Dieu de sauver tous les hommes, des Cinq propositions, de l'autorité de l'Eglise dans la décision des faits, des Cinq articles. C'est trop de matiere pour la renfermer dans un extrait, sur tout considerant qu'on se trouveroit obligé à rapporter mot à mot le texte de l'Anonyme. Toutefois, pour ne pas laisser nos Lecteurs sans quelque idée de l'ouvrage, & afin de leur inspirer l'envie de le lire, on tâchera d'exposer ce que contient le premier article.

„ Non seulement, dit l'Anonyme, le „ Pere Jüenin n'enseigne point la propo-„ sition que lui impute Mr. de Meaux ; „ *que toutes les actions des Infidelles sont* „ *des pechez*, mais il enseigne formelle-„ ment le contraire. Voici comment il „ parle. *At id falsum est, damnata enim* „ *fuit hæc propositio à Pio Papa V....* „ M. de Meaux avouë que la proposition „ n'est pas formellement dans le livre ; „ mais qu'on peut la tirer de l'obligation „ qu'il impose de rapporter tout à Dieu. „ Mais fait-il bien reflexion qu'il combat „ le premier principe de la religion ?

Réponse. Qu'attendre d'un Auteur qui commence ses remarques en joignant la

contradiction à la calomnie ? Comment M. de Meaux impute-t'il au P. Jüenin une proposition qu'il avouë n'être pas formellement dans son livre ? Voilà la contradiction. La calomnie n'est pas moins évidente en imputant à ce Prélat de combattre le premier principe de la religion, & de ne pas reconnoître le précepte de rapporter tout à Dieu.

Il est important de remarquer ici que l'accusation faite au Pere Jüenin est fondée sur trois chefs. 1°. Que pour observer le précepte, il faut que les actions commandées par la loi de Dieu soient accompagnées, ou précedées de quelques mouvemens d'un amour de charité au moins commencé, & qu'elles soient rapportées à la fin derniere. 2°. Que pour rapporter ses actions à la fin derniere, il faut avoir une grace actuelle qui ait la foi en Jesus-Christ pour fondement. 3°. Que la plûpart des Infidelles *n'ont point de graces suffisantes, même eloignées*. C'est de ces trois maximes jointes ensemble, & enseignées par le Pere Jüenin, qu'il s'ensuit necessairement que toutes les actions des Infidelles sont des pechez ; & c'est au Pere Jüenin, & à son Apologiste, de trouver quelque Théologien Catholique qui ait adopté de même ces trois maximes.

Le Faiseur de remarques en a cherché, & il produit en premier lieu un Auteur du

dernier siécle, qu'il ne nomme pas, & auquel il donne le titre de celebre. Cet Auteur celebre „ se fait l'objection que „ fait Mr. de Meaux au Pere Jüenin, & „ il répond, que la proposition condam- „ née s'entend des actions indéliberées „ qui préviennent l'usage de la raison, aussi „ bien que des actions déliberées & qui „ supposent l'usage de la raison..... Cette „ réponse peut être confirmée par la pro- „ position 64. de la même Bulle, & qui „ est des actions indéliberées.

Réponse. Cet Auteur celebre est déja suspect, dèslors que l'Anonyme n'ose le nommer par son nom, & qu'il ne cherche qu'à éluder la censure de l'Eglise, qui de l'aveu de tous les Théologiens, & de Baïus lui même, se rapporte aux actions déliberées. La suite de la doctrine de Baïus touchant la charité & la cupidité ne souffre pas un autre sens.

„ Le Cardinal Noris, poursuit l'Ano- „ nyme, dit que la proposition n'est pas „ condamnée absolument en elle même, „ mais respectivement à la 35. *Que tout ce* „ *que fait un pecheur, ou un esclave du peché,* „ *est peché*.... Mr. de Meaux n'en peut donc „ rien conclure contre le P. Jüenin, qui „ ne soutient pas que tout ce que fait le „ pecheur, ou l'esclave du peché, soit pe- „ ché. Car l'esclave du peché peut faire un acte de charité imparfaite, par lequel il n'est pas justifié.

Réponse. Il est vrai que le Cardinal Noris rapporte cette explication : il en avoit auparavant avancé une autre ; que la proposition a été condamnée parceque Baïus taxoit de Pélagianisme, de dire que toutes les actions des Infidelles ne sont pas des pechez. Mais sans s'arrêter à ces deux explications, le Cardinal passe à une troisiéme, qui contient son veritable sentiment. Là * il enseigne, que les Infidelles font quelques bonnes actions, pour lesquelles ils sont prévenus par la motion divine, ce qu'il appuye de l'autorité de Saint Augustin. Il observe cependant, qu'il y a, selon Saint Augustin, dans les Infidelles un acte qui est bon en soi sans la grace, sçavoir, le désir de la béatitude, ou du souverain bien en general. Il établit encore, que selon la doctrine du même Pere les Infidelles sont coupables des pechez qu'ils commettent, parce qu'encore qu'ils n'ayent pas des secours prochainement suffisans, ils ont cependant des secours éloignez. Il dit enfin, qu'on peut reconnoître que garder la continence, par le motif du prix de la continence même, est une vertu qui ne paroît défectueuse par aucun endroit ; & il ajoute, qu'on peut dire que cette doctrine n'est point contraire à celle de St. Augustin, ce grand Docteur n'ayant blamé les vertus des Gentils, qu'en ce qu'ils

* *Vind. S. Augustini c.4.*

y cherchoient à contenter leur amour propre, & à s'attirer l'estime des hommes. Quelle difference entre les principes du Cardinal Noris & ceux du P. Jüenin !

„ D'autres Théologiens, continuë l'A-
„ nonyme, prétendent que la proposition
„ n'est pas vraye, même en elle même;
„ parceque les Infidelles, quelque cor-
„ rompuë que soit leur raison, peuvent
„ faire de bonnes œuvres, & les rappor-
„ ter sans grace à une fin honnête : ils
„ peuvent, par exemple, assister un ma-
„ lade par un motif de compassion; mais
„ il faut avouër que ces actions n'é-
„ tant pas rapportées à Dieu, il y a toû-
„ jours dans la personne qui agit un dé-
„ faut de rapport à Dieu. Or ce défaut ne
„ vicie pas l'action par elle-même, mais
„ il vicie celui qui ne la rapporte pas à
„ Dieu.... Un Infidelle ne peche pas
„ précisément parce qu'il rend le dépôt
„ que la justice lui commande de rendre;
„ mais seulement parce qu'il ne va pas
„ plus loin, il ne va pas jusqu'à Dieu. Il
„ peche par omission, ne rapportant pas
„ son action à Dieu.

Réponse. L'Apologiste du P. Jüenin n'a pensé qu'à donner le change, & qu'à éluder la censure par un détour artificieux, détour encore moins permis, depuis qu'Alexandre VIII. l'a clairement condamné dans cette proposition: *Il est necessaire qu'un Infidelle peche en tout ce qu'il fait.*

D'ailleurs, ce principe une fois admis, que l'Infidelle se rend coupable, au moins d'un peché d'omission, en chacune de ses actions; ne le force-t'il pas s'il veut parler conséquemment, de soutenir que toutes les actions des Infidelles sont des pechez? Cette maxime qu'il avance, que le défaut de rapport à Dieu ne vicie pas l'action, mais vicie la personne, est entierement fausse, & n'est visiblement qu'une échapatoire.

Il n'y a point de repartie à la preuve qu'en apporte Monseigneur de Meaux; car il ne se peut dire qu'un homme peche d'un peché d'omission en faisant une action, si non entant qu'il manque de donner à son action un rapport qu'elle devroit avoir; elle manque donc de ce rapport, & par conséquent elle est mauvaise. Ces deux propositions sont donc necessairement liées ensemble, *l'Infidelle peche par omission en tout ce qu'il fait*, *& tout ce que fait un Infidelle renferme un peché d'omission.* De plus, le P. Jüenin, pour établir qu'il n'y a point d'actions indifferentes en particulier, *in individuo*, se sert de ce principe, que l'homme doit rapporter toutes ses actions à Dieu: or il est clair qu'il n'en sçauroit tirer sa conclusion, qu'en supposant que toute action qui manque d'être rapportée à Dieu est mauvaise.

Le Faiseur de remarques perseverant dans son mauvais raisonnement, s'expri-

me ainsi : „ Mais il faut montrer à ce
„ Prélat que cette explication est de Saint
„ Thomas, d'Estius, & des plus celebres
„ Théologiens. Saint Thomas [a] enseigne,
„ que quoique celui qui garde le précepte
„ du culte des parens n'offense pas Dieu
„ par commission, il l'offense néanmoins
„ par omission, s'il ne le fait pas pour la
„ gloire de Dieu.

Réponse. La simple exposition des sentimens de Saint Thomas fera voir qu'il pense tout autrement que ne le fait parler l'Apologiste du P. Jüenin. Saint Thomas se propose cette question dans un article exprès, où il falloit recourir, dans le dessein de s'instruire de sa doctrine, [b] *Si toutes les actions des Infidelles sont des pechez?* Et il déclare, qu'ils peuvent faire quelques actions bonnes, à quoi suffisent les forces de la nature, quoique ces actions ne soient pas meritoires de la vie éternelle, d'où il conclut, qu'il n'est pas necessaire qu'ils pechent en toutes leurs actions. Voilà donc la distinction du Pere Jüenin & de son Apologiste renversée, que l'action n'est pas peché, & que c'est néanmoins un peché à celui qui la fait. Saint Thomas ne distingue point, & prend indifferemment les deux propositions. S'étant objecté le passage de Saint Paul, *Que*

a 1. 2. *Quæst.* 100. *art.* 10. *ad* 2. b 2.2. *Quæst.* 10. *art.* 4.

tout ce qui n'est point selon la foi est peché, il répond que l'Infidelle ne peut passer sa vie sans être dans le peché, parceque les pechez ne sont pas effacez sans la foi qu'il n'a point, ou bien, que tout ce que fait l'Infidelle suivant les fausses lumieres de son infidelité, est veritablement peché. Et en cette réponse il suppose manifestement qu'il y a certaines actions des Infidelles qui ne sont point pechez, si elles n'ont pas l'infidelité pour principe.

Saint Thomas a fait encore un autre article exprès, où il examine, *si selon la loi de Dieu la charité doit être le motif & la fin de toutes les actions commandées?* Avant que de rien décider, il distingue la charité, en tant qu'elle est un acte particulier, & en tant qu'elle est la perfection des autres vertus. Ensuite il établit. 1°. Que la charité considerée en elle même est commandée. 2°. Qu'entant qu'elle est la perfection des autres vertus, elle n'est pas commandée; & pour se rendre plus intelligible, il fait observer que le précepte d'honorer son pere ne renferme pas l'obligation de l'honorer par le motif de la charité, mais simplement de l'honorer; ensorte que celui qui sans l'acte & sans l'habitude de la charité honore son pere, accomplit le précepte de l'honorer. Il n'est rien de plus formel contre le P. Jüenin.

Voici l'excès de mauvaise foi où l'esprit d'erreur a poussé l'Apologiste. Il a cité ces paroles de S. Thomas : *Sub præcepto charitatis continetur, ut diligamus Deum ex toto corde; ad quod pertinet ut omnia referantur in Deum. Et ideo præceptum charitatis implere non potest homo, nisi etiam omnia referantur in Deum. Si ergo, qui honorat parentes, tenetur ex charitate honorare, non ex vi hujus præcepti, quod est, Honora parentes, sed ex vi hujus præcepti, Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo.* „ Le précepte de la charité renferme l'o„ bligation d'aimer Dieu de tout son cœur, „ à laquelle il appartient de rapporter tou„ tes choses à Dieu. C'est pourquoi l'hom„ me ne peut accomplir le précepte de la „ charité, qu'il ne rapporte tout à Dieu. „ Celui donc qui honore son pere & sa me„ re, est tenu de les honorer par charité, „ ou par le motif de la charité, non pas „ à raison du précepte de les honorer, mais „ à raison du précepte d'aimer Dieu de „ tout son cœur.

S. Thomas insistant sur l'exemple qu'il avoit auparavant employé, de l'honneur dû à son pere & à sa mere ; décide que l'acte de la charité par laquelle nous sommes obligez de rapporter tout à Dieu, renferme aussi ce devoir ; mais il ne dit pas que nous ne sçaurions nous en acquitter que par le motif de la charité. Car 1°. Il s'est déclaré, que le précepte d'honorer son pe-

re & sa mere peut être accompli par celui qui n'a, ni l'acte, ni l'habitude de la charité, & qui agit simplement par le motif du précepte de les honorer. 2°. En l'endroit même cité, il répond à l'objection qu'il s'est faite des paroles de S. Paul : *Faites tout à la gloire de Dieu.* Or dans le sens que le prend le Faiseur de remarques, ce seroit fortifier l'objection, & non pas y répondre. 3°. Ce qui doit achever de confondre cet Auteur, c'est qu'il a supprimé ce que S. Thomas dit tout de suite : *Et cum ista sint duo præcepta affirmativa, non obligantia ad semper, possunt pro diversis temporibus obligare. Et ita potest contingere, quod aliquis implens præceptum de honoratione parentum, non tunc transgrediatur præceptum de omissione modi charitatis.* « Comme ces deux pré-
» ceptes sont affirmatifs, & n'obligent
» pas en tous les tems, ils peuvent obliger
» en des tems differens. Et par conséquent
» il peut ainsi arriver, que celui qui ac-
» complit le précepte d'honorer son pere
» & sa mere, ne transgresse pas par omis-
» sion le précepte de la charité de rappor-
» ter tout à Dieu.

Ces dernieres paroles de S. Thomas prouvent également deux choses. 1°. Qu'il enseigne qu'on peut accomplir un précepte particulier, comme celui d'honorer son pere & sa mere, sans pecher toutefois en omettant de le faire par le motif de la charité. 2°. Qu'il fonde son sentiment sur ce

que le commandement de la loi n'oblige de rapporter tout à Dieu, que lors qu'on doit faire des actes de charité, & que ce commandement étant affirmatif, n'oblige pas toujours & dans tous les momens qu'on est obligé d'observer les autres.

„ Quoiqu'Estius, dit l'Anonyme, ait „ soutenu très-au long, comme a fait le „ P. Jüenin, que toutes les actions des „ infidelles ne sont pas des pechez, il ne „ laisse pourtant pas de juger très probable „ la doctrine que le même Pere Jüenin en- „ seigne.

Réponse. A la verité Estius fait mention de quelques Théologiens, dont le P. Jüenin semble avoir emprunté son opinion. Mais bien loin de la juger très probable, il se contente de dire qu'il en laisse le jugement à des personnes plus habiles. Et d'ailleurs, ce qui pourroit être toleré de son tems, ne le sçauroit plus être aujourd'hui après les condamnations portées par le S. Siege. Il y a plus, car ces Théologiens avoient en vûë une infidélité qui ne connoit point un Dieu Créateur & derniere fin : ils ne nioient pas que tous les infidelles, sans exception, puissent faire quelques bonnes œuvres qu'ils rapportent à Dieu, soit par la lumiere de la raison, soit par quelque secours surnaturel : ils ne disoient point que les infidelles commettent un nouveau peché en chacune de leurs actions. Ainsi ce qu'en rapporte Estius ne

sçauroit servir à la justification du P. Jüenin.

,, Si Mr. de Meaux, poursuit l'Anonyme,, n'a voulu avoir aucun égard à ,, S. Thomas ; ni à Estius, peutêtre se ,, rendra-t'il au plus celebre Anti-Janseniste qui ait été de nos jours ; c'est Mr. ,, Steyaert, dans les disputes contre Mr. ,, Arnauld.

Réponse. Afin de défendre le P. Jüenin par l'autorité de M. Steyaert, il faudroit avoir montré que le Docteur Flamand a admis les trois principes sur lesquels celui-ci établit son sentiment : comme il ne dit point que sans grace l'homme ne peut rapporter ses actions à la derniere fin, & que les Infidelles n'ont aucune grace, le défenseur du P. Jüenin n'en peut tirer aucun avantage. Certainement Mr. Steyaert ne pourroit sans contradiction lui être favorable ; lui qui déclare précisément, que la nouveauté a été justement reprimée par le decret d'Alexandre VIII. où la huitiéme & la onziéme propositions condamnées retombent sur le P. Jüenin.

,, Si Mr. de Meaux n'est pas content de ,, cette explication, qu'il dise lui même ,, qu'il peut autrement justifier sa foi, sup- ,, posé néanmoins qu'il croye ce que S. ,, Augustin, S. Thomas, & presque tous ,, les Peres de l'Eglise ont enseigné (de ,, l'obligation de rapporter toutes ses ac- ,, tions à Dieu) il ne peut choisir par rap-

„ port aux Infidelles qui ne connoissent „ pas Dieu, que la relation interpreta-„ tive. Or cette espece de relation, cette „ espece de rapport, ne suffit pas pour sa-„ tisfaire au premier précepte du Decalo-„ gue. Car l'assemblée du Clergé de „ France en 1700. condamna cette pro-„ position : *Sufficit ut actio moralis tendat* „ *in finem ultimum interpretativè.*

Réponse. L'Apologiste finit cet article comme il l'a commencé. Il n'a eû garde de mettre la proposition entiere, & comme elle a été condamnée par l'assemblée du Clergé : *Sufficit ut actio moralis tendat in finem ultimum interpretativè. Hunc homo non tenetur amare, neque in principio, neque in decursu vitæ suæ moralis.* " Il suffit „ qu'une action morale tende à la fin der-„ niere interprétativement. L'homme n'est „ pas obligé d'aimer cette fin derniere, „ ni dans le commencement, ni dans „ tout le cours de sa vie morale. C'est sur cette derniere partie que tombe directement la qualification d'heresie, & une mauvaise conséquence de la premiere, comme s'il suffisoit, & au commencement, & dans tout le cours de la vie morale, de rapporter interprétativement ses actions à Dieu.

Quoi qu'on se soit fort étendu, on craint pourtant d'avoir ôté aux réponses de Monseigneur de Meaux quelque chose de leur force & de leur clarté. Il est le mê-

me dans tous les articles ſuivans ; & le vain effort qu'a fait le P. Jüenin pour défendre ſes erreurs, s'il eſt lui même ſon Apologiſte, doit le convaincre de plus en plus qu'ils ont merité la cenſure.

ARTICLE CLXXVI.

REPONSE A MONSIEUR Procope Couteaux, ſur ſa prétenduë analyſe du ſyſteme de la trituration, par M. Philippe de Bordegaraye Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris. A Paris, chez François Fournier ruë S. Jacques, 1713. *In 12. pages 92.*

MOnſieur de Bordegaraye déclare que ſa réponſe à Mr. Procope n'eſt point mandiée, le ſeul zele qu'il a pour la raiſon l'a déterminé à lui faire voir le jour. Quoiqu'il dût regarder ſon adverſaire comme hors de combat, puiſqu'il ſemble avoir abandonné le deſſein de continüer ſa prétenduë Analyſe, il lui porte de rudes coups, & il ne le ménage point du tout : il répond à toutes ſes objections, il repouſſe toutes ſes railleries, d'un ſtile propre à lui ôter l'envie d'être plaiſant. Nous ne ſuivrons pas les deux adverſaires dans les petits détails de leur diſpute, Mr. de Bordegaraye, qui poſſede à fond le ſyſteme de la trituration, ramene continüellement Mr. Couteaux au fait, & répond

exactement. Nous ne rapporterons qu'une seule réponse, & même nous ne la rapporterons pas toute entiere, mais ce que Mr. Bordegaraye dit de l'utilité de la fievre en certains cas nous paroît digne d'être observé. Son adversaire avoit raillé Mr. Hecquet, sur ce qu'il a dit que la suspension de la fievre est un grand mal dans les rhumatismes. Oüi, répond nôtre Auteur, Mr. Hecquet, comme excellent praticien, a vû, lû & prouvé, que le défaut de fievre est une grande & perilleuse maladie. Il a vû que dans la petite verole la fievre de suppuration est necessaire, & que quiconque veut l'étrangler par les saignées réïterées du bras, du pied, de la gorge; par des émetiques, des carthartiques-émetiques, des cordiaux, & par tant d'horribles poisons, tüe sur le champ le malade. Il a lû dans Hippocrate, que la fievre qui survient à la convulsion la guérit entierement. Il a trouvé que dans l'apoplexie la fievre qui paroit diminüe la crainte, & appaise cet effroyable symptome; que dans les maladies des vieillards elle est si utile, que c'est un crime de l'étouffer. C'est donc une ressource que la fievre, dit Celse, c'est l'instrument de la nature, que le Medecin qui est d'accord avec elle, doit bien ménager en certains cas.

Ce que l'Auteur dit de la cause la plus ordinaire de l'apoplexie nous paroît si

clair, que nous ne pouvons l'omettre. Tous les vaisseaux sanguins du cerveau outrez par le sang abondant trop nourri & trop pesant, se contractent violemment; & par le raccourcissement qu'ils procurent à leurs membranes, ils empêchent le fluide de passer, en diminuant le canal, l'étranglent, pour ainsi dire, & l'arrêtent sur le champ. C'est dans ce sang arrêté que consiste la maladie. Qui l'a arrêté? Ce sont les solides. Ainsi ce sont eux qui sont la cause efficiente de l'apoplexie, puisqu'elle n'est pas arrivée à cause du sang abondant, & trop nourri; mais à cause que le sang abondant & trop nourri a été arrêté. Marque qu'il a été retenu; c'est qu'il a été trouvé polypeux après la mort: preuve qu'il a été retardé dans son cours, & que le mouvement lui a manqué.

On trouve à la fin du livre une these, où Mr. Couteaux a soutenu vivement ce qu'il attaque aujourd'hui. L'extrait du livre de Mr. Hecquet, source de la dispute, est dans les Memoires du mois de Février de cette année 1713.

ARTICLE CLXXVII.

LA MECANIQUE DU FEU, ou l'art d'en augmenter les effets & d'en diminüer la dépense. Premiere partie, contenant le traité des nouvelles cheminées, qui échauffent plus que les che-

minées ordinaires, & qui ne sont point sujettes à fumer. Par Mr. G... A Paris, chez Jacques Estienne ruë S. Jacques 1713. *In 12. pages 267 sans la table; trente neuf figures gravées fort proprement.*

NOus avions promis cet ouvrage de M. Gauger. L'invention qu'il propose est sans doute fort ingénieuse, mais elle est aussi utile qu'elle est ingénieuse; c'est le jugement qu'en a porté le sçavant M. Varignon, jugement confirmé par beaucoup d'experiences. La simplicité des machines, le peu qu'il en coûte pour les executer, donnent un nouveau prix à la nouvelle découverte: une plaque de tole, ou de cuivre, courbée, & disposée d'une maniere qui n'a rien que d'agréable à la vûë, un vuide par derriere divisé par quelques languettes qui forment plusieurs espaces qui se communiquent l'un à l'autre, une petite trape au milieu du foyer, une autre dans le haut du tuyau, & pour quelques cheminées un chapiteau au dessus, font toute la construction & tout l'artifice de ces cheminées. Qu'y a-t'il de plus simple & de plus facile à executer?

Allumer promptement du feu, le voir, si l'on veut, toujours flamber, quelque bois qu'on brûle, sans être obligé de le souffler, échauffer une grande chambre avec peu de feu, échauffer même une se-

conde chambre si l'on veut, se chauffer en même tems de tous côtez, quelque froid qu'il fasse, sans se brûler, respirer un air toujours nouveau, & à tel degré de chaleur que l'on veut, ne ressentir jamais de fumée dans sa chambre, n'y avoir jamais d'humidité, éteindre seul & en un moment le feu qui auroit pris dans le tuyau de la cheminée, tout cela n'est qu'une partie des effets & des proprietez de ces machines, toutes simples qu'elles sont; qu'y a-t'il de plus commode, & même de plus necessaire? Quoique l'experience seule suffise pour établir la verité de ces effets, l'Auteur a voulu y joindre la raison, & il donne des démonstrations mathematiques, & des explications physiques, de tous les avantages des nouvelles cheminées; il avertit sagement qu'ils dépendent de l'exactitude de la construction: une personne a voulu mettre en pratique ce secret, qu'il ne sçavoit qu'imparfaitement, & n'a pas réüssi; il faut s'attacher aux proportions marquées; ce que l'on omettroit, & ce que l'on ajouteroit, sous prétexte de décoration, ou dans la vûë de se procurer des commoditez imaginaires, priveroit de plusieurs commoditez très réelles.

Dans le premier des trois livres de ce traité Mr. Gauger explique fort nettement l'action du feu sur les corps. Il raisonne des rayons de chaleur comme des rayons

de lumiere, & le mouvement & la communication de la lumiere lui servent à déterminer le mouvement & la communication de la chaleur. Il examine sur ce principe quelle est la disposition des cheminées la plus propre à augmenter la chaleur, & il démontre géometriquement, que la disposition des jambages paralleles, & la hotte inclinée des cheminées ordinaires, ne sont pas propres pour reflechir la chaleur dans les chambres, que les jambages en lignes paraboliques, & la situation horizontale du dessous de la tablette, sont les plus propres pour répandre la chaleur; on l'augmentera beaucoup par le moyen d'une espece de souflet, dont il enseigne la construction dans le chapitre IV. de ce premier livre. La seconde partie de ce premier livre commence par trois experiences, qui montrent que l'air s'échauffe très-promptement, & que celui qui est chaud s'éleve au dessus de celui qui a moins de chaleur. L'Auteur a réduit ce principe en pratique; la disposition interieure du derriere de ses nouvelles cheminées sert à échauffer l'air à mesure qu'il y entre, & à faire qu'il communique successivement sa chaleur à tout l'air de la chambre où est la cheminée, & même à tout l'air d'une chambre voisine, quelque froid que soit l'air de dehors; il enseigne aussi la maniere d'augmenter, ou de diminüer la chaleur de l'air, sans augmen-

ter, ni diminuer le feu. Cette maniere de ſe chauffer a de grandes commoditez: comme il n'eſt pas neceſſaire d'approcher du feu, les parties les plus groſſieres du bois qui brûle ne frappent pas de ſi près les poumons, ni les yeux, & l'on ne ſent pas, quelque longtems qu'on ſe chauffe, ni ces ſechereſſes de poitrine, ni cette ardeur dans les yeux, ſi ordinaires à ceux qui ſe chauffent de près. L'avantage que les malades en tirent eſt tout autre, leur haleine corrompt l'air, & le ſoin que l'on prend de tenir leur chambre bien fermée, augmente cette corruption, funeſte à ceux qui viſitent le malade, & au malade même. Par le moyen des nouvelles cheminées l'air change continüellement, & ne ſe corrompt jamais, ainſi ce ſeroit une terreur panique, que de s'imaginer que l'air qui entre par ces nouvelles cheminées fût mal-ſain; l'Auteur employe un chapitre à détruire ce préjugé. Il combat dans le chapitre VI. un autre préjugé fort commun. On craint que ſe tenant toujours bien chaud dans une chambre on ne s'enrhume aiſément quand on en ſortira; l'Auteur oppoſe l'experience & la raiſon à cette crainte mal fondée: cette partie finit par des experiences, qui prouvent que l'air, quoiqu'il nous paroiſſe froid en entrant dans la chambre, acquiert pourtant dans ce moment une chaleur moderée qu'il répand dans toute la chambre. La troiſié-

ne partie explique les diſpoſitions du haut de la cheminée propres à entretenir & à augmenter la chaleur, à éteindre ſeul en un inſtant le feu s'il y prend, & les moyens d'entretenir la chaleur pendant la nuit après que le feu eſt éteint.

Le ſecond livre traite des cauſes de la fumée, & des moyens de l'empêcher : Mr. Gauger découvre les mécomptes de pluſieurs Architectes fameux, & le peu de ſecours qu'on tire de ce qu'ils ont inventé pour empêcher la fumée : il démontre que les nouvelles cheminées ont ſûrement cet effet.

Le troiſiéme livre eſt tout de pratique : il enſeigne très-clairement ſept differentes conſtructions des nouvelles cheminées, & les manieres de les executer. Nous craindrions d'en rendre les deſcriptions moins claires en les abregeant ; pour réüſſir, il faut neceſſairement conſulter le livre, l'Auteur y découvre les moyens de temperer autant qu'on le veut la chaleur de l'air d'une chambre, la maniere de ſe ſervir des nouvelles cheminées, de nouveaux écrans au travers deſquels on peut voir le feu, des ſouflets qui ſouflent continüellement, & non par repriſes, comme les ſouflets ordinaires, ce qui en diminüe beaucoup l'effet. Les figures, dont l'Auteur n'a point épargné la dépenſe, acheveront de donner une parfaite intelligence de la nouvelle découverte.

Decembre 1713.

La ſeconde partie de la mechanique du feu contiendra un traité des nouveaux poëles, qui, ſans paroître, ſi l'on veut, differens des poëles ordinaires, n'en auront point les incommoditez, échaufferont davantage, & plus promptement, avec moins de feu qu'ils laiſſeront voir ſans jamais fumer, & feront reſpirer un air toujours nouveau, & à tel degré de chaleur que l'on voudra, ſans augmenter, ni diminüer le feu.

La troiſiéme partie apprendra l'art de conſtruire de nouvelles machines fort ſimples, qui épargneront beaucoup de peine, de bois & de dépenſe, & de tems aux Teinturiers, aux Baigneurs, aux Braſſeurs, aux Blanchiſſeurs. Mr. Gauger ne s'engage pas de donner bientôt ces deux parties, elles demandent encore quelques experiences, dont il ſe fait un amuſement, mais fort rare.

Comme l'on trouvera dans le traité qui paroît les principes des deux autres qui ne paroiſſent pas encore, ſi quelqu'un vouloit ſe donner la peine d'y travailler, Mr. Gauger offre de lui faire part de ce qu'il a découvert, afin que le Public puiſſe en profiter plûtôt. Il fait remarquer, qu'on trouve auſſi dans ſon livre des principes qui conduiſent aux moyens de tenir les chambres toûjours fraîches dans les plus grandes chaleurs, & cependant d'y reſpirer un air toujours nouveau & toujours ſain.

Ne reprochons plus aux Chinois si fierement, qu'ils ont eû pendant tant de siécles le secret de l'Imprimerie, & celui de la poudre à canon, sans les perfectionner; l'Europe a eû des cheminées depuis tant de siécles, il étoit plus necessaire d'en prévenir les inconveniens, que de rendre l'Imprimerie plus commode, & la poudre à canon plus funeste. Avons-nous sçû nous procurer cet avantage? C'est à Mr. Gauger que la posterité en aura l'obligation, il fait des Mathematiques l'usage qu'on en doit faire, il les rapporte au bien public, non pas à la curiosité, ou à l'ostentation.

ARTICLE CLXXVIII.

DISSERTATION SUR UNE medaille singuliere de Jules César. Par le P. E. Souciet de la Compagnie de JESUS.

JE vis dernierement dans le cabinet des Comtes de Lazara, qui est maintenant à Mr. l'Abbé Fradet, une medaille fort singuliere. Elle est de Jules Cesar. D'un côté c'est la tête d'une Victoire ailée, ainsi qu'on la voit sur d'autres medailles du même Empereur, à cela près, que celle-ci est un peu differemment coëffée; car au lieu que dans les autres les cheveux de la Victoire tressez à droite & à gauche, &

repliez par derriere, lui ceignent la tête, & lui font une espece de couronne, dans celle-ci elle a ses cheveux rassemblez, & noüez par derriere, à peu-près comme la jeune Faustine. L'inscription de ce côté-là est CÆSAR DICT TER, comme sur les autres medailles, dont je viens de parler. Au revers c'est une couronne de laurier, dans laquelle est la tête nüe d'un jeune homme tournée à gauche : devant la tête, & dans le champ de la medaille, se voit une feüille de laurier, qui n'est point de la couronne, mais qui en est séparée. A droite est un A, & à gauche, au dessous de la feüille de laurier, un autre A.

Cette medaille est très-rare, si elle n'est pas unique ; je ne l'ai vûë dans aucun cabinet, & je ne sçache point que jusqu'ici personne l'ait citée. Elle est d'ailleurs bien conservée, & l'on ne sçauroit se méprendre, ni aux figures, ni aux inscriptions.

Mais ce qui la rend plus estimable, c'est que malgré la difficulté qu'elle semble former d'abord contre l'histoire, elle nous confirme un des premiers traits singuliers de la vie d'Auguste. Je dis, de la vie d'Auguste, car la tête du jeune homme qui se voit au revers, est à mon sens la tête d'Auguste. En effet, elle en a tous les traits, & quiconque connoîtra les medailles de ce Prince, qui sont si commu-

nes, ne peut, ce me semble, en douter.

N'allez pas cependant vous imaginer, Mr. que l'A qui se voit à côté de cette tête soit la premiere lettre du nom AUGUSTUS, *Auguste*. Ce Prince n'étoit encore que C. Octavius. Il ne prit le nom de C. Cesar qu'après la mort de Jules son grand oncle, & en vertu de son testament; & pour celui d'Auguste, il ne l'eut que longtems après. Sueton. *in Aug.* c. 7. *Postea C. Cæsaris ac deinde Augusti cognomen assumpsit: alterum testamento majoris avunculi, alterum Munatii Planci sententiâ &c.* Mais encore un coup, pour reconnoître le jeune Octavius, on n'a pas besoin que son nom soit gravé sur la medaille; son air & ses traits y sont si marquez, qu'on ne peut s'y tromper.

C'est même ce qui fait la difficulté dans cette medaille; car la tête de ce jeune Prince au milieu d'une couronne de laurier, de plus, une feüille de laurier dans le champ de la medaille & devant sa tête, doit naturellement marquer une victoire à laquelle il ait eû part. Cependant l'année de la troisiéme Dictature de Jules, le jeune Octavius n'avoit que seize ans; il n'étoit point encore sorti de Rome, & n'avoit vû, ni camp, ni armée; à peine avoit-il pris la robe virile, que l'on ne prenoit point avant cet âge; enfin, il ne fit ses premieres armes que la campagne suivante, car au sortir d'une

maladie dangereuſe il accompagna ſon oncle en Eſpagne, dans la guerre qu'il alloit faire aux enfans de Pompée: *Profectum mox avunculum in Hiſpanias adversùs Cn. Pompeii liberos vix tum firmus à gravi valetudine per infeſtas hoſtibus vias, pauciſſimis comitibus, naufragio etiam facto, ſubſecutus magnoperè demeruit. Sueton. in Aug c.* 8. Voyez encore Paterculus l. 11. c. 59. Comment Octavius peut-il donc l'année précedente être gravé ſur une medaille de ſon oncle avec des marques de Victoire? Je crois en avoir trouvé la veritable raiſon, & l'occaſion à laquelle cette medaille fut frapée. C'eſt ce que je vais vous expliquer maintenant.

Auguſte, né ſous le Conſulat de Ciceron & d'Antoine, perdit C. Octavius ſon pere à l'âge de quatre ans. Il en avoit douze, lorſque ſon ayeule maternelle, nommée Julie ſœur de Jules Ceſar, étant morte, il en prononça l'oraiſon funebre devant le peuple. Sueton. *in Aug.* c. 8. *Quadrinius patrem amiſit; duodecimum annum agens, aviam Juliam defunctam pro concione laudavit.* C'eſt le premier trait ſingulier de la vie d'Auguſte. Voici le ſecond.

Quatre ans après cette action publique, continüe Suetone au même endroit, c'eſt à dire, à ſa 16[e]. année, Octavius prit la robe virile, & ce qu'il y eut de plus particulier pour lui cette année là, c'eſt

que son oncle Jules étant revenu victorieux d'Afrique, & ayant triomphé quatre fois en un mois, au dernier de ses triomphes, qui fut celui d'Afrique, il mit son neveu au rang des officiers & des soldats qu'il recompensoit, & lui donna part aux dons, ou distributions militaires qu'il leur faisoit, quoique Octavius n'eut eû aucune part à la victoire, & qu'il n'eut pas même encore porté les armes. C'est Suetone qui nous apprend ce fait singulier, & cette distinction faite au jeune Octavius, ainsi que vous l'allez voir. Sueton. *in Jul.* c. 36. *Confectis bellis quinquies triumphavit: post devictum Scipionem quater eodem mense, sed interjectis diebus: & rursus semel post superatos Pompeii liberos. Primum & excellentissimum triumphum egit Gallicum, sequentem Alexandrinum, deinde Ponticum, huic proximum Africanum, novissimum Hispaniensem, diverso quemque apparatu & instrumento.* Voyez encore *Paterculus l.* 11. *c.* 56. Voilà les quatre triomphes de Jules, & entre autres celui d'Afrique.

Quant à ce que j'ai dit du jeune Octavius, voici comment Suetone s'en explique au ch. VIII. de la vie d'Auguste que j'ai cité. *Duodecimum annum agens* (Octavius) *Aviam Juliam defunctam pro concione laudavit. Quadriennio post virili togâ sumptâ militaribus donis triumpho Cœsaris Africano donatus est, quamquam*

expers belli propter ætatem. C'est là, si je ne me trompe, le sujet pour lequel la medaille dont il s'agit fut fabriquée ; soit qu'elle l'ait été dans ce tems-là même, soit qu'elle ne l'ait été que dans la suite, & sous Auguste, ainsi qu'on le croit de beaucoup d'autres medailles du même Jules. Quoiqu'il en soit, tout ce que dit ici l'Historien convient parfaitement à la medaille, & la medaille s'accorde parfaitement à ce que dit l'Historien.

Car 1°. Auguste paroît jeune sur la medaille : en effet, il ne faisoit que sortir de l'enfance, & à peine avoit-il pris la robe virile ; en un mot, il n'avoit que seize ans, dit l'Historien. Est-il étonnant qu'il paroisse extremement jeune à cet âge, lui qui paroit jeune sur toutes ses medailles, & jusqu'à l'âge de 76 ans ? 2°. C'est à l'année de la troisiéme Dictature de Jules que la medaille fut frapée. CAESAR DICT. TER. C'est aussi l'année de la troisiéme Dictature que Jules triompha quatre fois, & en dernier lieu de l'Afrique, & qu'à ce dernier triomphe son neveu fut honoré des presens militaires. Vous n'en sçauriez douter, pour peu que vous fassiez attention à l'histoire de la guerre civile.

En effet l'an de Rome IↃCCIII. La guerre civile s'alluma entre Cesar & Pompée. Velleïus Paterculus l. II. c. 49. *Lentulo & Marcello Coss. post urbem conditam annis*

septingentis tribus... bellum civile exarsit. C'est cette année que se passa tout ce que Cesar raconte dans son premier & son second livre de la guerre civile. Les decrets qu'on fit contre lui à Rome, la guerre d'Espagne contre Petreïus & Afranius, le siege opiniâtré de Marseille, occuperent toute la campagne, après laquelle il conduisit ses troupes en Italie, & leur donna des quartiers dans l'Apoüille, *Cæsar l.* III. *de bello civ.* Pendant qu'il étoit devant Marseille, après la défaite de Petreïus & d'Afranius, il reçut nouvelle qu'on l'avoit créé Dictateur. *Cæsar de bello Civili l.* II. *Narbonem atque inde Massiliam pervenit. Ibi legem de Dictatore latam, seseque Dictatorem dictum à M. Lepido Prætore cognoscit.* Ce fut là sa premiere Dictature.

Les derniers jours de l'année le Dictateur tint à Rome les Comices, ou les Etats du peuple Romain, pour l'éléction des nouveaux Magistrats, & fut élû Consul avec P. Servilius. *Cæsar de bello Civ. l.* III. *Dictatore habente Comitia Cæsare, Consules creantur Cæsar & P. Servilius.*

L'an de Rome IↃCCIII. Cesar commença son second Consulat, après avoir abdiqué la Dictature, qu'il n'eut point cette année là. Il partit ensuite pour Brindes, & le quatriéme de Janvier il fit prendre à une partie de son armée la route de l'Epire, où il passa le reste de l'hyver.

Cæsar l. III. de bello Civil. His rebus gestis & feriis Latinis, Comitiisque omnibus perficiendis xi. dies tribuit, Dictaturáque se abdicat, & ab urbe proficiscitur, Brundusiumque pervenit.... Pridie Non. Jan. naves solvit, impositis, ut supra demonstratum est, Legionibus septem. Après quelques mois le reste l'alla joindre. *Ibid. Multi jam menses transierant & hiems præcipitaverat, neque Brundusio naves, Legionesque ad Cæsarem veniebant &c.. Proximo deinde anno (post Petrei & Afranii exercitûs deditionem) cum Dyrrachium ac vicina ei regio castris Pompeii teneretur* (dit Paterculus l. II. c. 51.) *sua celeritate & fortuna C. Cæsar usus nihil in mora habuit quominus, & cum vellet ipse exercitusque classibus perveniret &c.* Vers le tems de la moisson se donna la bataille de Pharsale, comme il paroît par toute la suite du troisiéme livre de la guerre civile de Cesar, par le septiéme livre de Lucain, par *Appien de bell. Civ.* l. II. de Plutarque dans Brutus. Sur la fin de l'année le vainqueur étoit à Alexandrie, dont le siege & les autres affaires l'occuperent jusqu'au commencement de l'année suivante. Telle fut la seconde année de la guerre civile, qui fut celle du second Consulat de Cesar, & pendant laquelle il ne fut point Dictateur.

L'an IↃCCV. de Rome au commencement de la Campagne Cesar passa par

terre d'Egypte en Syrie, d'où après avoir reglé les affaires de la Province, il vola en Bithynie & au Pont, réduisit Pharnace & revint à Rome, où on lui mandoit qu'il y avoit bien des troubles. Cette année-là fut celle de sa 11e. Dictature, comme il paroît par les marbres Colotiens; & de plus, parceque c'est une necessité que depuis cette année 1705. de Rome jusqu'à sa mort, il ait été tous les ans Dictateur. Car il le fut cinq fois; il reste donc encore quatre Dictatures à placer depuis l'an 704. & il ne reste que quatre années de vie à Cesar, dont il n'acheva pas même la quatriéme, ayant été tüé à la mi-Mars de cette année-là.

Il s'ensuit de là, que l'année suivante ɪɔccvɪ. de Rome, fut celle de la troisiéme Dictature de Cesar; & en effet, les marbres Colotiens le marquent ainsi. Ce fut aussi la même année que Cesar fit la guerre en Afrique, & qu'il vainquit Scipion & Juba; car il partit pour cette expedition au mois de Decembre de l'année précedente. Le 19e. du même mois il aborda à Lilybée, aujourd'hui Capococo: *Ad xiv. Kal. Jan. Lilybæam pervenit.* Il en partit le 27e. du même mois, & quatre jours après, c'est à dire, le 31. il parut à la vûë de l'Afrique: *Ipse navem conscendit ad vi. Kal. Jan .... post diem quartam, cum longis paucis navibus in conspectum Africæ venit.* Il débarqua proche d'Adrumete, &

le premier jour de Janvier il vint camper sous Leptis. *Kal. Jan. inde movit & pervenit ad oppidum Laptim.* La guerre ne fut finie qu'au mois de Juin suivant ; car ce ne fut que le treiziéme de ce mois qu'il se rembarqua à Utique pour faire voile vers l'Italie. Trois jours après il moüilla à Cagliari en Sardaigne. *Ibid. Jan. Uticæ classem conscendit, & post diem tertium Carales in Sardiniam pervenit.* Il y termina quelques affaires, remit à la voile le 29. de Juin, & 28 jours après, c'est à dire, le 27^e^. jour de Juillet, il arriva à Rome : *Ante diem tertium Kal. Quinctiles naves conscendit & . . . . duodevigesimo die . . . . ad urbem Romam venit.* Ce sont les paroles d'Hirtius, & les dates précises qu'il marque dans son histoire de la guerre d'Afrique.

Après son retour à Rome il triompha quatre fois en un mois à differens jours. 1°. Des Gaules. 2°. D'Alexandrie & de l'Egypte. 3°. Du Pont, & 4°. Enfin de l'Afrique. Sueton. *in Jul.* C. 37. *Confectis bellis quinquies triumphavit, post devictum Scipionem, quater eodem mense, sed interjectis diebus, & rursus semel post superatos Pompeii liberos, primum & excellentissimum triumphum egit Gallicum, sequentem Alexandrinum, deinde Ponticum, huic proximum Africanum.* Ce sont les quatre triomphes de cette année. Le cinquiéme est de l'année suivante, comme on le verra tout à l'heure. L'année de la

troisiéme Dictature de Jules est donc la même que celle de ces quatre triomphes, & par conséquent la medaille dont je parle ayant été frapée l'année de la troisiéme Dictature, elle l'a été l'année du triomphe d'Afrique, qui fut le dernier des quatre. C'est ce que j'avois à vous montrer. Voyez encore *Bozoald. in Suet. p.* 155. *Sabellic. Ibid. p.* 1024. *Alexand. ab Alexandro Genial. dier. l.v. c.*18. *Salien. ad an. M.* 4006. 4007. 4008. 4009. 4010. *Petav. de Doctr. tempor. l.xiii. An. Per. Jol.* 4665. *ad* 4670. Pour confirmer ceci, continüons le détail des années & des Dictatures de Cesar.

L'année qui suivit ces quatre triomphes IↃCCVII. de la fondation de Rome, selon le calcul de Paterculus, Cesar fit la guerre en Espagne. Il partit pour cela sur la fin de l'année précedente, *Hirtius de bello Hispan. C. Cæsar Dictator III. designatus IV. multis itineribus ante confectis cum celeri festinatione ad bellum conficiendum in Hispaniam convenisset &c.* Le jeune Octavius au sortir d'une maladie dangereuse, dont il n'étoit pas même encore bien rétabli, le suivit, & pendant tout le voyage & toute cette campagne, la plus périlleuse que Cesar eût encore faite, fut toûjours aux côtez de son oncle, Sueton. *in Aug.* C. 8. Aprés les mots que j'ai déja rapportez au sujet du triomphe d'Afrique : *Quadriennio post virilis*

togâ sumptâ militaribus donis triumpho Cœsaris Africano donatus est, quanquam expers belli propter ætatem. Il ajoute : *Profectum mox avunculum in Hispanias adversus Cn. Pompeii liberos, vix tùm firmus à gravi valetudine, per infestas hostibus vias paucissimis comitibus, naufragio etiam facto subsecutus magnoperè demeruit.* Patercul. l. II. c. 59. *Quem (Octavium) C. Cœsar major ejus avunculus educatum apud Philippum Vitricum dilexit ut suum natumque annos xviii. (lege xvii.) Hispaniensis militiæ assecutum se postea comitem habuit, nunquam, aut alio usum hospitio, quam suo; aut alio vectum vehiculo.* Après la défaite du jeune Pompée Cesar revint à Rome au mois d'Octobre. *Paterc. l.* II. *c.* 56.

L'année suivante IↃCCVIII. ou sur la fin de la précedente, on lui défera la Dictature pour la cinquiéme fois, & on la lui défera pour toûjours : c'est pour cela qu'on trouve sur les medailles frapées cette année CAES. DIC. PERP. *Cesar Dictateur perpetüel.* Il n'en joüit pas longtems. Tous les honneurs dont on le combla après tant de victoires, ne servirent qu'à exciter l'envie, & à précipiter sa perte. Il n'eut que cinq mois à goûter le fruit de ses travaux, & fut massacré le 15e. Mars. *T. Liv. Epitom.* l. CXVI. *C. Cœsar ex Hispania quintum triumphum egit, & cum plurimi maximique honores ei à Senatu decreti essent, inter quos ac Pater Pa-*

ria appellaretur , & Sacrosanctus , ac Dictator in perpetuum esset , invidiæ causam adversus eum præstitere . . . . in Curia Pompeii occisus est viginti tribus vulneribus. Paterc. l. II. c. LVI. *Neque illi tanto viro , & tam humaniter omnibus victoriis suis uso, plus quinque mensium principalis quies contigit. Quippe cum mense Octobri in urbem revertisset , Idibus Martis... intereemptus est.* Voyez aussi Suetone dans la vie de Jules C. c. 81. & 82. & les Auteurs que j'ai citez ci-dessus.

Cette suite & cet enchainement necessaire des années de Cesar , depuis sa premiere Dictature jusqu'à sa mort , montre évidemment que le triomphe d'Afrique , & les trois autres dont j'ai parlé , tombent l'année de la troisiéme Dictature de ce Prince , & par conséquent , que la medaille que j'examine fut frapée l'année de ce triomphe CÆS. DIC. TER. C'est l'inscription de la premiere face.

3°. Auguste n'avoit eû aucune part à la victoire , puisqu'il n'avoit pas même commencé de servir , & que son âge ne le lui avoit point encore permis. Sueton. in *Aug.* c. VIII. *Expers belli propter ætatem.* C'est pour cela qu'il paroit ici non seulement la tête nüe , mais sans habit de guerre , & sans aucune autre marque militaire. Il n'a , ni cuirasse , ni *sagum* &c.

4°. Cependant il est dans une couron-

ne de laurier, & outre cela il y a une feüille de laurier devant lui dans le champ de la medaille. Tout cela, & surtout la feüille de laurier, marque qu'il eut quelque part au sujet qui fit fraper cette medaille pour son oncle. Je viens de montrer qu'Auguste ne pouvoit encore s'être trouvé à pas un combat, ni à pas une victoire; il faut donc qu'il eut eû part au moins au triomphe & aux fruits de la victoire qu'on a voulu représenter ici. C'est ce que nous apprenons distinctement de Suetone, *in Aug.* C. VIII. *Quadrennio post virili togâ sumptâ MILITARIBUS DONIS TRIUMPHO CÆSARIS AFRICANO donatus est, quanquam expers belli propter ætatem.* Voilà ce que représente visiblement la medaille.

6°. Ce triomphe, où Jules Cesar fit à son neveu une distinction si singuliere, que l'histoire a crû la devoir consacrer; & qu'on la grave sur le bronze, c'est celui d'Afrique, comme il paroît par les paroles de Suetone que je viens de rapporter. C'est aussi celui-là qu'on a voulu marquer sur la medaille par les deux A, A, qui sont dans le champ, l'un à droite, & l'autre à gauche de la tête du jeune Octavius. Car après ce que j'ai dit, il est plus que probable que l'une de ces deux lettres signifie l'Affrique. Ainsi on doit prendre ces deux A, A, pour AFRICA ADQUISITA, de

même que l'on trouve dans Septime Severe ARAB. ADQUIS. ou bien AFRICA ACCEPTA, ce qui revient à l'expression de Hirtius au commencement de son histoire de la guerre d'Espagne, *Pharnace superato, Africa recepta &c.*

7°. Ces deux A, A, ne peuvent avoir de rapport qu'au triomphe d'Afrique. Ils ne peuvent signifier, ni ASIA ADQUISITA, ni ALEXANDRIA ADQUISITA, ni ÆGYPTO ADQUISITA, ou quelque autre chose qui ait rapport à ces Provinces. Car 1°. Cesar n'eut point de guerre à soutenir en Asie. 2°. Au triomphe d'Egypte, ou d'Alexandrie, il ne fit point part des dépoüilles à son neveu, il en eut encore moins à la victoire, puisqu'il ne fit sa premiere campagne que l'année suivante, comme je l'ai montré. Ce n'est point non plus la conquête des Gaules, ou celle du Pont, beaucoup moins la guerre d'Espagne, que ces lettres pourroient indiquer. Car outre les raisons que je viens de rapporter, & qui conviennent à ces Provinces, aussi bien qu'à l'Egypte, les deux A, A, n'ont point de rapport aux noms de celle-ci. Enfin, la guerre d'Espagne n'étoit pas encore commencée quand nôtre medaille fut frapée. Il n'y a donc que le triomphe d'Afrique auquel on puisse l'appliquer, quelque part d'ailleurs qu'elle ait été frapée.

Ramassons en deux mots, Monsieur,

tout ce que j'ai eû l'honneur de vous dire. Le type & les inscriptions de cette medaille, la tête de la victoire, celle d'Auguste, sa jeunesse, la troisiéme Dictature de Jules, la couronne de laurier, la feüille de laurier dans le champ de la medaille, les deux A, A, tout cela nous dit évidemment ce que Suetone nous a marqué, *Que Jules Cesar Dictateur pour la troisiéme fois, après avoir vaincu Scipion & Juba en Afrique, & en avoir triomphé, fit part à son neveu des recompenses militaires qu'il distribuoit à ceux qui avoient servi dans cette guerre, quoiqu'il n'eut point encore servi lui même, & qu'il n'eût pris la robe virile que depuis peu.* Ainsi l'Historien explique très-clairement la medaille, & la medaille confirme parfaitement l'Historien. Voilà de quoi ajouter au Suetone de Mr. Patin, supposé qu'on en fît une édition nouvelle. J'ai l'honneur d'être avec &c.

ARTICLE CLXXIX.

NOUVELLE DESCRIPTION *anatomique du cœur des tortües terrestres de l'Amerique, & de ses vaisseaux, avec les figures. Par Mr. Buissiere, membre de la Societé Royale, & Maître Chirurgien à Londres.* A Paris, chez Etienne Ganeau, ruë S. Jacques, aux Armes de Dombes, 1713. *In douze, pages* 41.

JAmais sujet plus simple ne se présenta sous le bistouri que le cœur des tortües terrestres de l'Amerique, & l'on voit néanmoins les plus habiles Anatomistes ne s'accorder pas sur sa conformation. Sans entrer dans leurs contestations, on rapportera simplement ce qu'en dit Mr. Buissiere, & qu'il dit avoir verifié par des dissections.

Ayant reçu de l'Amerique dans le mois de Septembre 1710. cinq tortües terrestres, trois encore vivantes & deux mortes, il dissequa les trois premieres en presence de Messieurs Sloane, Silvestre, Morelli, Pujolas, Docteurs en Medecine, & de Mr. la Fage Chirurgien à Londres : il tira le cœur des deux autres, & le 8^e^. de Novembre il en dissequa un dans l'Assemblée de la Societé Royale : il envoya l'autre à son frere à Paris, où le 7^e^. de Decembre il

fut disſequé par M. Petit, habile Chirurgien & Anatomiſte, devant Meſſieurs Geoffroy Profeſſeur Royal de Medecine, de l'Academie Royale des Sciences, & aſſocié de la Societé Royale de Londres, Imbert & Helvetius le fils, Docteurs Regens en la Faculté de Medecine, le Brun, aggregé en celle d'Avignon, & Remi, Maître Chirurgien.

Voici ce qui reſulte de ces diſſections; premierement, touchant la ſtructure du cœur; ſecondement, touchant ſes vaiſſeaux.

Structure du cœur.

Le cœur de la tortuë terreſtre de l'Amerique eſt placé dans la partie anterieure du corps, & renfermé dans un pericarde aſſez grand, lequel eſt attaché à l'épine du dos, au péritoine collé ſur l'écaille de deſſous, & par ſa partie antérieure aux muſcles du col. Le pericarde eſt plein d'une eau claire & tranſparente: le cœur y eſt ſuſpendu ſelon ſa longueur, du côté de ſa baſe par les arteres qui en ſortent, & du côté de ſa pointe, par un petit tendon aboutiſſant à la partie du pericarde qui adhere au dos.

Lorſqu'on ouvre l'animal en vie, on a la ſatisfaction d'y voir très diſtinctement la circulation du ſang; les divers mouvemens & gonflemens du cœur, des oreilles.

tes, des arteres & des veines; parceque cette mechanique est lente, & que les membranes des veines sont transparentes.

Après avoir coupé les arteres, & renversé le cœur sur le côté gauche, les oreillettes se voyent étenduës en travers du côté du dos : c'est une membrane charnüe, qui renferme deux cavitez inégalles & séparées par une cloison, sans nulle communication de l'une à l'autre, elles aboutissent au cœur par deux conduits pareillement séparez sous une enveloppe commune.

Des oreillettes venant au cœur, il faut observer de l'ouvrir par la partie inférieure, d'autant que tous les canaux qui y portent, ou en reportent le sang, ont leur embouchure vers le côté du dos. Au dedans du cœur, c'est un seul & grand ventricule, absolument dégagé de division & de cloison, & même sans tendons qui le traversent d'une partie à l'autre, & sans colonnes charnuës qui interrompent sa continüité.

Comme on a dit que les oreillettes déchargent le sang dans le cœur par deux conduits séparez, leurs orifices sont munies d'une double valvule, qu'il faut s'imaginer comme deux battans d'une porte, dont les gonds seroient placez dans une traverse au milieu. Le sang se jette dans les arteres par trois autres trous qui chacun ont deux valvules formées en demi-lunes,

La substance du cœur est musculeuse. Sous la membrane extérieure les fibres s'étendent de la base vers la circonference inferieure : les fibres intérieures sont disposées en maniere de petites colomnes, comme dans le cœur des autres animaux, & couchées obliquement de droit à gauche.

Vaisseaux du cœur.

Quatre arteres sortent du cœur. La plus grosse est la pulmonaire, laquelle après l'espace d'un pouce se divise en deux branches, dont l'une se joint à l'aorte descendante gauche, & l'autre à l'aorte inférieure droite jusqu'à la sortie du pericarde ; & ensuite elles accompagnent les rameaux de la trachée artere dans toute l'étenduë des poumons. Il y a à s'étonner de la grosseur du tronc de cette artere, qui surpasse deux fois celle de l'aorte gauche, quoique chacune de ses branches n'ait de diametre qu'un tiers du diametre de la même aorte gauche.

Les autres arteres sont, l'aorte descendante gauche, la descendante droite, l'ascendante, ou supérieure : ces deux dernieres ont un orifice commun dans le cœur.

Il est aisé de distinguer les veines, sans qu'il soit besoin de les chercher par la dissection : il n'y a qu'à enlever l'écaille de

eſſous , & laiſſer expirer la tortuë. Les attemens du cœur durent vingt-quatre eures, & toujours en s'affoibliſſant ; & ependant le ſang s'accumule dans les veies & les enfle.

Tout le ſang qui circule dans le corps de animal , ſe décharge par quatre veines ans un reſervoir commun, ſitué dans le ericarde ſous les oreillettes du cœur. Ce eſervoir a communication avec l'oreillete droite, par un canal garni de deux valules en forme de demies-lunes ; mais les eux veines pulmonaires portent directement le ſang à l'oreillette gauche ; en 'approchant elles s'uniſſent en un tronc, t ont deux valvules à leur orifice.

Les figures que l'Auteur a fait graver, nettent ſous les yeux ce qu'on vient de apporter.

On ne doit pas oublier, par rapport à a piece ſuivante, que Mr. Petit, après la liſſection qu'il avoit faite du cœur de la ortüe , écrivit une lettre très obligeante Mr. Buiſſiere , où il lui dit entre autres hoſes : " Je ſçaurai par moi-même , & , comme on dit, pour avoir vû & touché, , que le cœur de la tortuë terreſtre de l'A- , merique n'a qu'un ſeul ventricule.

On doit auſſi avertir que Mr. Mery, dans un mémoire lû à l'Academie le 21e. d'Août 1693. fait une deſcription toute differente du cœur de cet animal. Il y diſtingue trois ventricules , dont le gauche

eſt ſéparé du droit par une cloiſon charnuë, qui a vers la baſe du cœur une ouverture à peu près egalle à celle du cœur du fœtus humain, c'eſt à dire, au trou ovale, & qui eſt toute percée d'une infinité de petits trous par leſquels ces deux ventricules ont communication enſemble.

Le troiſiéme ventricule eſt au milieu, & ne doit être conſideré que comme une extenſion du droit, avec lequel il communique par une ouverture preſque auſſi large que toute ſa cavité. Le ventricule gauche ne reçoit que le ſang qui revient du poumon par l'oreillette gauche, & il ne donne naiſſance à aucune artere : le ſang s'en écoule par les trous de la cloiſon dans le ventricule droit. L'artere pulmonaire prend ſon origine du ventricule du milieu ; & toutes les autres veines & arteres aboutiſſent à l'oreillette droite & au ventricule droit.

De cette deſcription il s'enſuit, comme de celle que fait Mr. Buiſſiere, qu'une partie ſeulement du ſang de ces tortües coule dans l'artere pulmonaire & circule par les poumons.

Mr. Mery s'en eſt ſervi comme d'un exemple pour appuyer ſon nouveau ſyſteme touchant la circulation du ſang. Depuis Harvée les Anatomiſtes avoient crû, que l'uſage du trou ovale étoit de conduire le ſang de l'oreillette droite dans la gauche, en lui épargnant de paſſer par le ven-

tricule droit. Mr. Mery ſoutient au contraire, que le ſang par le trou ovale coule de l'oreillette gauche dans la droite, & que le canal de communication ſert à décharger le ſang de l'artere pulmonaire dans l'aorte, afin qu'il ne paſſe pas tout par le poumon. Ce nouveau ſyſteme n'a pas paſſé ſans contradiction; mais comme il n'eſt preſentement queſtion que de tortües, il ſeroit inutile de s'y arrêter.

ARTICLE CLXXX.

REFLEXIONS DE MONSIEUR MERY ſur la deſcription du cœur de la tortüe faite par Monſieur Buiſſiere, membre de la Societé Royale d'Angleterre, & ſur la lettre approbative de Monſieur Petit, Maître Chirurgien de Paris, & Anatomiſte. 1713.

QUoique Monſieur Buiſſiere n'ait donné au Public une deſcription du cœur de la tortüe terreſtre de l'Amerique, qu'afin de détruire celle que j'ai faite du cœur de cet animal *, je ne ſçaurois cependant me réſoudre à marquer dans mes reflexions tous les faux faits dont elle eſt remplie; mais je ne puis me diſpenſer de faire voir, que l'approbation que Monſieur Petit leur a donnée n'eſt pas ſincere.

* 1703. *Mem. de l'Acad.*

En effet, si l'amour que tous les hommes d'honneur ont naturellement pour la verité avoit engagé Monsieur Petit à certifier les faits que Monsieur Buissiere dit avoir observez, auroit-il dû approuver ces fausses observations, qui sautent aux yeux des moindres connoisseurs, étant un des plus habiles Anatomistes de Paris ?

1°. *De la baze du cœur, un peu plus du côté droit, sortent, dit Monsieur Buissiere* [a], *quatre grandes arteres distinctement séparées les unes des autres.* 2°. [b] *L'aorte descendante gauche s'enfonce contre le dos, d'où elle vient au travers du poulmon dans l'abdomen.* 3°. [c] *L'aorte descendante droite s'enfonce contre le dos, puis revenant à travers le poulmon droit* [d], *elle s'unit avec la branche que l'aorte gauche lui envoye au milieu de l'abdomen.*

Que l'on juge de la description de Monsieur Buissiere, & du certificat de Monsieur Petit par ce leger échantillon. Monsieur Petit est certainement trop éclairé, pour n'avoir pas vû qu'il ne sort du cœur de la tortüe terrestre de l'Amerique, qu'il a disséqué, que trois troncs d'arteres, puisqu'il convient, qu'il n'y a que trois embouchures dans son unique ventricule, pour les quatre grandes arteres distinctement séparées les unes des autres, que Mr. Buissiere fait partir immédiatement du

a *p.* 9. [b] *p.* 29. 30. [c] *p.* 31. [d] *p.* 32.

cœur de cet animal. Il doit ſçavoir auſſi, que les deux aortes inférieures, que décrit cet Anatomiſte, ne peuvent pas paſſer à travers les poulmons de la tortüe, mais bien entre l'un & l'autre; cependant il certifie, que ces obſervations de Monſieur Buiſſiere ſont veritables. Peut-il de bonne foi en répondre, puiſqu'il n'a point vû les poulmons de cet animal?

Mr. Petit devoit agir avec plus de précaution, & faire ce que firent Meſſieurs Bourdelot & Burlet, qui après avoir lû la deſcription du cœur de la tortüe de mer, & la critique de Mr. Buiſſiere, certifierent tout ſimplement n'y avoir rien trouvé que de conforme au ſentiment commun des Anatomiſtes, ni qui en doive empêcher l'impreſſion, ce 27. Juillet & 18. Août 1700.

Si Monſieur Petit avoit imité la ſageſſe de ces deux Docteurs de la Faculté de Medecine, je n'aurois eû nul ſujet de trouver à redire à ſon procedé; mais il a non ſeulement approuvé les fauſſes obſervations de Monſieur Buiſſiere, il aſſûre encore les avoir faites lui même, & nous les donne pour vrayes. J'ai donc lieu de me plaindre de ſa conduite.

Il y a deux ans & plus, que j'ai parcouru la deſcription manuſcrite de Monſieur Buiſſiere, que Mr. Saurin me communiqua en la lui rendant; je lui fis voir dans le cœur de la tortüe terreſtre de l'Amerique

toutes les parties que j'y ai découvertes, & qui ont été examinées de l'ordre de l'Academie, par Meſſieurs Dodart, Maraldy, & Liſtre, que cet Anatomiſte oſe accuſer * d'avoir prêté leur approbation à des faits très-faux, ſuppoſez, ou imaginaires.

Si l'Apoticaire de feu Monſieur le Prince, qui pria Monſieur Saurin de la lire, avoit profité du charitable avis qu'il lui donna, il auroit épargné à ſon frere la confuſion que doit lui cauſer aujourd'hui ſa temerité, pour ne l'avoir pas ſuivi; car je conſerve encore à preſent ces mêmes parties pour ſatisfaire la curioſité des Sçavans, & convaincre de faux ſon frere, avec ſon Approbateur.

Sans ce ſecours, j'oſe me flater qu'il n'y a perſonne, qui comparant ſeulement les figures que j'ai fait faire du cœur de cette tortüe, avec celles que nous en a données Monſieur Buiſſiere, ne juge d'abord qu'il eſt abſolument impoſſible que Mr. de Chatillon, qui les a deſſinées & gravées, ait pû imaginer les parties qu'elles repréſentent, ni moi les fabriquer. Il faut donc qu'il les ait vûës dans l'original que je lui donnai. En voici un témoignage des plus autentiques.

Meſſieurs Dodart, Maraldy, & Liſtre, nommez par l'Academie pour verifier les faits contenus dans la deſcription du cœur de

* *P*. 3. *&* 31.

le la tortuë terrestre de l'Amerique faite par Mr. Mery, ont certifié à la Compagnie, avoir trouvé les figures qu'en a fait faire Mr. Mery tout à fait conformes au naturel, en foi de quoi j'ai signé le present certificat. Le 2. Juin 1704. *Fontenelle Sec. per. de l'Ac. Royale des Sciences.* Un pareil certificat des faits que Mr. Buissiere assûre avoir observez, signé de Mr. Sloane, du consentement de la Societé Royale de Londres, dont il est Secretaire, auroit été d'un poids beaucoup plus considerable pour les rendre croyables, que l'épitre dédicatoire, l'avertissement, & les trois lettres, dont l'Apoticaire de Monsieur le Prince a enflé la description de son frere; car ce certificat auroit pû contrebalancer celui de Monsieur de Fontenelle.

Ce défaut n'est pas de petite conséquence: mais quelque désavantageux qu'il soit à l'Auteur de la nouvelle description, en voici un autre qui lui est beaucoup plus préjudiciable. C'est que Messieurs Sylvestre, Morelli, Pujolas, & la Fage, qui l'ont vû dissequer le cœur de la tortue de l'Amerique, sont des témoins müets, énoncez seulement dans la description de Mr. Buissiere; mais qui ne certifient nullement les faits de cet Anatomiste, quoiqu'ils soient tous ses amis.

A l'égard de Mr. Petit, qui s'offre * de

* 2[e] *Lettre.*

faire voir aux incrédules que le cœur de la tortüe terrestre de l'Amerique n'a qu'un seul ventricule, avec toutes les autres choses que Mr. Buissiere a décrites dans sa lettre, qu'il me permette de lui demander pourquoi donc Messieurs Geoffroy, Helvetius, Imbert, le Brun, & Remi, qui furent * témoins oculaires de la dissection qu'il fit du cœur que Monsieur Buissiere lui envoya d'Angleterre, avec une instruction de la maniere qu'il le falloit ouvrir pour n'y trouver qu'une seule cavité; je lui demande, dis-je, pourquoi tous ces Messieurs ont refusé de certifier les faits qu'il s'offre de faire voir aux incrédules dans le cœur de cet animal? Ce refus ne fait point sentir la fausseté de ses découvertes. Je m'en rapporte au public qui n'a point d'autre interêt à prendre dans nôtre differend, que celui de la verité.

Enfin Monsieur Arnauld, que l'Auteur met au nombre de ses Approbateurs, désavoüe la lettre qui paroit sous son nom à la tête de sa description. Il a même obtenu une sentence contre le Libraire qui l'a fait imprimer, par laquelle il a été ordonné qu'elle sera supprimée, de sorte que d'onze Approbateurs énoncez dans la description de Monsieur Buissiere, il ne lui reste que le seul Monsieur Petit; d'ou

* 3^e^. *Lettre.*

Il y a lieu de conjecturer déja, que les monstrueuses figures qu'il a fait faire de la tortüe terrestre de l'Amerique, pourroient bien être fausses. Si cela est, sa description ne peut pas être veritable, autrement il faudroit supposer, que le cœur de la tortüe, dont j'ai fait l'anatomie, fût d'une structure differente de celui qu'il a dissequé; mais il fait assez entendre qu'ils ont l'un & l'autre été tirez de tortües semblables, puisque pour prouver que mes observations sont fausses, supposées, ou imaginaires, il oppose le cœur, qu'il a dissequé, à celui dont j'ai fait l'anatomie. Il faut donc que lui, ou moi, en impose au public. Or je vais démontrer par deux preuves de fait incontestables, que c'est lui & Monsieur Petit qui le trompent par leurs remarques supposées. Premiere preuve. Messieurs Buissiere & Petit * ne donnent que six valvules & trois orifices aux quatre troncs d'artere, qu'ils font partir immédiatement du cœur de la tortüe terrestre de l'Amerique. Ces observations sont certainement fausses. En voici la démonstration.

Regle generale, & constante, dont tous les Anatomistes conviennent unanimement, tout tronc d'artere qui tire immédiatement son origine du cœur, doit y avoir necessairement son ouverture distincte, &

* *Nouv. desc. p.* 17. 18. *&* 24.

ses valvules particulieres ; c'est ce qui se voit en effet dans le cœur de tous les animaux. Ainsi, s'il étoit vrai, qu'il sortit de la baze du cœur de la tortüe terrestre de l'Amerique quatre grandes arteres distinctement séparées les unes des autres, comme le prétendent ces Messieurs, ces arteres devoient certainement y avoir quatre embouchures & huit valvules, *deux pour chaque tronc* [a]. *Or ces deux Anatomistes ne donnent à leurs quatre grandes arteres distinctement séparées les unes des autres que trois orifices, & six valvules, deux à chaque embouchure.* Il ne peut donc sortir du cœur de cet animal que trois troncs d'arteres. Comme je l'ai remarqué, il n'en part pas davantage du cœur de la tortüe de mer, de l'aveu même de Mr. Buissiere, qui dans sa lettre de 1700. nous dit [b], que de la baze du cœur sortent trois grosses arteres, sçavoir, *l'aorte descendante, l'aorte ascendante, & l'aorte pulmonaire.* Donc leurs nouvelles observations sont évidemment fausses. Ils n'oseroient pas dire, qu'une artere, qui part immédiatement du cœur, ne doit point avoir de valvule à son entrée, sans se rendre ridicules. Ils doivent avoüer, que leur méprise vient d'avoir pris les deux principales

a *Les arteres de la tortüe n'ont chacune que deux valvules à leurs entrées.* b *P.* 38. & 39.

branches de l'aorte, pour deux troncs differens. Si l'on veut sçavoir pourquoi j'attribüe toutes les erreurs de Mr. Buissiere à Mr. Petit, en voici la raison, tirée de la Lettre de remerciment de Mr. Petit à Mr. Buissiere.

L'obligation que je vous ai *, *de m'avoir addressé le cœur de la tortüe terrestre de l'Amerique, est d'autant plus grande, que n'ayant pas l'honneur d'être connu de vous, je ne sçai par quel endroit j'ai pû meriter cette préference, je vous en remercie, Monsieur, car je sçaurai par moi-même, & comme on dit, pour avoir vû & touché, que le cœur de la tortüe terrestre de l'Amerique n'a qu'un seul ventricule, que je puis faire voir aux incrédules, avec toutes les autres choses décrites dans vôtre lettre.* A Paris, ce 18. Mars 1713. Petit. Donc Monsieur Petit met sur son compte tous les faux faits de Monsieur Buissiere. Il offre même de les faire voir aux incrédules, dans le cœur de la tortüe qu'il a dissequé par sa lettre. Sçavans, Curieux, hâtez - vous d'aller voir deux aortes, qui passent à travers les poulmons de la tortüe ; mais non, ne quittons point nôtre cabinet. Monsieur Petit nous apprend, qu'il n'a reçû de Monsieur Buissiere que le cœur de cet animal.

* 2^e^. *Lettre.*

Seconde preuve de la tromperie, ou de l'erreur de ces deux Anatomistes. Si l'on jette les yeux sur la seconde figure, qui est à la fin de la nouvelle descriprion de Mr. Buissiere, on verra qu'en séparant la paroi antérieure de la paroi posterieure du cœur, depuis sa baze, jusqu'à sa pointe, comme il a fait, il a dû necessairement détruire les communications que les quatre cavitez du cœur de la tortüe terrestre de l'Amerique ont ensemble, par trois détroits dans le milieu de son épaisseur. D'où il suit, qu'il ne doit paroitre après cela qu'un seul ventricule dans le cœur de cet animal. Ainsi il ne peut nous montrer ce prodige. Sa promesse n'est qu'une fanfaronade faite à dessein de me chagriner. Il s'est trompé; elle n'a fait que me divertir, elle devroit bien l'humilier; elle est si grossiere qu'elle peut être apperçuë de tout le monde.

Qui n'admirera son addresse à surprendre la crédulité de ceux qui sont peu versez dans l'Anatomie? Mais voici pour eux un moyen sûr d'éviter son artifice, dont Monsieur Petit n'a pû se défendre avec toute sa sagacité, parcequ'il a suivi en dissequant le cœur de cette tortüe, l'instruction que lui a donné Monsieur Buissiere, rien n'étant plus aisé que de détruire ce qui subsiste; mais il est impossible de faire voir ce qui n'existe pas.

Or qu'on ouvre le cœur de cet animal

par ſes oreillettes, & par ſes trois troncs d'artere par cinq coupes differentes, continüant chaque incision, depuis ſa baze, juſqu'à ſa pointe, comme j'ai fait, ſi on en peut avoir, qu'on examine les figures que j'ai fait faire, pour en repréſenter la ſtructure intérieure, on verra 1°. Qu'il y a dans le cœur de cette tortüe quatre cavitez ſéparées les unes des autres par trois détroits. 2°. Qu'il ne ſort des ventricules droit & gauche aucune artere. 3°. Que l'aorte & le canal de communication tirent leur origine du troiſiéme ventricule, & l'artere pulmonaire du quatriéme. 4°. On verra une grande valvule à l'entrée du ventricule droit, & trois plus petites à l'embouchure du ventricule gauche, dont Monſieur Buiſſiere ne fait nulle mention, ni dans ſa deſcription, ni dans ſes figures. S'il avoit décrit ces trois petites valvules, Monſieur Petit les auroit auſſi obſervées; car ils voyent l'un & l'autre toutes les mêmes choſes: ils ſont d'un parfait accord dans toutes leurs obſervations ſans ſe les communiquer. Que cette ſympathie d'eſprit & de cœur dans la recherche de la verité eſt merveilleuſe! Après cette reſſemblance, peut-on s'inſcrire en faux contre leurs découvertes?

Au reſte, il n'y a rien ſur quoi Mr. Buiſſiere ſe ſoit tant recrié, que ſur ce que j'ai dit, qu'il y a dans le cœur de la tortüe de mer trois ventricules, & quatre dans

celui de la tortüe de terre. Il est vrai qu'ils y sont ; mais il est visiblement faux que j'aye pretendu que toutes ces cavitez soient séparées les unes des autres par des cloisons. C'est cependant ce qu'assûre cet Anatomiste. Ecoutons le parler *.

La premiere chose à remarquer, est qu'il n'y a qu'une seule cavité, ou ventricule, qui comprend toute l'étenduë du cœur, autant & plus uniforme, qu'aucun des ventricules du cœur de l'homme, & tout à fait débarrassé des valvules & des colomnes charnües. Mr. Buissiere détruit lui-même sans y penser cette premiere observation, par *l'explication de sa seconde figure, qui représente en cœur ouvert, la paroi anterieure étant ôtée ; car il marque par. m. m. m. les colomnes charnuës du cœur, & par d. d. la double valvule. De plus, il ajoute à cette contradiction cette fausseté, page 13. Il est surprenant, que Monsieur Mery ait pû y voir quatre ventricules séparez les unes des autres par des cloisons.*

Quelle infidelité ! Où a-t'il pris ce qu'il soutient avec tant de hardiesse ? Voici deux preuves évidentes du contraire. Elles sont tirées l'une & l'autre mot à mot des descriptions que j'ai faites de la structure du cœur des tortües de mer & de terre.

Dans mon memoire de 1693. j'ai mar-

* *Nouvelle description p.* 12. *&* 13. Dec. 1713.

qué, a Qu'il y a dans le cœur de la tortüe de mer trois ventricules. 2°. „ Que le ven„ tricule gauche est séparé du droit par une „ cloison charnüe b, mais qui a vers la „ baze du cœur une ouverture, à peu près „ égale à celle du trou ovale du cœur du „ fœtus humain, & qui d'ailleurs est toute „ percée d'une infinité d'autres petits „ trous par lesquels ces deux ventricules „ ont communication ensemble c. 3°. Que „ le ventricule du milieu, qui est beau„ coup plus petit que les deux au„ tres d, communique avec le ventricule „ droit par une ouverture presqu'aussi lar„ ge que toute sa cavité, & ne doit être „ consideré, que comme une extension „ du ventricule droit, dont il n'est distin„ gué, que par un petit retrecissement. 4°. „ Que ces trois ventricules ayant commu„ nication ensemble, il ne faut compter „ que pour un seul.

Je passe tout ce qui regarde la circulation du sang dans cette tortüe ; mais voici comme je concluds e ; on voit donc, & par la structure des ventricules du cœur, & par la disposition des vaisseaux, & par le cours du sang, que les trois ventricules du cœur de la tortüe ne font, à proprement parler, qu'un seul ventricule, & que toutes les forces du cœur concou-

a 1e. *Preuve.* b *Mem. de l'Acad.* c P. 137. d *An.* 1693. e *P.* 139.

rent ensemble à pousser le sang hors du ventricule droit pour lui faire prendre la route des arteres, qui tirent toutes leur origine de ce ventricule.

J'ai repeté la même chose dans mon mémoire de 1703.[a] en parlant du cœur de la tortüe terrestre de l'Amerique, ce que Mr. Buissiere a négligemment supprimé dans sa critique, pour faire croire dans le monde, que j'ai trompé l'Academie[b]. Mais n'est-ce pas lui-même qui trompe le public, en voulant insinüer que j'ai donné au cœur de cette tortüe quatre ventricules, tout aussi séparez les uns des autres par des cloisons, que le sont les deux ventricules du cœur de l'homme? J'ai bien fait davantage; car après avoir donné la description de la structure interieure du cœur de la tortüe terrestre de l'Amerique, j'ai dit, que ces quatre ventricules communicant ensemble, & le gauche, & le droit, n'ayant point d'arteres pour remporter le sang qu'ils reçoivent des oreillettes, il est aisé de voir qu'il faut necessairement que le sang des veines pulmonaires passe du ventricule gauche dans le ventricule droit, & que s'y mêlant avec le sang des veines caves, il rentre dans le troisiéme & quatriéme pour prendre la route des arteres, qui partent de ces deux

[a] *P.* 366. 367. *&* 368. [b] *Mem. de l'Acad.* 1703.

ventricules ; qu'ainsi ces quatre ventricules communicant ensemble par trois détroits [a] & ne faisant que l'office d'un seul, ils ne doivent être comptez que pour un seul ventricule ; parce qu'outre leur communication, les forces des cavitez, droite, & gauche, dont il ne sort aucune artere, concourent avec celles de la troisiéme & quatriéme cavité à pousser le sang dans l'aorte, & dans le canal de communication, qui partent de la troisiéme cavité, & dans l'artere pulmonaire, qui sort de la quatriéme cavité. Je ne sçai même personne qui ait dit avant moi, que les differentes cavitez du cœur des tortües ne font à proprement parler qu'un seul ventricule : ce que j'ai reconnu dès 1685. en dissequant le cœur d'une tortüe de mer, comme il est marqué dans l'histoire Latine de l'Academie faite par Monsieur Duhamel ; alors Secretaire de la Compagnie. Voici ses propres paroles [b].

Exacto induciarum tempore testitudinem marinam exhibuit D. Mery, in quâ complura observatione digna annotavit.

Aprés des preuves si publiques de mon veritable sentiment, il faut être hardi pour dire, [c] *Il est surprenant que Monsieur Mery ait pû voir dans le cœur de la tortüe*

[a] 2e. preuve p. 462. [b] Mem. de l'Acad. p. 245. an. 1685. [c] Def. de Mr. Buiss. p. 12. & 13.

terrestre de l'Amerique quatre ventricule séparez les uns des autres par des cloisons & pour reprocher * à Messieurs Dodart, Maraldi, & Listre, d'avoir prêté leur approbation à des faits très-faux, supposez, ou imaginaires; supposition d'autant plus condamnable, qu'il est évident que j'ai connu 27 ans avant Mr. Buissiere, qu'il n'y a à proprement parler qu'un seul ventricule dans le cœur des tortües de mer & de terre. Mr. Buissiere a-t'il pû parler ainsi, après avoir lû mon dernier memoire, où je me suis si nettement expliqué sur la structure du cœur de la tortüe terrestre de l'Amerique.

Comme je n'ai point eû dessein de faire une critique de ces observations, mais seulement de faire voir que Mr. Petit n'a pas eû raison, de certifier vrais les faux faits de M. Buissiere, ce que j'en viens de faire remarquer suffit, pour empêcher que le public ne se laisse surprendre.

* *p.* 3. & 13.

ARTICLE CLXXXI.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE,

DE HAMBOURG.

Monsieur Fabricius a ſuivi le projet dont il avoit laiſſé paroître un eſſai en 1709. avec le traité de Vogtius *ſur les Anciens Autels des Chrétiens.* Ce ſçavant homme, à qui la Republique des Lettres doit tant d'ouvrages utiles, veut faire imprimer un recüeil des meilleurs traitez que nous ayons ſur *les antiquitez Judaïques* & ſur *les antiquitez Chrétiennes.* Il a fort augmenté le Catalogue qui parut en mil ſept cens neuf, comme nous venons de le dire, il y a joint une *analyſe du recüeil des antiquitez Romaines de Grævius,* qu'il ſe propoſe pour modele, *& des antiquitez Grecques de Mr. Gronovius*, avec des catalogues des meilleurs livres ſur *les antiquitez Grecques & Romaines.* Ces ſortes de livres ſont neceſſaires dans les bibliotheques, & Mr. Fabricius rend un grand ſervice aux Curieux, qui, en ſuivant un ſi bon guide, éviteront les faux frais ſi ordinaires à ceux qui amaſſent des bibliotheques.

Jo. Alb. Fabricii Bibliographia antiquaria, ſive introductio in notitiam Scriptorum

qui antiquitates Hebraicas, Græcas, Romanas, Christianas, scriptis illustraverunt, accedit Mauritii Senonensis de sacræ Missæ ritibus carmen, nunc primò editum. Hamburgi & Lipsiæ, apud Liebezeit anno 1713. *in* 4°.

Ce Maurice de Sens est Pierre Maurice le Venerable, Abbé de Clugny.

Le nombre des traitez sur les antiquitez est presque infini, & souvent les plus sçavans Auteurs qui ont voulu éclaircir ces matieres, & nous instruire des coûtumes anciennes, sont réduits à des conjectures; les Hebreux, les Grecs, les Romains, les premiers Chrétiens, nous auroient épargné bien de la peine & bien des doutes, si prévoyant, comme ils le devoient prévoir, que par une vicissitude inévitable les mœurs, les coûtumes, les loix, changeroient, ils nous avoient laissé des descriptions fidelles de leurs usages, & des arts qu'ils pratiquoient. Nous rendrions un grand service aux Curieux futurs, si nous faisions pour eux ce que les Juifs, les Grecs, & les Romains, n'ont pas fait pour nous. L'Academie des Sciences avoit formé le dessein de faire composer des descriptions de tous les arts que nous connoissons, & d'y joindre autant de figures qu'il seroit necessaire. Mr. l'Abbé Bignon a poussé ce dessein avec beaucoup de zele, & l'on ne doit pas désesperer de le voir executé.

Decembre 1713.

Monſieur Fabricius a fait paroître en même tems une ſeconde édition *des lettres Latines de Grævius*, & un autre ouvrage plus difficile, dont vous avez parlé fort amplement dans vos Nouvelles Literaires du mois d'Octobre de l'année mil ſept cens dix. C'eſt un recüeil de tous les livres apocryphes & ſuppoſez qui appartiennent à l'ancien Teſtament ; on n'a de pluſieurs que des fragmens, & de quelques autres qu'une legere connoiſſance, que nous en ont conſervée les Saints Peres, ou les Rabbins. Mr. Fabricius n'a rien négligé pour rendre ſon recüeil complet ; il a ſuivi la même méthode que dans ſon recüeil des livres apocryphes du nouveau Teſtament, imprimé il y a près d'onze ans.

Codex Pſeudopigraphus veteris Teſtamenti.

Rien ne prouve mieux la divinité de nos ſaintes Ecritures, que le mauvais ſort de tant d'ouvrages, compoſez avec beaucoup d'art par des hommes d'un grand eſprit, par des Chefs de ſecte ; le peu qui en reſte avoit grand beſoin d'un Sçavant auſſi laborieux que Mr. Fabricius, pour être tiré de l'obſcurité, la parole de Dieu toujours contredite, demeure éternellement.

DE HALL.

Mr. Buddeus a tellement retouché & augmenté son traité du rapport de la Religion Chrétienne au gouvernement, *Concordia Religionis Christianæ statûsque civilis*, que c'est presque un ouvrage nouveau. Cet Auteur n'a pas de peine à dissiper les soupçons que les payens ont voulu faire naître de l'opposition du Christianisme au bien public, soupçons fondez sur de fausses idées de la doctrine & de la morale de Jesus-Christ. Il montre avec la même facilité les grands avantages qu'a la Religion Chrétienne sur le Paganisme & le Mahometisme : quand même on ne l'examineroit qu'en politique, il devoit s'en tenir là ; mais zelé Protestant, il attaque l'Eglise Romaine, & il lui refuse tous les avantages qu'il vient d'assûrer au Christianisme, pour les réserver au seul Lutheranisme. Il n'a pas fait attention à la maniere dont le Lutheranisme s'est établi ; l'histoire de sa secte, & les écrits de son Patriarche le démentent. D'ailleurs, les reproches qu'il fait à l'Eglise Romaine sont visiblement injustes, ils ne sont fondez que sur l'imputation qu'il fait à toute cette Eglise, des sentimens particuliers de deux ou trois Docteurs rejettez & condamnez. Les Calvinistes, qu'il excuse, meritoient moins d'être épargnez, la pra-

tique décide : qu'on compte les Princes détrônez par les Protestans.

Joannis Francisci Buddei commentatio Academica de concordia Religionis Christianæ statusque civilis. Halæ Saxonum, in 8°.

DE LIPSIC.

Mr. Lunig, à qui on est obligé de plusieurs collections historiques, dont la posterité lui sçaura encore plus de gré que nous, a fait imprimer ici un recüeil de lettres & de relations sur les grands évenemens arrivez depuis le milieu du sixiéme siécle.

Joannis Christiani Lunig litteræ Procerum Europæ ab Imperatoribus, Electoribus, Principibus, Statibusque sacri Imperii Romano-Germanici, ad Reges, Principes, Respublicas, & vice versâ, in multifariis tàm lætitiæ quàm tristitiæ casibus, nec non belli aut pacis negotiis, itemque religionis causâ, ab anno 1552. *ad* 1712. *Latinâ linguâ exaratæ, in tres partes divisæ, & cum indicibus editæ. In* 8°. *Apud Joan Frederic Gleditsch.*

DE MARPURG.

Mr. Santoroe, Professeur & Principal du College de cette ville, vient d'augmenter le nombre déja grand *des abregez des*

antiquitez Romaines ; le titre assûre que celui qu'il donne est plus achevé qu'aucun autre, mais peut-on se fier aux titres ?

Universale antiquitatum Romanarum breviarium absolutius, ex ipsis fontibus accuratè depromptum ; Authore Joanne Gaspare Santoroe, in 12.

DE NUREMBERG.

Le Corps de Droit Canon est si vaste, qu'il faut une mémoire extraordinaire pour y trouver ce qu'on y cherche : une table bien faite est d'un grand secours dans les occasions ; il en paroît une, qui est l'ouvrage d'un habile Canoniste.

Repertorium Juris Canonici, opus posthumum Venceslai Steger, in folio 1713.

DE VIRTSBOURG.

Le Pere Kugler Jesuite vient de publier un *traité Latin du Sacrement de mariage* : c'est un *in folio*, on l'estime.

DE FRANCFORT.

Mr. Maïus veut rendre publiques *les lettres de plusieurs Théologiens écrites à Baltazar Meisner Théologien Lutherien.*

DE STRASBOURG.

Dulſeker vend une hiſtoire diverſe d'Elien, avec les remarques de Scheffer & de Mr. Kunnius. Mr. Lederlin, qui s'eſt déja fait connoître par d'autres belles éditions d'Homere, de Theon d'Aphtone, a eû ſoin de celle-ci. On a fait depuis peu en Hollande une belle édition du même ouvrage d'Elien, avec des remarques de Mr. Perizonius. Je ne ſçai pourquoi les Sçavans s'attachent à l'hiſtoire diverſe d'Elien; ouvrage négligé & inégal : *ſon hiſtoire des animaux* meriteroit mieux leurs ſoins, par la beauté & la netteté du ſtile.

Æliani Sophiſtæ variæ hiſtoriæ libri XIV. *cum notis Schefferi, interpretatione Juſti Vulteii, variis item lectionibus trium manuſcriptorum codicum è Regia Pariſienſi bibliotheca, notis poſthumis Joannis Schefferi, fragmentis Æliani, copioſiori indice Græco & Latino, annotationibus Joachimi Kuhnii, curante Jo. Henrico Lederlino*, 1713. *in* 8°. Le même Libraire a imprimé en quatre tomes *in* 4°. les *œuvres de feu M. Boëcler*, ſes diſſertations ſont ſuperficielles.

D'ITALIE, DE PADOUE.

Mr. Gaſpari, Medecin de Veronne, a fait imprimer ici *la premiere Centurie des conſultations de feu Mr. Malpighi*, ce Me-
Decembre 1713.

decin si celebre. L'Editeur reconnoit dans la préface que Mr. Vallisnieri lui en a donné le manuscrit. Le Libraire avertit qu'il en a corrigé beaucoup de fautes, & on lui seroit plus obligé, s'il n'en avoit pas laissé un si grand nombre. *Marcelli Malpighii consultationum Medicinalium centuria prima.*

DE BOLOGNE.

Il paroît ici en feuille volante une *plainte* des heritiers & des disciples de Mr. Malpighi sur l'édition de ses consultations faite à Padouë : ils se plaignent qu'on n'ait point eû d'égard à la derniere volonté de Mr. Malpighi, qui a défendu qu'on laisse paroître cet ouvrage : si un obstacle si respectable n'a pas arrêté l'Editeur, du moins devoit-il prendre plus de soin, pour distinguer dans son manuscrit ce qui étoit de M. Malpighi, & qui lui étoit faussement attribüé ; il falloit omettre des lettres, des billets, des réponses précipitées ; il falloit au moins corriger les fautes considerables & nombreuses qui défigurent entierement cet ouvrage, qui rendent en plusieurs endroits le sens impénetrable, qui changent les remedes utiles prescrits par le sçavant Auteur, en remedes pernicieux. La liste de ces fautes rempliroit seize feüilles d'impression : les vengeurs de Mr. Malpighi se sont contentez d'en faire remarquer quelques-unes des plus impor-

:antes, dans une page & demie *in* 4°. de fort petite impression à deux colomnes. Cette édition mutilée a mis les heritiers de M. Malpighi dans la necessité de faire paroître *ses veritables consultations*, imprimées sur son manuscrit original, c'est ici qu'on les imprime, *chez Argelati*; la difference des deux éditions sera si sensible, qu'on ne pourra s'y méprendre.

Pisarri vend *les homelies du Pere César Calino Jesuite*, Prédicateur d'une grande reputation, *sur le premier livre des Rois.*

Lezioni sacre e morali sopra il primo libro de Re adattate ad am maestrar ne costumi ogni genere de persone, opera di Cesare Calino della Compagnia di Gesu, tomo primo, in 12.

DE FLORENCE.

Le Pere Ferdinand Zucconi Jesuite continüe de publier avec beaucoup de succès *ses homelies, ou leçons sacrées, sur l'ancien Testament.* Il en est à *l'onziéme tome.*

Le Pere Joseph Patrignani, de la même Compagnie, a par des imitations très-ingénieuses tourné toutes les fictions, & les pensées même d'Anacreon, en poësies de même genre, sur l'enfance du Sauveur.

Anacreonte Christiano di presepio presepi, chez Giudici, in 12.

DE FOLIGNO.

L'Academie de cette ville, qui veut contribüer de son côté au rétablissement du bon goût, en publiant, comme on le fait de toutes parts en Italie, les ouvrages des beaux esprits du quinziéme & du seiziéme siécle, a fait imprimer les poësies *de Petronio Barbati* Gentilhomme de Foligno, qui vivoit dans le seiziéme siécle, *in* 8°. *chez Campitelli*; elle donnera bientôt *le quadri regio de Frederic Trezzi Evêque de Foligno*, composé à l'imitation du Dante.

DE LUCQUES.

Mr. Marchetti, Professeur de Mathematiques à Pise, & le Pere Grandi, continüent d'écrire avec chaleur l'un contre l'autre.

DE MANTOUE.

Mr. Cera, habile Mathematicien, a crû pouvoir trouver dans la Geometrie des moyens de rendre les changemens de monnoye moins dommageables au peuple.

De re nummaria, quoad fieri potuit, Geometricè tractata, Auctore Joanne Ceva, chez Pazzoni, in 4°.

DE ROME.

Le Pere Bonucci Jesuite, gueri subitement d'un mal de dents violent & opiniâtre, sitôt qu'il eut fait vœu d'écrire la vie de sainte Apolline, s'est acquitté de ce vœu. Sa reconnoissance l'a porté a recüeillir tous les éloges donnez à cette illustre Martyre, & plusieurs poësies de fort bon goût sur sa mort genereuse. On sçait que par un mouvement extraordinaire du S. Esprit elle prévint les bourreaux, & se lança dans le feu ; des Poëtes illustres l'ont comparée à Scevola, à Horace, & ont eû raison de lui donner la préference sur ces Heros Romains. Une ode de la main d'un grand Maître paroît ici pour la premiere fois, avec des hendecasyllabes, qui montrent que l'âge n'a point glacé la veine du Pere Bonucci.

On presse le Pere Jean Laurent Luchesini de donner un recüeil de toutes ses œuvres. Theodore Pangallo vient de publier le projet de ce recüeil, & il y a joint le catalogue des ouvrages de ce Pere qui ont paru depuis un an. Le Pere Luchesini, qui a reçu du Ciel un esprit universel propre à toutes les Sciences, avoit laissé paroître en 1707. le *premier tome de ses poësies*, qui contient un poëme didascalique, intitulé, *l'Eneydopedie*, une *Rhetorique en vers*, des Panegyriques & des satires fort esti-

mées. L'Auteur s'eſt plû à varier ſon ſtile, & à copier les Poëtes anciens ; il y réüſſit ſi heureuſement, que Mr. Santini, excellent connoiſſeur, a dit de ce tome de poëſies : *Ita veteres Poëtas Author exprimit, ut ejus ipſius proprium videatur, quodcumque ſcribendi genus imitandum ſuſceperit.* On a fait une ſeconde édition de ces poëſies en 1711.

Le ſecond tome des poëſies du Pere Lucheſini contient deux tragedies Latines, & deux tragedies Italiennes : la mort funeſte de l'Empereur *Maurice* a fourni le ſujet d'une tragedie Latine & d'une tragedie Italienne. *Artabaſde* qui s'éleva contre Conſtantin Copronyme, & Clodoalde, Prince fabuleux de Danemark, ſont les Heros des deux autres tragedies ; elles ont eû ſur le papier les mêmes applaudiſſemens qu'elles avoient eû ſur le théatre.

Le troiſiéme tome qui vient de paroître étoit réſervé aux poëſies lyriques & aux épigrammes, quatre ſujets ſont la matiere de quatre cens épigrammes.

Lyricorum libri duo, himnorum liber unus, epigrammatum libri ſex, quarum quadringentis argumenta tantùm quatuor excutiuntur.

Le Pere Lucheſini n'eſt pas ſeulement Poëte, il eſt Orateur, Hiſtorien, Philoſophe, Théologien. Le troiſiéme tome de ſes poëſies a été ſuivi la même année de deux tomes de paradoxes oratoires.

Oratoria paradoxa tomus primus, in quo prolusiones Academicæ.

Oratoria paradoxa tomus secundus, in quo panegyrici.

Qu'on ne s'imagine pas que ces paradoxes soient des jeux d'imagination. L'Auteur y raisonne si juste, qu'il n'a pas craint d'indiquer par des notes marginales la suite de ses raisonnemens & l'œconomie de ses discours; la matiere en est choisie habilement, ce sont des sujets utiles, & traitez d'une maniere critique & instructive. Les deux premiers, par exemple, donnent la veritable idée de Ciceron & de l'éloquence, en détruisant de faux préjugez.

Ciceronem Scriptoribus omnibus acutè dictorum copiâ præstitisse : Qu'il y a plus de pensées ingénieuses dans Ciceron, que dans aucun autre Auteur.

Ciceronem Oratorum omnium brevissimum esse : Que l'on a tort de reprocher à Ciceron qu'il est diffus, qu'aucun Orateur ne l'est moins que lui.

L'histoire du Concile de Chalcedoine, qui a paru il y a quelques années, montre que le Pere Luchesini possede l'histoire Ecclésiastique & la controverse. Il travaille *à l'histoire des trois Conciles Generaux qui ont précedé celui de Chalcedoine*, ce sont ses ouvrages favoris; il a aussi quelque prédilection pour son traité contre les impies, que de vertueux Missionaires séculiers lui

ont assûré avoir servi à convertir un grand nombre de schismatiques & d'heretiques. Ce traité est intitulé, *Demonstrata impiorum insania, sive nova series centum evidentium signorum veræ fidei.*

Habile Théologien; il n'a pas épargné les heresies du tems; on a de lui trois volumes contre les Jansenistes. Le premier parut l'an mil sept cens cinq, sous ce titre, *De Jansenianorum hæresi eorumque captiosis effugiis à sacro Tridentino Concilio in antecessum damnatis enchiridii pars prima.* Les deux autres ont paru en mil sept cens onze, sous ce titre, *Joannis Laurentii Luchesini Lucensis, è Societate Jesu, sacræ Congregationis rituum Consultoris, polemica historia Jansenismi, contexta ex Bullis & Brevibus Pontificiis, litteris Cleri Gallicani, Sorbonæ Decretis, aliisque authenticis actis, quæ omnia nullo adempto verbo dantur in fine voluminis, in quo statuitur judicandum esse infallibili actu fidei divinæ, quod in Jansenii libro sensus & doctrina hæretica continentur; ostenditur vanam esse oblationem silentii, & frustra tentari quascumque alias elusiones Jansenii Asseclis, enchiridii pars secunda & tertia. Romæ, typis Georgii Plachi*, in 8°.

Dans le premier tome l'Auteur renverse tout le systeme Théologique de Jansenius, en lui opposant soixante dix propositions établies par le saint Concile de Trente. Dans le troisiéme livre de la seconde par-

tie l'Auteur prouve que l'hereticité du livre de Jansenius, que ses défenseurs veulent faire passer pour une question de fait, est une vraye question de droit, dont la décision infaillible doit être crûë de foi divine. Sa Sainteté a voulu qu'un livre si important passât par de plus rigoureux examens, & parût avec plus d'autorité que les autres livres: outre les Examinateurs ordinaires, qui l'ont fort loüé, deux sçavans Théologiens Qualificateurs du Saint Office, l'ont examiné par un ordre spécial du Pape, *de mandato sanctissimi*, & approuvé.

Le Pere Luchesini, après avoir achevé son histoire des premiers Conciles generaux, mettra la derniere main à des commentaires sur Isaïe, les Evangelistes, & l'Apocalypse: on espere encore de lui l'histoire de Clement X.

Le recüeil de toutes les œuvres sera partagé en cinq tomes, quatre Latins, & un Italien. On aura dans le premier *la folie des impies démontrée*, & *l'histoire des trois premiers Conciles generaux*, avec une *addition contre le schisme de Photius*. Dans le second, *l'histoire du Concile de Chalcedoine*, & *l'ouvrage contre les Jansenistes*. Le troisiéme tome comprendra ses explications de l'Ecriture sainte & ses traitez de morale, les explications sous le titre *de paradoxes sacrez*, où l'on prouve 1. *Qu'il n'y a pas un chapitre dans la pro-*

phetie d'Isaïe où il ne s'agisse de Jesus-Christ selon le sens litteral. II. *Que les Evangelistes seuls suffisent pour refuter Luther, Calvin, Jansenius.* III. *Que l'Apocalypse prédit les succès & non pas les malheurs de l'Eglise.* Les traitez de morale ont pour sujet *le bien, la felicité, la vertu heroïque, ce qu'Aristote a pensé de Dieu, les avantages temporels des vertus civiles, la fausseté des maximes de Machiavel, la vie de Sainte Rose & l'histoire de Clement X. finiront ce volume.*

Les poësies & les ouvrages d'éloquence rempliront le quatriéme tome le cinquiéme commencera par une *description de Rome, où l'on fait découvrir aux voyageurs plusieurs signes manifestes de la veritable Eglise, des homelies sur le commencement des Proverbes*, où Machiavel est vivement refuté, *l'examen du Prince de ce faux Politique, des homelies sur l'Apocalypse, des panegyriques & des sermons, où le Prédicateur s'est borné aux preuves que le texte lui a fournies*; enfin, *les deux tragedies Italiennes.*

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Mr. Berkley continuë de soutenir obstinément *qu'il n'y a point de corps, & que le monde materiel n'est qu'un monde intelligible*; il presse les nouveaux Philosophes par leurs principes. I. L'étenduë, dit-il,

n'a pas plus d'exiſtence que les qualitez ſenſibles, ce n'eſt qu'une idée de nôtre eſprit. 11. On ne voit les corps qu'en Dieu, il eſt donc inutile qu'ils exiſtent hors de Dieu. Vous demanderez ſans doute ce que c'eſt donc que la création, dont Moyſe nous a laiſſé l'hiſtoire? La création, ſelon Mr. Berkley, n'eſt que la reſolution que Dieu a priſe d'imprimer aux eſprits les idées des corps. Mr. Berkley n'a-t'il pas fait un bon uſage de ſes meditations, & de ſon attention à la raiſon univerſelle? *Three dialogues between hylas and Philonous. A Londres, chez Clements in* 8°. 1713.

Mr. Ditton a mis au jour un livre *ſur la reſurrection de Jeſus-Chriſt*, qui fait du bruit.

La nouvelle édition *des principes de Phyſique de Mr. Neuton* paroîtra inceſſamment, ce grand Philoſophe ſe flate d'avoir prouvé le Vuide, & l'impoſſibilité des tourbillons de Deſcartes.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

Mr. Hartſoeker fait imprimer *la ſuite de ſes conjectures, avec la ſuite des éclairciſſemens ſur ſes conjectures* : la ſuite des conjectures eſt partagée en cinq diſcours, *ſur le cerveau, la vûë, l'oüie, l'odorat, le goût, l'attouchement, le mouvement des muſcles*.

DE ROTERDAM.

Monsieur Harpe, qui n'a que trop fait connoître par *l'apologie de l'athée Vanini*, par *dix lettres touchant la divination*, & *par un essai sur le Pyrrhonisme historique*, le caractere de son esprit & de son stile, dont l'élegance répond à la justesse de son esprit, Mr. Arpe a fait imprimer ici un catalogue des Auteurs qui ont écrit sur le destin, anciens & modernes, existents, ou perdus, vrais, ou supposez.

Theatrum fati, sive notitia Scriptorum de providentia, fortuna & fato, Auctore Petro-Friderico Arpe. Roterodami, typis Fritsch & Bohm, in 8°.

D'UTRECHT.

L'histoire abregée de la ville & de la province d'Utrecht, imprimée chez *Mester*, est peu de chose.

Mr. Vandepoll a travaillé sur une des plus importantes parties du Droit Romain, l'exheredation & la préterition des heritiers legitimes : il compare l'usage moderne à l'usage ancien. *Lucæ Vandepoll, de exheredatione & præteritione Romana & hodierna, in 4°. A Utrecht.*

DE PARIS.

Pour tenir exactement parole à nos Lecteurs, nous marquons ici les titres de quelques livres imprimez depuis peu de tems, dont nous ne leur avons encore donné aucune connoissance.

Reflexions d'une ame penitente, pour tous les jours de l'année. A Châlon, chez Bridon.

Relations des combats d'Almenar, de Penalva, des batailles de Saragosse & de Villaviciosa, & du siege de Gironne. A Paris, chez Jombert.

Commentaire sur le fait des Aides, chez Saugrain.

Oraison funebre de Mr. François d'Aligre, Chanoine Régulier, Abbé de Saint Jacques de Provins, chez Estienne. Le Pere le Net y expose éloquemment les grandes qualitez, la vie sainte & pénitente de cet illustre Abbé, fils du dernier Chancelier de la maison d'Aligre.

Les devoirs des domestiques, par un domestique, chez la veuve Saugrin.

Breviarium Meldense, chez Barbou.

En voici quelques autres, dont nous donnerons les extraits.

Les memoires de Montecuculli chez Nion. Instruction pour les Chevaliers de Malte chez Simart. Vie du Commandeur de la Ferté, chez de Launay. Connoissance

& amour de Dieu, par le Pere Lamy, chez Mariette. Lettre sur les anciens Rois d'Egypte, chez Ribou, Nouveau Testament traduit par le Pere Martianay, chez Cavelier. Eclaircissemens sur la langue Françoise par Mr. de Grimarest, chez de Laulne. Lettres sur la poësie, chez le Breton.

Arrêts notables des differents Tribunaux du Royaume, sur plusieurs questions importantes du Droit civil, de coûtume, de discipline Ecclésiastique & de droit public, par Mr. Mathieu Augeard Avocat en Parlement, dédiez à Mr. l'Abbé Bignon. Tome second, chez Michel Guignard & Claude Robustel, le premier tome fut imprimé en 1710. chez les mêmes Libraires.

Nous donnerons le mois prochain le reste de ce catalogue.

CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ *tant en France que dans les Païs étrangers, dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année* 1713.

Ecriture Sainte, Interpretes.

DIssertations historiques, chronologiques, geographiques & critiques sur la Bible. Tome premier. *A Paris*, chez André Pralard ruë S. Jacques à l'Occasion, *Decembre* 1713.

1712. *In* 8°. pages 476. *Janvier*, pag. 77.

Don Isaaci Abrabanielis משמיע ישועה, *sive*, *Præco salutis*; C'est à dire, le Prédicateur du salut. Par Don Isaac Abrabaniel, traduit en Latin par Jean-Henri Maïus le fils, Professeur de Grec & des Langues Orientales en l'Université de Giessen, qui a ajouté la vie de l'Auteur, & des corrections de son texte Rabbinique. *A Francfort sur le Mein*, chez Jean-Maximilien de Sande, 1711. *In* 4°. pag. 35. pour la vie d'Abrabaniel, & 514. pour son ouvrage. *Fév.* p. 201.

Discours du Pere Ajiroli de la Compagnie de JESUS, sur les septante semaines de Daniel. *Février*, p. 296.

Commentaire litteral sur tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament. Par le R.P.D. Augustin Calmet Religieux Benedictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe. Le 4^e^. livre des Rois, & les deux livres des Paralipomenes. *A Paris*, chez Pierre Emeri au milieu du quai des Augustins 1712. *In* 4°. pages en tout 857. *Mars*, p. 390.

Histoire du nouveau Testament, ou du sixiéme âge du monde, divisée en deux parties, avec des reflexions Théologiques, morales, critiques & chronologiques. Par le R. P. Emond Maclot, Docteur en Théologie & Abbé d'Etanche, de l'étroite Observance de Prémontré. *A Paris*, chez Nicolas Pepie au Grand Saint

Basile, ruë Saint Jacques, 1712. *In* 4°. pages 806. *Mars*, p.450.

Les Pseaumes & les Cantiques paraphrasez sur l'Hebreu, avec des reflexions sur la Religion & sur les mœurs tirées du fonds du texte, & un formulaire de prieres, par Mr. Corbiere, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris. *A Paris*, chez Pierre Vitte ruë S. Jacques 1713. deux tomes *in* 12. Tome premier pages 312. Tome second pages 366. *Mai*, p. 887.

L'esprit de l'Eglise dans l'usage des Pseaumes, en forme de prieres, ou d'exhortations. Seconde édition, corrigée & augmentée des Cantiques de l'Eglise. *A Paris*, ruë Saint Jacques chez Michel Guignard & Claude Robustel, à l'image S. Jean 1713. Deux tomes *in* 12. Tome premier pages 480. Tome second pages 516. *Mai*, pag. 887.

Concordia quatuor Evangelistarum, plenam, ordinatam, concinnèque cohærentem Domini nostri Jesu-Christi historiam novâ, eâque expeditissimâ, arte exhibens. C'est à dire, La Concorde des quatre Evangelistes, où toute l'histoire de nôtre-Seigneur Jesus-Christ est rapportée de suite, & d'une maniere nouvelle & très-aisée. Par le soin & l'étude de Sebastien le Roux, Curé d'Andeville dans le Diocese de Chartres. *A Paris*, chez Alexis de la Roche, près des Grands Augustins

& de la ruë Gist-le cœur, à l'esperance 1712. *in* 8°. pages 428. *Juin*, p. 977.

Les Meditations de David, où les Pseaumes réduits à la maniere ordinaire de méditer, sans sortir que peu des bornes de la traduction. *A Paris*, chez Guillaume Cavelier fils, ruë S. Jacques au lys d'or 1713. *in* 12. deux tomes pages 702. *Juin*, p. 1057.

Summa critica sacra, in quâ scholasticâ methodo exponuntur universa Scripturæ prolegomena. C'est à dire, Somme de la critique sacrée, où les Prolegomenes de l'Ecriture sont traitez dans toute leur étenduë selon la méthode scholastique. Par un Professeur en Théologie de l'Ordre des Reverends Peres Carmes Déchaussez. *A Bordeaux*, chez Guillaume Boude Boé, 1709. *in* 8°. Tome premier pages 576. Tome second 1710. *in* 8°. pages 632. Tome troisiéme pages 648. Tome quatriéme 1711. pages 635. sans les tables. *Juin*, pag. 1061.

Petri Keuchenii Annotata in quatuor Evangelistas & Acta Apostolorum. C'est à dire, Observations de Pierre Keuchenius sur les quatre Evangiles & les Actes des Apôtres, auxquelles sont ajoutées quelques scholies d'un docte Théologien sur les autres livres du Nouveau Testament. *A Amsterdam*, de l'Imprimerie de François Vander Plaats 1709. *In* 4°. pages 244.

ſans compter la préface. *Juillet*, pages 1211.

Diſſertation ſur les verſets 15. & 16. du ch. 7. des Actes des Apôtres. Par le P. L. J. *Août*, pag. 1337.

Explication de deux verſets du ch. 7. des Actes, où l'on fait voir que S. Etienne eſt parfaitement d'accord avec Moyſe. Par le P. H. Jeſuite. *Sept.* 1562.

Joannis Marckii hiſtoria Paradiſi illuſtrata libris quatuor. C'eſt à dire, L'hiſtoire du Paradis terreſtre éclaircie en quatre livres. Par Jean Marckius, qui a ajouté un diſcours Academique touchant les merveilles de la propagation du Chriſtianiſme. *A Amſterdam*, chez Gerard Borſtius Libraire, 1705. *In* 4°. pages 885. *Octob.* p. 1689.

Diſcours hiſtorique ſur les principales éditions des Bibles Poliglottes. Par l'Auteur de la Bibliotheque ſacrée. *A Paris*, chez André Pralard, ruë S. Jacques à l'occaſion. 1713. *In* 8°. pages 554. *Octob.* p. 1737.

Henrici Benedicti Starkii notæ ſelectæ, criticæ, philologicæ & exegeticæ, in Epiſtolam S. Pauli ad Hebræos &c. C'eſt à dire, Notes choiſies de critique, d'érudition, faites en forme d'interpretation, ſur l'Epitre de S. Paul aux Hebreux, après avoir conſulté les meilleurs Interpretes, avec d'autres notes ſur les endroits choiſis de

l'Epître aux Romains, & sur le Sabbat second-premier en S. Luc ch. 6. v. 1. Par Henri-Benoît Starkius. *A Lipsic*, aux frais de Jean-Hereberd Klosius Libraire, 1710. *In* 4°. pages 142. *Nov*, pag. 1912.

Dissertationes Exegeticæ in selecta Scripturæ oracula &c. C'est à dire, Dissertations en forme d'explications sur des endroits choisis de l'Ecriture, & qu'il est ordonné dans le Duché de Brunswick de prendre pour le sujet des prédications qui se doivent faire aux Quatre-tems, depuis le 16^e^. de Decembre 1711. jusqu'au 14^e^. de Decembre 1712. Par Jean Hennings, Docteur en Théologie & Archidiacre de l'Eglise de Helmstad. *A Francfort & à Lipsic*, chez Melchior Sustermann Libraire d'Helmstad 1712. *In* 8°. pages 231. *Nov*. p. 1921.

Tractatus de mysteriis & annis Christi Servatoris nostri dissertationibus dogmaticis & chronologicis, nec non observationibus historicis & criticis juxta germanam Divi Thomæ mentem illustratus, & ad usum scholæ accommodatus. Auctore R. P. F. Ignatio Hyacintho Amat de Graveson, Ordinis Fratrum Prædicatorum, sacræ Facultatis Parisiensis Doctore, & Collegii Casanatensis Theologo. C'est à dire, Traité des mysteres & des années de Jesus Christ, éclairci par des dissertations dogmatiques & chronologiques, & des remarques historiques & critiques conformes à la doc-

trine de S. Thomas & accommodées aux usages de l'Ecole. Par le R. P. Frere Ignace Hyacinthè Amat de Graveson, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Professeur du College de Casanate. *A Rome*, 1711. chez François Gonzague *in* 4°. pages 604 sans la table. *Nov.* page 1951.

Jura Israelitarum in Palestinam terram Chananæam &c. C'est à dire, Les droits des Israëlites sur la Palestine terre de Chanaan, démontrez par un Commentaire sur la Genese, où le sens naturel de la langue originale est fidellement exposé, la premiere intention de Moyse éclaircie avec soin; de sorte qu'il s'en forme enfin un corps de doctrine & de droit très-ancien & très-parfait, avec une traduction Latine du texte Hebreu. Par Henning Bernard Witther de Hildesheim. *A Hildesheim*, aux frais de Ludolphe Schroder Libraire, 1712. *in* 4°. pag. 432. *Nov.* p. 1957.

Lettre du R. Pere Diego de Quadros Jesuite, Professeur d'Alcala, aux Auteurs de ces Memoires, contre la nouvelle méthode de lire l'Hebreu proposée par Mr. Masclef. *Decembre*, page 2065.

Saints Peres.

ΤΟΥ ΕΝ ΑΓΙΟΙΣ ΠΑΤΡΟΣ ΗΜΩΝ ΙΩΑΝΝΟΥ ΤΟΥ ΔΑΜΑΣΚΗΝΟΥ ΜΟΝΑΧΟΥ ΚΑΙ ΠΡΕΣΒΥΤΕΡΟΥ ΙΕΡΟΣΟ-

ΛΥΜΟΝΤΑ ΕΥΡΙΣΚΟΜΕΝΑ ΠΑΝΤΑ. C'eſt à dire, Toutes les œuvres qui nous reſtent de S. Jean Damaſcene, Moine & Prêtre de Jeruſalem, tirées de diverſes éditions qu'on en a faites, & des manuſcrits de France, d'Italie, & d'Angleterre, revûës, traduites en Latin, éclaircies par des notes & des diſſertations préliminaires, & accompagnées de tables très amples, par le Pere Michel le Quien Boulenois de l'Ordre des FF. Prêcheurs. *A Paris*, chez Jean-Baptiſte de l'Epine ruë Saint Jacques 1712. *in folio*, deux Tomes. Tome premier pages 710. Tome ſecond pages 925. *Janvier*, p. 1.

Théologiens, Controverſiſtes, Heretiques, Impies.

The life and character of Doctor Edward Stillingfleet Lord Biſhop of Worceſter. C'eſt a dire, La vie & le caractere du Docteur Edoüard Stillingfleet Evêque de Worceſter, 1710. *A Londres*, de l'imprimerie de J. Heptinſtall, & ſe vend chez Henri & George Mortlock au Phenix. *In* 8°. p. 149. *Fev.* p. 222.

Plan Théologique du Pithagoriſme & des autres ſectes ſçavantes de la Grece, pour ſervir d'éclairciſſement aux ouvrages polemiques des Peres contre les Payens, avec la traduction de la Therapeutique de Theodoret, où l'on voit l'abregé de ces

fameuses controverses. Par le R. P. Michel Mourgues de la Compagnie de Jesus, Professeur Royal de l'Université de Toulouse. *A Toulouse*, chez Jacques Loyau Imprimeur & Libraire Juré de l'Université ruë de la porterie ; à la Pallas, & se vend à Paris, chez Jacques Vincent ruë S. Severin, 1712. *in* 12. deux tomes. *Fév.* p. 258. *Mai*, page 820.

Reflexions sur les grands Hommes qui sont morts en plaisantant. Par Mr. D. *A Amsterdam*, chez Jacques Desbordes près la Bourse 1712. *in* 12. pages 172. *Mars*, p. 410.

Démonstration de l'existence de Dieu, tirée de la connoissance de la nature, & proportionnée à la foible intelligence des plus simples. *A Paris*, chez Jacques Etienne 1712. *in* 12. pages 314. *Mars*, p. 459.

Tractatus Philosophico-Theologicus de Persona. Or a Treatise of the Word Person. C'est à dire, Traité sur le mot de Personne. Par Jean Clendon. *A Londres*, chez Jean Walthoe 1710. *in octavo*, pages 224. *Mars*, pag. 471.

L'incrédulité des Déïstes confonduë par JESUS-CHRIST, l'accomplissement des Propheties & l'apologie de l'Eglise Romaine contre les Protestans, par Messire Loüis Bastide Prêtre du Diocese de Vabres, Prieur de St. Circice, Prédicateur ordinainaire du Roi, & Professeur des Droits à Paris ; seconde édition. *A Paris*, chez

Gregoire Dupuis ruë S. Jacques 1712. deux tomes *in* 12. Tome premier pages 551. Tome second pages 397. *Avril*, p. 618.

De corpore & sanguine Domini liber, Ratramno, seu Bertramo, resbytero Abbatiæ Corbeiensis assertus, & ab omni novitatis aut hæresis Calvinianæ intentione aut suspicione liberatus &c. C'est à dire, Le livre du corps & du sang du Seigneur, assûré à son veritable Auteur, Ratramne, ou Bertrame, Prêtre & Moine de l'Abbaye de Corbie, & justifié de tout soupçon de nouveauté, ou de l'heresie de Calvin; pour refuter en ami, & d'une maniere civile & sçavante, une dissertation du R. P. Hardoüin. Par M. Jean Boileau Théologien de Paris. *A Paris*, chez Jean Musier à la descente du Pont neuf & au coin de la ruë de Nevers, à l'enseigne de l'olivier, 1712. *in* 8°. *66* pages pour la préface, & 276. pour le reste du livre. *Avril*, p. 622.

Plan Théologique du Paganisme. Tome second, contenant la Therapeutique de Theodoret, avec des analyses & des notes suivies de deux lettres apologetiques. Par le R. P. Michel Mourgues de la Compagnie de Jesus, Professeur Royal en l'Université de Toulouse. *A Toulouse*, chez Jacques Loyau, & se vend à Paris chez Jacques Vincent ruë S. Severin 1712. *in* 8°. pages 726. Le premier tome est de 681 pages *Decembre* 1713.

Memoires de Février 1713. p. 258. *Mai*, p. 820.

De veteribus Hæreticis Ecclesiasticorum codicum corruptoribus &c. C'est à dire, Des anciens heretiques qui ont falsifié des manuscrits de l'Ecriture, ou des Peres. Par le P. Germon de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, chez le Comte & Montalant sur le quai des Augustins, 1713. *in* 8°. pages 629 sans les préfaces & les tables. *Mai*, p. 793.

Conferences Ecclésiastiques de Paris sur le mariage, où l'on concilie la discipline de l'Eglise avec la jurisprudence du Royaume de France, établies & imprimées par ordre de S. E. Monseigneur le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris. *A Paris*, chez Jacques Etienne ruë S. Jacques 1713. *in* 12. quatre tomes. Tome premier pages 608. Tome second pages 720. Tome troisiéme & quatriéme pages 712 sans les tables. *Mai*, pag. 877.

Réponse aux questions d'un Provincial, tome quatriéme. *A Rotterdam*, chez Reinier Leers. 1707. *in* 12. pages 458. *Juillet*, p. 1149.

Réponse aux questions d'un Provincial. Tome cinquiéme. *A Rotterdam*, chez Reinier Leers, 1708. *in* 12. pages 383. *Juillet*, 1150.

Réponse à deux objections qu'on oppose de la part de la raison à ce que la foi nous apprend sur l'origine du mal & sur le

myſtere de la Trinité, avec une addition, où l'on prouve que tous les Chrétiens ſont d'accord ſur ce qu'il y a de plus incomprehenſible dans le myſtere de la prédeſtination. Par Jean de la Placette Paſteur de l'Egliſe Françoiſe de Coppenhague. *A Amſterdam*, aux dépens d'Etienne Roger 1708. *in* 12. pages 271. *Juillet*, pag. 1151.

Eſſais de Theodicée ſur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme, l'origine du mal. *A Amſterdam*, chez Iſaac Troyel Libraire, 1710. *in* 8°. pages 810.

D. M. Lutheri Theologia pura & ſincera. C'eſt à dire, La pure & veritable Théologie de Luther. Par Jean Henri Maïus, Docteur & Profeſſeur de Théologie en l'Univerſité de Gieſſen. *A Francfort ſur le Mein*, chez Jean Maximilien de Sande, 1709. *in* 4°. pages 264. *Sept.* p. 1502.

La Religion Chrétienne autoriſée par le témoignage des Auteurs payens. *Sept.* p. 1608.

Explication d'un paſſage des Reflexions de l'Empereur Marc-Antonin. l. 11. §. 3. *Oct.* p. 1710.

Conferences Eccléſiaſtiques du Dioceſe d'Angers, tenuës par l'ordre de Monſeigneur l'Illuſtriſſime & Reverendiſſime Michel Poncet de la Riviere Evêque d'Angers, en l'année 1711. *A Angers*, chez Olivier Avril Imprimeur de Monſeigneur l'Illuſtriſſime & Reverendiſſime Evêque

d'Angers, & de l'Univerſité, 1712. *in* 12. deux tomes, l'un de 464 pages ſur l'irrégularité, & l'autre de 528 pages ſur les cenſures. *Oct.* p. 1809.

Traité de la Meſſe & de l'office divin, où l'on trouve une explication literale des anciennes pratiques & des ceremonies de l'Egliſe, appuyée ſur l'autorité des Peres & des Conciles, avec des remarques ſur tous les uſages qui s'obſervent dans toutes les Fêtes de l'année ſuivant l'ordre du Breviaire. *A Paris*, chez Jacques Vincent rüe Saint Severin 1713. *in* 12. pages 650. *Decembre*, p. 2049.

Mandement de Monſeigneur l'Evêque de Meaux, portant condamnation d'un libelle intitulé, *Remarques ſur le Mandement & Inſtitution Paſtorale de Monſeigneur Henri de Biſſy Evêque de Meaux touchant les Inſtitutions Théologiques du P. Juenin*, avec une Inſtruction Paſtoralle, contenant la refutation du même libelle. *A Paris*, chez Jean-Bapriſte Chriſtophle Ballard, *in* 4°. *Decemb.* p. 2116.

Sermons, Livres de pieté.

Homelies & ſermons prononcez devant le Roi & leurs Majeſtez Britanniques, par Mr. l'Abbé Boileau, ſur les Evangiles du Carême. *A Paris*, chez Loüis Guerin ruë S. Jacques 1712. *in* 12. deux tomes. Tome premier, pages 435. Tome ſecond pag. 423. *Janv.* p. 121.

Le sermon de N. Seigneur à ses Apôtres après la Cene, avec des reflexions Chrétiennes sur ce sermon, où le Sauveur la veille de sa mort marque à ses Apôtres ses dernieres volontez. Par le R.P. de Gonnelieu de la Compagnie de JESUS. *A Paris*, chez Loüis Josse Imprimeur de son Eminence, Monseigneur l'Archevêque, 1712. *in* 12. pages 465. *Janv.* p.157.

Oraison funebre de très haut, très-excellent, très-puissant Prince, Loüis Joseph de Vendôme, Duc d'Estampes &c. prononcée à Estampes dans l'Eglise Collegiale de Nôtre Dame le 13. de Septembre 1712. par le P. Gramain de la Compagnie de JESUS. *A Paris*, chez François Fournier ruë S. Jacques à l'écu de Venise 1712. *in* 4°. pages 43. *Fév.* p.232.

Sermons de Morale prêchez devant le Roi par Mr. Flechier Evêque de Nismes, avec ses discours Synodaux, & les sermons qu'il a prêchez aux Etats de Languenoc & dans sa Cathedrale. *A Paris*, chez Guillaume Cavelier & chez Raymond Mazieres Libraires ruë Saint Jacques à la Providence, 1713. *in* 12. trois tomes. Tome premier pages 436. Tome second pages 472. Tome troisiéme pages 492 *Février*, p. 346.

L'idea d'un Governare paterno &c. C'est à dire, Idée d'un gouvernement paternel proposée à tous les Princes dans l'exposition de la parabole de l'enfant prodigue. Dis-

Decembre 1713.

cours fair par le P. César Calino de la Compagnie de JESUS, dans la salle du Senat de la Serenissime Republique de Luques. *A Luques*, 1711. *in* 4°. pages 20. *Mars*, p. 490.

Exercices de pieté pour tous les jours de l'année contenant l'explication du mystere, ou la vie du Saint de chaque jour, avec des reflexions sur l'Epître, & une méditation sur l'Evangile de la Messe, & quelques pratiques de pieté propres à toutes sortes de personnes. Par le Pere Jean Croiset de la Compagnie de JESUS. *A Lyon*, chez Antoine Boudet, 1712. *in* 12. *Janvier*, pag. 615. *Février*, pag. 665. *Mars*, pag. 494.

Le triomphe de la pieté, contre les abus qui s'y commettent. *A Paris*, chez Nicolas Pepie ruë S. Jacques au Grand Saint Basile, 1712. *in* 12. pages 256. *Avril*, page 676.

La pratique & les regles des Vertus Chrétiennes tirées de l'Ecriture sainte, par Mr. Claude le Pelletier Prêtre Docteur en Théologie. *A Lyon*, chez Antoine Boudet 1713. Trois tomes *in* 12. Tome 1. pages 524. Tome 2. page 279. Tome troisiéme pages 245. *Mai*, p. 818.

Meditations sur des passages de l'Ecriture sainte, pour tous les jours de l'année. Par le Pere Segneri de la Compagnie de JESUS, traduites de l'Italien. *A Paris*, sur le quai des Augustins, chez le Comte & Montalant, entre la ruë pavée & la

ruë des Auguſtins, à la ville de Montpellier, 1713. cinq tomes *in* 8°. *Mai*, p. 845.

Oraiſon funebre de très-haut, très-puiſſant & très-excellent Prince, Loüis Dauphin de France, fils unique du Roi, prononcée à Montpellier dans la chapelle de Meſſieurs les Penitens-blancs, le 27. Juin 1711. Par le Pere Guillaume Beaufils de la Compagnie de Jesus. *A Avignon*, chez François Sebaſtien Offrai, place S. Didier. *in* 4°. pag. 30. *Mai*, p. 856.

Oraiſon funebre de Meſſire Jean Baptiſte-Michel Colbert Archevêque de Toulouſe, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, & en ſes Cours de Parlement de Paris & de Toulouſe, prononcée à Toulouſe le 2. Septembre 1710. dans la Chapelle Royale de Meſſieurs les Pénitens bleus, par le Pere Guillaume Beaufils de la Compagnie de Jesus. *A Toulouſe*, chez Claude Gilles le Camus Imprimeur du Roi, à la Porterie, 1710. *in* 4o. pages 33. *Mai*, pag. 864.

Sereniſſimi Principis Ludovici Franciæ Delphini, Burgundiæ olim Ducis, laudatio funebris dicta in Collegio Toloſano Societatis Jeſu Academico, à Patre Petro Cleric Societatis ejuſdem Sacerdote. C'eſt à dire, Eloge funebre du Sereniſſime Prince Loüis Dauphin de France, auparavant Duc de Bourgogne, prononcée dans le College des Jeſuites, par le Pere

Pierre Cleric de la Compagnie de Jesus. *A Toulouse*, chez Claude-Gilles le Camus, 1713. *in* 8°. pages 84. *Mai*, p. 867.

Le obligazioni di un marito Christiano verso la moglie, espote una littera al illustrissimo Signor Marchese N. N. dal Padre Anton Francesco Bellati della Compagnia di Giesu. C'est à dire, Les devoirs d'un mari Chrétien envers sa femme, expliquez dans une lettre écrite au Marquis N. N. Par le P. Antoine-François Bellati de la Compagnie de Jesus. *A Padoüe*, de l'Imprimerie du Seminaire, chez Jean Manfré, *in* 8°. pages 119. *Juin*, p. 1004.

De l'amour de Dieu, & des moyens qui conduisent à la perfection de cet amour; traité de S. Bonaventure traduit par Mr. Godeau. *A Paris*, chez Nicolas Simart ruë S. Jacques, 1713. *in* 12. pages 444. *Juillet*, pag. 1146.

Oraison funebre de très-haut, très-puissant & excellent Prince, Monseigneur Loüis Dauphin, & de très-haute, très-puissante & excellente Princesse, Madame Marie Adelaïde de Savoye son épouse, prononcée aux Etats de Languedoc dans l'Eglise de Nôtre-Dame à Montpellier le 19. Janvier 1713. Par Messire Jean-César Rousseau de la Parisiere Evêque de Nismes. *A Paris*, chez Jacques Etienne, ruë S. Jacques, 1713. *in* 4°. pages 48. *Août*, p. 1353.

L'Imitation de Jesus-Christ, traduc-

 tion

tion nouvelle, avec une pratique & une priere à la fin de chaque chapitre. Par le R. P. de Gonnelieu de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, chez Pierre Augustin Mercier ruë Saint Jacques 1712. *in* 8°. pages 527. *Août*, p. 1403.

L'Imitation de la Vierge Mere de Dieu, par Messire Louïs Bastide Prieur de Sainte Croix de Broquiers, Predicateur du Roi & Professeur des Droits à Paris. *A Paris*, de l'Imprimerie de Gilles-Paulus du Mesnil 1713. *in* 12. pages 360. *Août*, p. 1405.

Nel solemnizarsi la Canonizzazione di santa Catarina da Bologna nella chiesa dalle reverende suore di santa Chiara discorso. C'est à dire, Panegyrique de Sainte Catherine de Boulogne, prononcé à Boulogne le jour de la solemnité de sa Canonisation dans l'Eglise des Religieuses de Sainte Claire appellée *Corpus Domini*, par le R. P. César Calino de la Compagnie de Jesus. *A Boulogne*, chez Ferdinand Pisarri 1712. *in* 12. p. 35. *Août*, p. 1406.

Exercices de pieté pendant la sainte Messe. Extrait du Catechisme de Bourges, par Monsieur de S. Sulpice. *A Paris*, chez Raimond Maziere ruë Saint Jacques, *in* 12. pages 20.

Prieres ou élevations, pour sanctifier les vingt quatre heures du jour & de la nuit, par le même Auteur chez le même Libraire, *in* 12. pages 20.

Motifs, ou vûës pieuses, pour une personne obligée à réciter l'Office en une langue qu'elle n'entend pas, par le même Auteur, chez le même Libraire, *in* 12. pages 18. *Sept.* p. 1603.

Prieres pendant la Messe, avec les prieres du matin & du soir, & des sentimens touchant la Confession & la Communion en forme de prieres. *A Paris*, chez Charles le Clerc quai des Augustins, & Pierre Morisset ruë Saint Jacques au cœur bon; 1713. pages 136. *Sept.* p. 1607.

Moral reflections on the Epistles and Gospols &c. C'est à dire, Reflexions morales sur les Epîtres & les Evangiles de tous les Dimanches de l'année, en quatre parties. Premiere partie, *in* 12. pages 344. *A Londres*, 1711. *Oct.* p. 1718.

Reglement de vie selon les maximes de la perfection Chrétienne & des vertus selon S. Thomas, à l'usage des Missions. *A Paris*, chez Edme Couterot, au bon Pasteur, ruë Saint Jacques, 1713. *in* 12. pages 538. *Nov.* p. 1956.

Traité de la Messe & de l'Office divin, où l'on trouve une explication litterale des anciennes pratiques & des ceremonies de l'Eglise, appuyée sur l'autorité des Peres & des Conciles, avec des remarques sur les usages qui s'observent dans toutes les Fêtes de l'année, suivant l'ordre du Breviaire. *A Paris*, chez Jacques Vincent ruë S. Severin, 1713. *in* 12. p. 650. *Decembre*, p. 2049.

Entretiens d'un homme de Cour & d'un Solitaire sur la conduite des Grands, histoire morale, où non seulement les Grands, mais tous les Peres de famille, connoîtront d'une maniere nouvelle & familiere l'obligation de leurs principaux devoirs. *A Paris*, chez Etienne Papillon ruë S. Jacques, 1713. *in* 12. pages 534. *Decembre*, p. 2115.

Histoire Ecclésiastique.

Nouvelle dissertation touchant le tems auquel la Religion Chrétienne a été établie dans les Gaules, où l'on fait voir que ç'a été, non dans le premier, mais dans le second siécle qu'elle y a été établie; & qu'y étant depuis déchuë, elle y a été établie vers le milieu du troisiéme. *A Toulouse*, chez la veuve de J. J. Boude, Imprimeur & Libraire, 1703. *in* 12. pag. 323. *Fév.* p. 239.

Chrono-Historia de la Compañia de Jesus en la Provincia de Toledo &c. C'est à dire, Histoire Chronique des Peres de la Compagnie de Jesus de la Province de Tolede &c. Par le Pere Barthelemy Alcazar de la même Compagnie. Deux tomes *in folio*. Tome I. pages 402. Tome II. pages 442. *A Madrid*, chez Jean Garcia Infançon Imprimeur de la Sainte Cruzade 1710. avec privilege. *Mars*, p. 492.

Histoire de l'Eglise par Mr. l'Abbé de

Choisy. *A Paris*, chez Antoine Dezallier ruë S. Jacques 1713. Tome sixiéme depuis l'an 1100. jusqu'à l'an 1300. pages 440. sans la table. *Juin*, p. 981.

Memoires pour servir à l'histoire Ecclésiastique des six premiers siécles, justifiez par les citations des Auteurs originaux. Tome XVI. Par Mr. le Nain de Tillemont. *A Paris*, chez Charles Robustel, ruë S. Jacques au Palmier, 1712. *in* 4°. pages 838. *Juin*, p. 1010.

Histoire Ecclésiastique par Mr. l'Abbé Fleury, ci-devant sous-Précepteur du Roi d'Espagne, de Monseigneur le Dauphin, & de Monseigneur le Duc de Berry. Tome seiziéme, depuis l'an 1198. jusqu'à l'an 1230. *A Paris*, chez Pierre Emery, au milieu du Quai des Augustins près la ruë pavée, à l'Ecu de France, 1712. *in* 4°. pages 686. avec un quatriéme discours sur l'histoire Ecclésiastique, de 25 pages. *Juillet*, p. 1119.

Historia Ecclesiastica à Christi ortu ad hanc usque ætatem synopsis, & in omnia ejusdem controversa capita dissertationes. C'est à dire, abregé de l'histoire Ecclésiastique, depuis la naissance de JESUS-CHRIST jusqu'à present, éclairci par des dissertations sur tous les points controversez. Par le Reverend Pere Ambroise Gardebosc Religieux Carme de Pamiers, Exprovincial, ci-devant Professeur dans l'Université de Perpignan, aujourd'hui

premier Professeur Royal de Theologie dans l'Université de Toulouse. Tome premier, contenant l'histoire du premier siécle. *A Toulouse*, chez Jean Guillemette, 1713. *in folio*, pag. 781. *Sept.* p. 1489.

Lettres édifiantes & curieuses écrites des Missions étrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus. Dixiéme Recüeil. *A Paris*; chez Jean Barbou, ruë S. Jacques, 1713. *in* 12. pages 439. sans la table. *Nov.* p. 1853.

Annales Ordinis S. Benedicti &c. C'est à dire, Annales de l'Ordre de S. Benoît Patriarche des Moines d'Occident, où une partie considerable de l'histoire de l'Eglise est mêlée avec celle des Moines. Par Dom Jean Mabillon, Prêtre & Moine du même Ordre, de la Congregation de S. Maur. Tome V. comprenant ce qui s'est passé depuis 1067. jusqu'à 1116. avec diverses pieces & les tables necessaires. *A Paris*; chez Charles Robustel, ruë S. Jacques au Palmier. *In folio*, pages 830. *Nov.* p. 1890.

De Valentinianorum hæresi conjecturæ, quibus illius origo ex Ægyptiaca Theologia deducitur. Londini, typis Guillelmi Boruyer. C'est à dire, Conjectures sur l'heresie des Valentiniens, qui rendent fort vraisemblable qu'elle vient de la Théologie des Egyptiens. *A Londres*, de l'Imprimerie de Guillaume Boruyer, 1711. *in* 4°. pages 27. *Nov.* p. 1923.

Dissertatio de prædicatione Evangelii in Hispania per sanctum Apostolum Jacobum Zebedeum. C'est à dire, Dissertation sur la prédication de l'Evangile en Espagne, par l'Apôtre S. Jacques fils de Zebedée. Par A. D. J. D. F. Brochure de 15 pages *in* 8. *Nov.* p. 1931.

Histoire profane & Litteraire, nouveaux Journaux.

The Itinerary of John Léland. C'est à dire, L'Itineraire de Jean Léland publié par Thomas Hearne. *A Oxford*, au Theatre, aux frais de l'Editeur, 1710. *in* 8°. Tome 1. pages 119. sans la préface. *Janv.* p. 129.

Imperium Orientale, sive antiquitates Constantinopolitanæ in quatuor partes distributa &c. C'est à dire, l'Empire d'Orient, ou les antiquitez de Constantinople divisées en quatre parties, éclaircies dans divers ouvrages Grecs dont la plûpart n'avoient point encore paru, & qui paroissent avec des commentaires, des cartes géographiques, plusieurs planches qui représentent des monumens antiques; enfin, dans un état où ils pourront beaucoup servir à éclaircir l'histoire Ecclésiastique & profane. *A Paris*, chez Jean-Baptiste Coignard 1712. Deux tomes *in folio.* Tome premier pages 718. Tome second, pages 733. sans les tables. *Fév.* p. 190.

Eloge funebre de Madame le Hay, connuë sous le nom de Mademoiselle Cheron, de l'Academie Royale de peinture & de sculpture. Par Mr. Fermelhuis Docteur en Medecine de l'Université de Paris, & Conseiller honoraire de l'Academie de peinture & de sculpture. *A Paris*, chez François Fournier 1712. *in* 8°. pages 43. *Mars*, p. 432.

Histoire de France depuis l'établissement de la Monarchie Françoise dans les Gaules, dédiée au Roi, par le P. Daniel de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, chez Jean Denis Mariette ruë S. Jacques à S. Augustin, & chez Jean Baptiste de l'Epine ruë S. Jacques à l'image de S. Paul, 1713. Trois tomes *in folio*. Le premier tome, outre les préfaces, a 1464 colonnes, le second en a 1919. & le troisiéme 2020. *Avril*, page 557. *Mai*, p. 743. *Juin*, p. 929.

Voyage du tour de la France, par feu M. Henri de Rouviere, Conseiller du Roi en l'Hôtel de Ville de Paris & Apoticaire ordinaire de Sa Majesté. *A Paris*, chez Etienne Ganeau, ruë S. Jacques vis à vis la Fontaine S. Severin aux Armes de Dombes 1713. *in* 8°. pages 504. *Avril*, p. 583.

Histoire abregée, ou éloge historique de la ville de Lyon. *A Lyon*, chez Jean-Baptiste Girin, ruë Merciere à la Victoire. 1711. *in* 4°. *Avril*, p. 692.

Histoire nouvelle & abregée de la revolte des Sevennes. *A Paris*, chez Nicolas Pepie, ruë S. Jacques à l'image S. Basile près la fontaine S. Severin, 1712. *in* 8°. pages 136. *Mai*, p. 893.

The History of the Dutch &c. C'est à dire, L'histoire des Hollandois avec leurs maximes & leur politique &c. *In* 8°. *A Londres*, 1712. *Juin*, p. 1045.

Projet pour rendre la paix perpetuelle en Europe. *A Utrecht*, chez Antoine Schuten, *in* 12. deux tomes. Tome premier, pages 400. Tome second, pages 423. *Juillet*, p. 1140.

A Cruising voyage round the world. C'est à dire, Voyage de deux Corsaires autour du monde, d'abord à la mer du Sud, ensuite aux Indes Orientales, & de là en Europe par le Cap de bonne Esperance, commencé en 1708. & achevé en 1711. &c. Par le Capitaine Woodes Rogers Commandant en chef les vaisseaux le Duc & la Duchesse de Bristol. Deux tomes *in* 8°. Premier tome, pages 428. sans la préface & l'appendix. *A Londres*, chez A. Dell & B. Lintot 1712. *Août*, p. 1375.

A voyage to the south sea and round the World &c. C'est à dire, Voyage à la mer du sud & autour du monde, fait en 1708. 1709. 1710. & 1711. par les Fregates le Duc & la Duchesse de Bristol &c. *A Londres*, chez B. Lintot, R. Gosling, A. Bettesworth & W. Innys 1712. Vol 2. *in* 8°. pages 328. *Sept.* p. 1542.

La vie de Monsieur Boileau Despreaux, par Mr. des Maiseaux. *A Amsterdam*, chez Henri Schelte 1712. *in* 12. pages 315. *Sept.* p. 1583.

Genealogia viginti illustrium in Hispania familiarum &c. C'est à dire, La genealogie de vingt maisons illustres d'Espagne, rangées par ordre alphabetique, avec leurs armoiries, & des remarques historiques. Par Jacques-Guillaume Imhof. *A Lipsic*, chez Jean-Frederic Gleditsch & son fils, 1712. *in folio*, pages 360. *Oct.* p. 1671.

Histoire du soulevement des Fanatiques dans les Sevennes. Par M.D. *A Paris*, chez Jean Luc proche le College Mazarin, 1713. *in* 12. pag. 276. *Oct.* p. 1765.

Vitæ selectæ quorumdam eruditissimorum ac illustrium virorum, ut & Helenæ Cornaræ & Cassandræ fidelis, à clarissimis viris scriptæ & antehàc separatìm editæ, denuò ob summam raritatem & præstantiam recusæ ac in unum volumen redactæ. C'est à dire, Vies de quelques hommes illustres par leur science, d'Helene Cornaro & de Cassandre fidelle, écrites par des Auteurs celebres, imprimées autrefois séparément, imprimées de nouveau dans un seul volume à cause de leur excellence & de leur rareté. *A Breslau*, chez Bauchius, 1711. *in* 8°. pages 711. *Octobre*, p. 1783.

Réponse au traité de la mouvance de la

Bretagne. *A Nantes*, chez Jacques Mareschal. *In* 8°. pages 293. *Nov.* p. 1877.

Lettre à Monsieur de Brillac, premier President du Parlement de la Bretagne, pour servir de réponse aux dissertations de la mouvance de Bretagne imprimées en 1711. *A Nantes*, chez Jacques Mareschal 1712. *in* 8°. pages 29. *Nov.* p. 1887.

Lettres de Loüis XII. & du Cardinal d'Amboise, avec plusieurs autres memoires & instructions écrites depuis 1504. jusque & compris 1514. *A Bruxelles*, chez François Foppens, 1712. *in douze*, quatre tomes. *Dec.* p. 2101.

Histoire critique de la Republique des Lettres, tant ancienne que moderne. *A Utrecht*, chez Guillaume Roolsum 1712. Tome premier. *In* 12. pages 276. sans la table. *Avril*, p. 639.

Lettere a un Cavalier erudito sopra i tré primi tometti d'el nuovo Giornale de Litterati d'Italia. C'est à dire, Lettres écrites à un Sçavant sur les trois premiers tomes du nouveau Journal des Sçavans d'Italie. *In* 12. pages 251. *Mai*, p. 839.

Commercium epistolicum D. Johannis Collins & aliorum de analysi promota, jussu Societatis Regiæ in lucem editum. C'est à dire, Commerce de lettres entre Mr. Collins & d'autres touchant le progrès de l'analyse, mis au jour par ordre de la Societé Royale. *A Londres*, de l'Imprimerie de Pearson, 1712. *in* 4°. pages 122. *Août*, p. 1348.

Méthode pour étudier l'histoire, où après avoir établi les principes & l'ordre qu'on doit tenir pour la lire utilement, on fait les remarques necessaires pour ne se pas tromper dans la lecture, avec un catalogue des principaux Historiens, & des remarques critiques sur la bonté de leurs ouvrages & sur le choix des meilleures éditions. *A Paris*, chez Jean Musier 1713. Deux tomes *in* 8°. Tome premier pages 463. sans la table. Tome second, pages 123 pour la suite de la methode, pages 344. de petit caractere pour le catalogue. *Dec.* p. 2031.

Journal Literaire de Mai & Juin 1713. *A la Haye*, chez T. Johnson, *in* 8°. pages 224. Tome premier. *Decembre*, p. 2086.

Critiques, Antiquaires.

Adriani Relandi de nummis veterum Hebræorum &c. C'est à dire, Cinq dissertations sur les medailles des anciens Hebreux, appellées communément medailles Samaritaines, à cause de leur inscription en lettres Samaritaines, avec une dissertation sur des marbres trouvez à Pouzzol, qui ont une inscription Arabe. Par Adrien Reland. *A Utrecht*, chez Guillaume Broëdelet, 1709. *in douze*, pages 60 pour la premiere dissertation, & 223 pour les autres. *Janvier*, p. 105.

B. Balduini Calceus antiquus & mysticus, & *J. Nigronus*, *de caliga veterum &c.* C'est à dire, De la chaussure des Anciens; deux traitez, l'un de Benoît Baudoüin, l'autre de Jules Nigronus, avec les notes de Saumaise sur le livre de Tertullien *de pallio*, où du manteau, qui concernent le même sujet, & avec des extraits des livres de Rubens touchant la maniere de se vêtir; le tout éclairci par des figures & par des observations de Jean-Frederic Nilant. *A Leide*, chez Theodore Haak, 1711. *in* 8°. pages 292 pour le premier traité, & 152 pour le second. *Janv.* p. 166.

A Discourse concerning some antiquities lately found in Yorkshire. C'est à dire, Dissertations sur quelques antiquitez trouvées depuis peu dans la province d'York. Par Thomas Hearne. *In* 80. *A Oxford*, de l'Imprimerie du Theatre, aux frais de l'Auteur. 1710. *Févr.* p. 287.

Lettre en forme de dissertation sur les bois sacrez, à Mr. Moreau de Mautour Conseiller du Roi, Auditeur ordinaire de la Chambre des Comptes, de l'Academie Royale des Medailles & des Inscriptions, de l'Imprimerie de S. A. S. à Trevoux, & se vend à Paris, chez Etienne Ganeau Libraire ruë S. Jacques, vis à vis la fontaine S. Severin aux Armes de Dombes, 1712. Brochure 37 pages *in* 12. *Mars*, p. 422.

Trium scriptorum illustrium de tribus

Judaeorum sectis syntagma &c. C'est à dire, Recüeil des écrits de trois Auteurs illustres, Nicolas Serarius, Jean Drusius, Joseph Scaliger, touchant trois sectes des Juifs, avec quelques autres pieces qui ont rapport au même sujet. Par Jacques Triglandius, qui a ajouté une dissertation touchant la secte des Karaïtes. A Delph, chez Adrien Beman, 1703. Deux tomes *in* 4°. Le premier de 496 pages, le second de 191. pour les Karaïtes, & de 418 pour le reste. *Avril*, p. 587.

A Letter to Sr. Christopher Wren &c. C'est à dire, Lettre écrite au Chevalier Christophe Wren, touchant quelques Antiquitez nouvellement découvertes proche Bishops-Gate. *A Londres*, par J. Woodward. *A Oxford*, de l'Imprimerie du Theatre 1712. *Mai*, p. 870.

De M. Aurelii, Antonini, Elagabali, Tribunitia potestate V. dissertatio historico-chronologica, Auctore P. D. Virginio Valsechi à Brixia Monacho Benedictino Congregationis Casinensis. C'est à dire, Dissertation historique & chronologique sur la cinquiéme puissance Tribunitienne de l'Empereur Marc Aurele, Antonin, Elagabale, par le Reverend Pere Dom Virginio Valsechi de Bresse, Moine Benedictin de la Congrégation du Mont-Cassin. *A Florence*, de l'Imprimerie du Grand Duc, 1711. *in* 4°. pages 120. sans la table. *Juin*, p. 988.

Reflexions sur les regles & sur l'usage de la critique touchant l'histoire de l'Eglise, les ouvrages des Peres, les actes des anciens Martyrs, les vies des Saints, & sur la méthode qu'un Ecrivain a donnée pour faire une version de la Bible plus exacte que tout ce qui a paru jusqu'à present, avec des notes historiques, chronologiques & critiques, par le R. P. Honoré de Sainte Marie Carme Déchaussé. *A Paris*, quay des Augustins, chez Claude Jombert 1713. *in* 4°. pages 670. *Août*, p. 1305.

Dissertation sur l'offrande du pain & du vin aux Messes pour les Défunts. *A Trevoux*, & se vend à Paris chez Etienne Ganeau rue S. Jacques, vis à vis la fontaine St. Séverin aux armes de Dombes, brochure de 39 pages. *Sept.* p. 1626.

A voyage to Tadmore, C'est à dire, Relation d'un voyage fait à Palmyre, ou à Tadmore, par Guillaume Hallifax &c. *A Londres*, 1705. *Nov.* p. 1969.

Remarks upon these antiquities &c. C'est à dire, Quelques remarques sur les antiquitez précedentes par E. H. *A Londres*, 1705. *Nov.* p. 1980.

Jacobi Rhenferdii periculum, sive literatura veteris Palmyrenæ indagandæ & eruendæ ratio & specimen. Essai de Mr. Jacques Rhenford sur les caracteres des Inscriptions Palmyreniennes, pour découvrir, s'il se peut, la langue & l'écriture.

Decembre 1713.

des anciens habitans de Palmyre, dédié à Mr. Cuper Bourgmeftre de Deventer. *A Francker*, chez Halma 1713. *in* 4°. pages 56. *Dec.* p. 2099.

Explication d'une Cornaline antique du Cabinet de Mr. Maffon, où Antinoüs eft repréfenté fe dévoüant pour Adrien. Par le Pere Tournemine Jefuite. *Mars*, p. 427.

Explication d'une Antique du Cabinet du Roi, par le Pere Tournemine Jéfuite. A Monfieur le Hay. *Avril*, p. 669.

Extrait d'une lettre de Mr. Maffon à Monfieur l'Evêque d'Adria, de la réponfe de Monfeigneur l'Evêque d'Adria, & d'une lettre de Mr. Maffon au Pere Tournemine Jefuite, fur un medaillon d'Annie Fauftine qui eft à Venife dans le Cabinet de Monfieur Tiepolo, dont on a parlé le mois paffé dans l'extrait de la differtation du Pere Valfechi, fur la cinquiéme puiffance Tribunitienne d'Elagabale. *Juillet*, p. 1222.

Sentimens du P. H. fur deux medaillons d'Annie Fauftine, dont on a parlé dans les Journaux précedens. *Août*, pages 1416.

Conjecture fur quelques difficultez qui fe trouvent dant les premiers chapitres des Commentaires de Céfar. *Juillet*, p. 1230.

Lettre écrite à Monfieur Hearne, fur la Differtation dont il eft parlé dans les me-

Decembre 1713.

moires du mois de *Février*, 1713. Par Mr. de la Roque. *Sept.* p. 1534.

Lettre de Monsieur Mellier sur les fleurs de Lys. *Nov.* p. 1948.

Dissertation sur une medaille singuliere de Jules César. Par le P. Et. Souciet de la Compagnie de Jesus. *Dec.* p. 2145.

Philosophes, Mathématiciens.

Lettre de Mr. de Moralec Commissaire ordinaire de l'artillerie, à Monsieur l'Abbé de Vallemont, contenant ses conjectures sur la nature des coquillages qui se trouvent dans les terres, dans les pierres & dans les marbres, même les plus durs. *Janvier*, p. 51.

Caroli-Nicolai Langii Lucernensis Helvetii Philosophi & Medici historia lapidum figuratorum Helvetiæ ejusque viciniæ. C'est à dire, Histoire des pierres figurées de la Suisse & des païs voisins, par Charles-Nicolas Langius de Lucerne en Suisse, Medecin & Philosophe. *A Venise, in* 4°. pages 192. avec 54 planches. *Janv.* p. 63.

Piscium querelæ & vindiciæ exposita à Joanne Jacobo Scheuchzero Medico. C'est à dire, Plaintes & justification des poissons, par Jean-Jacques Scheuchzer Medecin. *A Zurich*, 1708. *in* 4°. pages 36 & cinq planches. *Janv.* p. 66.

Herbarium antediluvianum collectum à Joanne-Jacobo Scheuchzero Med. D. & Mathes. Professore Tigurino. C'est à dire,

Plantes plus anciennes que le déluge, rassemblées par Jean Jacques Scheuchzer Docteur en Médecine & Professeur de Mathematiques à Zurich, membres des Academies de Breslau, de Berlin, & de la Societé Royale de Londres. *A Zurich*, imprimé par David Gesner 1709. *in folio* pages 44 dix planches. *Janv.* p. 69.

Méthode nouvelle pour couvrir les places de guerre contre les batteries de l'ennemi, avec un projet d'une nouvelle enceinte de Place, tiré de douze des plus celébres Fortificateurs. Par Mr. Parent Professeur de Mathématiques. *Fév.* p. 348.

Le Guerrier Philosophe, où l'on verra la refutation de divers systemes de Philosophes anciens & modernes, & l'établissement d'un nouveau systeme, pour expliquer le mystere de la machine de l'univers, suivant les regles des mécaniques. Par Mr. de Rassiels du Vigier. *A Paris*, chez Nicolas Pepie, ruë St. Jacques au Grand Saint Basile, 1712. *in* 4°. pages 371. *Mars*, p. 375.

Systeme de la vision fondé sur de nouveaux principes. Par Sebastien le Clerc Chevalier Romain, Dessinateur & Graveur ordinaire du cabinet du Roi. *A Paris*, chez Florentin de Laulne ruë Saint Jacques, 1712. *in* 8°. pages 151. *Mars*, p. 510.

Reflexions nouvelles & démonstrations de Mr. Parent, Professeur de Mathematiques, sur les regles d'alliage, & sur les fausses positions. *Mars*, p. 520.

Lettre de Monsieur de Mailly Conseiller Medecin ordinaire du Roi, Doyen de la Faculté de Medecine de Rheims, écrite le mois de Decembre 1711. au R. P. * sur deux nouveaux prodiges. *Avril*, p.660.

Syntagma Theologico-physico metaphysicum &c. C'est à dire, Compilation de Théologie, de Physique, de Métaphysique, contenant un abregé de la Théologie naturelle, une paraphrase sur les principes de Descartes, & sept dissertations Philosophiques. Par Ruard Andala Professeur de Philosophie. *A Franckere*, chez Wibius Bleck 1711. *in* 4°. *Avril*, p.711.

Histoire de l'Academie Royale des Sciences; année 1710. avec les memoires de Mathematique & de Physique pour la même année, tirée des Registres de cette Academie. *A Paris*, chez Jean Boudot Imprimeur ordinaire du Roi, & de l'Academie Royale des Sciences, ruë S. Jacques au soleil d'or proche la fontaine S. Severin, 1712. *in* 4°. pag. 166. pour l'histoire, 560 pour les memoires. *Juin*, p. 1080.

Observations faites sur les montagnes de la Sainte Baume par ordre de Monseigneur le Comte de Pontchartrain, avec des reflexions sur ces observations, par le P. Laval Jesuite Professeur Royal d'Hydrographie à Marseille. *Juillet*, p. 1251.

Suite des observations faites sur les montagnes de la sainte Baume, par le P. Laval Professeur Royal d'Hydrographie à Marseille. *Août*, p.1452.

Essais & recherches de Mathematique & de Physique ; nouvelle édition, augmentée d'un troisiéme volume, & de plus d'un tiers en chacun des deux premiers. Trois volumes *in* 12. Par Mr. Parent Professeur de Mathematique & de Physique de l'Academie Royale des Sciences, 1713. *A Paris*, chez L. de Nulli ruë S. Jacques à l'image de Saint Pierre, & C. Jombert, quai des Augustins. *Sept.* p. 1646.

Nouveau traité des serins des Canarie, contenant la maniere de les élever, de les apparier, pour en avoir de belles races, avec des remarques aussi curieuses que necessaires sur les signes & les causes de leurs maladies, & plusieurs secrets pour les guérir ; dédié à son Altesse serenissime Madame la Princesse. Seconde édition, revûë, corrigée & augmentée, par Mr. Hervieux. *A Paris*, chez Claude Preud-homme au Palais, au sixiéme pilier de la grand' salle, vis-à vis l'escalier de la Cour des Aides, à la Bonne-foi couronnée 1713. *in* 8°. pages 356. *Oct.* p. 1722.

Elementa Geographiæ generalis &c. Les élemens de la Géographie generale, avec une préface, des figures en cuivre & une table. Par Jean-George Liebknecht Professeur ordinaire de Mathematique à Giessen. *A Francfort*, chez Dominique de Sande, 1712. *in* 12. *Decembre*, p. 2082.

La mecanique du feu, ou l'art d'en augmenter les effets & d'en diminuer la dépense, premiere partie, conte-

nant le traité des nouvelles cheminées, qui échauffent plus que les cheminées ordinaires, & qui ne sont point sujettes à fumer, par M. G. . . . . *A Paris*, chez Jacques Estienne ruë Saint Jacques, 1713. *in* 12. pages 267 sans la table, trente neuf figures gravées fort proprement. *Dec.* pages 2138.

Nouvelle description du cœur des tortuës terrestres de l'Amerique, & de ses vaisseaux, avec les figures. Par Mr. Buissiere, Membre de la Societé Royale & maître Chirurgien à Londres. *A Paris*, chez Etienne Ganeau, 1713. *in* 12. *Dec.* p. 2161.

Reflexions de Mr. Mery sur le description du cœur de la tortuë faite par Mr. Buissiere, membre de la Societé Royale d'Angleterre, & sur la lettre approbative de Mr. Petit, maître Chirurgien de Paris & Anatomiste. *Dec.* p. 2167.

Medecins.

Abregé de l'histoire des plantes usuelles, dans lequel on donne leurs noms differens, François & Latins; la maniere de s'en servir, la dose, & les principales compositions de la Pharmacie dans lesquelles elles sont employées, avec quelques observations de pratique sur leurs usages. Par J. B. Chomel Docteur Regent en la Faculté de Medecine de Paris, de l'Acade-

mie Royale des Sciences, & Conseiller-Medecin ordinaire du Roi. *A Paris*, chez Charles Osmont, ruë S. Jacques 1712. *in* 8°. pages 640 sans les tables. *Janv.* p. 133.

De la digestion & des maladies de l'estomac, suivant le systeme de la trituration & du broyement, sans l'aide des levains, ou de la fermentation, dont on a fait voir l'impossibilité en santé & en maladie. *A Paris*, chez François Fournier Libraire, en la maison de Frederic Leonard ruë S. Jacques, 1712. *in* 12. pages 442. *Fév.* p. 310.

Traité de la dissenterie, dans lequel on trouvera le plan d'un nouveau systeme de Medecine qui s'accorde également avec les observations des Anciens, & les découvertes des modernes. Par M. Maubec, Medecin ordinaire de S. A. S. Madame, Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier. *A Paris*, chez François de Laulne place de Sorbonne à l'image de S. François, Jean Musier à l'Olivier à la descente du Pont neuf, & Etienne Ganeau ruë S. Jacques aux armes de Dombes. 1712. *in* 8°. pages 383. *Mars*, p. 421.

Supplément du Dictionnaire œconomique, contenant des moyens pour conserver & augmenter son bien, & même sa santé, l'explication des termes d'Agriculture, de Chasse & de Chymie, par Mr. Chomel Curé de St. Vincent de Lyon.

A Lyon, chez Jacques Guerrier, *in folio*, pages 136. *Mars*, page 458.

L'Arsenal de Chirurgie de Jean Scultet, Medecin & Chirurgien de la Republique d'Ulmes, nouvellement traduit en François par un celebre Medecin, augmenté de plusieurs reflexions sur la theorie, & de quantité de remedes à chaque maladie, avec un traité des accouchemens naturels & contre nature, la description de deux monstres humains, & une dissertation sur un autre monstre né à Lyon le 28. de Septembre 1702. enrichi de cinquante figures en taille douce, où sont représentez tous les instrumens de Chirurgie anciens & modernes, avec la maniere de faire les operations. *A Lyon*, chez Leonard de la Roche Libraire, ruë Merciere à l'occasion 1712. *in* 4°. pages 550. sans les tables. *Avril*, p. 687.

Cours d'operations de Chirurgie, démontrées au Jardin Royal, par Mr. Dionis, ci-devant premier Chirurgien de Mesdames les Dauphines. *A Paris*, chez Laurent d'Houry ruë S. Jacques 1707. *in octavo*, pages 746. *Avril*, p. 691.

Joannis Linder de Wermlandia Sueci de venenis in genere & specie exercitatio &c. C'est à dire, Traité des poisons, où la maniere de les guérir, soit qu'ils soient prompts ou lents, & de les découvrir dans le manger & dans le boire, est expliquée selon le sentiment des Anciens & des

Modernes, & en ſuivant la mécanique des corps ſolides & fluides. Par Jean Linder Docteur en Medecine de Wermland en Suede. *A Leide*, chez André Diekbuiſen, *in* 12. pages 267. *Mai*, p. 899.

Pharmacologia, ſeu manuductio ad materiam medicam &c. C'eſt à dire, Des remedes, ou Introduction à la connoiſſance des choſes qui ſont la matiere des remedes, où ſont décrits dans un ordre naturel & exact, & avec brieveté, tous les ſimples qui ſe trouvent dans les boutiques, & qui ſont pris des mineraux, des vegetaux & des animaux; ouvrage très-utile aux Medecins, Philoſophes, Apoticaires, Chirurgiens. Par Samuël Dale. *A Londres*, chez Benjamin Walford, à l'enſeigne du Prince, place S. Paul, 1710. *in* 8°. pages 652. *Juin*, p. 1059.

De morbis acutis infantum. C'eſt à dire, des maladies aiguës des enfans, avec un livre d'obſervations ſur quelques grandes maladies. Par Gaultier Harris Docteur en Medecine, de la Societé des Medecins de Londres. *A Londres*, chez S. Smith, & B. Walford à l'enſeigne du Prince, Cimetiere de S. Paul, 1705. *In* 8°. pages 189. *Juillet*, p. 1244.

Lettre écrite par Monſieur Bier, premier Apoticaire du Roi, à Mr. Levrat Maître Apoticaire à Lyon, le 19^e^. Avril 1713. où il explique le ſecret de la compoſition des veritables gouttes d'Angleterre. *Août*, p. 1409.

Traité des alimens de Carême, où l'on explique les differentes qualitez des legumes, des herbages, des racines, des fruits, des poissons, des amphibies, des assaisonnemens, des boissons, même les plus en usage, comme de l'eau, du vin, de la biere, du cidre, du thé, du caffé, du chocolat; & où l'on éclaircit plusieurs questions importantes sur l'abstinence & sur le jeûne, tant par rapport au Carême, que par rapport à la santé. Par Monsieur Nicolas Andry, Conseiller, Lecteur & Professeur Royal, Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris, Professeur des Ecoles de la même Faculté, & Censeur Royal des livres. *A Paris*, chez Jean-Baptiste Coignard ruë S. Jacques 1713. *in* 12. deux tomes. Tome premier pages 519. Tome second pages 402. *Sept.* p. 1630.

Institutiones Medicinæ physico-anatomicæ &c. C'est à dire, Les Instituts de la Medecine, physique & anatomique, selon les sentimens & les experiences des plus habiles Physiciens & Medecins modernes. Par Jean-Baptiste Gastaldy, Conseiller & Medecin ordinaire du Roi très-Chrétien, Docteur & premier Professeur de Medecine en l'Université d'Avignon. *A Avignon*, chez Joseph-Charles Chastanier Imprimeur de Monseigneur le Vice-Legat, proche le College des Jesuites, 1713. *in* 12. pages 280. *Oct.* 1713.

Réponſe à la lettre de Mr. Bertrand ſur les maladies des eſprits animaux. *Nov.* p. 1992.

Réponſe à Monſieur Procope Couteaux, ſur ſa prétenduë Analyſe du ſyſteme de la trituration, par M. Philippe de Bordegaraye Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris. *A Paris*, chez François Fournier, ruë S. Jacques 1713. *in* 12: pages 92. *Dec.* p. 2136.

Juriſconſultes.

Georgii Melchioris Ludolphi Conſiliarii Iſenacenſis Aulæ & Regiminis de Jure Fœminarum illuſtrium Tractatus nomo-Politicus ad jura Germaniæ potiſſimùm accommodatus &c. C'eſt à dire, Traité de Droit & de Politique ſur ce qui concerne les femmes de qualité, principalement en Alemagne, avec des remarques & des exemples pour éclaircir le ſujet. Par George Melchior Ludolphe Conſeiller Aulique & d'Etat du Duc d'Iſenac. *A Jene*, chez Felix Bielk, 1711. *in* 4°. pages 230. *Janvier*, p. 40.

Defenſio Juriſdictionis Eccleſiaſticæ circa appellationes ab Officiali Leodienſi &c. Teutodicæopoli, *anno* 1711. C'eſt à dire, Défenſe de la Juriſdiction Eccléſiaſtique touchant les Appels de l'Official de Liege, dans les cauſes ſéculieres & entre des perſonnes Laïques. Par Joſeph Sacripante

Sousdataire du Pape Innocent XI. & Avocat consistorial, imprimée à Rome, en 1688. & réimprimée avec une préface pour soutenir la jurisdiction séculiere des Tribunaux souverains d'Alemagne. *in* 12. pages 23. pour la préface, & 159 pour l'ouvrage. *Févr.* p. 332.

Melchioris Pastoris Juris Canonici, in alma Aquisextiensi Academiâ Professoris, opera omnia. C'est à dire, Toutes les œuvres de Melchior Pastor, Professeur du Droit Canon en l'Université d'Aix, avec les notes de Solier, Avocat au Parlement de Toulouse & Expéditionaire en Cour de Rome, & de très-amples scholies du même qui n'avoient point encore paru; nouvelle édition très exacte. *A Toulouse*, chez J. F. Caranove, Imprimeur de l'Université, à la Bible d'or, ruë S. Romain, 1712. *in folio*, pages 490. *Mars*, p. 500.

Réponse à la lettre de Mr. de Barbeyrac imprimée dans les Memoires de Trevoux à la fin du mois d'Octobre 1712. *Juillet*, page 1199.

Belles Lettres, Eloquence, Poësie, Grammaire.

C. Julii Cæsaris quæ extant omnia, ex recensione Joannis Davisii &c. C'est à dire, Tout ce qui se trouve maintenant de ce que Jules César a écrit, revû par Jean Davies, Membre du College de la Reine.

à Cambrige, avec ses remarques & les notes de Ciaconius, Hottoman, Brentius, Denys Vossius, & des autres. *A Cambrige*, de l'Imprimerie de l'Université, & aux frais de Jean Owen Imprimeur, 1706. *in* 4°. pages 751. *Janv.* p. 102.

Poëmes & autres Poësies de ***. *A Paris*, chez Jacques Collombat ruë S. Jacques 1712. *in* 12. pages 554. *Janvier*, p. 158.

Discours prononcez dans l'Academie Françoise le Jeudy vingt deuxiéme de Decembre 1712. à la reception de Mr. Danchet de l'Academie Royale des Medailles & des Inscriptions. *A Paris*, chez Jean Baptiste Coignard ruë S. Jacques à la Bible d'or, 1712. *in* 4°. pages 17. *Avril*, p. 672.

Nouvelle maniere d'écrire comme on parle en France. *A Paris*, chez Pierre Cot, Imprimeur ordinaire de l'Academie Royale des Inscriptions & Medailles, ruë du foin à la Minerve, 1712. Brochure *in* 8°. de 33 pages. *Avril*, p. 709.

Lettres de Mr. Godeau Evêque de Vence sur divers sujets. *A Paris*, chez Etienne Ganeau ruë S. Jacques vis à vis la Fontaine S. Severin aux Armes de Dombes, & Jacques Etienne ruë S. Jacques à la vertu, 1713. *in* 8°. pages 444. *Mai*, p. 783.

De litteris inventis libri sex. C'est à dire, De l'invention des lettres, six livres. Par Guillaume Nicols. *A Londres*, chez

Henri Clement Libraire à l'Enſeigne du Croiſſant, cimetiere de S. Paul, 1711. *Juin*, p. 1038.

Sereniſſimo Principi Philippo Hiſpaniarum Infanti, Philippi V. Regis Catholici filio alteri, Genethliacon. C'eſt à dire, Poëme ſur la naiſſance du Sereniſſime Prince Philippe Infant d'Eſpagne, né le ſeptiéme de Juin 1712. *A Palerme*, de l'Imprimerie d'Antoine Pecora, 1712. *Juin*, p. 1078.

Regiæ Villæ poeticè deſcriptæ, & Regiæ Celſitudinis Victoris Amedei II. Sabaudiæ Ducis, Pedemontii Principis, Regis Cypri dicatæ &c. C'eſt à dire, Deſcription poëtique des maiſons Royales, & dédiée à ſon Alteſſe Royale Victor Amedée II. Duc de Savoye, Prince de Piémont, Roi de Cypre, avec quelques autres poëmes, & un livre d'épigrammes. Par le Pere Camille Marie Audibert de la Compagnie de Jeſus. *A Turin*, de l'Imprimerie de Paul-Marie Dutti, & Jean-Jacques Ghringhelli, 1711. *in* 4°. pages 222. *Août*, p. 1361.

Ditirambo di Aleſſandro Pegolotti fragli Arcadi Orialo Minejano con alcuni ſonnetti del medeſimo. C'eſt à dire, Ditirambe du Seigneur Alexandre Pegolotti appellé dans la Societé des Arcadiens Orialo Minejano, avec quelques ſonnets du même Auteur. *A Mantoüe*, chez Albert Pazzoni, 1711. *in* 4°. pages 112. *Août*, p. 1373.

Decembre 1713.

Les œuvres de Nicolas Boileau Despreaux, nouvelle édition revûë & augmentée. *A Paris*, chez Esprit Biliot 1713. Deux parties *in* 4°. pages 774. *Septembre*, p. 1592.

Poësie sacre di Filippo Marcheselli Riminese. C'est à dire, Poësies sacrées du Seigneur Philippe Marcheselli, natif de Rimini. *A Venise*, chez Bortoli, 1711. *in* 8°. pages 252. *Sept.* p. 1623.

Epigrammatum delectus &c. C'est à dire, Choix d'épigrammes tirées de tous les Poëtes, tant anciens que modernes, & fait avec soin, avec une dissertation touchant la veritable beauté, & celle qui n'est qu'apparente, où par des principes certains on rend raison, pourquoi on a choisi ou rejetté des épigrammes. *A Londres*, aux frais de Guillaume Inny, à l'enseigne du Prince, au cimetiere de S. Paul, 1711. *in* 8°. pages 311. *Octob.* p. 1767.

Hieron, ou le portrait de la condition des Rois par Xenophon, en Grec & en François, de la traduction de Pierre Coste. *A Amsterdam*, chez Henry Schelte, 1711. *in* 8°. pages 137. *Octob.* p. 1800.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Decembre 1713.

ART. CLXVII. *Methode pour étudier l'histoire &c.* Page 2031

ART. CLXVIII. *Traité de la Messe & de l'Office divin.* p. 2049

ART. CLXIX. *Lettre du R. P. Diego de Quadros Jesuite, Professeur d'Alcala, aux Auteurs de ces Memoires.* p. 2065

ART. CLXX. Elementa Geographiæ generalis &c. *Les élemens de la Géographie generale, par Jean George Liebknecht Professeur de Mathematique à Giessen.* p. 2082

ART. CLXXI. *Journal Litteraire de Mai & Juin 1713.* p. 2086

ART. CLXXII. Jacobi Rhenfordii periculum Palmyrænum. *Essai de Mr. Jacques Rhenford sur les caracteres des inscriptions Palmyreniennes.* page 2099

ART. CLXXIII. *Lettres du Roi Loüis XII. & du Cardinal George d'Amboise, avec plusieurs autres lettres,*

mémoires & instructions, écrites depuis 1504. jusqu'à la fin de 1514. page 2101
ART. CLXXIV. *Entretiens d'un homme de Cour & d'un Solitaire, sur la conduite des Grands.* p. 2115
ART. CLXXV. *Mandement de Monseigneur l'Evêque de Meaux portant condamnation d'un libelle.* p. 2116
ART. CLXXVI. *Réponse à Mr. Procope Couteaux, sur la prétenduë analyse du systeme de la trituration, par Mr. Philippe de Bordegaraye Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris.* p. 2136
ART. CLXXVII. *La Mecanique du feu, ou l'art d'en augmenter les effets & d'en diminuer la dépense. Par Mr. G...* p. 2138
ART. CLXXVIII. *Dissertation sur une medaille singuliere de Jules-Cesar. Par le P. E. Souciet Jesuite.* p. 2145
ART. CLXXIX. *Nouvelle description anatomique du cœur des tortuës terrestres de l'Amerique, & de ses vaisseaux, avec les figures. Par Mr. Buissiere, Membre de la Societé Royale, & Maitre Chirurgien à Londres.* p. 2161

ART. CLXXX. *Reflexions de Mr. Mery sur la description du cœur de la tortuë faite par Mr. Buissiere.* p. 2167
ART. CLXXXI. *Nouvelles Litteraires.*
D'Alemagne, de Hambourg. p. 2183
De Hall. p. 2186
De Lipsic. p. 2187
De Marpurg. ibid.
De Nuremberg. p. 2188
De Virtsbourg. ibid.
De Framfort. ibid.
De Strasbourg. p. 2189
D'Italie; de Padoüe. ibid.
De Bologne. p. 2190
De Florence. p. 2191
De Foligno. p. 2192
De Lucques. ibid.
De Mantoüe. ibid.
De Rome. p. 2193
D'Angleterre, de Londres. p. 2198
De Hollande, d'Amsterdam. p. 2199
De Rotterdam. p. 2200
D'Utrecht. ibid.
De Paris. p. 2201

Fin de la Table.